Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLUi Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil de Territoire
du 26 juin 2025

1. Rapport de présentation

1.3 Diagnostic social et économique

ELABORATION

Approbation



Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

I. Logements et habitants 3

1. Les dynamiques démographiques ____ 4
2. Le parc de logements ____ 26
3. Les marchés immobiliers ____ 39
4. Les réponses apportées aux publics spécifiques ____ 46

II. Développement économique et commercial 57

1. Un profil socio-économique entre déséquilibres et complémentarités ____ 58
2. Un territoire d'industrie au sein d'une économie qui se tertiarise ____ 77
3. Un tissu commercial étoffé ____ 128
4. Une activité agricole discrète, mais toujours présente ____ 143

III. Équipements et services 148

1. Préambule ____ 152
2. Un déficit d'équipements de rang supérieur ____ 158
3. Des services publics dispersés ____ 150
4. Équipements scolaires, éducatifs et petite enfance ____ 152
5. Une filière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle discrète mais investie sur des champs spécifiques ____ 170
6. Des équipements de santé qui ne répondent pas totalement aux besoins 172
7. Une dynamique culturelle statistiquement sous-estimée ____ 176
8. Une offre d'équipements sportifs portée par les salles ____ 178
9. Une programmation d'équipement importante, mais en deçà de la moyenne métropolitaine ____ 183

IV. Mobilité 185

1. Un cadre défini pour les mobilités par plusieurs documents stratégiques 186
2. Une géographie qui façonne les mobilités ____ 195
3. Des pratiques de mobilité très tournées vers les modes alternatifs à la voiture individuelle ____ 203
4. Un réseau routier dense et sollicité par un trafic élevé ____ 216
5. Des transports collectifs structurants favorisant l'intermodalité ____ 234
6. Un potentiel pour le développement des modes actifs ____ 256
7. Des mouvements de marchandises générés par l'activité économique ____ 275

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

I. Logements et habitants

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1. Les dynamiques démographiques

1.1. Les évolutions de la population

1.1.1. 449 272 habitants en 2019 et une croissance démographique plutôt dynamique

Précautions méthodologiques :

- *Les populations municipales 2019 sont publiées à l'écriture du diagnostic, mais pas les données du recensement, les analyses suivantes détaillent donc les données du recensement 2018*
- *En 2018, l'INSEE a rénové une partie du questionnaire du recensement de la population pour mieux prendre en compte les situations de multi-résidences. L'INSEE estime que ce changement a un impact à la baisse de 0.7 % sur l'estimation de l'ensemble de la population française.*

En 2018, Boucle Nord de Seine rassemble 6% des habitants de la Métropole du Grand Paris. 6 des 7 communes de l'EPT sont situées dans le département des Hauts-de-Seine, tandis qu'Argenteuil est dans le Val-d'Oise. Le poids démographique d'Argenteuil est fort au sein de Boucle Nord de Seine, puisque la commune représente près d'un quart des habitants de l'EPT, mais considérant son aire d'influence, le territoire de référence pour l'EPT sera bien le département des Hauts-de-Seine.

La dynamique démographique de Boucle Nord de Seine est de +0.50%/an. Elle est plus forte qu'à l'échelle du département (+0,36%/an) et de la Métropole (+0,31%/an). Le territoire de Boucle Nord de Seine regroupe des communes aux caractéristiques et tendances différenciées. On distingue les communes situées à l'est, dont la croissance démographique est très élevée (Plaine Commune (+1,22 %/an), Paris Terre d'Envol (+1,02%/an) des communes situées à l'ouest, dont la croissance est nettement moins forte (Paris Ouest La Défense : +0,03%/an et CA Saint-Germain-Boucles-de-Seine : +0,17%/an). Entre 2013 et 2018, Boucle Nord de Seine connait un gain d'environ 2 200 habitants par an.

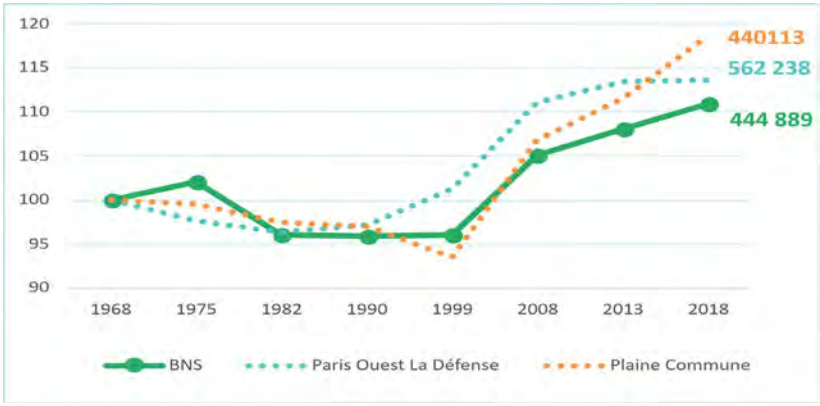
Boucle Nord de Seine a connu plusieurs périodes de développement :

- 1968 - 1975, la population a augmenté faiblement jusque 1975 pour décliner jusqu'en 1982 (perte de 24 300 habitants)
- 1982 - 1999, la population est stable
- 1999 – 2018 : augmentation rapide : + 60 000 habitants

Taux d'évolution annuel de la population
Insee RP 2018

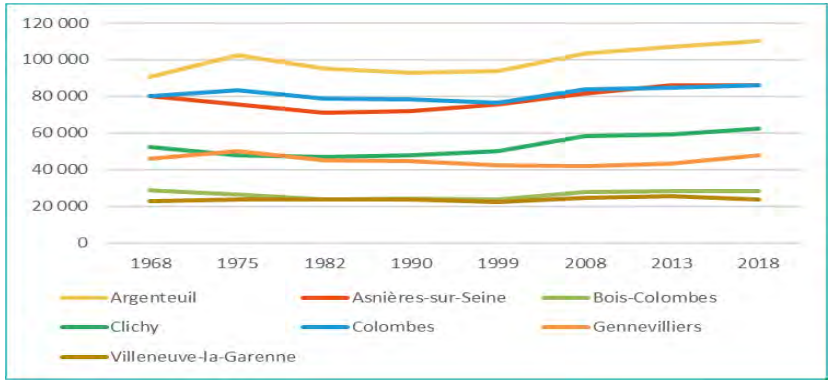
	2013-2018
Boucle Nord de Seine	***0,50%***
Paris Ouest La Défense	0,03%
Plaine Commune	1,22%
Hauts-de-Seine	*0,36%*
MGP	*0,31%*
Val d'Oise	*0,72%*

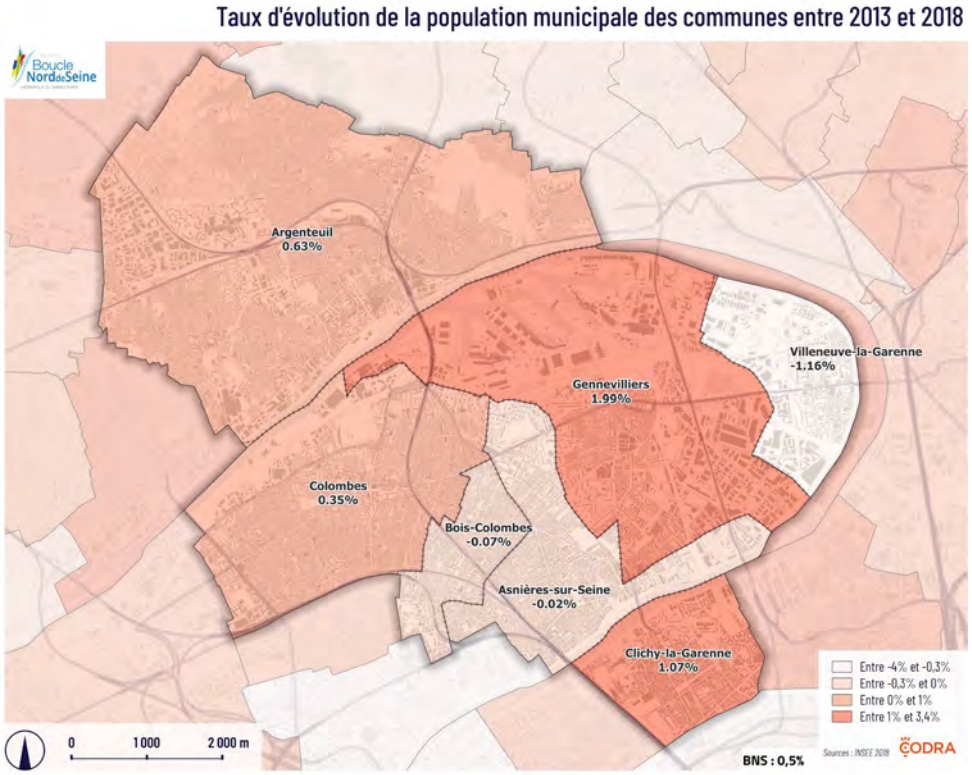
Évolution comparative de la population entre 1968 et 2018 (base 100 : 1968)
Insee RP 2018



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Evolution de la population au sein de Boucle Nord de Seine *– Insee RP 2018*





1.1.2. Une dynamique démographique hétérogène parmi les communes

Entre 2013 et 2018, près de la moitié des communes connaît une croissance importante : Gennevilliers, Clichy-la-Garenne, Argenteuil et Colombes (dans une moindre mesure) connaissent une augmentation de population tandis qu'Asnières-sur-Seine et Bois-Colombes ont une population plutôt stable. À l'inverse, Villeneuve-la-Garenne connait une perte de population importante de - 1500 habitants environ en 5 ans, soit 5.6% de sa population de 2013.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.1.3. Une dynamique démographique qui résulte d'un développement important dans certaines communes

L'évolution très forte constatée dans certaines communes est le résultat de développements importants, à l'image de Gennevilliers, qui livre près de 1 800 logements au début de la période analysée (2013-2015), ou de Clichy-la Garenne dont le rythme de production de logements a largement augmenté entre 2014 et 2019 (une moyenne de 360 logements commencés par an sur les 10 dernières années, mais 570 /an entre 2015 et 2019).

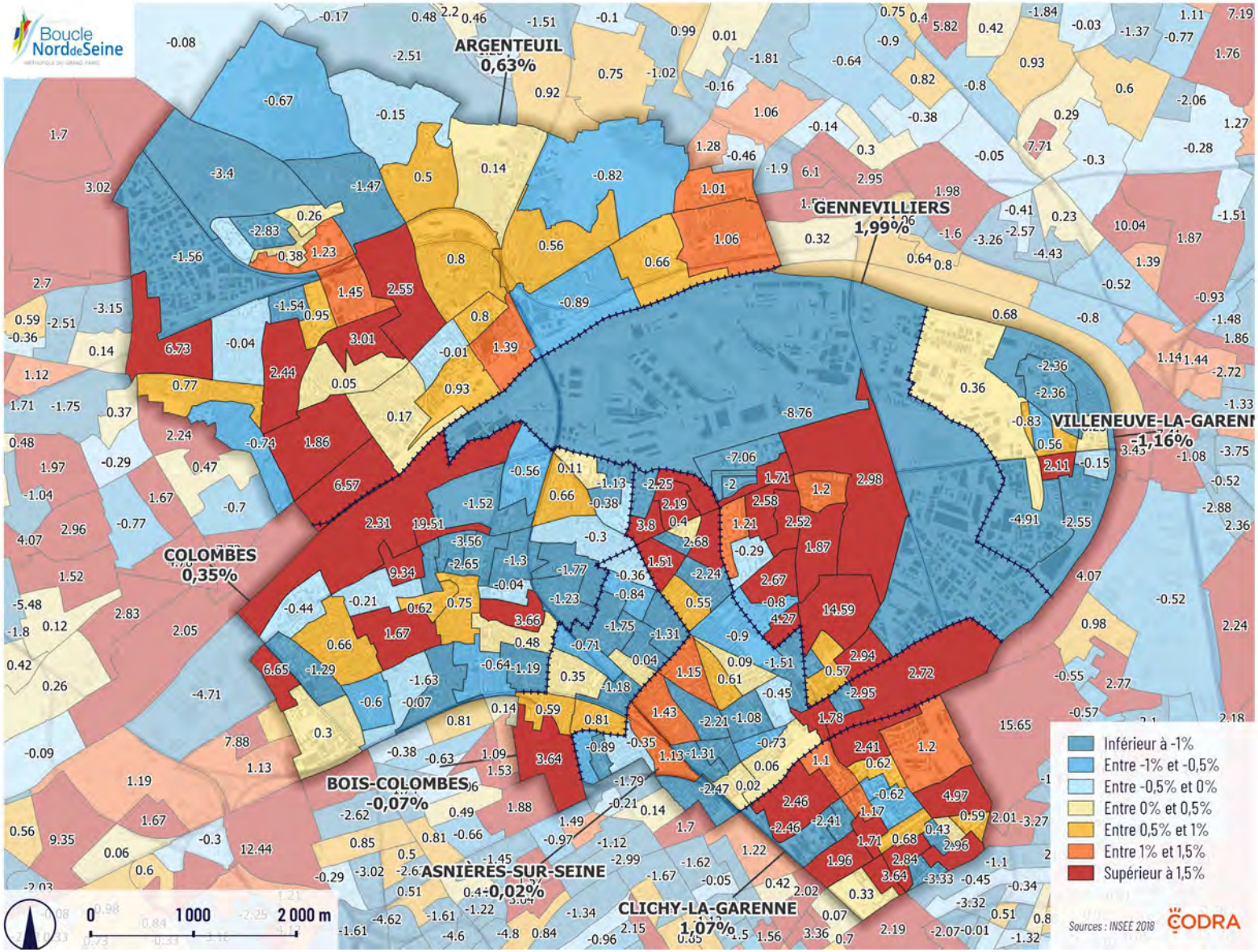
À l'inverse, les développements à Villeneuve-la-Garenne sont faibles, avec 130 logements commencés en 2016 et 140 2019, mais aucune opération entre ces dates.

Dynamique démographique de Boucle Nord de Seine – *Insee RP 2018*

	Population 2013	Population 2018	Solde population 2013 - 2018	Taux d'évolution annuel 2013 - 2018
Argenteuil	106 817	110 213	3 396	0,63%
Asnières	86 020	85 946	-74	-0,02%
Bois-Colombes	28 561	28 468	-93	-0,07%
Clichy	59 255	62 485	3 230	1,07%
Colombes	84 577	86 052	1 475	0,35%
Gennevilliers	43 219	47 702	4 483	1,99%
Villeneuve-la-G.	25 466	24 023	-1 443	-1,16%
BNS	**433 915**	**444 889**	**10 974**	**0,50%**

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Évolution annuelle moyenne de la population par IRIS entre 2013 et 2018



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.2. Une croissance de la population portée par un solde naturel positif, et malgré un solde migratoire négatif

L'évolution démographique est la résultante de deux mécanismes :

- *Le solde naturel exprime la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours d'une période ;*
- *Le solde migratoire traduit la différence entre le nombre d'entrées (personnes qui ne résidaient pas à Boucle Nord de Seine au précédent recensement) et de sorties sur un autre territoire.*

QUELQUES REPERES

	Évolution démographique	Variation du au solde naturel	Variation du au solde migratoire
France métropolitaine	+0.35 %/an	+ 0.31 %/an	+ 0.04%/an
Île-de-France	+ 0.42 %/an	+ 0.88%/an	- 0.46%/an
Métropole Grand Paris	+ 0.31 %/an	+ 0.92%/an	- 0.62%/an
Boucle Nord de Seine	+0.50 %/an	+ 1.25%/an	-0.75 %/an

1.2.1. La croissance démographique est portée par un solde naturel élevé : +1,25%/an

Entre 2013 et 2018, l'excédent des naissances par rapport aux décès est fort, et porte la croissance démographique : 8 050 naissances contre 2 550 décès par an. Le solde naturel de Boucle Nord de Seine est très élevé, mais diminue légèrement par rapport à la période censitaire précédente. Si tous les territoires des Hauts-de-Seine bénéficient d'un excédent des naissances sur les décès, Boucle Nord de Seine connaît l'excédent naturel le plus important, suivi de Paris Ouest La Défense (+0,89%/an).

Toutes les communes du territoire bénéficient d'un solde naturel positif. Il est particulièrement élevé à Argenteuil (+1,5%/an) et à Asnières-sur-Seine (+1,34%/an), et plus faible à Bois-Colombes (+0,79%/an) et à Colombes (+1,04%/an). *Voir tableau Composantes de l'évolution démographique par commune page 10.*

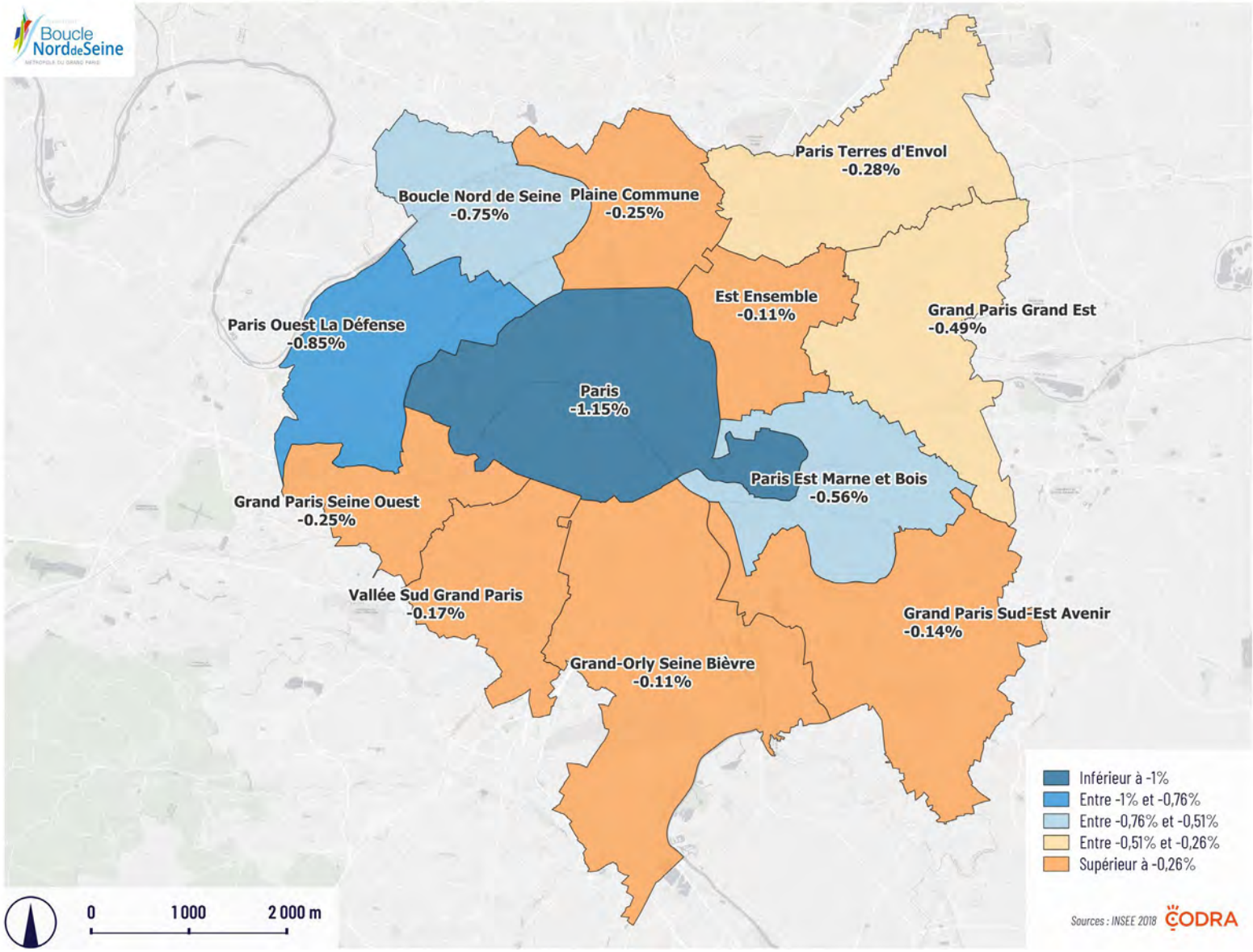
Composantes de l'évolution démographique – *Insee RP 2018*



	2008-2013	2013-2018	2008-2013	2013-2018	2008-2013	2013-2018
BNS	0,6	0,5	1,3	1,3	-0,7	-0,8
Plaine Commune	0,0	0,0	1,6	1,5	0,0	-0,3
Paris Ouest La Défense	0,4	0,0	1,0	0,9	-0,6	-0,9
Hauts de Seine	0,5	0,4	1,0	0,9	-0,5	-0,5
MGP	1,0	0,3	1,0	0,9	-0,5	-0,6
Val d'Oise	0,5	0,7	1,1	1,0	-0,6	-0,3

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Évolution annuelle moyenne de la population due au solde apparent entrées/sorties entre 2013 et 2018



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.2.2. Le solde migratoire est fortement déficitaire entre 2013 et 2018

Le solde migratoire de Boucle Nord de Seine est négatif, une tendance observée depuis près de 60 ans. Entre 2013 et 2018, ce solde est de -0,75%/an.

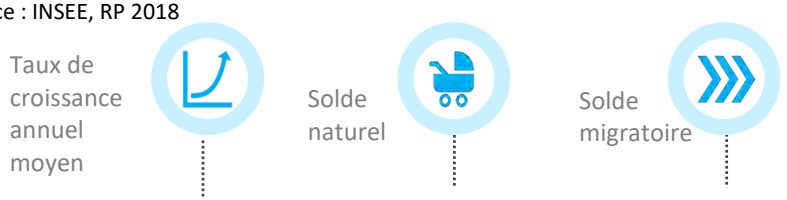
La baisse du solde migratoire s'observe sur l'ensemble des territoires des Hauts-de-Seine à l'exception de Vallée Sud Grand Paris, où le solde migratoire est moins déficitaire (-0,17%/an).

Parmi les communes de Boucle Nord de Seine, on observe trois dynamiques :

- Les communes dont le déficit migratoire s'accentue : Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes et Villeneuve-la-Garenne
- Les communes dont le déficit migratoire tend à se résorber : Clichy-la-Garenne et Colombes
- Gennevilliers dont le solde migratoire est devenu fortement excédentaire sur la période 2013-2018.

COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE PAR COMMUNE

Source : INSEE, RP 2018



	2008-2013	2013-2018	2008-2013	2013-2018	2008-2013	2013-2018
BNS	***0,59%***	***0,50%***	***1,32%***	***1,25%***	***-0,73%***	***-0,75%***
Argenteuil	0,68%	0,63%	1,41%	1,50%	-0,73%	-0,87%
Asnières	1,04%	-0,02%	1,48%	1,34%	-0,44%	-1,36%
Bois-Colombes	0,54%	-0,07%	0,97%	0,79%	-0,44%	-0,85%
Clichy	0,30%	1,07%	1,34%	1,19%	-1,05%	-0,12%
Colombes	0,21%	0,35%	1,20%	1,04%	-0,99%	-0,70%
Gennevilliers	0,66%	1,99%	1,16%	1,29%	-0,50%	0,70%
Villeneuve-la-G.	0,60%	-1,16%	1,40%	1,22%	-0,80%	-2,38%

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.3. Un ancrage territorial fort ou un territoire de passage

Précautions méthodologiques :
L'INSEE a modifié ses modalités de traitement des migrations résidentielles, elles ne sont désormais disponibles que sur une année. Par conséquent, les analyses suivantes ne reflètent que les migrations résidentielles entre 2018 et 2019. Et l'année 2019 marque une nouvelle évolution : le détail des caractéristiques des ménages n'est plus disponible. Seuls les lieux d'arrivée et de départ sont préservés. Les analyses suivantes sont donc réalisées à partir des données 2019 pour les flux, tandis que les analyses relatives aux caractéristiques des personnes sont issues de l'étude suivante, réalisée par Compas : Analyse des besoins sociaux, Portrait EPT Boucle Nord de Seine, Mars 2020

1.3.1. Des habitants plus nombreux à quitter le territoire : le solde migratoire est négatif

D'après les données 2019, près de 22 100 personnes se sont installées dans l'une des communes de Boucle Nord de Seine au cours de l'année 2018, tandis que 24 100 ont quitté le territoire, soit un solde déficitaire d'environ 2000 habitants.

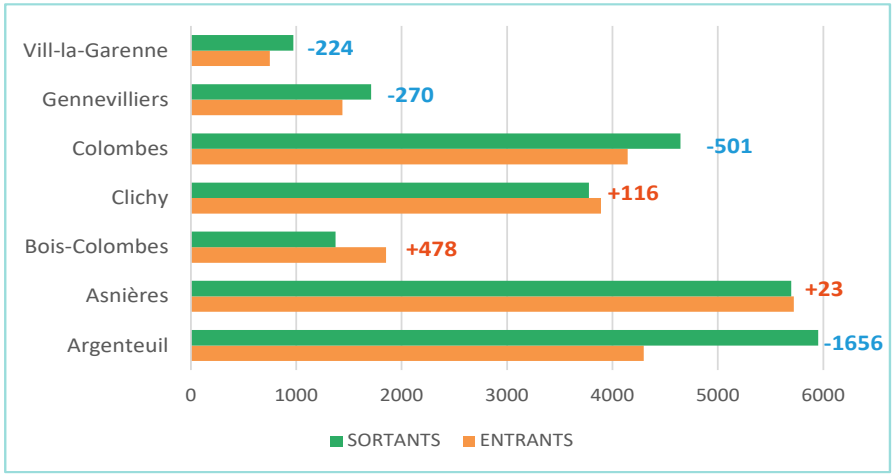
- Le solde est fortement positif avec la MGP : il y a 4100 arrivées de plus que de départs vers d'autres communes de la MGP.
 - Ce solde positif résulte notamment de l'accueil de Parisiens, puisque sur la période, Boucle Nord de Seine accueille 4 700 personnes de Paris, tandis que seules 400 personnes de Boucle Nord de Seine vont s'installer à Paris.
- Le solde est également positif avec les Hauts-de-Seine : + 2800 personnes sur la période : 3 800 entrants et 1000 sortants
- Le solde est déficitaire avec certains départements et Régions : Hauts-de-France (-140), La Nouvelle-Aquitaine (-500), les Pays de la Loire (-425), l'Occitanie (-325).

1.3.2. Deux dynamiques distinctes entre nord et sud

Les communes situées au sud du territoire ont un solde migratoire positif, tandis que les communes situées au nord ont un solde migratoire négatif sur cette année 2019.

Le solde est particulièrement déficitaire à Argenteuil, les sortants s'installent en grande couronne, dans le Val-d'Oise et les Yvelines.

Répartition des flux résidentiels sur l'année 2018
Insee - Migrations résidentielles 2019



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.3.3. Les flux migratoires impactent significativement la structure de la population

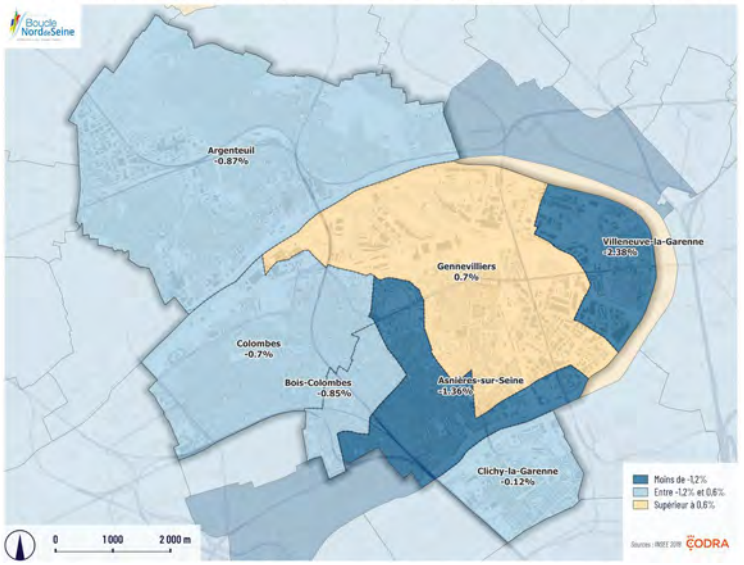
En 2018, près d'un ménage sur trois a emménagé depuis moins de 4 ans sur le territoire.

Dans certaines communes, cette part est plus importante encore : Asnières-sur-Seine (39%), Clichy-la-Garenne (40%), Bois-Colombes (36%).

À l'inverse, les emménagés récents sont moins présents à Villeneuve-la-Garenne (24 % des ménages y habitent depuis moins de 4 ans et, inversement, la part des emménagés depuis plus de 10 ans est très élevée : 58 %).

Ces tendances résultent pour partie des caractéristiques du parc de logements existants dans les communes : Clichy-la-Garenne concentre un parc locatif privé, au sein duquel la rotation est forte. À noter que certaines communes, Asnières-sur-Seine et Gennevilliers ont livré un nombre important de logements ces dernières années, ce qui tend à augmenter la part des emménagés récents.

Évolution annuelle moyenne de la population due au solde apparent entrées/sorties entre 2013 et 2018

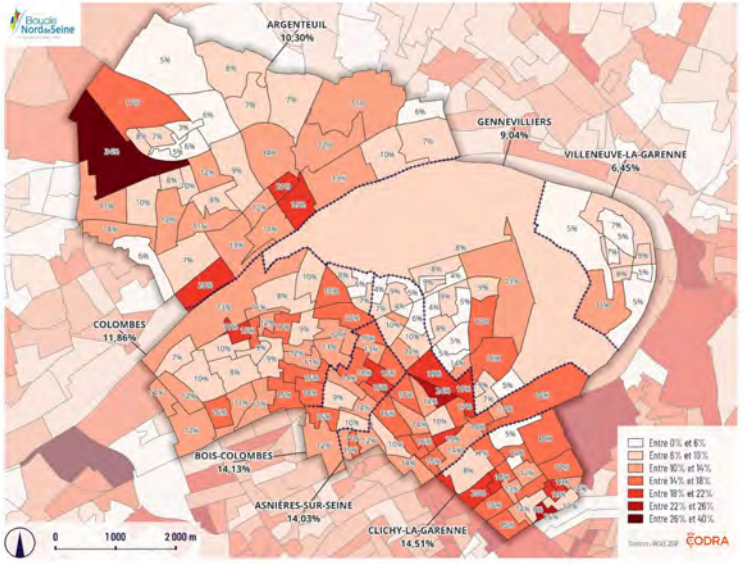


Le départ de certains profils d'habitants, remplacés rapidement par d'autres profils, alimente les évolutions sociodémographiques du territoire.

Les données de l'INSEE ne permettent plus d'analyser les flux des migrations résidentielles sur plusieurs années, cependant l'étude « Analyse des Besoins Sociaux » de 2020 précise que le renouvellement de population du fait des entrées et sorties conduit à :

- Un rajeunissement de la population : les entrants sont plus jeunes que les sortants
- Un solde positif de locataires dans le parc privé (négatif dans le parc social)
- Un solde négatif de couples avec enfants et familles monoparentales, au profit de personnes seules
- Un solde positif de cadres et professions intellectuelles supérieures

Part des ménages emménagés depuis moins de 2 ans dans leur logement



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



- Accueil d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises, employés et ouvriers
- Peu d'arrivées de cadres et prof.sup.



- Accueil fort de cadres et prof. Sup.
- Peu d'arrivées d'ouvriers



- Accueil fort de cadres et prof.sup et prof. Intermédiaires
- Peu d'arrivées d'employés et ouvriers





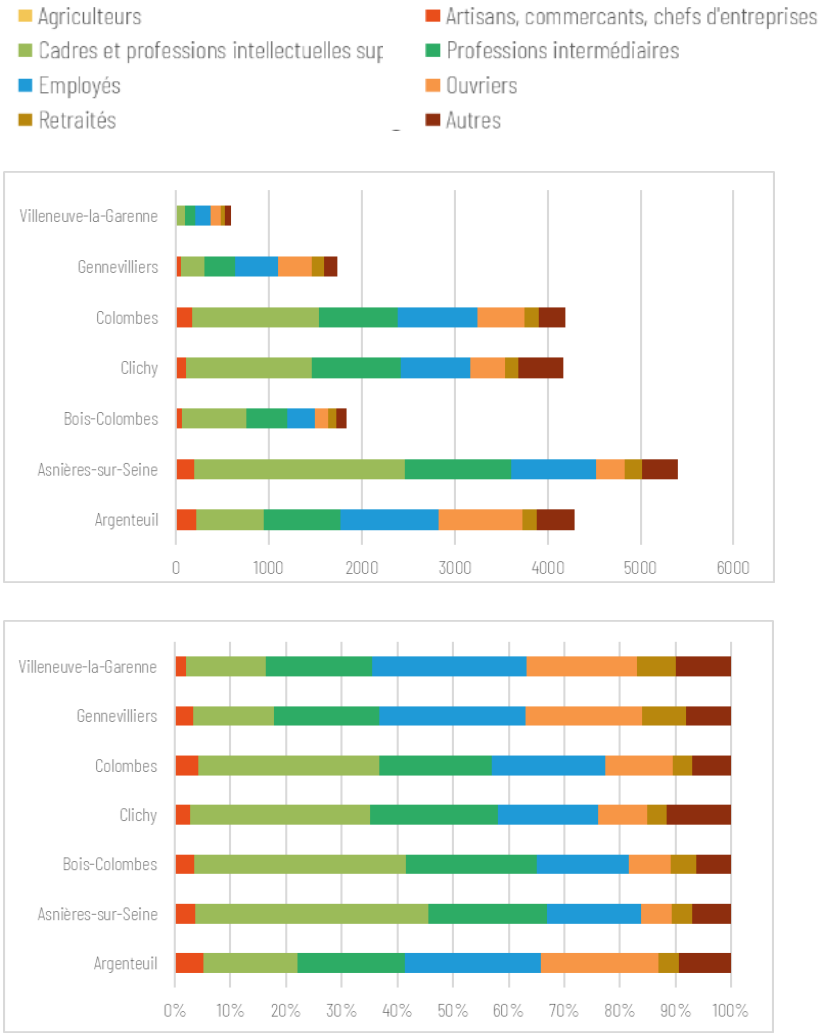
- Positionnement « moyen » par rapport aux arrivées de Boucle Nord de Seine: plus de cadres et professions supérieures et professions intermédiaires et employés



- Accueil fort d'employés, ouvriers et retraités
- Peu d'arrivées de cadres

Catégorie socio-professionnelles des emménagés depuis moins de 2 ans

Insee RP 2019



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.4. Une population globalement jeune mais qui tend à vieillir

1.4.1. Un territoire jeune

En 2018, 21 % des habitants de Boucle Nord de Seine sont des enfants (moins de 15 ans), cette part est plus élevée qu'à l'échelle départementale (19%).

Certaines communes de Boucle Nord de Seine présentent une part de moins de 15 ans particulièrement élevée : Villeneuve-la-Garenne (24%), Gennevilliers (23%) et Argenteuil (23%).

À l'inverse, la part des personnes âgées est plus faible qu'à l'échelle départementale : les plus de 60 ans représentent 17 % à Boucle Nord de Seine, soit 3 points de moins qu'à l'échelle des Hauts-de-Seine.

Répartition de la population par tranche d'âge

Insee RP 2018

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75-89 ans	90 ans et plus
Boucle Nord de Seine	**21%**	**20%**	**23%**	**19%**	**12%**	**5%**	**1%**
Argenteuil	23%	19%	22%	19%	12%	5%	1%
Asnières-sur-Seine	20%	20%	25%	18%	11%	5%	1%
Bois-Colombes	19%	19%	22%	21%	12%	6%	2%
Clichy	19%	21%	25%	18%	12%	4%	1%
Colombes	21%	19%	22%	20%	12%	5%	1%
Gennevilliers	23%	20%	21%	18%	13%	5%	1%
Villeneuve-la-Garenne	24%	18%	22%	18%	13%	5%	1%
Hauts-de-Seine	**19%**	**19%**	**22%**	**19%**	**13%**	**6%**	**1%**
Val d'Oise	**21,9%**	**19,3%**	**20,8%**	**19,3%**	**12,8%**	**5,9%**	

1.4.2. Entre 2013 et 2018, la population reste jeune mais tend à vieillir

Contrairement aux tendances observées à l'échelle du département, le nombre de moins de 15 ans continue d'augmenter à Boucle Nord de Seine. La part des 15 – 29 ans progresse néanmoins moins vite sur Boucle Nord de Seine que sur le département, tandis que les 30 – 44 ans sont en léger recul.

À l'inverse, le vieillissement se ressent plus fortement à Boucle Nord de Seine que sur le département, avec une augmentation plus rapide des 60 – 74 ans et des plus de 90 ans, tandis que la perte des 75-89 ans est plus faible sur le territoire que dans les Hauts de Seine : en conséquence, la population âgée augmente proportionnellement plus vite sur Boucle Nord de Seine qu'à l'échelle départementale.

Évolution de la population par tranche d'âge

Insee RP 2018

	POP	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75-89 ans	90 ans et plus
Boucle Nord de Seine	**10974**	**1519**	**1325**	**-119**	**3241**	**4472**	**-352**	**887**
Argenteuil	3396	1370	-685	730	574	1341	-87	153
Asnières-sur-Seine	-74	-539	355	-903	106	791	-159	275
Bois-Colombes	-93	-378	381	-603	465	64	-125	103
Clichy	3230	434	814	-149	883	1074	2	172
Colombes	42833	8811	7694	10022	9193	4385	2215	513
Gennevilliers	22236	4614	4191	4853	3922	3174	1335	148
Villeneuve-la-Garenne	-1443	-510	-754	-166	-262	147	80	22
Hauts-de-Seine	*-35881*	*-2415*	*7428*	*-8096*	*15304*	*17407*	*-2510*	*3600*
Val d'Oise	43 900	11356	-1234	7411	2568	20564	3233	

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.4.3. Par conséquent, l'indice de jeunesse tend à diminuer

L'indice de jeunesse fait le rapport entre la part des moins de 20 ans et la part des 60 ans et plus. Cet indice est supérieur à 1 lorsque les moins de 20 ans sont plus nombreux que les plus de 60 ans.

L'indice de jeunesse de Boucle Nord de Seine est particulièrement élevé : 1,57 en 2018, traduisant un nombre de personnes de moins de 20 ans largement supérieur au nombre de personnes de plus de 60 ans.

L'indice de jeunesse de Boucle Nord de Seine est le plus élevé des Hauts-de-Seine, devant Paris Ouest La Défense (1,25). Il est supérieur aux moyennes départementale (1,25) et régionale (1,29).

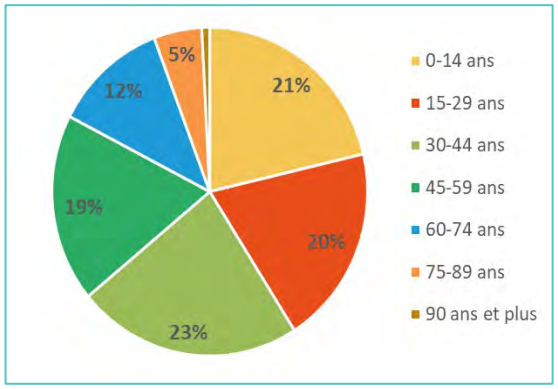
Quelle évolution de la population jeune entre 2013 et 2018 ?

Source : INSEE, RP 2018

	15-29 ans			30-44 ans		
	%	Evol		%	Evol	
Boucle Nord de Seine	20%	1325	0,3%	23%	-119	0,0%
Argenteuil	19%	-685	-0,6%	22%	730	0,6%
Asnières-sur-Seine	20%	355	0,4%	25%	-903	-0,8%
Bois-Colombes	19%	381	1,5%	22%	-603	-1,8%
Clichy	21%	814	1,3%	25%	-149	-0,2%
Colombes	19%	657	0,8%	22%	-13	0,0%
Gennevilliers	20%	557	1,2%	21%	986	2,0%
Villeneuve-la-Garenne	18%	-754	-3,1%	22%	-166	-0,6%
Hauts-de-Seine	19%	7428	0,5%	22%	-8096	-0,4%
Val d'Oise	19%	-1231	-0,5%	21%	7411	3%

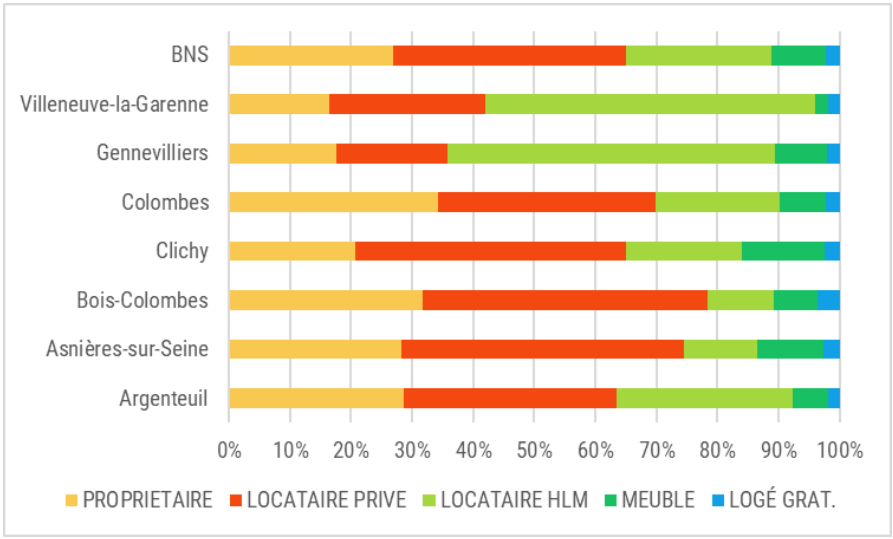
Répartition de la population par tranche d'âge

Insee RP 2918



Quel est le statut d'occupation des jeunes (20-39 ans)?

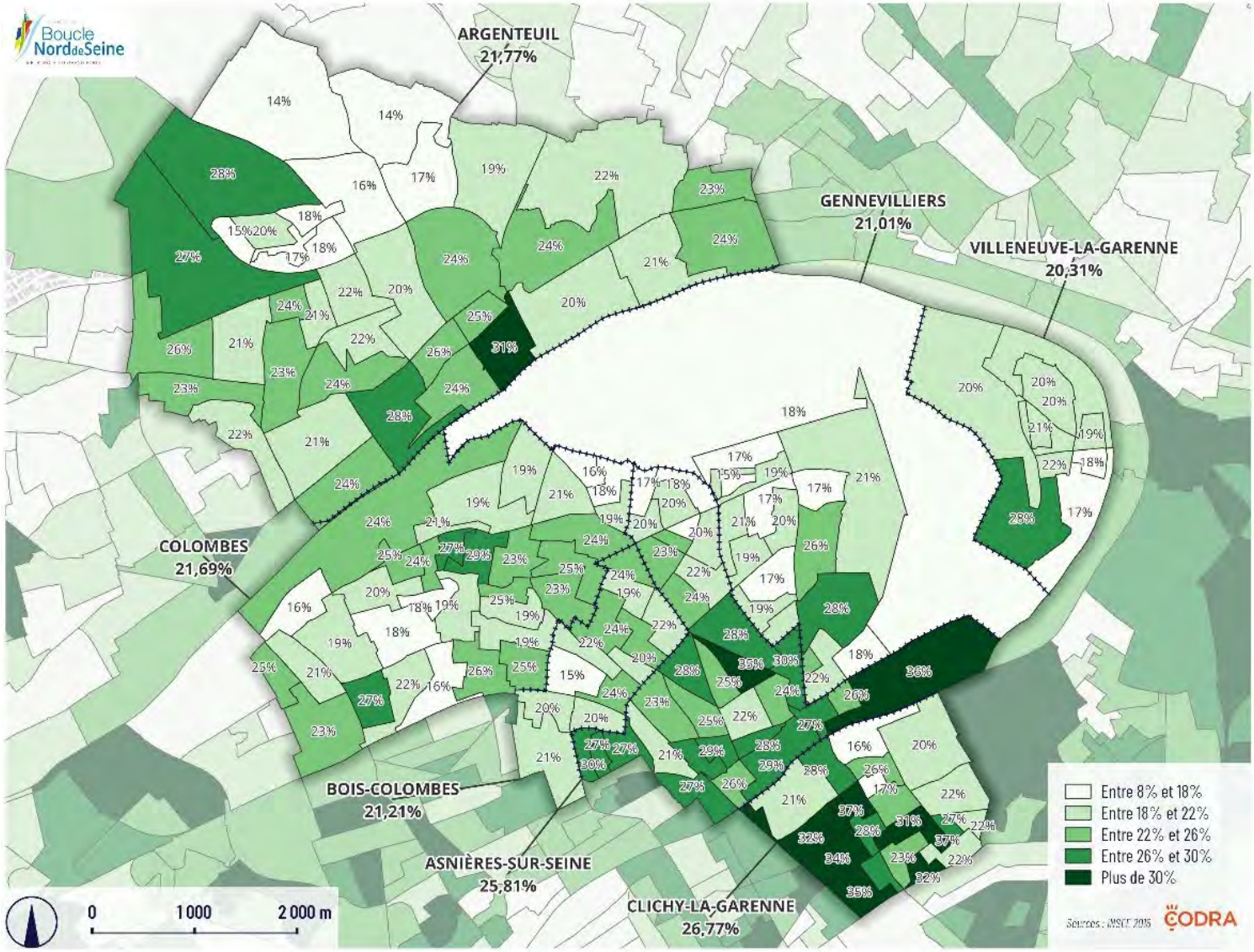
Source : INSEE, RP 2018



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Part des jeunes (25-39 ans) au sein de la population

Insee RP 2018



- Une concentration de jeunes ménages dans les quartiers qui concentrent l'offre locative privée
- Dans toutes les communes, exceptée Colombes (population stable) la part des 15 – 44 ans est en recul
- Une perte de jeunes à Villeneuve-la-Garenne, Bois-Colombes et Asnières-sur-Seine
- Un gain de jeunes à Gennevilliers et Argenteuil

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Bien que la population soit jeune, la tendance est au vieillissement : le nombre de personnes âgées augmente plus vite que le nombre de moins de 20 ans, l'indice de jeunesse diminue sur toutes les communes – excepté à Gennevilliers. À l'échelle de Boucle Nord de Seine :

- + 1000 personnes de plus de 60 ans chaque année entre 2013 et 2018
- + 660 personnes de moins de 20 ans chaque année entre 2013 et 2018

Indice de jeunesse et évolution 2013-2018
Insee RP 2018

	INDICE JEUNESSE 2018	INDICE DE JEUNESSE 2013	EVOL/AN 2013-2018
Boucle Nord de Seine	1,57	1,64	-0,8%
Argenteuil	1,75	1,81	-0,6%
Asnières-sur-Seine	1,48	1,60	-1,6%
Bois-Colombes	1,34	1,41	-0,9%
Clichy	1,49	1,57	-1,1%
Colombes	1,55	1,61	-0,8%
Gennevilliers	1,58	1,47	1,4%
Villeneuve-la-Garenne	1,69	1,91	-2,5%
Hauts-de-Seine	1,25	1,32	-1,1%

Cette évolution est comparable à celle observée à l'échelle des Hauts-de-Seine

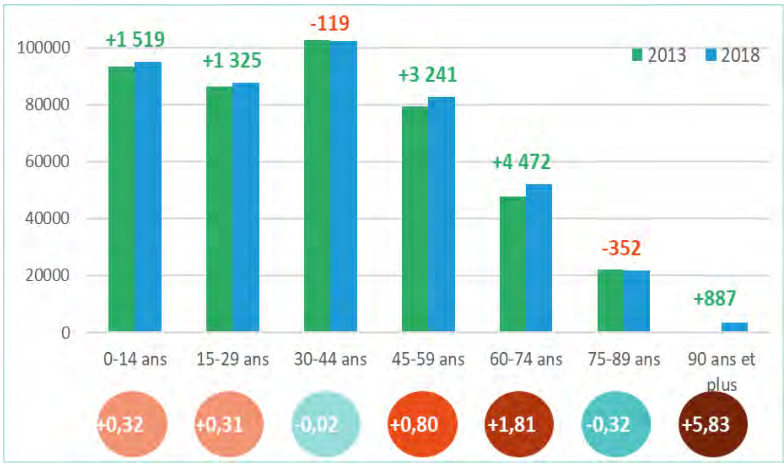
Le vieillissement de la population est plus rapide dans certaines communes, à l'image de Clichy qui a enregistré la plus forte augmentation des plus de 60 ans (+2,6%/an), avec 250 habitants de plus de 60 ans supplémentaires chaque année.

Cette tendance démographique traduit le phénomène de « baby-boom » des années d'après-guerre. Ces « baby-boomers » (personnes âgées de 45 à 75 ans aujourd'hui) arrivent progressivement aux âges avancés, devenant peu à peu des « papy boomers » (lorsqu'ils ont plus de 60 ans).

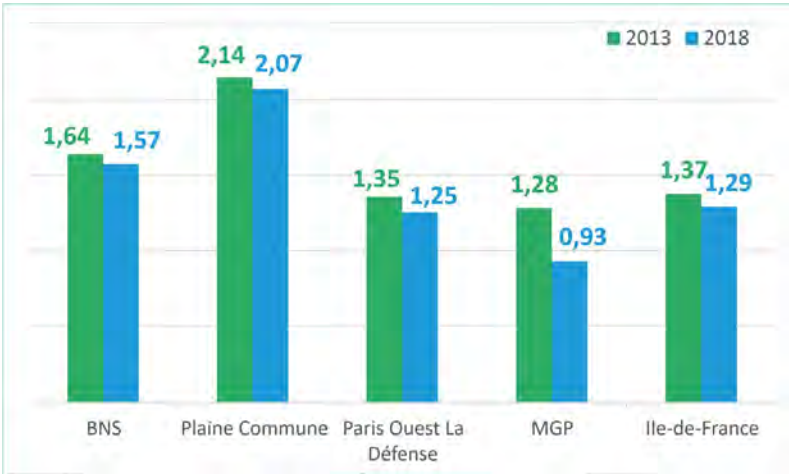
Dans les années à venir ; la part des personnes âgées devrait donc augmenter de façon continue jusque 2040.

Ces évolutions démographiques rappellent les besoins croissants en matière d'adaptation des logements du parc existant, de leur environnement immédiat ainsi que les besoins en accessibilité des espaces publics et des équipements.

Évolution de la population par tranche d'âge - *Insee RP 2018*

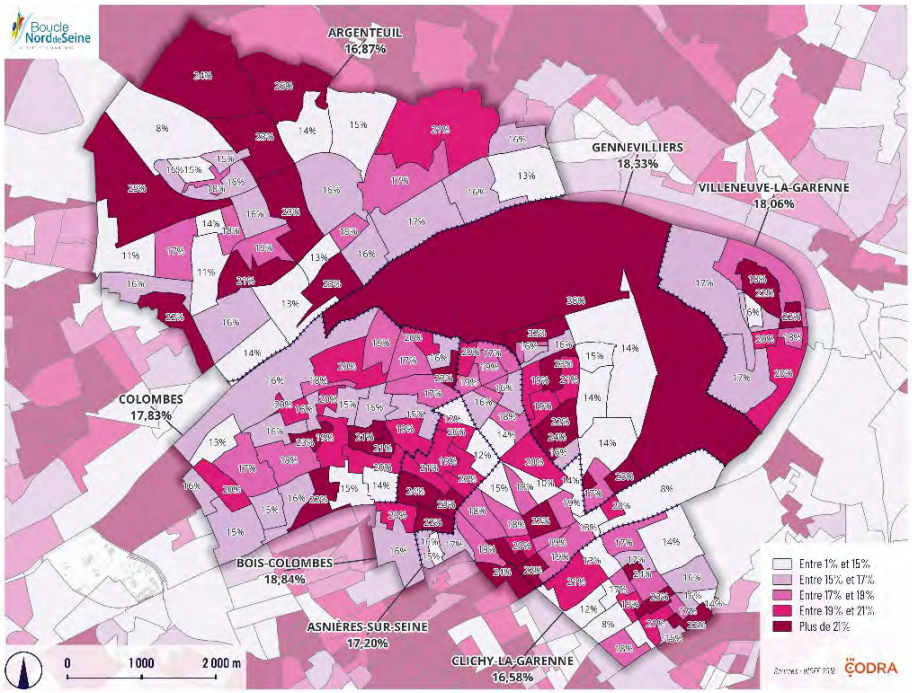


comparaison de l'indice de jeunesse - *Insee RP 2018*



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

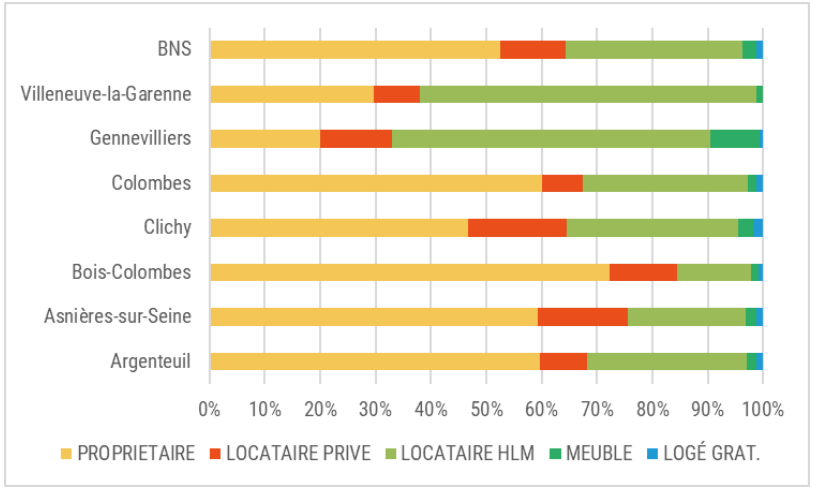
Part des personnes âgées (>60 ans) parmi la population - *Insee RP 2018*



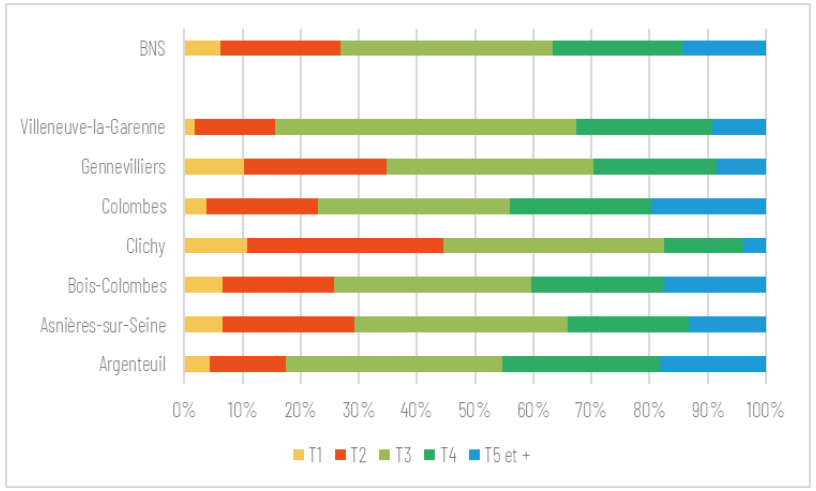
Quelle évolution de la population des séniors entre 2013 et 2018 - *Insee RP 2018*

	> 60 ANS			> 75 ANS		
	%	Evol		%	Evol	
Boucle Nord de Seine	**17%**	**5008**	**1,3%**	**6%**	**535**	**0,4%**
Argenteuil	17%	1407	1,6%	5%	66	0,2%
Asnières-sur-Seine	17%	907	1,3%	6%	116	0,5%
Bois-Colombes	19%	41	0,2%	7%	-22	-0,2%
Clichy	17%	1248	2,6%	5%	174	1,2%
Colombes	18%	646	0,9%	6%	-83	-0,3%
Gennevilliers	18%	509	1,2%	6%	181	1,4%
Villeneuve-la-Garenne	18%	249	1,2%	6%	102	1,6%
Hauts-de-Seine	20%	18497	1,2%	7%	1090	0,2%
Val d'Oise	19%	23797	2,2%	5%	3233	0,9%

Quel est le statut d'occupation des plus de 65 ans ? - *Insee RP 2018*



Quelle est la taille des logements occupés par les plus de 80 ans ? - *Insee RP 2018*



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



ARGENTEUIL

Une dynamique démographique soutenue principalement par le solde naturel, et un indice de jeunesse qui diminue moins rapidement que dans les Hauts-de-Seine et dans le territoire de Boucle Nord de Seine



ASNIÈRES-SUR-SEINE

La croissance démographique naturelle est suffisamment dynamique pour compenser le déficit du solde migratoire, ce qui permet à la population de se maintenir. L'indice de jeunesse diminue deux fois plus vite que la moyenne observée dans le territoire



BOIS-COLOMBES

La population se maintient tout juste par l'équilibre entre le solde naturel et le solde migratoire mais l'indice de jeunesse est le plus faible de Boucle Nord de Seine



COLOMBES

La croissance de la population par le solde naturel est légèrement supérieure au déficit du solde migratoire, permettant une légère croissance de la population. L'indice de jeunesse diminue moins vite que dans les Hauts-de-Seine et dans le territoire.



CLICHY-LA-GARENNE

Dynamisme démographique soutenu par le solde naturel, mais avec un indice de jeunesse plus faible que la moyenne et qui diminue plus rapidement qu'à l'échelle de Boucle Nord de Seine



GENNEVILLIERS

Commune avec le plus fort dynamisme démographique alimenté par la croissance naturelle mais plus encore par le solde migratoire.

Seule commune dont l'indice de jeunesse augmente entre 2013 et 2018



VILLENEUVE-LA-GARENNE

La commune perd des habitants sous l'effet d'un solde migratoire supérieur à la croissance naturelle. L'indice de jeunesse reste supérieur à la moyenne de Boucle Nord de Seine mais il a baissé très rapidement, trois fois plus vite que sur le territoire de Boucle Nord de Seine

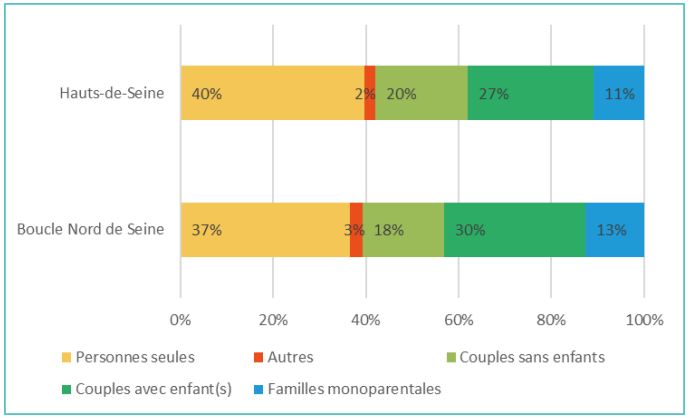
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.5. Les ménages : caractéristiques et évolutions

1.5.1. 183 800 ménages en 2018, un profil plutôt familial

En 2018, Boucle Nord de Seine se caractérise par une population plus familiale que le département : la part des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) représente 43 % des ménages, contre 38 % à l'échelle des Hauts de Seine.

Structure des ménages – *Insee RP 2018*



1.5.2. La taille des ménages évolue peu à l'échelle de Boucle Nord de Seine

Entre 2013 et 2018, le nombre de ménages a augmenté de 5 881, soit près de 1 180 ménages supplémentaires par an. Ce sont surtout les communes de Gennevilliers et Clichy-la-Garenne qui ont vu leur nombre de ménages augmenter, tandis qu'à Villeneuve-la-Garenne, le nombre de ménages a légèrement diminué.

En 2018, le nombre moyen de personnes par ménages est de 2,38 à Boucle Nord de Seine, tandis qu'il était de 2,39 en 2013. Cette diminution traduit un faible desserrement de la population : -0,10%/an quand la moyenne nationale est de -0.49%/an. Ce faible desserrement peut traduire la difficulté des ménages à décohabiter dans un marché immobilier très tendu : les jeunes partent plus tardivement du domicile parental… À l'échelle de la MGP, le desserrement est de -0.13%/an.

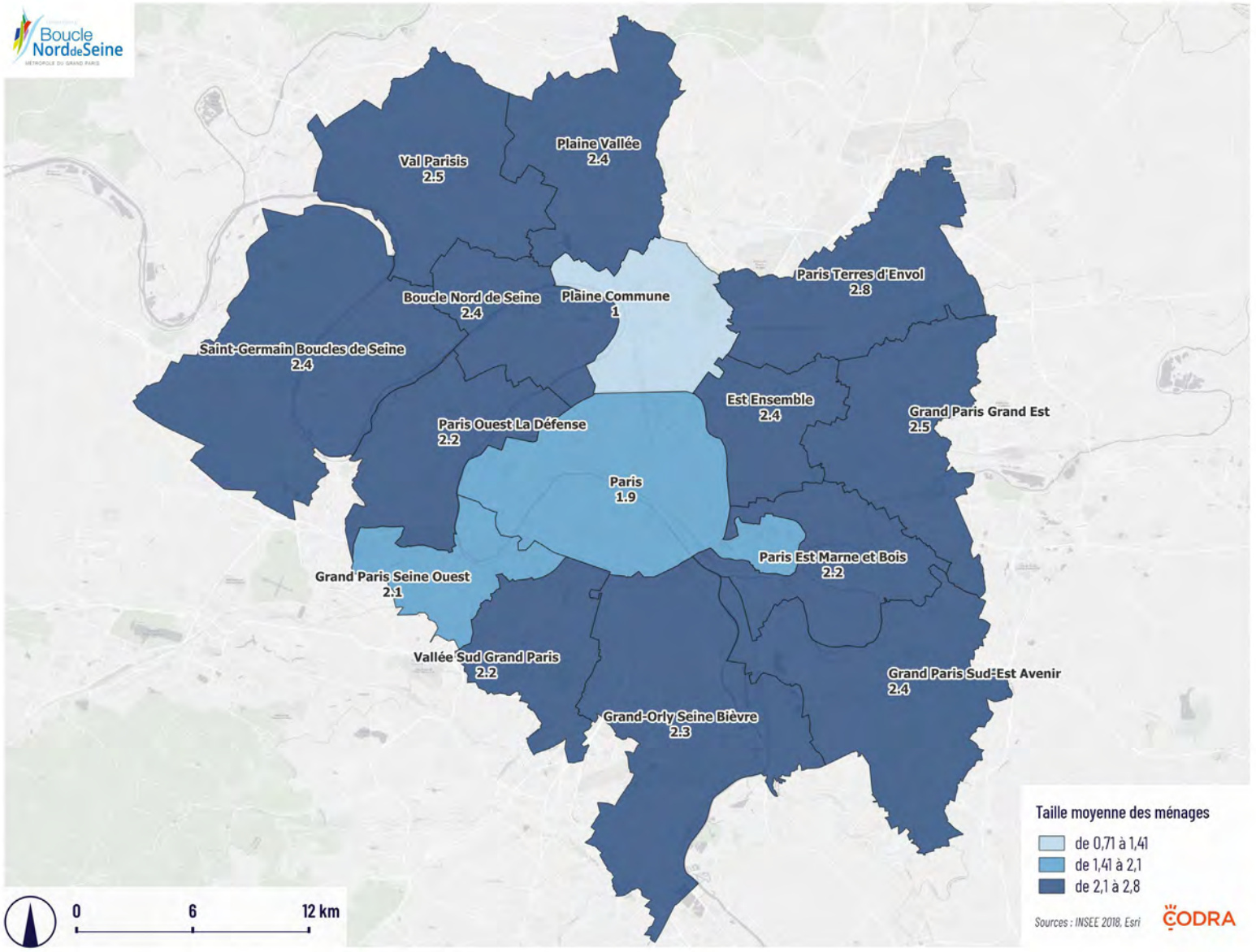
Les situations sont néanmoins contrastées selon les communes :

- La taille des ménages diminue fortement à Villeneuve-la-Garenne, Bois-Colombes et Gennevilliers
- La taille des ménages diminue de manière moins prononcée à Colombes et Asnières-sur-Seine
- La taille des ménages augmente à Clichy-la-Garenne et Argenteuil.

	TAILLE DES MENAGES 2013	TAILLE DES MENAGES 2018	EVOL. TAILLE DES MENAGES 2013-2018
Argenteuil	2,59	2,61	0,13%
Asnières-sur-S.	2,24	2,24	-0,07%
Bois-Colombes	2,28	2,22	-0,50%
Clichy	2,12	2,16	0,33%
Colombes	2,44	2,42	-0,18%
Gennevilliers	2,52	2,47	-0,42%
Villeneuve-la-G.	2,76	2,62	-1,05%
BNS	**2,39**	**2,38**	**-0,10%**
	Pers. / résidence principale		*Desserrement en %/an*

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Taille moyenne des ménages en 2018



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

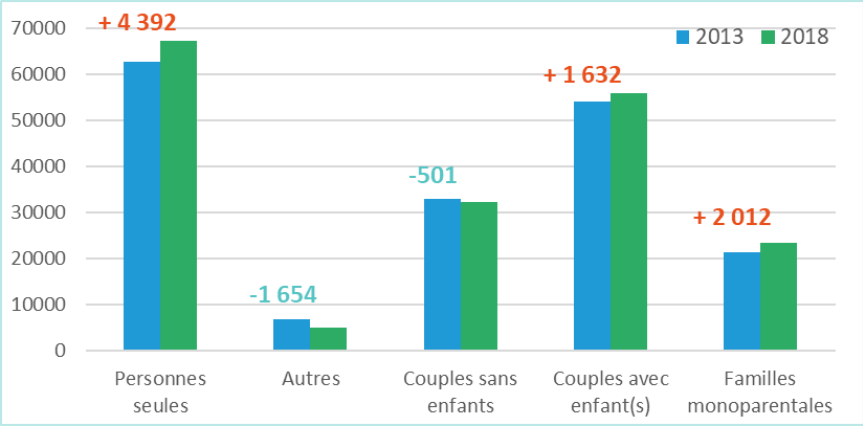
1.5.3. Une progression des personnes seules et des familles monoparentales

Sur la période, le nombre de ménages avec enfants augmente fortement : on distingue les ménages en couples (+0.6% :an) et les familles monoparentales (+1.81%/an). L'augmentation des familles parentales se traduit également par une augmentation des personnes seules (la séparation d'un couple avec enfants conduit à la création d'une famille monoparentale + une personne seule lorsque les deux parents restent sur le même territoire).

Si l'augmentation des familles monoparentales concerne plus de 2000 ménages, l'augmentation des personnes seules est deux fois importante : elle concerne donc les séparations mais traduit également le phénomène de vieillissement de la population, avec l'augmentation des personnes âgées vivant seules.

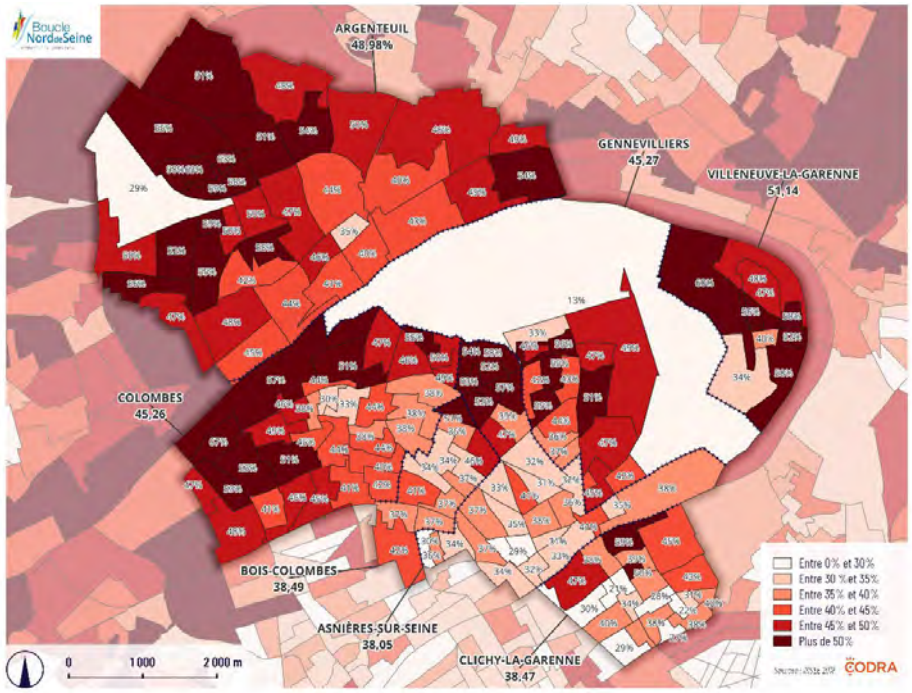
Gennevilliers (+4,58%/an) et Villeneuve-la-Garenne (+3,33%/an) sont les communes qui enregistrent la plus forte augmentation de personnes seules.

Évolution de la structure des ménages - *INSEE, RP 2018*

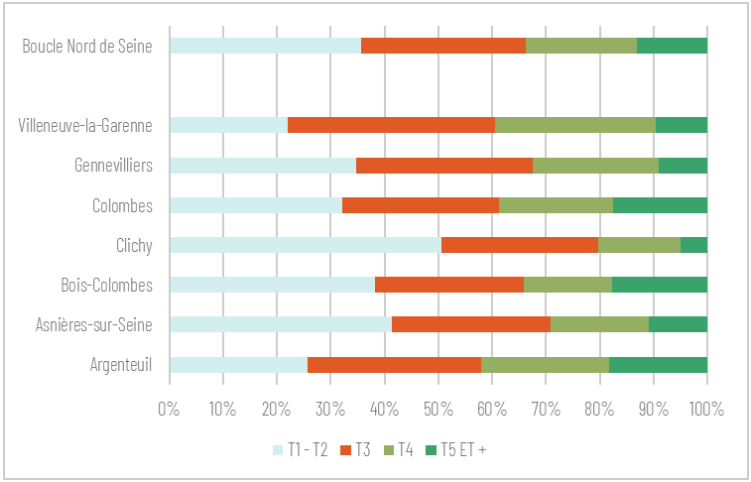


Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Part des familles avec enfants au sein des ménages - *Insee RP 2018*



Où est l'offre de logements susceptible d'accueillir les familles avec enfant(s) ? - *Insee RP 2018*

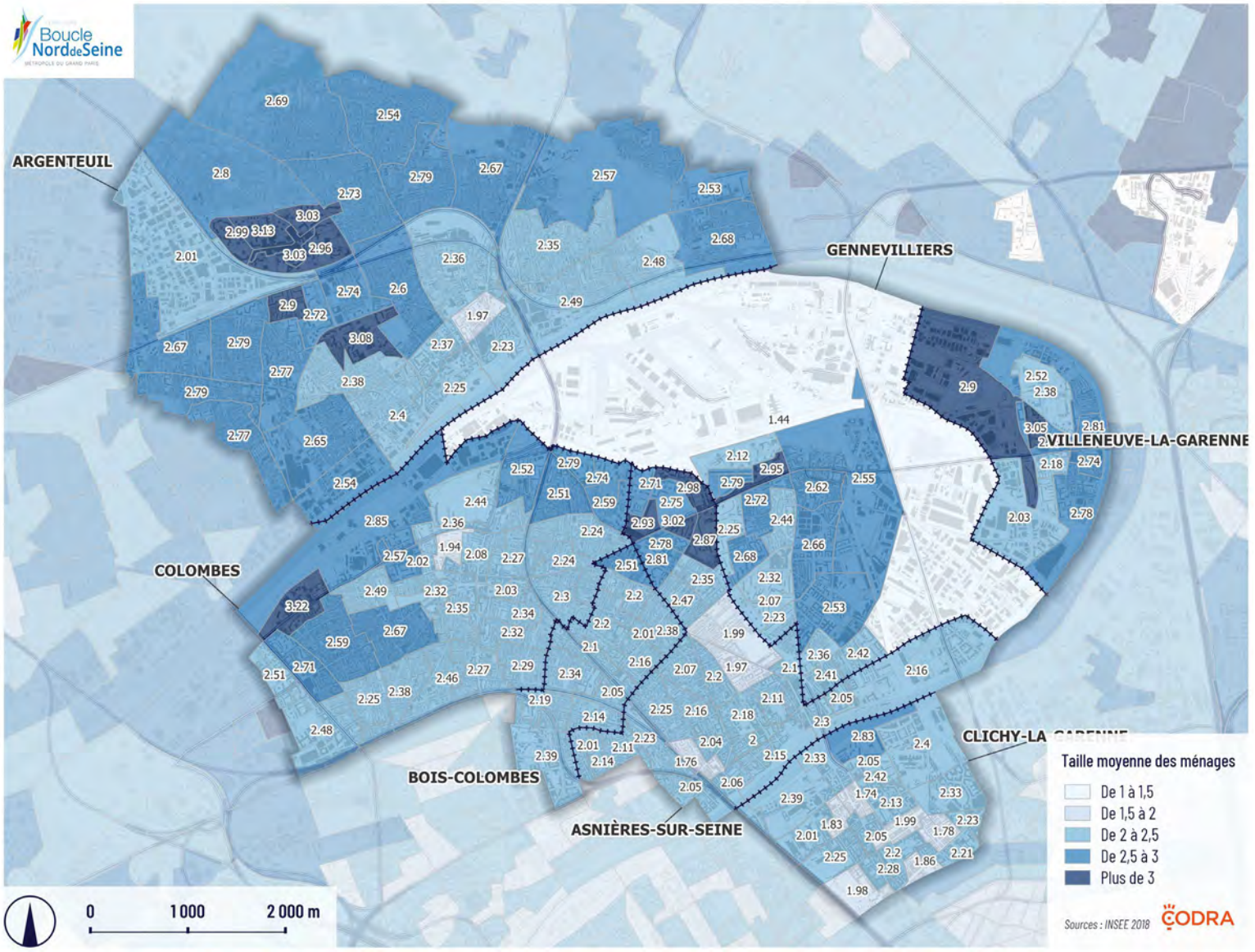


Quelle évolution des familles avec enfant(s) entre 2013 et 2018 - *Insee RP 2018*

	PART 2018	EVOL 2013-2018	
Boucle Nord de Seine	43%	3644	0,9%
Argenteuil	49%	1033	1,0%
Asnières-sur-Seine	38%	120	0,2%
Bois-Colombes	38%	-63	-0,3%
Clichy	36%	816	1,6%
Colombes	45%	754	1,0%
Gennevilliers	45%	1173	3,0%
Villeneuve-la-Garenne	51%	-189	-0,8%
Hauts-de-Seine	38%	9650	0,7%

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Taille moyenne des ménages par IRIS en 2018



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.5.4. Un taux de pauvreté important mais de fortes disparités entre les communes

En 2018, 21% des ménages de Boucle Nord de Seine vit sous le seuil de pauvreté, selon les données fiscales et celles des prestations sociales. Cette part est largement supérieure à celle des Hauts-de-Seine (taux de pauvreté de 11,9%) et légèrement supérieur à celui du Val d'Oise (taux de pauvreté de 17%).

Le revenu médian s'élève à 20 950€ par UC et par an, soit le plus faible du département (28 040€ par UC et par an) et inférieur au revenu médian moyen de la Métropole du Grand Paris (23 540€).

À Argenteuil, Gennevilliers et Clichy-la-Garenne et Villeneuve-la-Garenne, le niveau du 1er décile est particulièrement bas (inférieur à 10 000 €).

Le profil socio-économique du territoire est contrasté, les communes du sud de Boucle Nord de Seine (Bois-Colombes, Asnières-sur-Seine, Colombes, et Clichy-la-Garenne) ont des médianes de revenus disponibles par unité de consommation supérieures à celles des communes du nord (Argenteuil, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne) et un rapport interdécile nettement supérieur (écart important entre le revenu des plus pauvres et celui des plus riches).

Revenus annuels déclarés par unité de consommation (UC)

INSEE-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa

	1er décile déclaré (€)	Médiane déclarée (€)	9ème décile décaré (€)	Rapport interdécile
Gennevilliers	9 400 €	17 470 €	31 470 €	3,3
Villeneuve-la-G.	9 790 €	17 660 €	31 280 €	3,2
Argenteuil	9 140 €	18 270 €	34 150 €	3,7
Clichy	9 520 €	20 300 €	41 530 €	4,4
Colombes	10 770 €	23 140 €	49 470 €	4,6
Asnières-sur-S.	11 030 €	26 210 €	55 140 €	5
Bois-Colombes	12 930 €	30 580 €	61 180 €	4,7

Les rapports interdéciles des revenus permettent d'identifier les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Ainsi, le rapport interdécile (D9/D1) des niveaux de vie est le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.6. Evolutions récentes

Le diagnostic du PLUi est basé sur les dernières données connues au moment de sa réalisation en 2022. Compte tenu du délai inhérent à la procédure d'élaboration d'un PLUi, des données plus récentes ont été publiées avant l'approbation de celui-ci. Les évolutions récentes des données seront appréciées à partir de la période de référence 2015-2021.

A noter que les méthodes de recensement de l'INSEE ont évolué depuis la réalisation du présent diagnostic, et des facteurs techniques particuliers sont à prendre en compte :

- L'évolution de la méthode de recensement pour la prise en compte des ménages-familles (cf. note INSEE de juin 2024). Depuis 2021, la prise en compte de certains double-comptes (comme le rattachement des enfants de divorcés à deux foyers) a cessé.
- L'enquête de recensement 2021 n'a pas été simplement décalée d'un an suite à la crise sanitaire de la COVID-19, elle a été remplacée par une pseudo-enquête annuelle de recensement, constituée à partir des données individuelles de l'enquête annuelle de recensement 2016 et ne reposent plus sur les mêmes pas de temps. Les présentes évolutions seront donc appréciées au regard de la dernière période de référence 2015-2021.

1.6.1. Une tendance de croissance qui se poursuit mais de moins en moins portée par le solde naturel

La dynamique démographique du territoire est marquée par un renforcement notable ces dernières années et qui semble se consolider avec le passage d'un taux d'évolution annuel de +0,50%/an sur la période 2013-2018 à +0,60% pour 2015-2021.

Les dynamiques qui sous-tendent cette croissance sont cependant en train de s'infléchir. En effet, hormis certaines communes comme Argenteuil, où le solde migratoire continue de chuter, celui-ci a significativement augmenté à l'échelle du territoire passant de -0,75% à -0,33%. Les communes de Boucle Nord de Seine perdent donc de moins en moins d'habitants. Cette inflexion de la tendance est néanmoins équilibrée par la diminution du solde naturel, phénomène national, ce qui explique l'augmentation seulement modérée du taux de croissance.

1.6.2. Une population jeune mais dont le vieillissement se poursuit

	Taux de croissance annuel moyen	Solde naturel	Solde migratoire
	2015-2021	2015-2021	2015-2021
Argenteuil	-0,50%	1,40%	-1,90%
Asnières	0,60%	1,20%	-0,60%
Bois-Colombes	1%	0,70%	0,30%
Clichy	1,20%	1%	0,10%
Colombes	0,70%	1%	-0,30%
Gennevilliers	1,70%	1,10%	0,60%
Villeneuve-la-Garenne	0,60%	1,10%	-0,50%
BNS	0,60%	1,07%	-0,33%

Composantes de l'évolution démographiques – *INSEE RP 2021*

Les observations sur l'évolution de la pyramide démographique de Boucle Nord de Seine faites à partir de la période 2013-2018 se confirment sur la période 2015-2021.

En effet, le territoire est très jeune avec 21% d'enfants (moins de 15 ans) et seulement 16% de plus de 60 ans. Cependant, malgré ces proportions, l'indice

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

de jeunesse diminue progressivement passant de 1,82 en 2015 à 1,60 en 2021 soit une évolution annuelle de -2%.

Seules les communes de Bois-Colombes et de Gennevilliers voient une augmentation de leur indice de jeunesse sur cette période.

	2015			2021			
	Moins de 20 ans	Plus de 60 ans	Indice de jeunesse	Moins de 20 ans	Plus de 60 ans	Indice de jeunesse	Evol/an 2015-2021
Argenteuil	32571	17893	1,82	30360	18940	1,60	-2,0%
Asnières-sur-Seine	22379	14435	1,55	22934	14815	1,55	0,0%
Bois-Colombes	6991	5457	1,28	7537	5236	1,44	2,1%
Clichy	15003	9265	1,62	15699	10957	1,43	-1,9%
Colombes	23773	14886	1,60	24472	15949	1,53	-0,7%
Gennevilliers	12657	8217	1,54	14319	8867	1,61	0,8%
Villeneuve-la-Garenne	7334	4260	1,72	7705	4636	1,66	-0,6%
BNS	120708	74413	1,62	123026	79400	1,55	-0,7%

Indice de jeunesse et évolution 2015-2021 – *INSEE RP 2021*

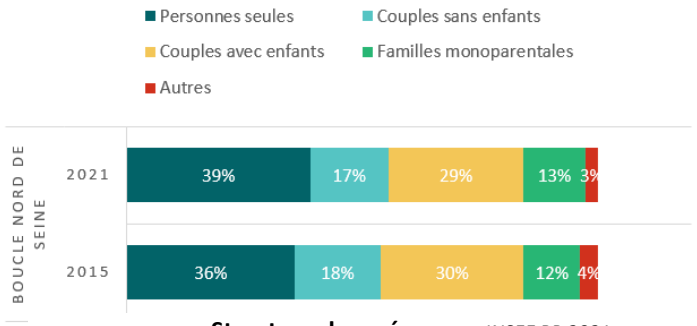
1.6.3. Une structure des ménages très stable à l'échelle de BNS mais une taille qui évolue de façon hétérogène selon les communes

En 2021, Boucle Nord de Seine se caractérise par une population toujours plus familiale que le département : la part des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) représente 42 % des ménages, contre 37,3 % à l'échelle des Hauts-de-Seine.

Pour ce qui est de la taille des ménages, le faible desserrement observé sur la période 2013-2018 semble être remis en question sur 2015-2021. En effet, on passe de -0,1% de desserrement par an sur la première période à -0,3% sur la deuxième, le phénomène paraît donc s'accélérer.

Les situations sont contrastées selon les communes :

- La taille des ménages diminue très fortement à Argenteuil et à Clichy-la-Garenne alors qu'elle avait tendance à augmenter sur la période 2013-2018 ;
- La taille des ménages diminue de façon moins prononcée à Asnières-sur-Seine, Colombes et Gennevilliers.
- La taille des ménages augmente à Bois-Colombes et à Villeneuve-la-Garenne.



Structure des ménages – *INSEE RP 2021*

Taille des ménages – *INSEE RP 2021*

	Taille des ménages 2015	Taille des ménages 2021	Evolution de la taille des ménages 2015-2021
Argenteuil	2,59	2,45	-0,90%
Asnières-sur-Seine	2,25	2,23	-0,15%
Bois-Colombes	2,22	2,18	-0,30%
Clichy	2,16	2,11	-0,39%
Colombes	2,45	2,41	-0,27%
Gennevilliers	2,5	2,48	-0,13%
Villeneuve-la-Garenne	2,69	2,66	-0,19%
BNS	2,41	2,36	-0,34%
	Pers. / résidence principale		*Desserrement en %/an*

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2. Le parc de logements

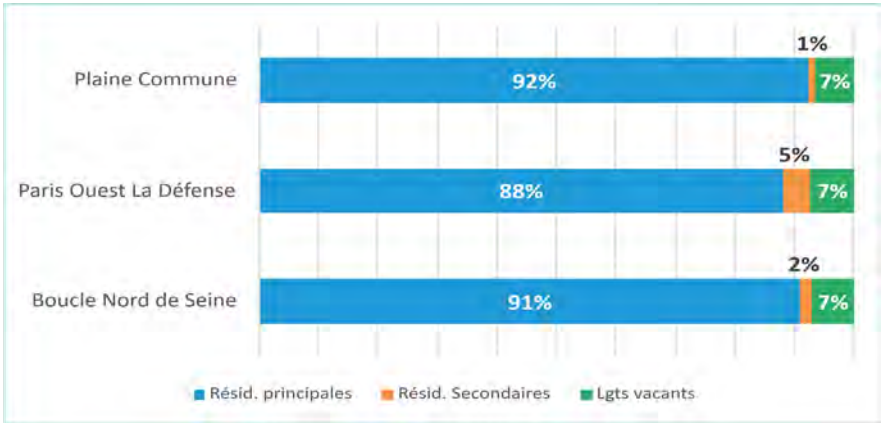
2.1. Les caractéristiques du parc de logements

2.1.1. Un parc composé de 202 000 logements en 2018

Boucle Nord de Seine (y compris Argenteuil) représente l'équivalent de 26% des logements des Hauts-de-Seine. Le parc de logements de Boucle Nord de Seine est composé à 91% de résidences principales, soit 1 point de moins que Plaine Commune et 3 points de plus que Paris Ouest La Défense. Cette part est supérieure à la moyenne départementale (90%) et de la Métropole (88%).

Entre 2013 et 2018, le parc de logements de Boucle Nord de Seine augmente plus rapidement que celui de Paris Ouest La Défense (+0,63%/an), mais moins que celui de Plaine Commune (1,67%/an).
Boucle Nord de Seine enregistre ainsi près de 1 600 logements supplémentaires chaque année. Trois quarts des logements supplémentaires alimentent le stock de résidences principales.

Répartition du parc de logements - *Insee RP 2018*

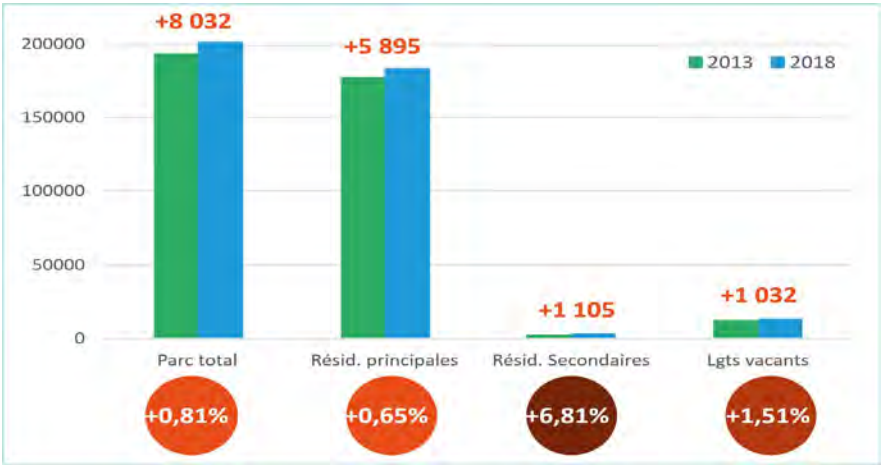


2.1.2. Moins de 2 % des logements sont des résidences secondaires

Boucle Nord de Seine compte une part moins importante de résidences secondaires qu'à l'échelle du département (4%). Cependant, ce sont les effectifs des résidences secondaires qui augmentent le plus rapidement entre 2013 et 2018 : + 6,81%/an, soit près de 220 supplémentaires chaque année.

Quantitativement, cette augmentation se localise essentiellement à Asnières-sur-Seine (+ 71 résidences secondaires par an) et à Colombes (+66/an). Cette dynamique pourrait traduire un développement du meublé touristique.

Évolution de la structure du parc de logements -*Insee RP 2018*



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.1.3. 7,1 % des logements sont des logements vacants

D'après l'INSEE, un logement est vacant s'il est inoccupé et :

- *Proposé à la vente, à la location,*
- *Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,*
- *En attente de règlement de succession,*
- *Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,*
- *Sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.).*

Selon les données du recensement, le nombre de logements vacants sur Boucle Nord de Seine s'élève à près de 14 300 logements, soit environ 7,1 %. On considère qu'un taux de vacance moyen s'élève à 7 – 8%. La vacance sur Boucle Nord de Seine est donc moyenne. Comparativement, elle est de 6.5 % à Plaine Commune, 6.7 % à Saint Germain Boucles de Seine et 7.3 % à Paris Ouest la Défense. Elle est néanmoins variable selon les communes : proche de 10 % à Asnières-sur-Seine mais inférieure à 7 % dans toutes les autres communes.

	Résid. principales		Résid. Secondaires		Lgts vacants	
	2018	Evol. 2013-2018	2018	Evol. 2013-2018	2018	Evol. 2013-2018
Argenteuil	41 658	0,56%	377	3,89%	3 097	3,35%
Asnières-sur-S.	37 930	0,01%	1 263	6,77%	4 287	3,43%
Bois-Colombes	12 691	0,44%	377	-2,66%	896	4,28%
Clichy	28 505	0,84%	945	7,50%	2 084	-3,51%
Colombes	34 988	0,54%	734	12,83%	2 359	0,49%
Gennevilliers	18 993	2,73%	125	14,79%	971	-1,16%
Villeneuve-la-G.	9 040	-0,15%	115	15,82%	578	5,50%
BNS	**183 803**	**0,65%**	**3 935**	**6,81%**	**14 270**	**1,51%**

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.2. Les statuts d'occupation

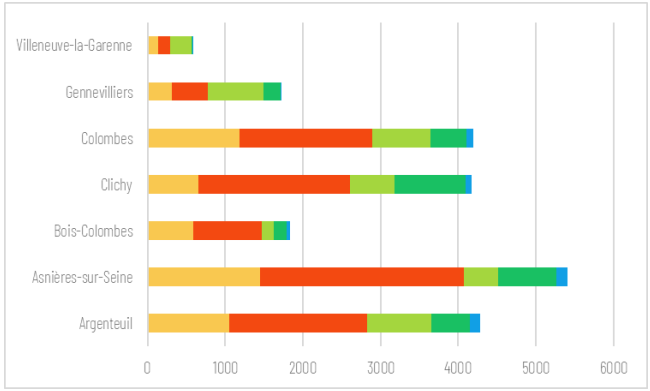
2.2.1. Un parc principalement occupé par des locataires

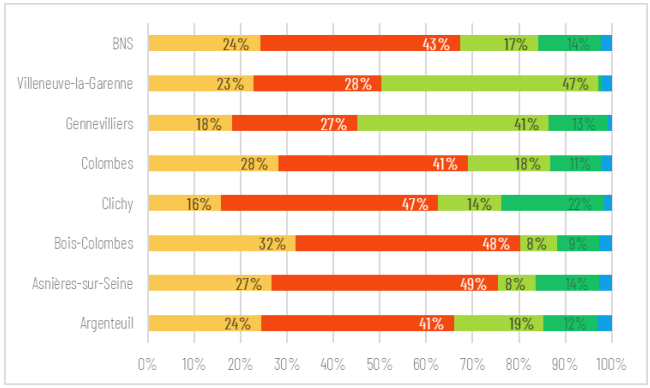
Les locataires représentent 59% des occupants de Boucle Nord de Seine, soit une part plus élevée qu'à l'échelle des Hauts-de-Seine (55%), la moitié sont des locataires du parc social. Les propriétaires de leur résidence principale représentent 39% des ménages, en augmentation depuis 2013 (+0,40%/an). La part des locataires du parc privé augmente plus rapidement (+1,83%/an) que le locatif social (+0,08%/an)

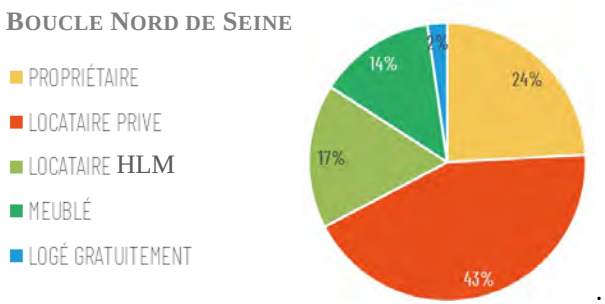
Insee RP 2018

	Propriétaires	Ménages locataires HLM	Ménages locataires du privé
BNS	**39%**	**30%**	**29%**
Argenteuil	45%	30%	24%
Asnières-sur-S.	42%	19%	37%
Bois-Colombes	52%	16%	31%
Clichy	29%	29%	40%
Colombes	46%	29%	23%
Gennevilliers	20%	57%	21%
Villeneuve-la-G.	25%	57%	17%

Statut d'occupation des emménagés depuis moins de 2 ans - *Insee RP 2019*







Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.3. La structure du parc de logements

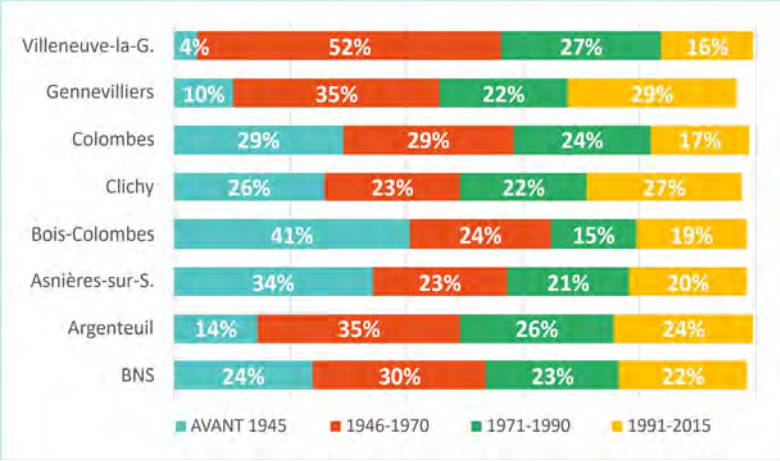
2.3.1. Un parc majoritairement ancien

Plus de la moitié des résidences principales ont été construites avant la 1ère règlementation thermique (54%), soit près de 98 000 logements.

☛ *La première règlementation thermique sur l'habitat est instaurée en 1974 : les logements antérieurs n'ayant pas encore fait l'objet de travaux de rénovation thermique sont bien souvent des « passoires énergétiques ». Ce parc est particulièrement important à Bois-Colombes, Colombes Asnières-sur-Seine, et Villeneuve-la-Garenne.*

Le parc récent, postérieur à 2006 représente plus de 10% des logements à Argenteuil et à Gennevilliers (16%).

Ancienneté du parc de logements - *Insee RP 2018*



2.3.2. 83 % des logements sont collectifs

Le parc de logements de Boucle Nord de Seine est principalement constitué de logements collectifs. Les logements individuels représentent seulement 16,9% du parc et diminuent en moyenne de 195 logements chaque année entre 2013 et 2018 (-0,57%/an), en lien avec la division pavillonnaire et la densification.

La proportion de logements individuels est nettement plus élevée dans les communes non limitrophes de Paris. Ainsi, à Argenteuil, la part des logements individuels atteint 33%, soit près de 14 540 maisons en 2018.

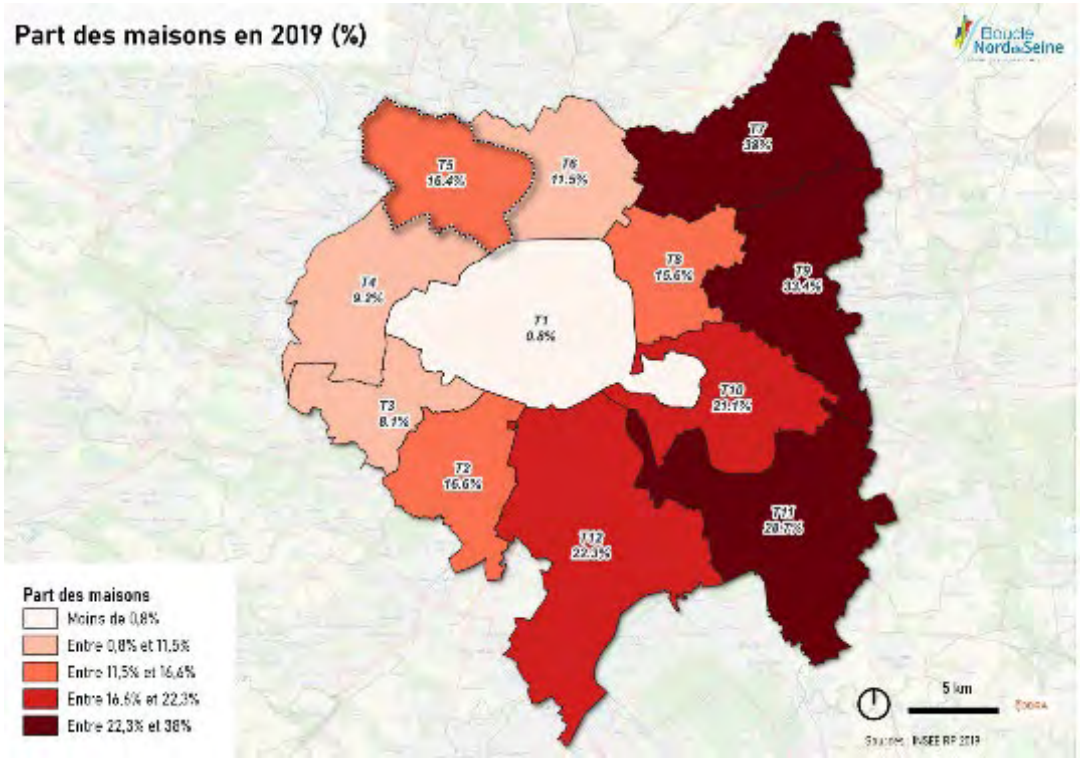
☛ *La préservation de ce patrimoine, dans la mesure où il contribue fortement au parcours résidentiel des ménages, est un enjeu du PLUi.*

Taux, nombre et évolution des logements individuels -*Insee RP 2018*

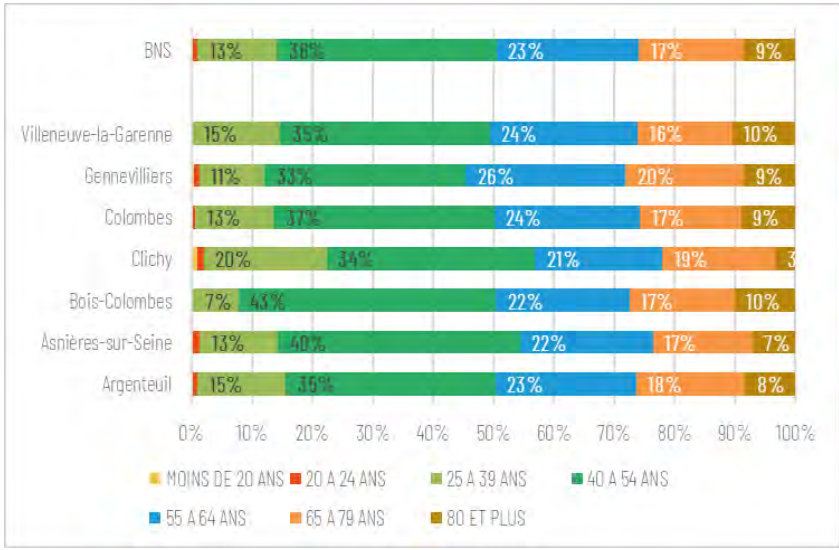
	NOMBRE	TAUX	EVOLUTION 2013-2018	
BNS	33204	17%	-969	-0,57%
Argenteuil	14535	33%	-308	-0,42%
Asnières	3733	9%	87	0,47%
Bois-Colombes	2602	20%	-310	-2,22%
Clichy	332	1%	-113	-5,71%
Colombes	9585	26%	-253	-0,52%
Gennevilliers	1735	9%	-42	-0,48%
Vill-la-G.	682	7%	-30	-0,86%

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Une offre de logements individuels plus importante sur le territoire - *Insee RP 2019*



Qui habite les logements individuels ? *Insee RP 2018*



Qui s'est installé dans une maison ces deux dernières années ? *Insee PRINC17 2018*

	Agriculteurs	Artisans, commercants , chefs d'entreprises	Cadres et professions intellectuelles sup	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres	TOTAL	% des installations
Argenteuil	0	69	175	204	188	142	66	31	876	20%
Asnières-sur-Seine	0	12	114	39	22	18	10	14	229	4%
Bois-Colombes	0	13	75	32	13	1	9	0	143	8%
Clichy	0	6	14	0	3	0	0	0	22	1%
Colombes	0	32	344	82	62	45	25	5	595	14%
Gennevilliers	0	3	24	3	9	22	11	0	73	4%
Villeneuve-la-Garenne	0	0	6	3	3	4	8	0	24	4%
Total général	0	136	752	364	300	232	128	49	1962	9%

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.3.3. 17% des résidences principales sont suroccupées

On considère qu'un logement est sur-occupé si le nombre de pièces est inférieur de deux unités au nombre de personnes qui occupent le logement. Ainsi, un logement T2 est considéré sur-occupé s'il est habité par 4 personnes.

La part des logements en situation de suroccupation à Boucle Nord de Seine est supérieure à la moyenne de la Métropole du Grand Paris (15%). Au total, ce sont près de 29 100 résidences principales qui sont recensées suroccupées en 2018.

Occupation du parc selon la taille du ménage et du logement - *Insee RP 2018*

	Nombre de lgts en 2018	Résidences principales 2018	Part des résidences principales 1 ou 2 pièces	Part des résidences principales de 4 pièces ou +	Nombre moyen de personne par pièce	Part des logements sur-occupés
BNS	202 008	183 808	36%	51%	0,78	17%
Paris Ouest La Défense	285 367	25 119	38%	47%	0,71	12%
Plaine Commune	182 432	168 536	40%	28%	0,9	27%
MGP	3 617 237	3 185 132	41%	46%	0,74	15%

2.4. Le parc locatif social

2.4.1. Les objectifs réglementaires

En application de l'article 55 de la loi SRU, les communes de plus de 3500 habitants de l'aire urbaine de Paris doivent disposer de plus de 25 % de logements sociaux au sein de leur parc de résidences principales.

Toutes les communes de Boucle Nord de Seine sont concernées par la loi SRU et doivent disposer de 25 % de logements sociaux. Deux des sept communes sont en rattrapage, leur part de logements sociaux étant inférieure à 25 % :

- Asnières sur Seine dispose de 21,86 % de logements comptabilisés au titre de la loi SRU en 2023, soit un déficit actuel d'environ 1 245 logements pour atteindre 25 % des résidences principales
- Bois-Colombes dispose de 19,37 % de logements comptabilisés au titre de la loi SRU en 2023, soit un déficit actuel d'environ 756 logements

Dans les autres communes, la part de logements sociaux est nettement supérieure aux attentes règlementaires, représentant même 2 logements sur 3 à Gennevilliers.

Entre 2022 et 2023, le nombre de logements sociaux recensés au titre de la loi SRU a progressé de 403 unités, dont 205 sur Argenteuil et 180 sur Colombes

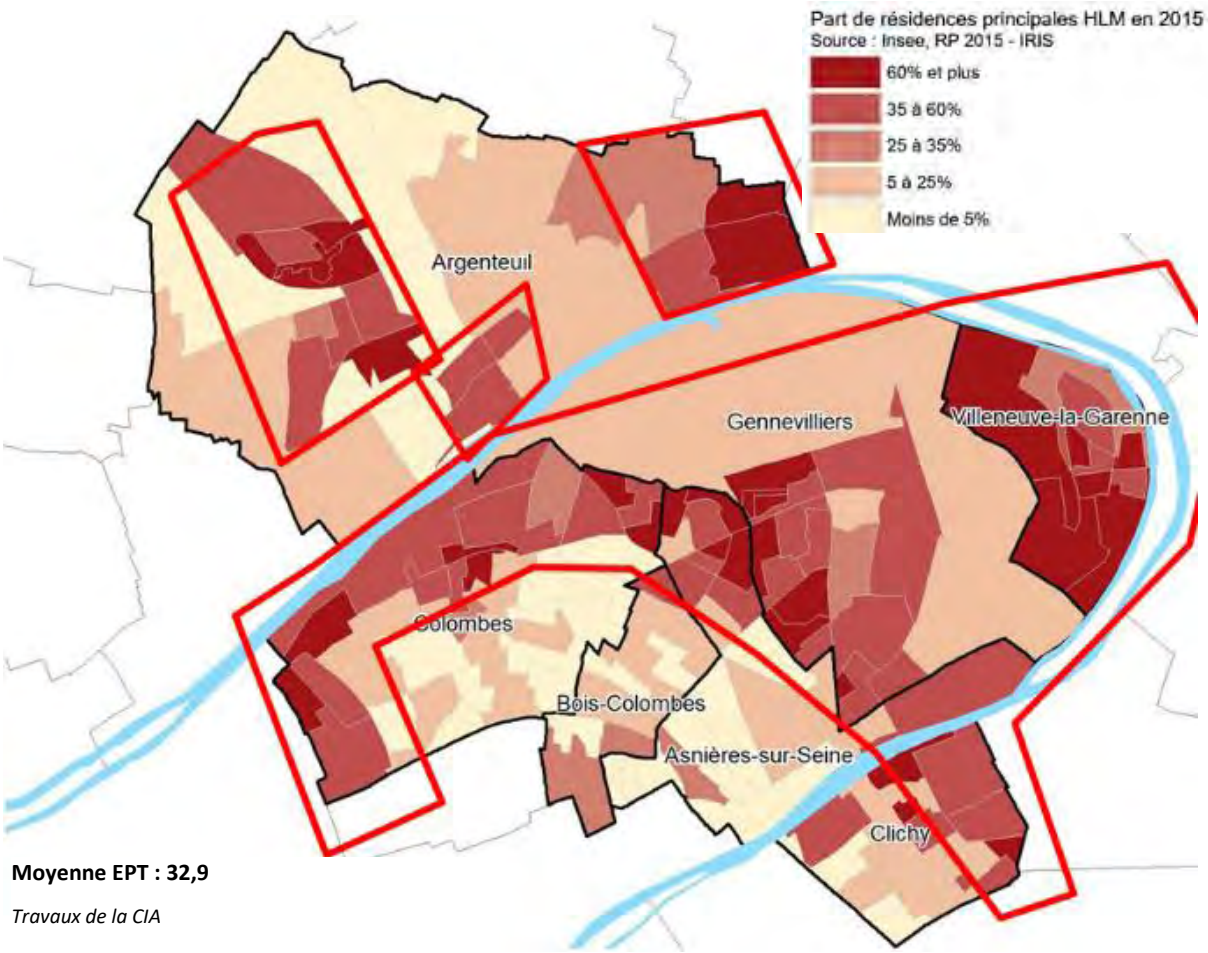
INVENTAIRE DÉFINITIF SRU AUX 1ER JANVIER 2023 ET 2022

Source : DRIHL 92 / DDT95

		Nb de logements sociaux au 01/01/2023	Nb RP décomptées 2023 (1)	Taux SRU au 01/01/2023	Nb de logements sociaux au 01/01/2022	Nb RP décomptées 2022 (1)	Taux SRU au 01/01/2022	Variation de logements sociaux entre 2022 et 2023
92004	Asnières-sur- Seine	8 655	39 599	21,86%	8 590	39 599	21,69%	65
92009	Bois-Colombes	2 600	13 426	19,37%	2 613	13 427	19,46%	-13
92024	Clichy	10 168	28 645	35,50%	10 095	28 645	35,24%	73
92025	Colombes	12 654	36 374	34,79%	12 474	36 374	34,29%	180
92036	Gennevilliers	12 807	18 720	68,41%	12 924	18 720	69,04%	-117
92078	Villeneuve-la-Garenne	5 003	8 997	55,61%	4 993	8 997	55,50%	10
95018	Argenteuil	14 674	43 267	33,91%	14 469	43 267	33,44%	205
	Ensemble EPT	66 561	189 028	35,21%	66 158	189 029	35,00%	403

Commune à +25%
Commune entre 20 et 25%
Commune à -20%

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

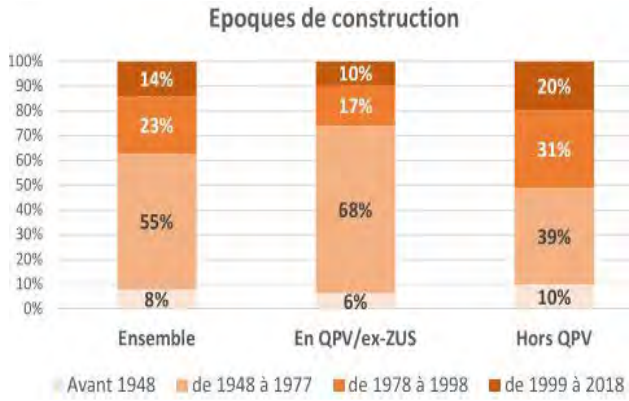


Moyenne EPT : 32,9

Travaux de la CIA

2.4.2. Les caractéristiques des 63 900 logements sociaux

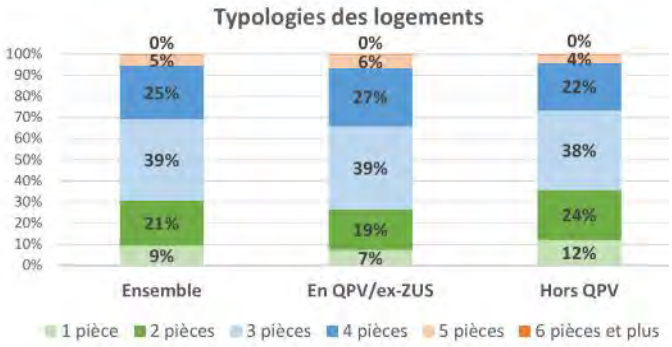
63 % des logements locatifs sociaux de l'EPT ont été construits avant 1977, et cette part est de 76 % dans les QPV et ex-ZUS. La part du locatif social ancien est donc particulièrement importante sur le territoire, impliquant des enjeux forts en matière de réhabilitation et de renouvellement de l'offre.



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.4.3. Des typologies de logements intermédiaires

Sur l'ensemble du territoire, 30% des logements sociaux sont des petites typologies (1 à 2 pièces), soit la même part que les grands logements (4 pièces et plus). La part de T3 et T4 est dominante (64%), alors que la demande de logement social s'exprime aujourd'hui principalement sur des T1/T2 (52%) Les QPV concentrent une part plus importante de logements familiaux (33% de T4 et +).

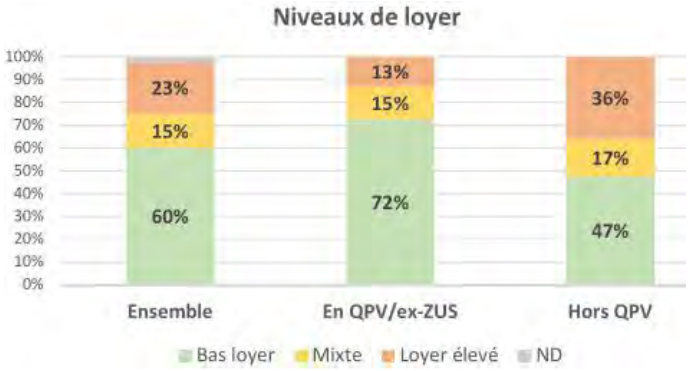


2.4.4. Un parc constitué principalement de logements locatifs sociaux à bas loyers

60% des logements gérés par les bailleurs sociaux sur Boucle Nord de Seine ont des bas loyers.

Cette part importante est liée aux périodes de développement du parc social de Boucle Nord de Seine : le parc des grands ensembles, développé dans les années 60 – 70 a permis la création d'un parc aujourd'hui très accessible en termes de loyers : 72 % des logements situés en QPV / ex-ZUS sont des bas loyers, contre 47 % en dehors.

À Boucle Nord de Seine comme ailleurs sur le territoire national, cette concentration de logements à loyer accessible a attiré une population modeste et très modeste, en lien avec la déqualification de ce parc, dont l'attractivité a fortement diminué au fil des années. S'en suit la géographie prioritaire telle qu'on la connait aujourd'hui : Boucle Nord de Seine concentre 19 quartiers en politique de la ville (QPV).



Source : Outil_offre_soc _majvigilances03_2020_Boucle Nord de Seine, RPLS 2019

2.4.5. L'enjeu de renouvellement et du redéploiement de l'offre sociale

Dans la perspective de mise en œuvre des NPNRU (cf -ci-dessous), les enjeux sont forts de renouveler l'offre de logements : remplacer l'offre locative sociale obsolète (du fait de ses formes urbaines – grands ensembles- ou de ses caractéristiques intrinsèques – logements parfois exigus, énergivores, sans espaces extérieurs) par une offre neuve et moderne. Ce renouvellement est envisagé en reconstitution sur site, ou en redéploiement, dans une perspective de meilleure intégration aux tissus existants, et de plus grande mixité sociale.

Dans les quartiers NPNRU, la diversification de l'offre de logements, par l'apport d'une offre nouvelle non sociale, est également un enjeu : création de logements en accession, accession sociale, locatif privé, locatif intermédiaire ou logements dédiés à des publics spécifiques (jeunes, séniors…).

Néanmoins, la production récente – post 2010 – reste à 21 % concentrée dans les QPV. Plus encore, la production de logements très sociaux (financés en PLAI) est toujours plus importante dans les QPV (où elle représente 19 %) qu'en dehors (où elle représente 14 %).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.4.6. 19 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) qui concentrent des situations de pauvreté : 22% de la population (96 000 habitants)

Les périmètres de QPV traduisent une concentration de ménages ayant des ressources inférieures à 60% du revenu fiscal médian de référence. Bien souvent, ces ménages présentent des fragilités sociales (emploi, précarité, éducation, santé) et les quartiers au sein desquels ils évoluent concentrent souvent des dysfonctionnements urbains.

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à améliorer les conditions de vie des habitants. Conclu à l'échelle communale pour six ans, le contrat de ville repose sur trois axes d'actions :

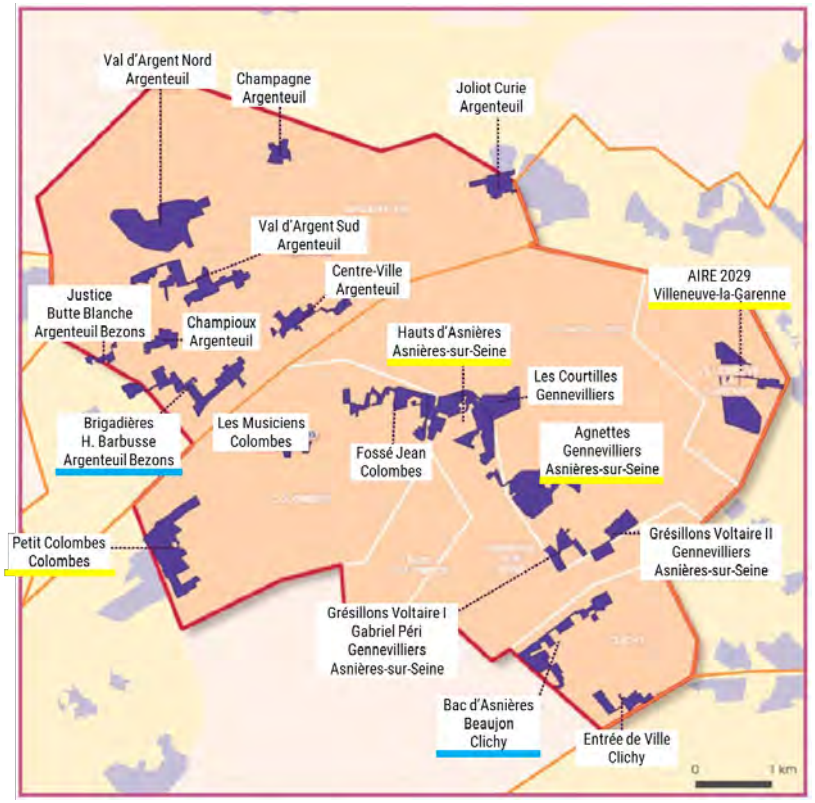
- la cohésion sociale puisque le contrat de ville prévoit des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations pour favoriser le lien social sur le territoire ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain, car il programme la création d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel ou encore la mise en place de nouvelles activités ;
- le développement économique et l'emploi.

Les contrats de ville formalisent les engagements des signataires au bénéfice des habitants des quartiers, en termes de renouvellement urbain, de cadre de vie, de tranquillité publique, de présence des services publics… 6 contrats de ville couvrent l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville présents sur le territoire Boucle Nord de Seine, pour la période 2014-2020, prolongé jusqu'en 2023. Un nouveau contrat territorial concernant les QPV des 6 villes concernées sera élaboré pour la période 2023-2030.

Parmi ces QPV, six sont éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) :

- 4 quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain, à Asnières-sur-Seine, Gennevilliers, Colombes et Villeneuve-la-Garenne ;
- 2 quartiers d'intérêt régional à Argenteuil et Clichy-la-Garenne ;
- 1 convention territoriale NPNRU a été approuvée en 2020. Elle est déclinée opérationnellement au fur et à mesure de l'adoption des conventions de quartier entre 2020 et 2023.

Les quartiers « politique de la ville »de Boucle Nord de Seine - *ANCT – Atlas QPV IDF*



NPNRU – Quartier d'intérêt national

NPNRU – Quartier d'intérêt régional

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.5. Le parc locatif privé

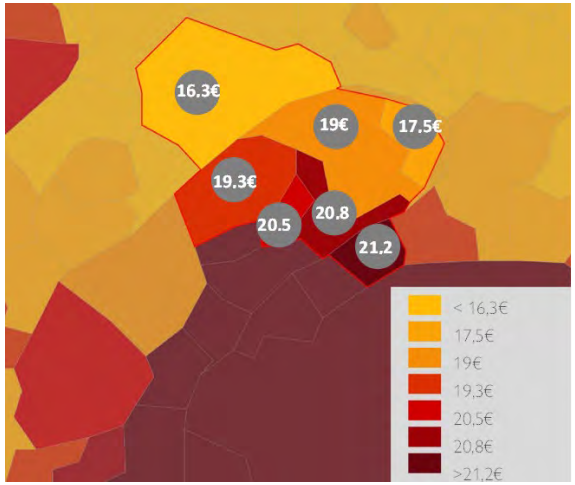
2.5.1. Des niveaux de loyers plus élevés dans les communes du sud de Boucle Nord de Seine

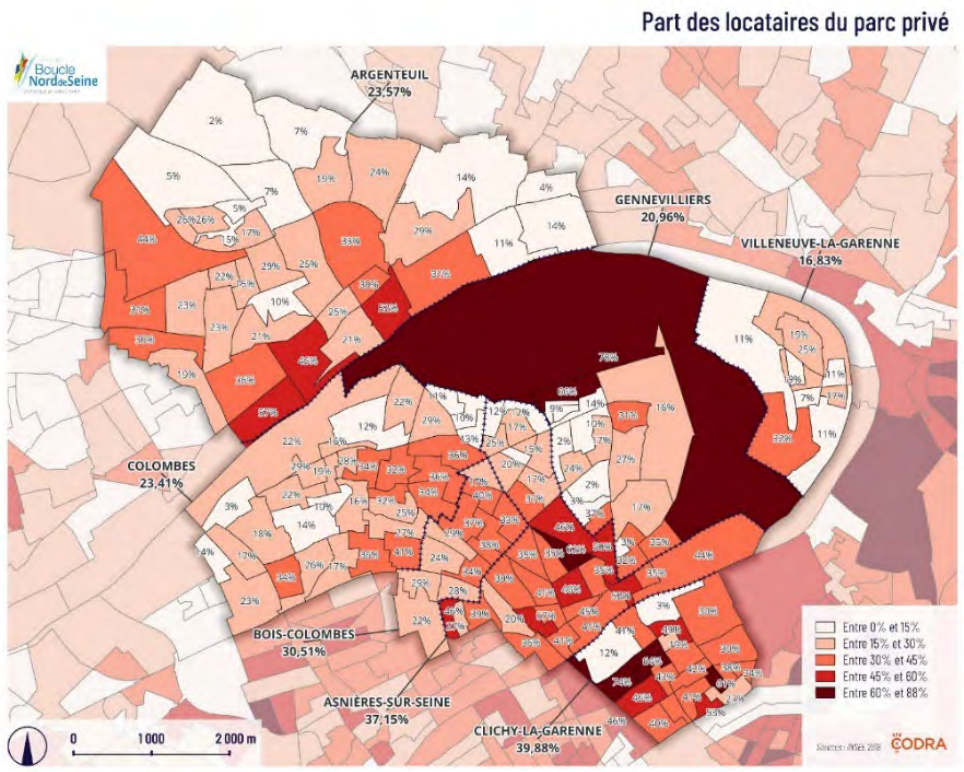
Selon l'INSEE, 28,8% des résidences principales sont des logements locatifs libres, un taux légèrement plus faible que dans l'ensemble des Hauts-de-Seine (30%). Cette part est largement supérieure à Clichy-la-Garenne et Asnières-sur-Seine, qui comptent respectivement 40% et 37% de logements locatifs libres. Cette part élevée de locatif privé explique la plus grande mobilité des habitants de ces deux communes : la part des emménagés récents y est plus forte, cette caractéristique est liée à la part plus importante de locatif privé.

À l'instar de la Métropole du Grand Paris, le marché immobilier à Boucle Nord de Seine est en tension. Même s'ils sont inférieurs à la moyenne de la MGP, les niveaux de loyers sont élevés sur l'ensemble du territoire, avec des différences entre les communes du nord et du sud de Boucle Nord de Seine, ces dernières présentant les niveaux de loyers les plus élevés. Ainsi, le loyer moyen est 30% inférieur à Argenteuil par rapport à Clichy-la-Garenne.

Loyer d'annonces pas m², charges comprises pour un appartement type du parc locatif

Estimations UMR 1041 CESAER (AgroupSup Dijon - INRAE), à partir des données SeLoger, leboncoin, pap.fr, 2018





Vigilance : La carte ci-dessus représente la part des locataires du parc privé par iris (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique »), certains de ces îlots correspondent à des zones d'activités, à l'image du port de Gennevilliers, sur lesquels peuvent être présents quelques logements : l'aplat de couleur est alors peu / pas représentatif de la situation.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.6. Les copropriétés

2.6.1. Le Registre National des Copropriétés (RNC), un outil pour évaluer la situation des copropriétés

Depuis le 1er janvier 2019, toutes les copropriétés ont l'obligation d'être enregistrées dans le Registre National des Copropriétés. Ce fichier permet un repérage à l'adresse des copropriétés rencontrant des impayés. D'autres indicateurs permettent de préciser la situation de la copropriété : type de gestion, présence de procédures (péril, insalubrité, équipements communs), budget prévisionnel, dettes des copropriétaires, étiquette énergétique (si renseignée par le syndic)… Ce fichier pourra utilement être exploité lorsque ses données seront consolidées. Pour le moment, les résultats présentés le sont à titre indicatif : ils ne sont pas encore exhaustifs.

En 2022, Boucle Nord de Seine concentre 4 650 copropriétés enregistrées au Registre National des Copropriétés, ce chiffre couvre la majorité des copropriétés.

Plus de la moitié des copropriétés enregistrées sont de taille intermédiaire et comptent entre 11 et 49 lots (55%). Elles représentent 45% du parc de logement de copropriété. Les copropriétés de très grande taille (plus de 200 logements) ne représentent que 5% des copropriété regroupant 10% des logements en copropriété. On observe une forte concentration à Villeneuve-la-Garenne : 16 copropriétés comptent plus de 200 lots, soit 24% de son parc de copropriétés.

	Nb de copropriétés	
Asnières	1 488	32%
Bois-Colombes	500	11%
Clichy	811	17%
Colombes	949	20%
Gennevilliers	173	4%
Vill-la-Garenne	67	1%
Argenteuil	663	14%
BNS	4 651	

Registre national des copropriétés202

2.6.2. Les dispositifs d'aides aux copropriétés dégradées

À Argenteuil, en 2022, une Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'intérêt métropolitaine dans le quartier du Val d'Argent (34 copropriétés, 3 400 logements environ) incluant plusieurs OPAH, POPAC et Plan de Sauvegarde et un dispositif de veille et d'observation des copropriétés (VOC) a été mis en place, ainsi qu'une OPAH Renouvellement Urbain avec un volet Copropriétés Dégradées dans le quartier du Val Notre Dame

A Clichy, en 2017, une OPAH Renouvellement Urbain avec Volet Copropriétés Dégradées

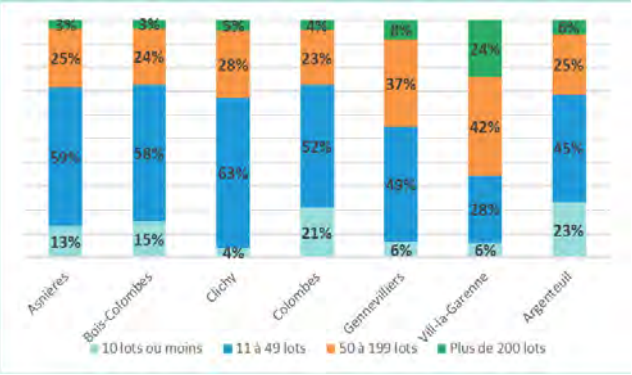
A Gennevilliers, en 2020, une OPAH avec Volet copropriétés Dégradées À Villeneuve-la-Garenne, en 2020, un POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété) pour 6 copropriétés dégradées et en 2022 la création de la commission en charge de l'élaboration du Plan de Sauvegarde des copropriétés de l'Ilot du Mail (366 logements)

Les communes de Colombes et d'Asnières ont également déployé des dispositifs programmés importants sur la période 2013-2019 dont les chantiers concernant les copropriétés se sont poursuivis jusqu'en 2022.

Au total, les dispositifs programmés en démarrage, en cours de réalisation ou d'achèvement concernent un peu plus de 7 000 logements en copropriétés.

Nombre de copropriétés par lots

RNC 1er trimestre 2022, ANAH



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Ces dispositifs (OPAH, PIG, POPAC, ORCOD,) sont des dispositifs d'accompagnement de copropriétés, concernant plus particulièrement vers les grandes copropriétés ou des petites copropriétés d'habitat ancien très dégradé.

Cependant, le territoire comprend une part importante de petites et moyennes copropriétés, de moins de 10 lots à 50 lots, présentant parfois des difficultés (performance énergétique souvent) ou des contraintes techniques et architecturales pour lesquels les dispositifs d'accompagnement actuels ne semblent pas suffisamment adaptés.

2.7. L'amélioration de l'habitat privé et la politique de lutte contre l'habitat indigne

Depuis 2021, Boucle Nord de Seine a mis en place un guichet unique pour informer, conseiller, orienter et accompagner tous les projets de rénovation énergétique et d'adaptation de l'habitat : Rénov' Habitat Boucle Nord de Seine.

Animée par l'association SOLIHA Grand Paris et en lien avec le Service d'Aide à la Rénovation Energétique (SARE), cette plateforme est mise en place à titre expérimental de 2021 à 2024 et préfigure l'organisation de l'Espace France Rénov' de l'Anah en cours de définition.

Boucle Nord de Seine a mis en place le permis de louer sous la forme d'autorisation préalable avec une délégation de gestion par les communes et selon des périmètres définis avec les commues en fonction les enjeux observés et la présence d'habitat potentiellement indigne. Le permis de louer est mis en place sur toutes les communes en 2022, et Bois-Colombes le déploie à compter de 2023.

En complément du permis de louer, dans les zones présentant une proportion importante d'habitat dégradé ou dans lesquelles l'habitat dégradé est susceptible de se développer, le permis de diviser est en vigueur depuis 2020. Ce dispositif est appliqué à Argenteuil et à Villeneuve-la-Garenne. L'objectif est de renforcer la lutte contre les logements indécents et les marchands de sommeil. Dès lors, tout propriétaire d'un immeuble sur les communes concernées, qui souhaite diviser son bien pour créer plusieurs logements, même lorsqu'une autorisation d'urbanisme n'est pas nécessaire, doit déposer une demande d'autorisation préalable de division à Boucle Nord de Seine.

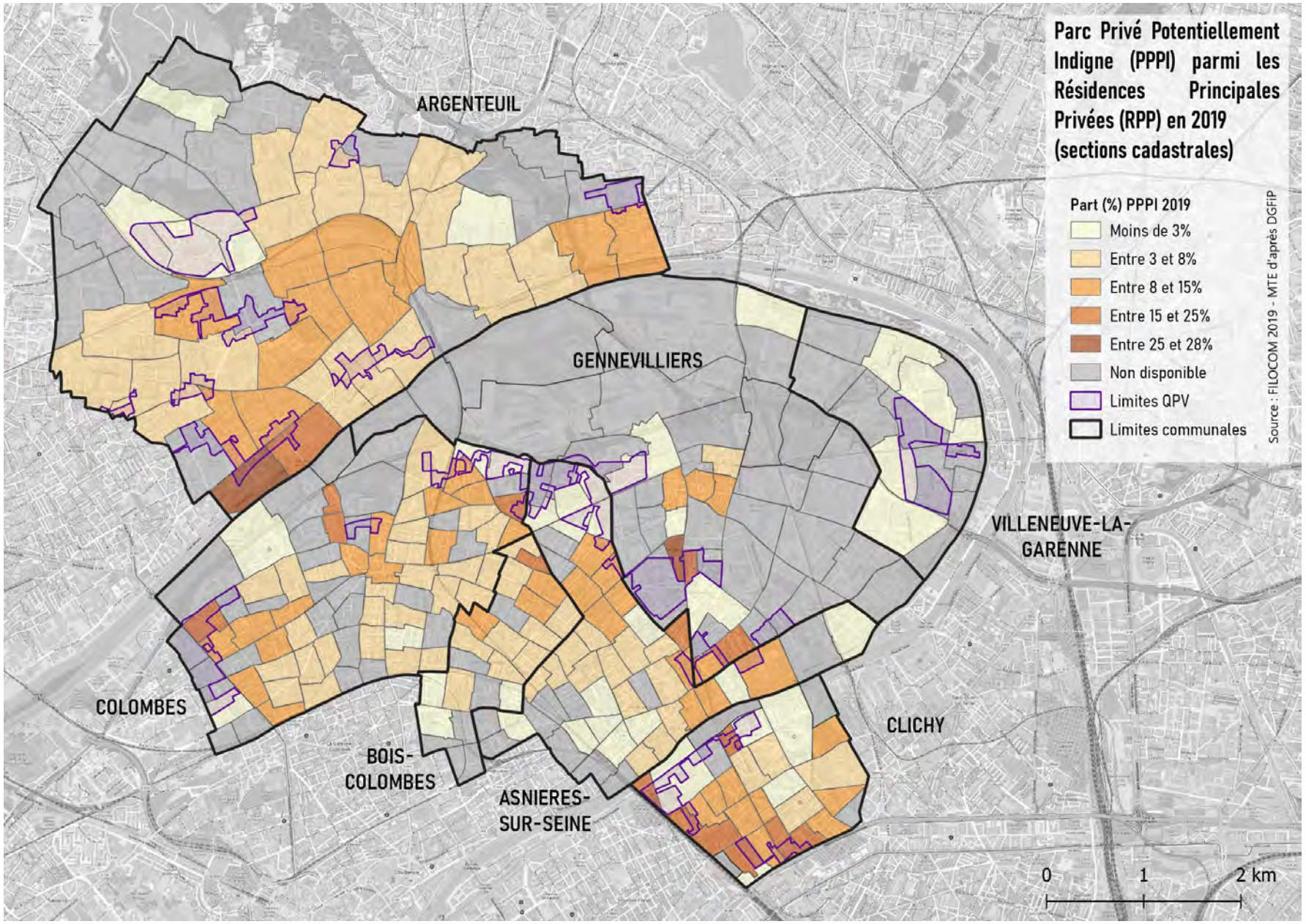
En 2019, le parc privé potentiellement indigne (PPPI) représentait (5,7%) des résidences principales privées dans BNS (9% à Clichy), Il est supérieur à la moyenne du département des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise mais en baisse régulière (-11,7% depuis 2015).

Le parc privé potentiellement indigne - PPPI 2019
source : FILOCOM 2019 - MTE d'après DGFiP

	Nombre de PPPI en 2019	Part PPPI dans l'ens. des RP privées	Population du PPPI
Argenteuil	1 665	6,0%	4 997
Asnières-sur-Seine	1 336	4,3%	3 185
Bois-Colombes	614	5,5%	1 419
Clichy	1 678	9,0%	4 035
Colombes	1 477	6,1%	3 618
Gennevilliers	332	4,7%	812
Villeneuve-la-Garenne	31	0,8%	92
BNS	7 133	5,7%	18 158
Métropole du Grand Paris	102 274	4,4%	215 817

	Nombre de PPPI en 2015	Evolution PPPI 2015 / 2019
Argenteuil	1 771	-6,0%
Asnières-sur-Seine	1 604	-16,7%
Bois-Colombes	682	-10,0%
Clichy	1 994	-15,8%
Colombes	1 628	-9,3%
Gennevilliers	394	-15,7%
Villeneuve-la-Garenne	s	s
BNS	8 078	-11,7%
Métropole du Grand Paris	120 284	-15,0%

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.8. Evolutions récentes

Le diagnostic du PLUi est basé sur les dernières données connues au moment de sa réalisation en 2022. Compte tenu du délai inhérent à la procédure d'élaboration d'un PLUi, des données plus récentes ont été publiées avant l'approbation de celui-ci. Les évolutions récentes des données seront appréciées à partir de la période de référence 2015-2021.

2.8.1. Une part toujours importante des logements toujours sur-occupée

La part des logements en situation de sur-occupation à Boucle Nord de Seine est toujours supérieure à la moyenne de la Métropole du Grand Paris (15%). Au total, ce sont près de 32 499 résidences principales qui sont recensées comme sur-occupées en 2021 soit 17% du parc.

L'importance de cette sur-occupation s'explique en partie par un le nombre important de petits logements (un ou deux pièces) qui représentent plus d'un tiers du parc, et qui peut entraver le parcours résidentiel des habitants.

	Nombre de logements	Nombre de résidences principales	Part des résidences principales d'1 ou 2 pièces	Part des résidences principales de 4 pièces ou +	Part des logements suroccupés
BNS 2015	197541	180550	36%	31%	18%
BNS 2021	209652	191996	36%	33%	17%
	Evolution du nombre de logements	Evolution du nombre de résidences principales	Evolution de la part des résidences principales d'1 ou 2 pièces	Evolution de la part des résidences principales de 4 pièces ou +	Evolution de la part des logements suroccupés
Evolution 2015-2021	6%	6%	6%	5%	-3%

OCCUPATION DU PARCS SELON LA TAILLE DU MENAGE ET DU LOGEMENT – *INSEE RP 2021*

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3. Les marchés immobiliers

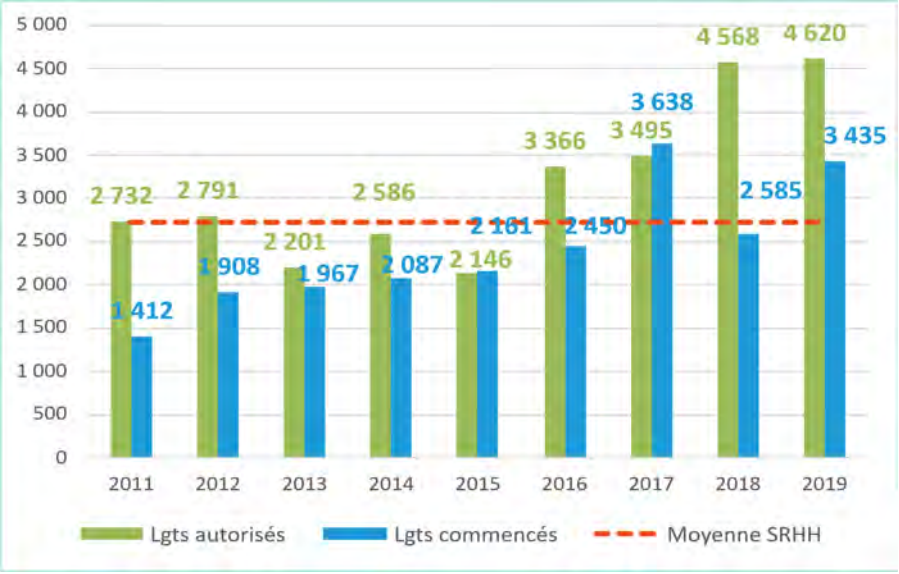
3.1. La construction neuve

3.1.1. Les objectifs de construction du SRHH : 2 900 logements chaque année

L'évaluation des besoins en logements réalisée à l'échelle régionale a conduit l'État à fixer un objectif de construction de 70 000 logements par an en Ile-de-France, dont 38 000 sur la Métropole du Grand Paris, décliné par intercommunalité dans le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH 2017 partiellement révisé en juillet 2022). Pour Boucle Nord de Seine, l'objectif de production est fixé à 2900 logements par an.

Évolution de la production neuve

SIT@DEL logements commencés, logements autorisés en date réelle



3.1.2. En moyenne, 3 200 logements autorisés chaque année entre 2011 et 2020

Le nombre de logements autorisés est supérieur aux objectifs fixés par la SRHH. On observe une augmentation importante des logements autorisés sur la période 2017-2019, et un écart qui s'accroit entre les logements autorisés et les logements commencés.

3.1.3. 3 100 logements autorisés à Boucle Nord de Seine en 2022

L'indice de construction désigne le nombre de logements commencés par an pour 1 000 habitants, ce qui permet d'évaluer l'effort de construction en tenant compte du poids démographique du territoire.

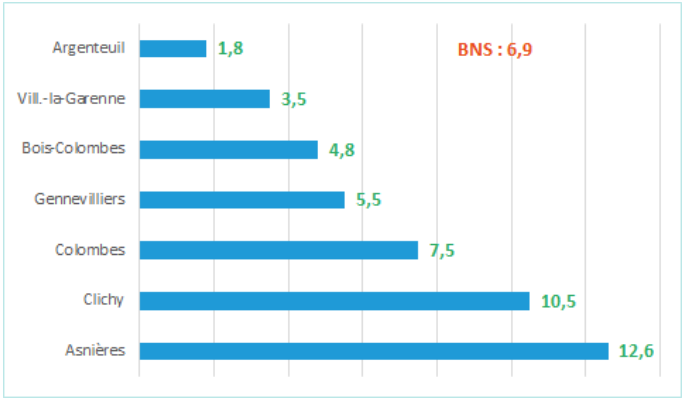
L'indice de construction de Boucle Nord de Seine entre 2015 et 2020 est de 6,9 logements commencés pour 1 000 habitants. Ce rythme de construction est contrasté selon les communes, il est particulièrement fort sur certaines communes qui portent un développement important ces dernières années :

- Asnières-sur-Seine : le projet du nouveau Quartier de Seine, et ses alentours, a un impact fort sur le taux de construction, avec au total près de 4 000 logements livrés.
- Clichy-la-Garenne : un effort de construction important qui s'explique par les multiples projets d'Entrée de Ville, du quartier Beaujon et du quartier du Bac.
- Colombes : près de 3 400 logements commencés entre 2015 et 2019.

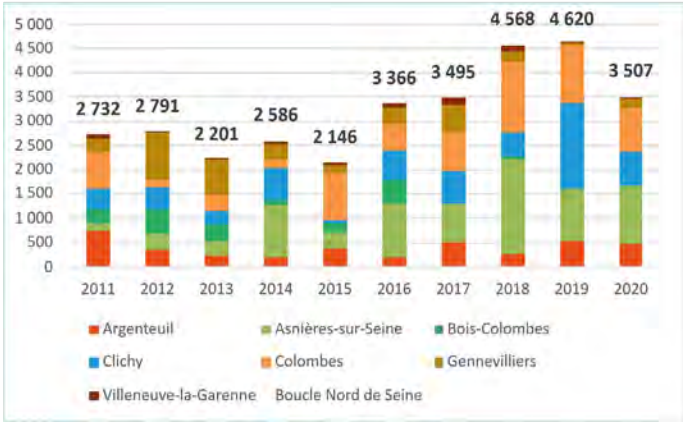
Le contrat de relance conclut en 2022 a permis aux communes de bénéficier d'une aide calculée sur un objectif d'autorisation de 3143 logements.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

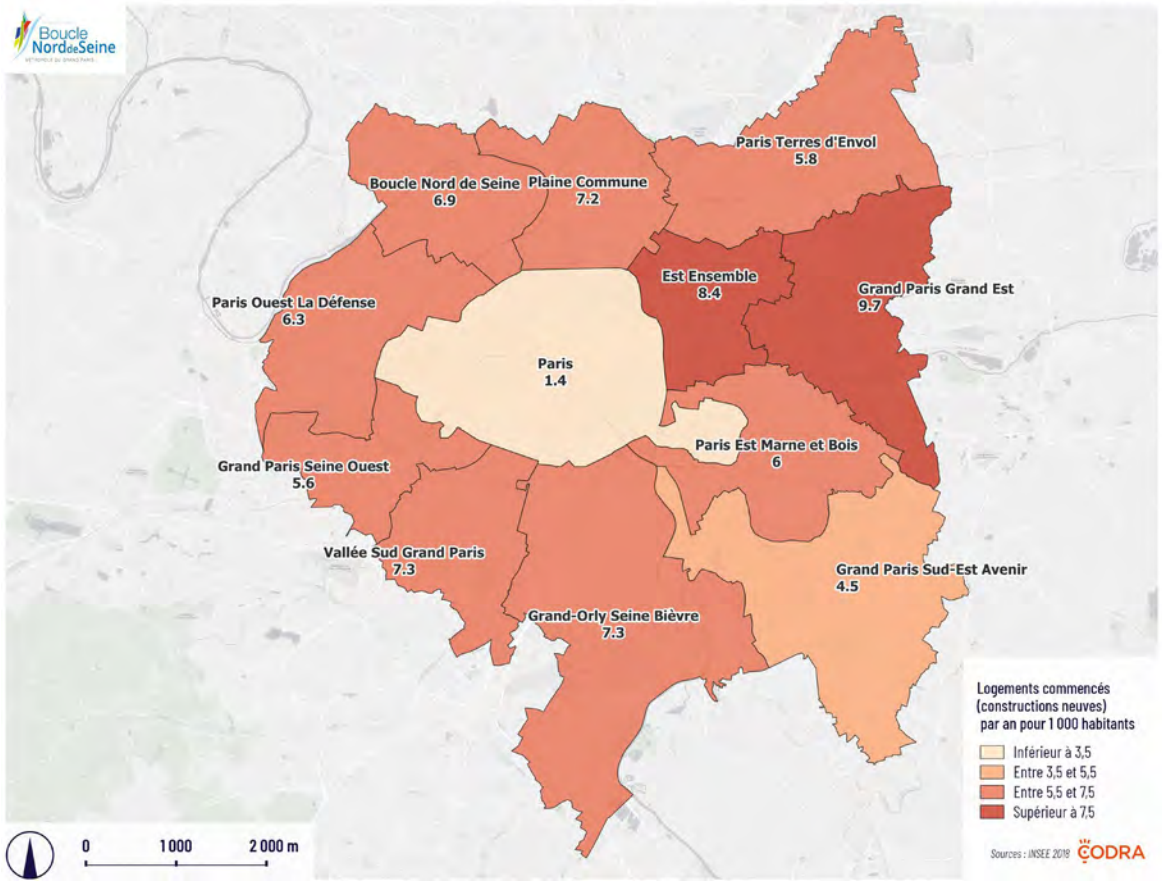
Indice de construction entre 2015 et 2020- *SIT@DEL*



Répartition des logements autorisés- *SIT@DEL*



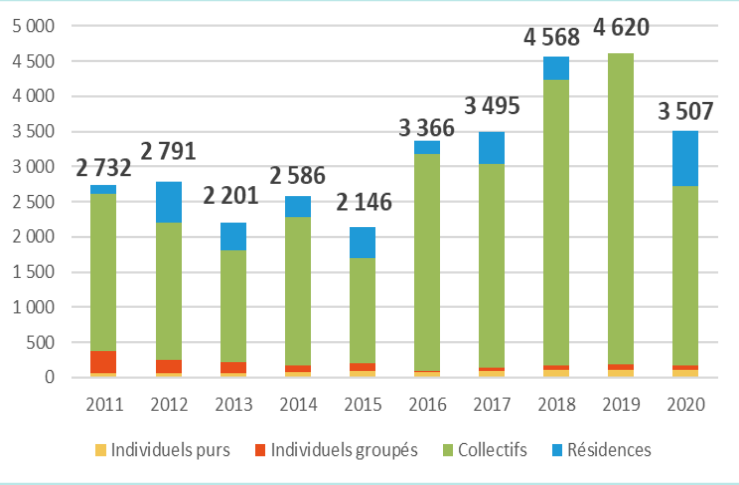
Nombre de logements commencés par an entre 2015 et 2019



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

La production en logements est essentiellement portée par la création de logements collectifs (et en résidences), qui représentent 96 % des logements autorisés entre 2017 et 2020, soit près de 3 900 logements par an. La production de logements individuels est concentrée en grande partie à Argenteuil, où elle représente 17 % de la production de la commune, d'après les données Sit@del (469/2665 entre 2017 et 2022).

Évolution de la production neuve - *SIT@DEL logements autorisés en date*



3.2. L'offre en accession

3.2.1. L'accession sociale : la mobilisation du Prêt à Taux Zéro (PTZ) et le développement du BRS

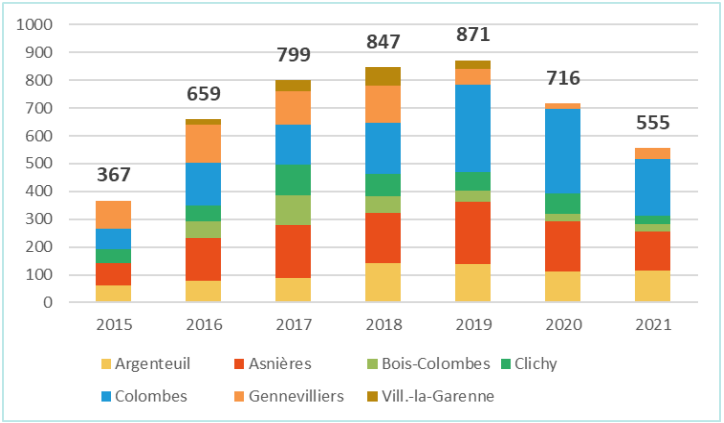
Le dispositif de Prêt à Taux Zéro est un prêt sans intérêts. Il est accordé en complément d'un autre prêt pour acheter ou construire un logement. Les ménages bénéficiaires du PTZ doivent occuper le logement à titre de résidence principale et disposer de ressources inférieures à un plafond de ressources. Sauf cas particulier, il est réservé aux primo-accédants.

En moyenne depuis 2015, ce sont environ 680 PTZ par an qui sont accordés pour des logements neufs. Rapporté au nombre de logements commencés sur la période (2 850 logements par an en moyenne), ce sont environ 23 % des logements neufs qui font l'objet d'un PTZ, et donc d'une accession aidée.

Le financement en PTZ est plus important à Asnières-sur-Seine et Colombes, deux communes où le taux de construction est important. En moyenne, les prêts accordés sont de 81 000 €, à des ménages dont le revenu moyen est de 1600 €/1700 €/mois.

Plusieurs communes ont engagé des réflexions sur le développement d'une offre d'accession durablement sociale avec : le Bail Réel Solidaire, dont certaines d'entre elles sont déjà engagées dans la définition de projet.

Évolution des logements financés par un PTZ - *Base PTZ 1995-2021*



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3.2.2. Un marché de la revente très actif

Entre 2015 et 2021, la base de données des Valeurs Foncières (DVF) compte en moyenne 6 800 transactions chaque année à Boucle Nord de Seine.

Proportionnellement à leur parc de résidences principales, Asnières-sur-Seine, Colombes et Bois-Colombes présentent les marchés immobiliers les plus actifs : les mutations représentent près de 6% de leur parc.

3.2.3. Un marché immobilier dont les niveaux de prix sont en hausse

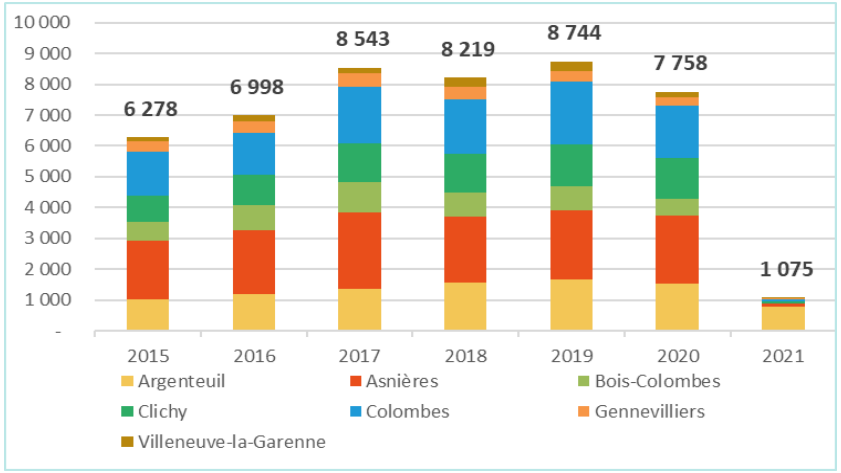
Sur l'ensemble du territoire, la tendance est à la hausse depuis 2016, aussi bien sur les prix des appartements que des maisons. En 2020, le prix moyen du mètre carré sur Boucle Nord de Seine est de 6 300 € en maison, 5 600 € en appartement. Néanmoins, ces moyennes cachent d'importantes disparités entre les communes.

Le marché immobilier sur Boucle Nord de Seine traduit les mêmes tendances qu'observées précédemment, avec une distinction forte entre les communes situées à l'ouest dont les niveaux de prix sont plus élevés (Clichy, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes et dans une moindre mesure Colombes – plus éloignée de Paris), et les communes situées à l'est (Argenteuil, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne) qui présentent des niveaux de prix deux fois inférieurs.

On observe une hausse des prix à partir de 2016 : en 4 ans, les prix moyens ont augmenté de 25 % à l'échelle de Boucle Nord de Seine.

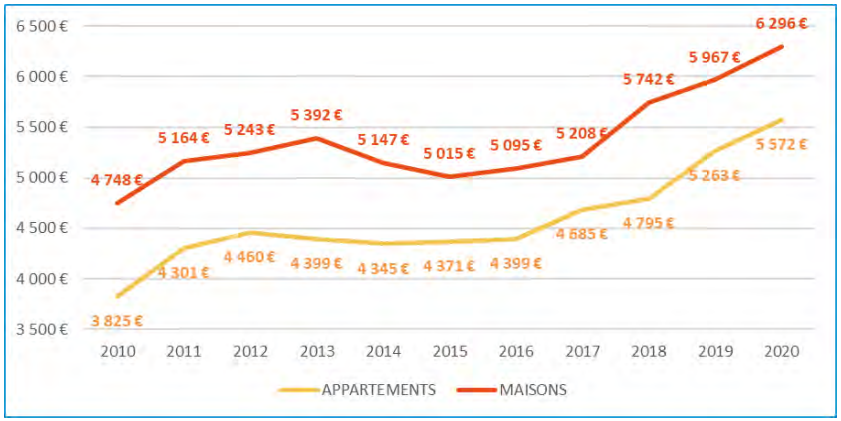
- Les appartements : les hausses de prix sont supérieures à 30 % à Asnières et Gennevilliers et particulièrement à Clichy (+ 42%)
- Les maisons : les hausses de prix sont supérieures à 30 % dans toutes les communes exceptée Argenteuil (+16 % de hausse de prix en 4 ans, Argenteuil représente près de la moitié des transactions de maisons sur Boucle Nord de Seine) et Bois-Colombes (+26%). À Clichy, la hausse est également très élevée : + 49 % avec un prix moyen dépassant 11 000 €/m² en 2020.

Évolution des transactions immobilières entre 2015 et 2021 - *DV3F 2021*



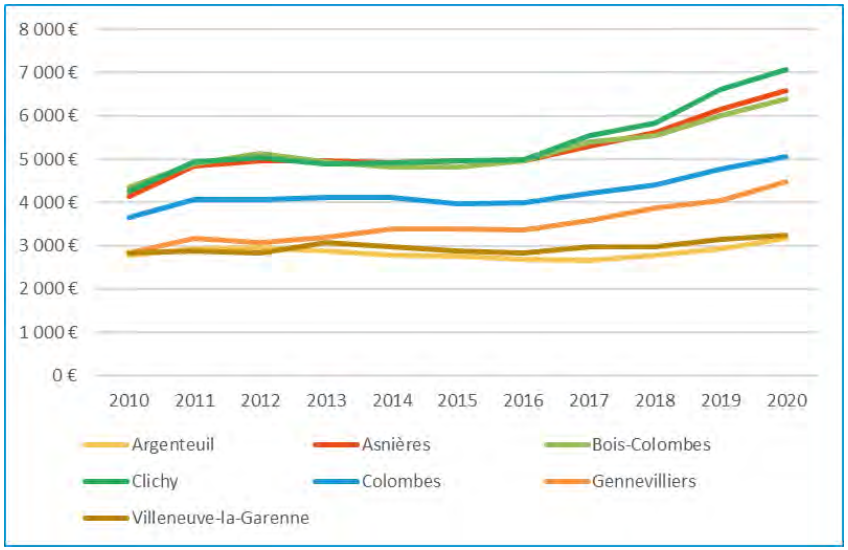
Évolution des prix moyens de l'immobilier à Boucle Nord de Seine

DV3F 2021

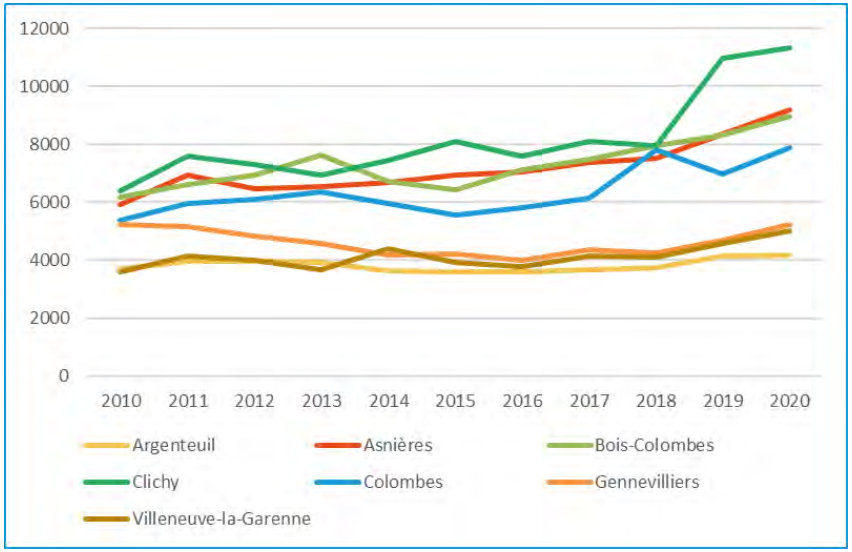


Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Évolution du prix des appartements



Évolution du prix des maisons



Prix moyens par m² 2010-2020 - *DV3F 2021*

	APPARTEMENTS	MAISONS
Argenteuil	2 879 €	3 852 €
Asnières	5 224 €	7 210 €
Bois-Colombes	5 223 €	7 306 €
Clichy	5 389 €	8 253 €
Colombes	4 233 €	6 382 €
Gennevilliers	3 581 €	4 596 €
Villeneuve-la-Garenne	2 969 €	4 078 €
BNS	**4 592 €**	**5 361 €**

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3.3. Le développement de l'offre locative sociale

En application de l'article 55 de la loi SRU, les services de l'Etat définissent, dans le cadre d'une procédure contradictoire avec les communes, le nombre de logements locatifs sociaux au 1er janvier de chaque année, et la part qu'ils représentent dans les résidences principales.

Conformément aux obligations réglementaires et aux besoins identifiés, le SRHH a fixé un objectif de logements sociaux à produire par an à l'échelle de Boucle Nord de Seine de ***659 logements/an***

3.3.1. Un ralentissement des agréments délivrés pour la production de logements locatifs sociaux

Environ 7 860 logements sociaux y compris résidences sociales, logements foyers, résidences universitaires ont été agréés[1] par l'Etat entre 2012 et 2021 à Boucle Nord de Seine, soit une moyenne de 785 logements par an ces 10 dernières années (source SISAL). La part de logements ordinaires représente 6 333 logements, soit 80% des logements agréés.

Sur la période 2011-2020, le nombre de logements sociaux ordinaires réellement mis en service s'élève à 6 538 logements, soit en moyenne 654 logements par an (source RPLS au 1er janvier 2021). La production agréée, c'est-à-dire la programmation de logements sociaux, est très fluctuante sur ces 10 années : elle est très forte au début des années 2010 et chute chaque année pour atteindre un niveau très bas, inférieur à 300 logements en 2016. Les années 2017 et 2018 sont exceptionnelles, avec 1100 à 1200 agréé logements par an. A partir de 2019, le nombre d'agréments délivrés diminue sensiblement autour de450 logements par an et remonte en 2022 à 657

Avec un effet décalé de 1 à 2 ans, on observe une dynamique similaire pour les mises en services.

Entre 2012 et 2020, le nombre d'agréments délivrés sur Boucle Nord de Seine représente 25% des logements autorisés, une part qui apparait relativement faible dans un EPT. Les objectifs du SRHH fixent à 22 % la part de locatif social au sein de la production.

Globalement la production de LLS est donc supérieure à l'objectif du SRHH sur la période récente.

Nb de logements sociaux à produire/an	
Argenteuil	91
Asnières	176
Bois-Colombes	88
Clichy	50
Colombes	50
Gennevilliers	182
Vill-la Garenne	22
BNS	**659**

[1] L'agrément délivré par l'Etat correspond à la décision de financement autorisant la réalisation de l'opération de logement social et son conventionnement à l'APL. L'agrément intervient le plus souvent en amont de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Il peut aussi porter sur des opérations d'acquisition-amélioration et concerne aussi bien des logements familiaux que des logements foyers

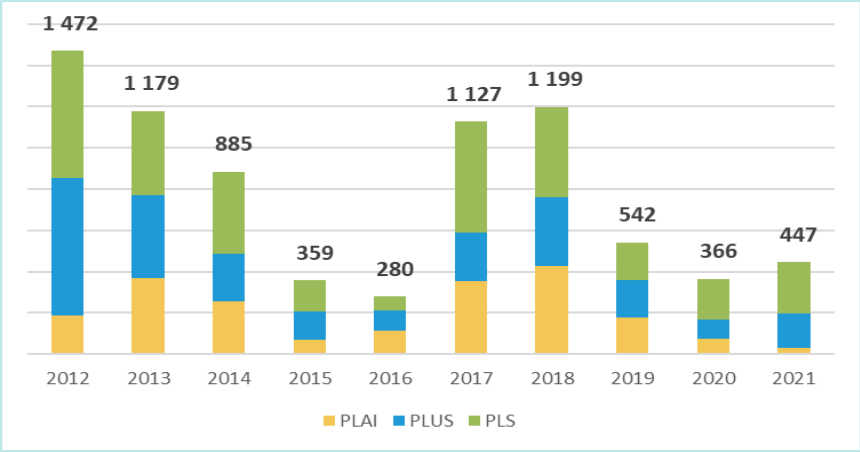
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- *Rappelons que pour atteindre 25 % de logements sociaux parmi les résidences principales dans les communes déficitaires, Asnières et Bois-Colombes, la part de la production sociale parmi la production totale doit nécessairement dépasser 25 %. De la même manière, le maintien d'une offre locative sociale autour de 25 %, implique une part similaire dans la production totale.*

- *Des outils du PLUi peuvent rendre obligatoire la production d'une part de logements sociaux au sein d'un périmètre : les zones de mixité sociale, OAP, emplacement réservé*

Agréments délivrés pour du logement social à Boucle Nord de Seine

Données SISAL 2022



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3.3.2. Les types de financement des logements sociaux et l'enjeu d'une production en adéquation avec les besoins

- *Le prêt PLAI finance les logements destinés aux ménages très modestes et des résidences sociales ;*
- *Le prêt PLUS est le financement le plus fréquemment mobilisé pour produire du logement social et vise les ménages modestes, en logements ordinaires ;*
- *Le prêt PLS finance en priorité les logements situés dans les zones immobilières tendues et vise les ménages à revenus moyens, et des opérations de logements foyers de type EHPA(D) ou des logements étudiants*

Depuis 2017, on observe une augmentation de la part de logements très sociaux agréés ou programmés, elle atteint 29 % sur les 5 dernières années, en raison d'une part importante des logements financés en résidences sociales (23% en 2017, 25% en 2018 et 35% en 2019).

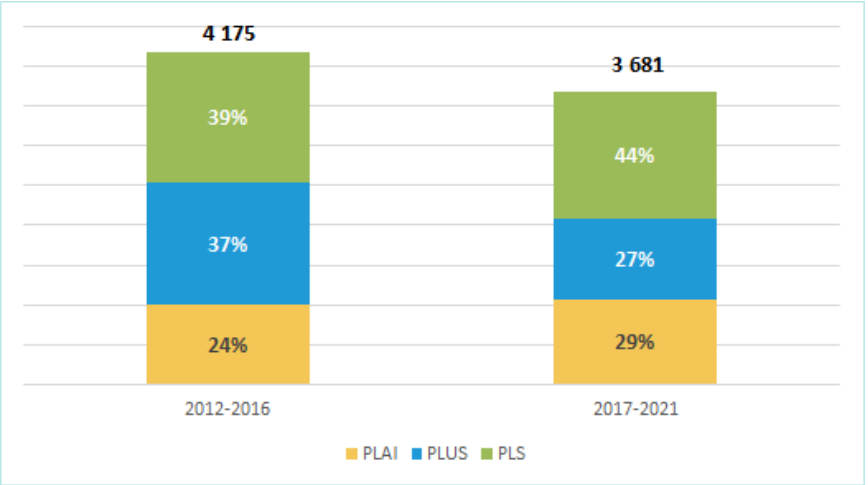
La part des PLS augmente également fortement, pour atteindre 44 %. Le PLS représente plus de la moitié des logements mis en service à Villeneuve-la-Garenne, Colombes et Clichy. À l'inverse Argenteuil produit 56% de PLAI entre 2017 et 2021 principalement par acquisition-amélioration de logements foyers.

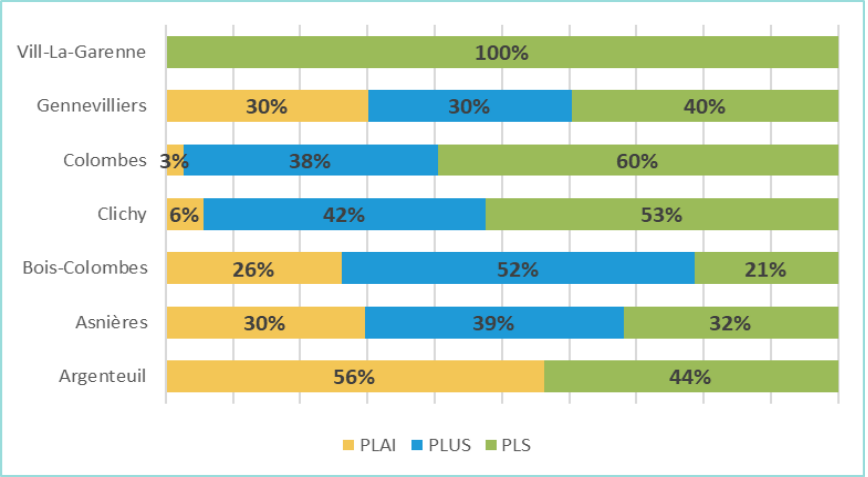
L'observation des mises en service de logements ordinaires dans le RPLS 2020 montre que la part de PLAI augmente sensiblement (12% entre 2011 et 2015 contre 20% entre 2016 et 2020) alors que la part de PLS reste relativement stable (autour de 30%). La programmation de logements spécifiques en PLAI et PLS (résidences sociales, EHPA(D)) pèse de façon significative dans l'offre nouvelle de logements dans le territoire.

La prise en compte des revenus des habitants et de leurs besoins spécifiques dans la programmation des opérations locatives sociales est nécessaire, afin de limiter le départ d'une partie des ménages (migrations résidentielles déficitaires), et favoriser l'ancrage des populations et adapter l'offre à l'ensemble des types de ménages, jeunes et personnes âgées.

Type de financement des logements sociaux à Boucle Nord de Seine

Boucle Nord de Seine Source : Données SISAL 2022





Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4. Les réponses apportées aux publics spécifiques

4.1. Habitat et vieillissement

4.1.1. Une offre importante d'hébergement dédiée aux séniors : 2 870 places en structure

En 2021, Boucle Nord de Seine recense 38 établissements d'hébergement dédiés aux personnes âgées : 28 EHPAD et 10 résidences autonomies (EHPA). Les EHPAD sont des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, des résidences de services ayant obtenu un agrément préfectoral, permettant la gestion locative d'une résidence dans laquelle sont accueillies des personnes âgées dépendantes. Lorsque ces établissements ont bénéficié d'un financement aidé par l'Etat, ils sont également conventionnés à l'APL.

Les EHPA prennent sur le territoire la forme de résidences autonomies : des résidences collectives bénéficiant également d'un agrément mais ne dispensant pas de soins aux résidants. Le plus souvent, ces résidences autonomies sont gérées par des associations, des bailleurs sociaux ou des collectivités, à but non lucratif. De la même manière, ces établissements peuvent être conventionnés à l'APL

4.1.2. Le taux d'équipement en EHPAD nettement meilleur que celui de la MGP

En 2021, le taux d'équipement de la MGP en EHPAD est de 39 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans, tandis qu'il est de 87 à Boucle Nord de Seine. Asnières, Bois-Colombes et Colombes sont particulièrement bien dotées en places en EHPAD. À l'inverse, l'offre est plutôt faible à Clichy.

Nombre de places dans les structures dédiées et ratio pour 1 000 personnes de plus de 75ans - *Données FINESS*

	PLACES TOTAL	RATIO TOTAL	PLACES EN EHPAD	RATIO EHPAD	PLACES EN EHPA	RATIO EHPA
ARGENTEUIL	494	85	383	66	111	19
ASNIERES SUR SEINE	800	156	629	123	171	33
BOIS COLOMBES	307	147	231	111	76	36
CLICHY	173	55	88	28	85	27
COLOMBES	617	117	567	108	50	10
GENNEVILLIERS	304	112	232	86	72	27
VILLENEUVE LA GARENNE	175	131	92	69	83	62
BNS	**2870**	**113**	**2222**	**87**	**648**	**25**
MGP		**99**		**39**		**60**
IDF		**107**		**75**		**32**

Évolution des personnes de plus de 75 ans vivant seules - *Insee RP 2018*



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4.1.3. Mais le territoire est sous-doté en places d'EHPA

Si l'offre en établissement médicalisé (pour personne dépendante) est globalement bon, l'offre en hébergement dit « intermédiaire » est plutôt faible : 25 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans, un ratio inférieur à celui de la MGP mais proche de celui de l'Île-de-France. L'offre est néanmoins bien présente à Villeneuve-la-Garenne, mais très faible à Argenteuil et Colombes comparativement à leur population âgée.

Compte tenu des ressources des ménages observées dans le territoire et du coût d'hébergement en EHPAD et EHPA, l'offre d'hébergement plus abordable apparait insuffisante (cf. partie chapitre suivant 4.1.4).

4.1.4. Le parcours résidentiel des séniors, entre maintien à domicile et déménagement vers un logement adapté

À Boucle Nord de Seine, 46 % des plus de 75 ans vivent seuls, cette part est en augmentation entre 2013 et 2018. Face au vieillissement de la population, les politiques gouvernementales encouragent le maintien à domicile.

À Boucle Nord de Seine, l'analyse de la taille des logements occupés par les séniors met en évidence un autre enjeu : près de 40 % des plus de 80 ans occupent un logement composé de 4 pièces ou plus. Outre le maintien à domicile, la fluidité dans les parcours résidentiels doit être organisée : les ménages âgés occupant des grands logements, parfois complexes à entretenir doivent être accompagnés vers une offre de logements plus adaptés, d'un point de vue technique (équipement sanitaire, accessibilité, surface) et financier (adapté à la diminution des revenus)

4.1.5. Les Gens du Voyage

Le Schéma d'Accueil des Gens du Voyage des Hauts-de-Seine est approuvé en 2015, tandis que celui du Val d'Oise concernant Argenteuil est approuvé en 2022.

Une seule aire d'accueil est présente, à Colombes (26 places). Le diagnostic fait état à l'échelle du département de condition d'accueil très défavorables. L'objectif de 300 places en aires d'accueil est fixé, soit 274 places à créer. Le schéma rappelle les obligations légales pour les communes de plus de 5000 habitants de participer à la mise en œuvre des objectifs d'accueil.

Objectifs de création de places :

- Asnières : 15 places
- Bois-Colombes : 5 places
- Clichy-la-Garenne : 11 places
- Gennevilliers : 8 places
- Villeneuve-la-Garenne : 5 places

Ces schémas font état de :

- Situations de stationnement hors aires d'accueil aménagées constatées de façon permanente à Gennevilliers
- Des tentatives d'installation signalées à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne.

Le schéma des Hauts-de-Seine précise que ces stationnements sont plutôt faibles et en recul depuis les années 2000.

Argenteuil ne dispose d'aucun équipement à destination des Gens du Voyage, le schéma départemental du Val d'Oise fixe pour une prescription de 75 places de terrains familiaux locatifs. Une situation d'occupation préoccupante est signalée, au centre de la Plaine d'Argenteuil, le long de la Rue de la Corse : des terrains clôturés accueillent des constructions et des espaces de stationnement de camions et caravanes.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4.2. Habitat et débuts de parcours résidentiels

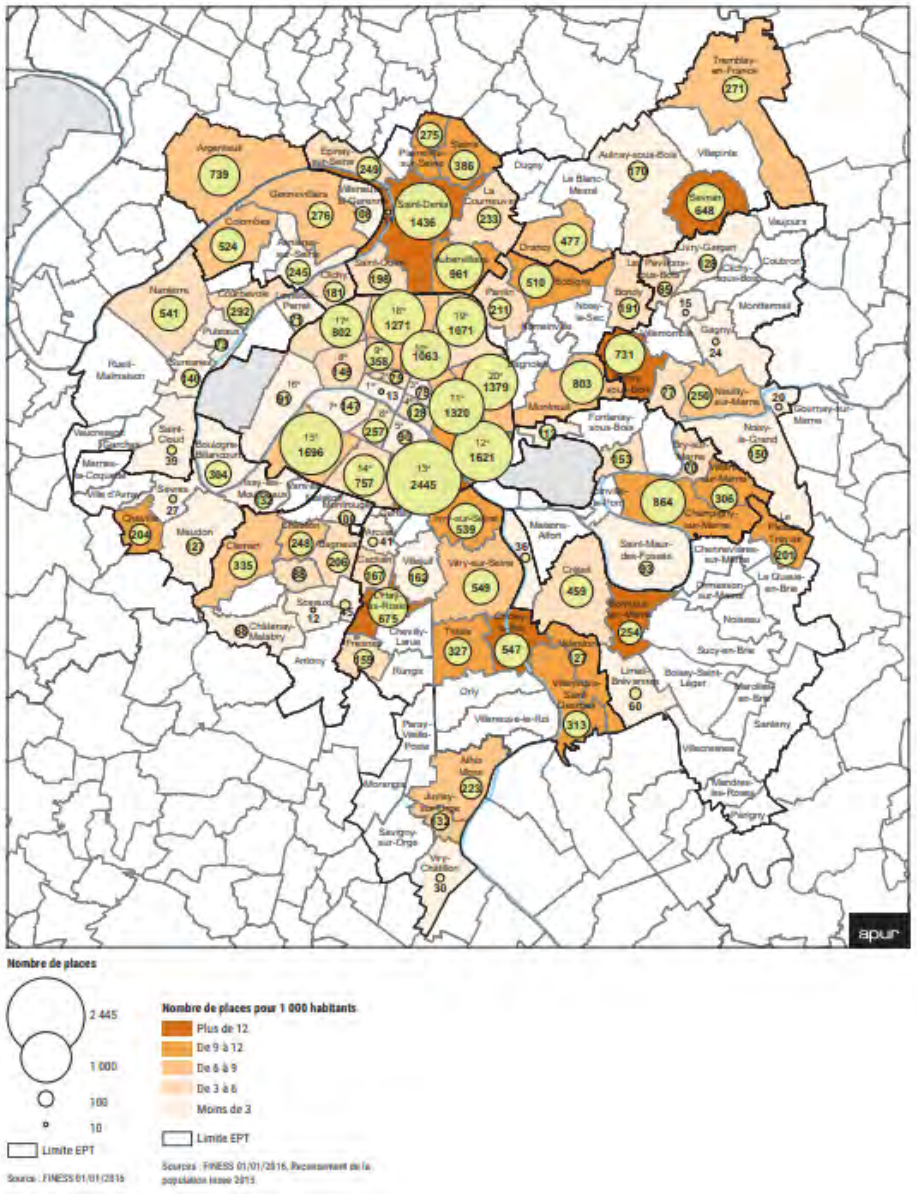
41% de la population de Boucle Nord de Seine a moins de 29 ans, soit plus de 182 000 personnes. Cette part est la plus élevée à Argenteuil (43%), Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers (42%).

Les places dédiées aux jeunes, en foyer jeunes travailleurs, CHRS ou CHU sont au nombre de 816. Plusieurs structures ont été ouvertes ces dernières années, permettant un rattrapage de l'offre : à Clichy (113 places en 2018), à Colombes (34 places en 2018), à Gennevilliers (55 places en 2018).

ARGENTEUIL	01 janvier 1997	FOYER JEUNES TRAV : FOYER DANIEL FERY	151
	02 septembre 1987	C.H.R.S : L'AIRIAL	24
	10 décembre 2001	CHU ALJT	12
	15 janvier 1966	FJT - RESIDENCE SOCIALE ALJT	225
ASNIERES SUR SEINE	01 janvier 2006	FJT - RESIDENCE SOCIALE L'APPART'	10
CLICHY	01 janvier 2008	FJT - RESIDENCE SOCIALE L'APPART'	24
	01 janvier 2015	FJT - RESIDENCE SOCIALE L'APPART	22
	01 janvier 2018	FJT - RESIDENCE SOCIALE	113
	04 août 2004	FJT - RESIDENCE SOCIALE L'APPART'	13
COLOMBES	01 janvier 2018	FJT - RESIDENCE SOCIALE	34
	01 mars 2015	FJT - RESIDENCE SOCIALE L'APPART	8
	01 septembre 2015	FJT - RESIDENCE SOCIALE L'APPART	14
	04 avril 1971	FJT - RESIDENCE SOC CLJT - COLOMBES	74
GENNEVILLIERS	01 janvier 2018	FJT - RESIDENCE SOCIALE	55
	04 août 2004	FJT - RESIDENCE SOCIALE L'APPART'	27
VILLENEUVE LA GARENNE	01 janvier 2015	FJT - RESIDENCE SOCIALE L'APPART	10
			816

Finess - extraction 05.2022

LES PLACES EN RÉSIDENCE SOCIALE ET EN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS



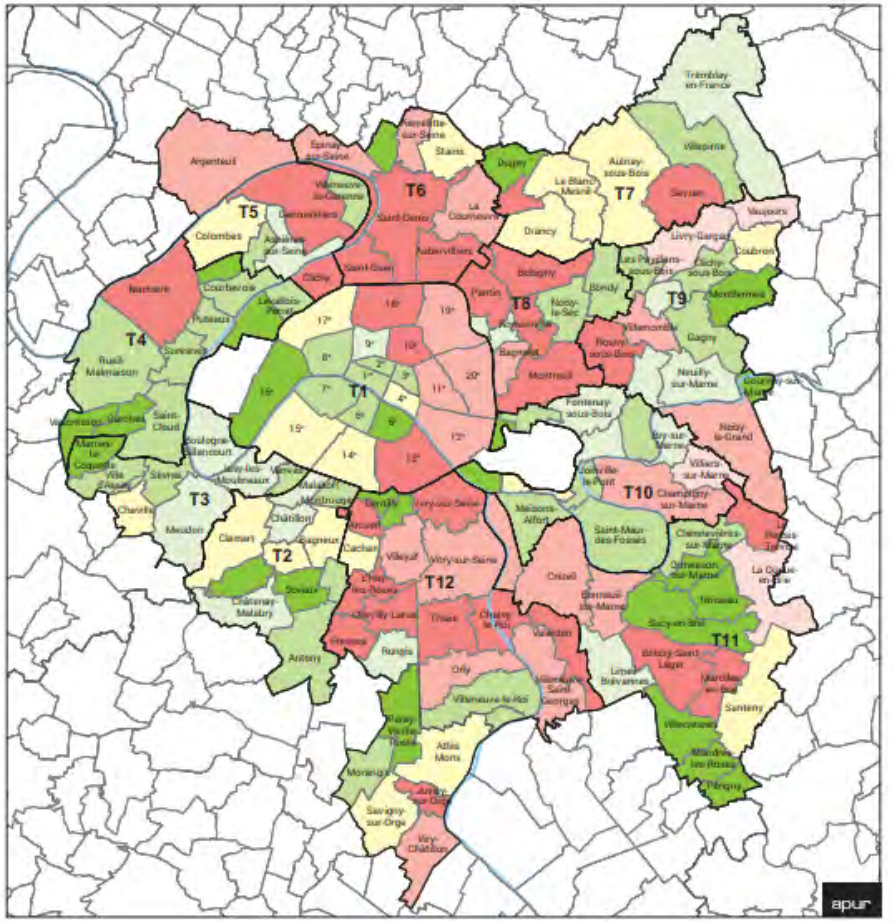
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4.3. Habitat et hébergements

Le diagnostic du SRHH rappelle les éléments suivants :

- À fin 2014, Boucle Nord de Seine rassemble 1 531 domiciliations dans les centres communaux d'action sociale (CCAS) de ses communes, soit 7.6 % des domiciliations de la MGP, pour 6.2 % de sa population.
- Les places en hébergement pérenne (CHU, CHRS, CPH, HUDA, CADA) sont de 728 à Boucle Nord de Seine, soit un ratio de 1,67 place pour 1000 habitants. En moyenne à la MPG, ce taux est de 2,66, traduisant une sous-offre à Boucle Nord de Seine comparativement à d'autres territoires
- Le recours aux nuitées hôtelières à fin 2016 est de 1 760 places, un ratio de 4,02 places pour 1000 habitants. En moyenne sur la Métropole du Grand Paris, ce taux est de 3,54, traduisant un recours plus important à ce type de dispositif à Boucle Nord de Seine que sur les autres territoires
- Les logements adaptés (places en résidences sociales, FJT, FTM) et les pensions de familles étaient au nombre de 3 900 environ, soit un ratio de 8,9 pour Boucle Nord de Seine. Ce ratio est de 8,33 à l'échelle de la Métropole du Grand Paris : l'offre est donc légèrement plus concentrée à Boucle Nord de Seine que sur la métropole
- Les places en intermédiations locatives (solibail et louez solidaire) étaient de 1 064 à l'écriture du diagnostic, un ratio de 2,44 places pour 1000 habitants, bien supérieur à celui de la Métropole (1,81).

LES PLACES D'HÉBERGEMENT, DE LOGEMENT ADAPTÉ ET D'INTERMÉDIATION LOCATIVE



Écart de ratio par rapport à la moyenne régionale (13,9 places pour 1 000 habitants), fin 2016

Supérieur à la moyenne
- Plus de 10 places
- De 5 à 10 places
- De 2 à 5 places

Inférieur à la moyenne
- De 2 à 5 places
- De 5 à 10 places
- Plus de 10 places

Égalité
- De -2 à +2 places

Limite EPT

Sources : DRIHL-IDF-FINESS au 31/12/2016, Enquête places en diffus au 31/12/2016,
Enquête Localisation nuitées hôtelières II/2016 (nuit du 29 au 30 novembre 2016) hors migrants hébergés via le Samu Social de Paris,
Solibail : DRIHL IDF/SALPE 31/12/2016, Louez Solidaire : Mairie de Paris 31/12/2016, Recensement de la population Insee 2014, Traitement des données : Apur

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- Selon le suivi du SRHH fin 2021, Boucle Nord de Seine dispose de près de 9 400 places d'hébergement et de logement adapté. Entre 2016 et 2020, le nombre de places sur le territoire a considérablement augmenté, avec un gain de près de 2000 places. Les objectifs règlementaires sont ainsi largement dépassés.

Places d'hébergement et de logements adaptés par Établissement Publics Territoriaux au 1er décembre 2020) - *Suivi du SRHH au 31 décembre 2021*

	2016	2017	2018	2019	2020	Objectifs 2023	Atteinte de l'objectif
Paris Ouest la Défense	4 900	5 132	5 036	5 272	5 366	8 159	65,8%
BNS	7 438	7 618	7 707	8 552	9 338	7 438	125,5%
Plaine Commune	12 550	12 881	13 004	13 721	14 619	12 550	116,5%

NOMBRE DE PLACES DANS LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT (PÉRENNES ET NUITÉES HÔTELIÈRES) ET DE LOGEMENT ADAPTÉ (Y COMPRIS INTERMÉDIATION LOCATIVE), PAR TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

	Hébergement pérenne (places en CHU, CHRS, CPH, CADA, HUDA)	Hôtels	Logements adaptés (résidences sociales, FJT, FTM)	Pensions de famille (dont résidences accueil)	Intermédiation locative (nombre de places)	Ensemble des places en hébergement, logement adapté et intermédiation locative
T1 - Paris	9 287	5 351	18 449	1 336	3 346	37 769
T2 - Vallée Sud Grand Paris	630	692	1 397	129	860	3 708
T3 - Grand Paris Seine Ouest	208	465	1 941	106	503	3 223
T4 - Paris Ouest La Défense	825	1 097	2 346	23	609	4 900
T5 - Boucle Nord de Seine	728	1 757	3 835	54	1 064	7 438
T6 - Plaine Commune	1 358	3 063	6 917	90	1 122	12 550
T7 - Paris Terres d'Envol	236	1 862	2 820	49	496	5 463
T8 - Est Ensemble	930	2 720	4 654	68	571	8 943
T9 - Grand Paris Grand Est	974	1 571	2 191	46	840	5 622
T10 - Paris Est Marne&Bois	464	1 396	2 388	30	629	4 907
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	986	1 365	1 862	51	966	5 230
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	2 008	3 422	7 376	131	1 676	14 613
MGP	**18 634**	**24 761**	**56 176**	**2 113**	**12 682**	**114 366**
RÉGION	**27 380**	**40 000**	**79 291**	**2 771**	**18 302**	**167 744**

Sources : DRIHL IDF-FINESS au 31/12/2016, Enquête places en diffus au 31/12/2016, Enquête Localisation nuitées hôtelières 11/2016 (nuit du 29 au 30 novembre 2016) hors migrants hébergés via le Samu Social de Paris, Solibail : DRIHL IdF/SALPE 31/12/2016 et Louez Solidaire Mairie de Paris 31/12/2016 ; traitement Apur

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À retenir …

Atouts	Faiblesses	ENJEUX
• Une croissance démographique plutôt dynamique, portée par un solde naturel élevé, à +1.25%/an, qui génère des besoins en logements supplémentaires • Une population globalement jeune et un profil plutôt familial avec une taille moyenne des ménages qui est toujours élevée : 2.38 personnes par ménage • Un parc de logements diversifié à l'échelle des 7 communes : du pavillonnaire aux tissus plus denses et/ou collectif • Des modes d'occupation variés : des communes avec un parc important de logements sociaux, d'autres avec un parc locatif privé bien développé, d'autres plutôt orientées vers l'accession, etc.. • Une production de logements importante, notamment grâce au développement de grandes opérations programmées • Un développement de la commercialisation de logements "intermédiaires", qui permet de compléter la palette d'offre (à consolider néanmoins) • Une programmation des développements neufs qui pourrait être plus adaptée aux besoins des communes si elle était mieux maitrisée	• Un solde migratoire négatif depuis 60 ans : le territoire ne cesse de compter plus de départs que d'installations • Une population qui se renouvelle rapidement : 1 habitant sur 3 habite le territoire depuis moins de 4 ans, l'ancrage de la population est plutôt faible, particulièrement dans certaines communes où le parc locatif privé est très développé (Clichy et Asnières notamment) • Dans toutes les communes, excepté Colombes (population stable), la part des 15 – 44 ans est en recul : le nombre de jeunes actifs a tendance à reculer, ce qui peut traduire une difficulté pour ces ménages de s'installer sur le territoire (primo-accession par exemple) • Un parc locatif social majoritairement concentré, organisé en grands ensembles présentant parfois des dysfonctionnements (QPV) • Présence d'un parc ancien et de copropriétés dégradées et de marchands de sommeil sur quelques secteurs	• Fluidifier les parcours résidentiels : → en accompagnant les communes dans une diversification choisie de leur offre de logements : orienter les programmations vers des typologies de logements plus ajustées aux orientations prises par les communes en matière de peuplement → en améliorant les mutations dans le parc : la libération des grands logements par les petits ménages, la sortie du parc locatif social, comme tremplin vers l'accession, etc.. • Favoriser l'ancrage des populations, → Par le développement d'une offre de logements neufs accessibles pour les débuts de parcours résidentiels ou les ménages du territoire (type accession sociale) → Par le développement d'une offre de petits logements accessibles financièrement et pour partie adaptés / adaptables à la perte d'autonomie, permettant ainsi le maintien sur le territoire des

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Opportunités	Menaces	
• Une proximité à Paris et une bonne desserte en transport qui rend le territoire attractif d'un point de vue résidentiel • Des politiques en faveur du renouvellement urbain (NPNRU) qui devraient permettre une amélioration forte des conditions de vie pour les ménages des QPV et une meilleure image pour le logement social • Un territoire en renouvellement dont les niveaux de prix sont encore inférieurs à ceux constatés dans les territoires voisins • Un cadre règlementaire qui incite davantage les propriétaires à améliorer leur(s) logement(s) locatifs : permis de louer, interdiction de louer les passoires thermiques, aides aux travaux, dispositifs type OPAH	• Une augmentation des niveaux de marché, aussi bien en accession qu'en locatif, qui traduit le phénomène métropolitain - Des prix élevés qui complexifient l'accès à la propriété pour les ménages du territoire - Des programmations immobilières qui s'orientent vers des produits parfois plus rentables que nécessaires pour les opérateurs - Une pression foncière qui pourrait impacter les tissus pavillonnaires, alors même qu'ils sont nécessaires aux parcours résidentiels • Un positionnement de Boucle Nord de Seine sous influence, à proximité de territoires dont les niveaux de prix sont nettement plus élevés : le parc de logements accueille donc souvent une population plus modeste, et il convient alors d'être particulièrement vigilant sur l'amélioration de ce parc, afin qu'il ne se déqualifie pas (déjà 27 % des copropriétés « fragiles » contre 18 % à l'échelle de la MGP) • Des objectifs de développement de l'habitat très élevés (2900 lgts/an) qui doivent être corrélés à une préservation de la qualité de vie sur le territoire • Des caractéristiques propres au territoire (familial, jeune) qui tendent à s'atténuer au gré des migrations résidentielles : le territoire se métropolise	personnes vieillissantes et/ou handicapées → Protéger le tissu pavillonnaire pour conserver les grands logements et les logements avec espaces extérieurs, et ainsi favoriser l'ancrage des familles • Poursuivre et encadrer le renouvellement du parc : → Accompagner les programmes de renouvellement urbain de l'ANRU, permettant démolition, reconstitution et diversification → Lutter contre la déqualification du parc et la précarité énergétique • Maintenir une production de 2 900 lgts/an, l'objectif fixé par le SRHH • Assurer une cohérence dans le développement : les livraisons de logements ont un impact sur les équipements et les réseaux de transport à bien anticiper, dans un objectif de maintien ou d'amélioration de la qualité de vie

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

II. Développement économique et commercial

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1. Un profil socio-économique entre déséquilibres et complémentarités

1.1. Les grandes caractéristiques de la population active

1.1.1. Boucle Nord de Seine, 6% de la population active de la Métropole

Nota : La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante.

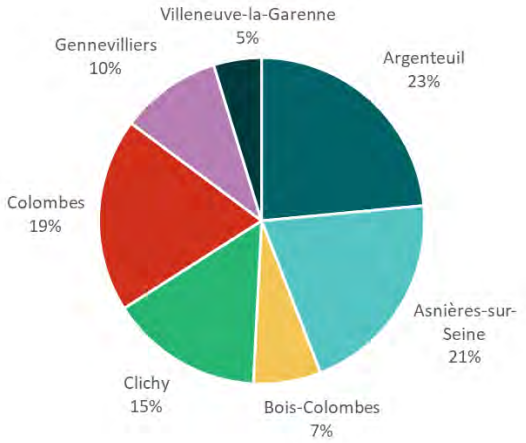
Boucle Nord de Seine comptait 226 596 actifs de 15 à 64 ans en 2019, soit 6,2% de la population active de la Métropole et 3,7% de celle de l'Île-de-France. À l'échelle de la Métropole, le territoire est le cinquième pôle d'actifs, le premier étant la ville de Paris (1 177 663 actifs, soit 32,4% des actifs de la Métropole) suivie de Paris Ouest la Défense, Grand-Orly Seine Bièvre et Paris Est Marne et Bois. Viennent ensuite Plaine Commune (5,8%) et Est-Ensemble (5,8%).

1.1.2. Une répartition différenciée entre les communes du territoire

À l'échelle de Boucle Nord de Seine, trois communes se partagent près des deux tiers des actifs du territoire. Il s'agit d'Argenteuil (23%), Asnières-sur-Seine (21%) et Colombes (19%). Avec Clichy-la-Garenne qui détient 15% de la population active, ces quatre communes représentent près de 80% de la population active de Boucle Nord de Seine.

Le taux d'activité des 15-64 ans du territoire s'élève à 76%, ce qui est conforme aux moyennes métropolitaine et régionale. Ce taux a légèrement évolué de +0,6 point entre 2008 et 2019 à Boucle Nord de Seine. Cela reste bien supérieur à la moyenne nationale avec un taux d'activité de 71,7% en 2019. De manière générale, le taux d'activité de chaque EPT a augmenté pendant cette période, entre +0,2 point pour Grand-Orly Seine Bièvre et +2,3 points pour Paris et Grand Paris Seine Ouest.

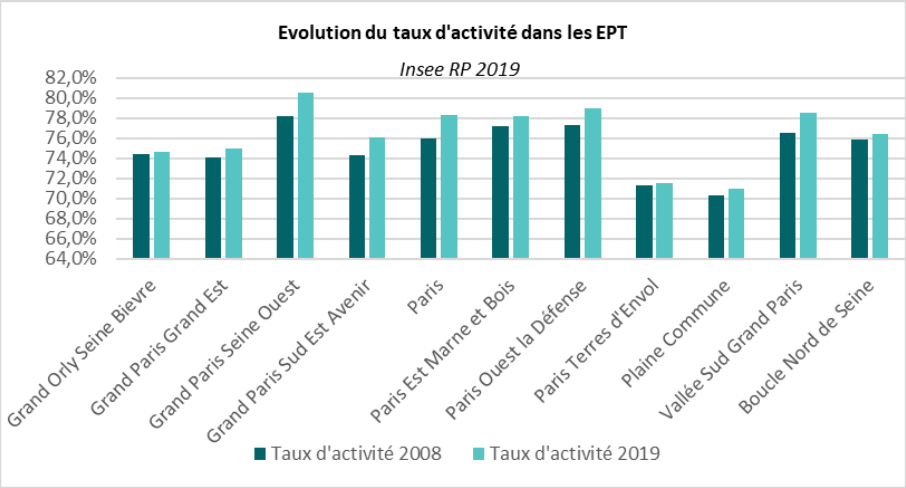
Nombre d'actifs par communes en 2019
Insee RP 2019

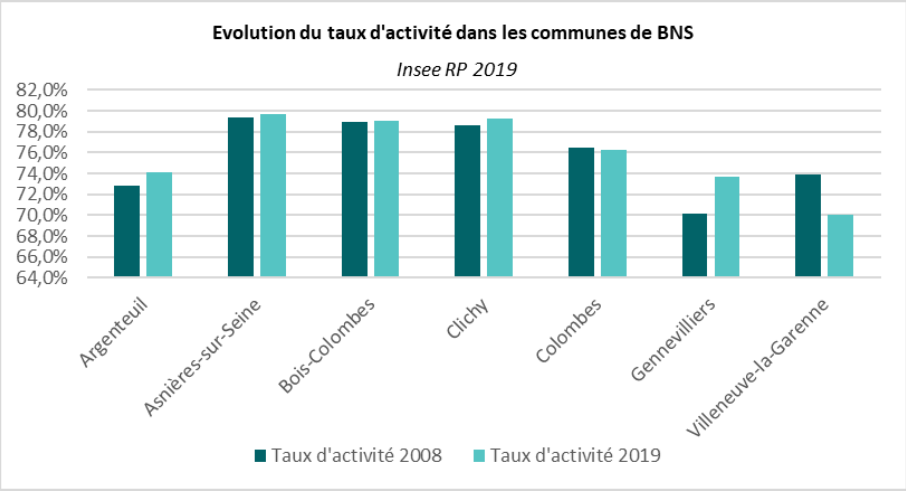


À l'échelle communale, la plupart des communes voient leur taux d'activité se consolider sur la période 2008-2019. Toutefois, on notera une diminution importante à Villeneuve-la-Garenne (-3,9 points) et, à l'inverse, une augmentation significative à Gennevilliers (+ 3,5 points). Ces deux communes, ainsi qu'Argenteuil ont des taux inférieurs à la moyenne de l'EPT.

Cette tendance a priori positive doit cependant être relativisée, car elle relève avant tout de l'augmentation du nombre d'actifs inoccupés (chômeurs) et ne traduit donc pas nécessairement une augmentation de l'activité à proprement parler.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



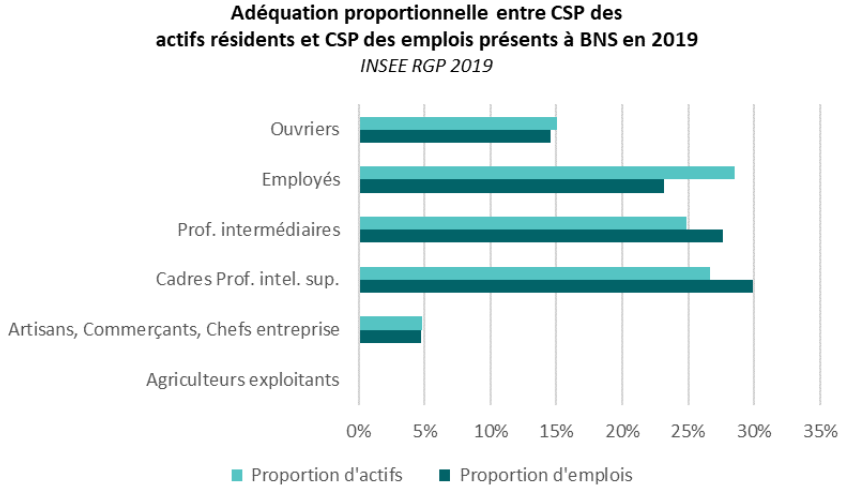


1.1.3. Une inadéquation relative entre les emplois proposés et la population active

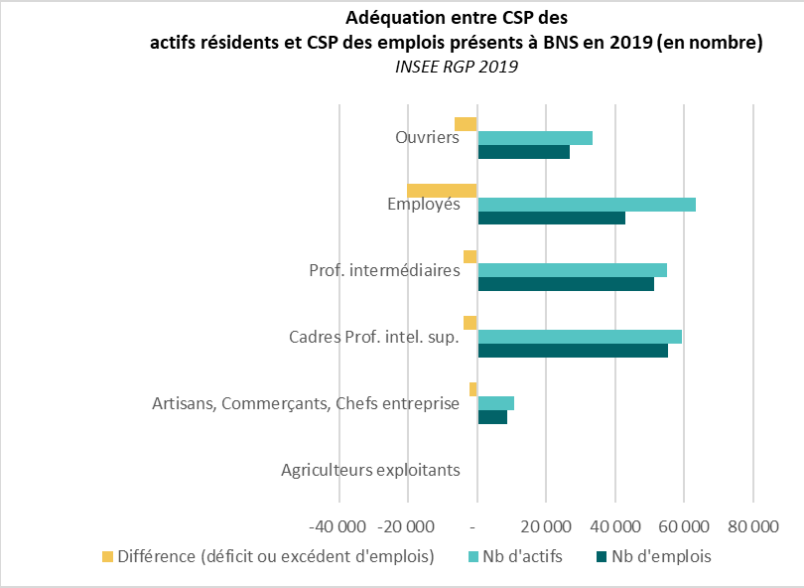
Nota : La mesure de l'adéquation entre les emplois et les actifs selon la catégorie socioprofessionnelle, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois sur un territoire, permet d'apprécier l'(in)adéquation entre les actifs d'un territoire et les emplois réellement présents et disponibles sur leur territoire. Cette analyse est importante s'agissant des concepts tels que ville du ¼ d'heure ou territoire de proximité avec le prisme d'un rapprochement domicile/emploi.

À l'échelle du territoire, l'analyse de l'adéquation des profils sociodémographiques et des emplois fait apparaitre, en proportion :

- Une nette surreprésentation des employés
- Une sous-représentation des cadres et professions intermédiaires
- Un équilibre s'agissant des CSP ouvriers, artisans, commerçants



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

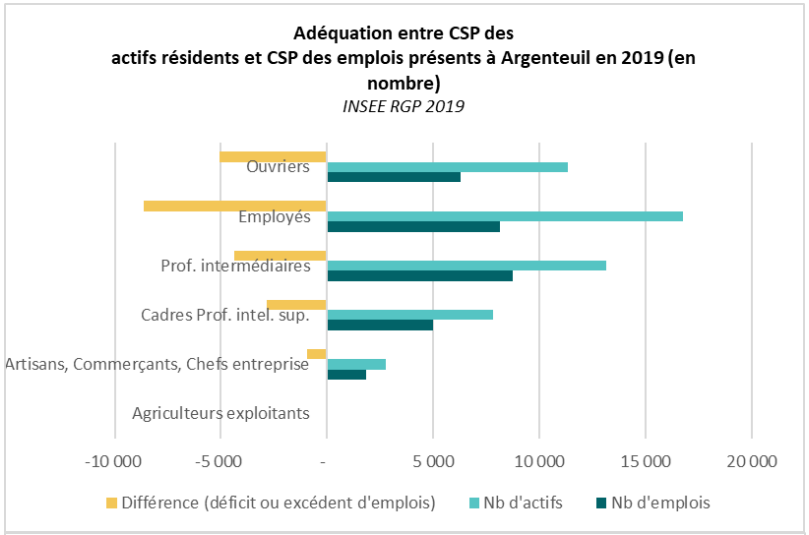


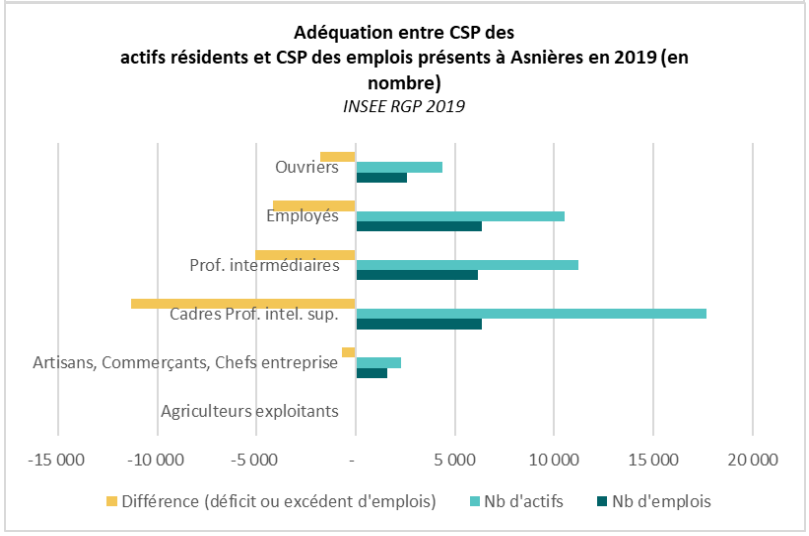
D'une façon générale, le nombre d'actifs de chaque catégorie excède le nombre d'emplois offerts à l'échelle du territoire. Cela implique donc une évasion quotidienne vers d'autres territoires. Notons qu'aucun territoire n'a vocation à fonctionner en vase clos. Dans ce contexte, il est donc important de prendre en compte aussi les volumes d'emplois.

La catégorie des employés est la plus déséquilibrée sur le territoire avec une nette sous-représentation des emplois offerts par rapport aux actifs résidents. En effet, 63 284 actifs (occupés ou non) de profil employés résidaient sur le territoire en 2019 mais « seulement » 42 977 emplois de ce type étaient proposés sur le territoire, soit un déficit de plus de 20 300 emplois. S'agissant des ouvriers, le déficit s'élève à environ 6 500 emplois et à près de 4 000 emplois pour chacune des catégories professions intermédiaires et cadres.

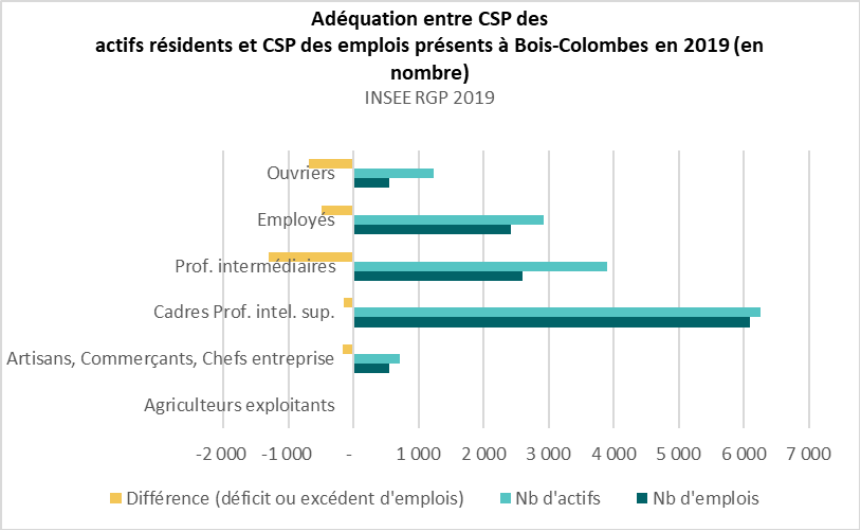
La situation diffère fortement selon les villes :

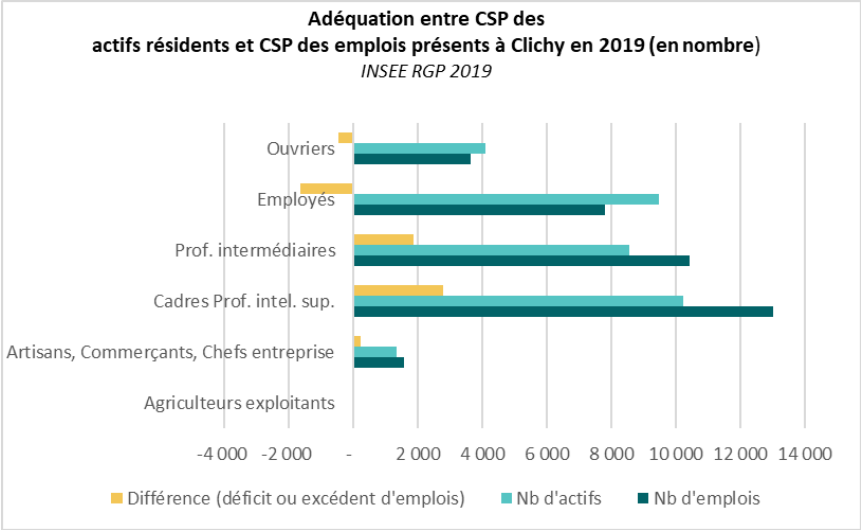
Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes et Colombes présentent des déficits d'emplois sur l'ensemble des catégories socioprofessionnelles, à l'image de Boucle Nord de Seine.

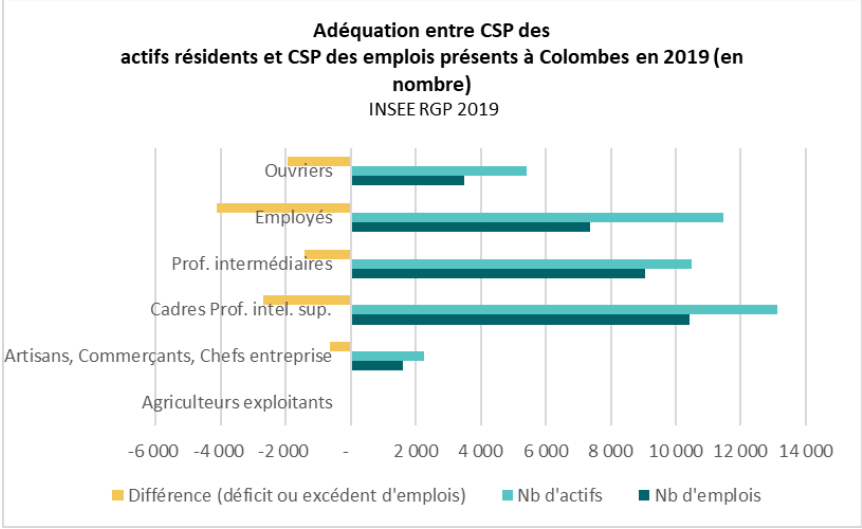


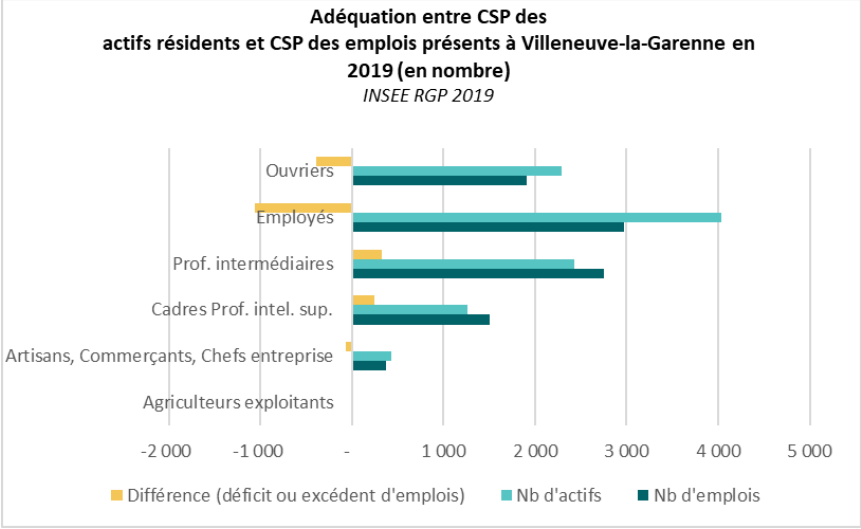


Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025





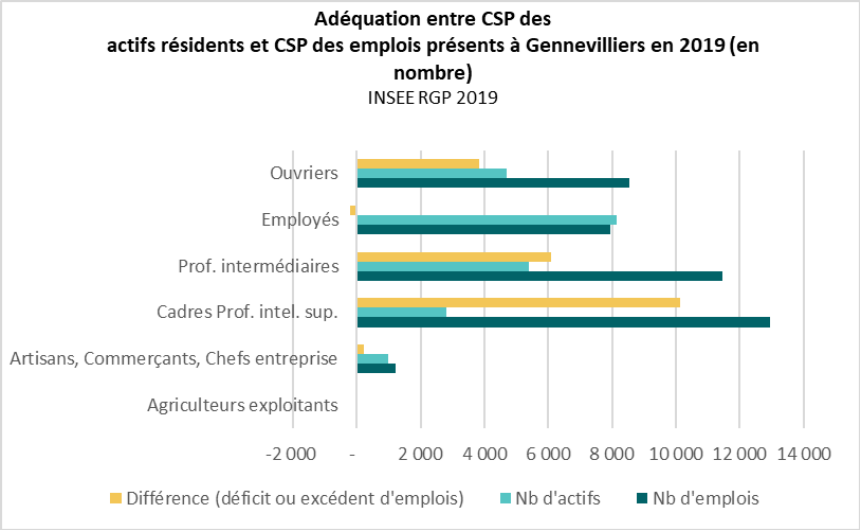




Clichy-la-Garenne-la-Garenne et Villeneuve-la-Garenne présentent des excédents d'emplois s'agissant des cadres et professions intermédiaires et des déficits d'emplois pour les ouvriers et employés.

Quant à Gennevilliers, la ville est la seule du territoire à présenter un excédent d'emplois dans toutes les catégories et particulièrement les cadres (+10 000 emplois), professions intermédiaires (+6 000 emplois) et ouvriers (+3 800 emplois).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



1.1.4. Un recours au salariat largement privilégié

À Boucle Nord de Seine, l'emploi salarié représente 91% des emplois en 2019. Ce taux est parmi les plus élevés de l'ensemble des EPT au sein d'une moyenne métropolitaine de 88%.

On notera des différences significatives entre les villes du territoire : 95% d'emploi salarié à Gennevilliers contre 85% seulement à Asnières-sur-Seine taux semblable à celui de Paris pour cette dernière. Cette différence peut trouver son explication dans différents facteurs comme la densité de chefs d'entreprise, autoentrepreneurs et professions libérales qui favorise l'emploi non-salarié.

À l'image de l'ensemble des territoires composant la Métropole du Grand Paris, ce taux diminue progressivement à mesure de l'émergence des statuts du type microentreprise encouragés par les dispositifs nationaux.

1.1.5. Au sein de Boucle Nord de Seine, une population active diverse dans sa formation

Le niveau de formation diffère sensiblement en fonction des communes du territoire. Par exemple, les habitants ayant un niveau de diplôme bac +5 sont trois fois moins nombreux à Argenteuil, Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers qu'à Asnières-sur-Seine et Bois-Colombes.

En comparaison à la Métropole du Grand Paris, Boucle Nord de Seine apparaît sous-représenté s'agissant des diplômés à partir de BAC+3 et surreprésenté s'agissant des non-diplômés.

Niveau de formation de la population active des communes de Boucle Nord de Seine en 2019 *Insee, RP2019*

	Sans diplôme	BEPC, Brevet	CAP, BEP	BAC, Brevet Pro	Bac +2	Bac +3 ou 4	Bac +5
Argenteuil	18%	4%	21%	21%	13%	11%	12%
Asnières-sur-Seine	9%	3%	11%	15%	12%	15%	35%
Bois-Colombes	7%	3%	10%	14%	13%	17%	36%
Clichy-la-Garenne	13%	4%	12%	17%	11%	14%	28%
Colombes	12%	4%	14%	16%	13%	14%	26%
Gennevilliers	20%	4%	21%	21%	12%	9%	12%
Villeneuve-la-Garenne	19%	4%	22%	23%	12%	9%	10%
Boucle Nord de Seine	**14%**	**4%**	**16%**	**18%**	**12%**	**13%**	**24%**
MGP	12%	3%	12%	16%	11%	14%	32%
Île-de-France	11%	4%	15%	18%	13%	14%	25%

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Comme le démontre le diagnostic des équipements, l'enseignement supérieur est peu présent sur le territoire (cf chapitre dédié).

1.1.6. Un taux de chômage en augmentation

Nota : Le taux de chômage au sens du recensement de la population (RP) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement. Cette définition diffère donc de celle du taux de chômage au sens du bureau international du travail (BIT) qui exprime le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du BIT et le nombre d'actifs au sens du BIT. Le taux de chômage au sens du BIT est généralement moins élevé que celui au sens du RP.

Entre 2008 et 2019, le taux de chômage (au sens du RP) des 15-64 ans de Boucle Nord de Seine est passé de 13,5% à 14,3%, avec de fortes disparités entre les communes. Les communes les plus concernées sont Gennevilliers (19,3%) et Villeneuve-la-Garenne (18,5%). Ainsi, malgré son rôle de polarité en matière d'emplois sur le territoire, Gennevilliers présente des difficultés socioéconomiques marquées. Le taux de chômage dans ces villes est celui qui augmente le plus avec 2,9 points de chômage supplémentaire entre 2008 et 2019. La commune la plus préservée est Bois-Colombes avec 9,5%, stable sur 10 ans, et seulement deux communes sont parvenues à diminuer leur taux de chômage : Asnières-sur-Seine et Clichy-la-Garenne, toutes deux de – 0,3 point.

Évolution du taux de chômage des communes de Boucle Nord de Seine (2008-2019)
Insee, RP2019

Au sens du RP	Taux de chômage en 2019	Évolution depuis 2008
Argenteuil	17,1%	+ 1,9 pt
Asnières-sur-Seine	11,1%	- 0,3 pt
Bois-Colombes	9.5%	=
Clichy-la-Garenne	13.3%	- 0,3 pt
Colombes	13%	+ 0,1 pt
Gennevilliers	19.5%	+ 2,9 pt
Villeneuve-la-Garenne	18,5%	+ 2.9 pt
Boucle Nord de Seine	**14.3%**	**+ 0,8 pt**

Boucle Nord de Seine connaît un taux de chômage supérieur de 1,4 point à celui de la Métropole du Grand Paris. Il s'agit du quatrième taux de chômage le plus élevé de la Métropole, derrière Plaine Commune (21,4%), Paris Terres d'Envol (19,3%) et Est Ensemble (17,6%).

Le taux de chômage augmente dans l'ensemble des EPT de la Métropole pour un total de + 1,1 point de chômage entre 2008 et 2019. La hausse la plus importante est celle de Paris Terres d'Envol avec + 3,3 points de chômage supplémentaires en 11 ans. L'augmentation est donc certes importante à Boucle Nord de Seine mais reste largement en dessous de la hausse globale.

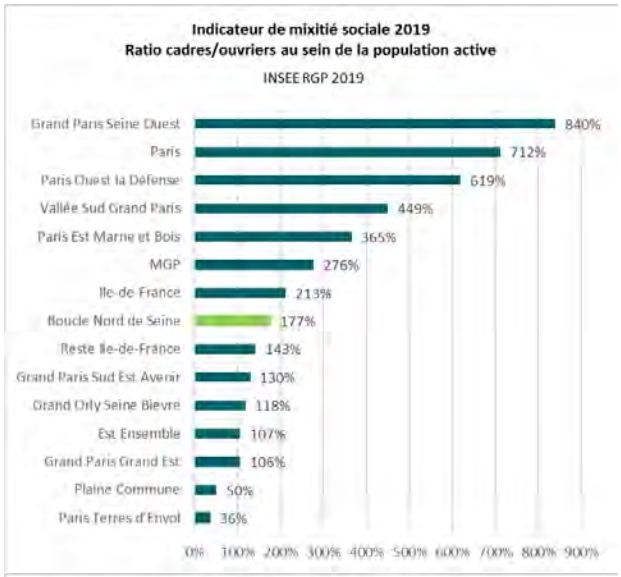
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

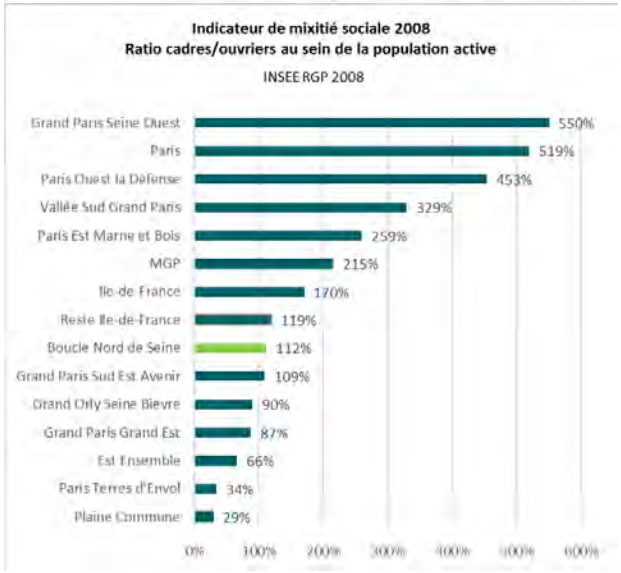
Évolution du taux de chômage des 15-64 ans des EPT de la Métropole du Grand Paris (2008-2019) *Insee, RP2019*

Au sens du RP	Taux de chômage en 2019	Évolution depuis 2008
Boucle Nord de Seine	14,3%	+ 0,8 pt
Est Ensemble	17,6%	+ 0,4 pt
Grand Orly Seine Bièvre	13,8%	+ 1,9 pt
Grand Paris Grand Est	13,1%	+ 1,4 pt
Grand Paris Seine Ouest	9,1%	+ 0,8 pt
Grand Paris Sud Est Avenir	12,7%	+ 1,9 pt
Paris Est Marne et Bois	10,3%	+ 0,8 pt
Paris Ouest la Défense	10,2%	+ 1 pt
Paris Terres d'Envol	19,3%	+ 3,3 pt
Plaine Commune	21,4%	+ 1,2 pt
Vallée Sud Grand Paris	10,4%	+ 1,5 pt
Ville de Paris	11,5%	+ 0,5 pt
Métropole du Grand Paris	**12,9%**	**+ 1,1 pt**

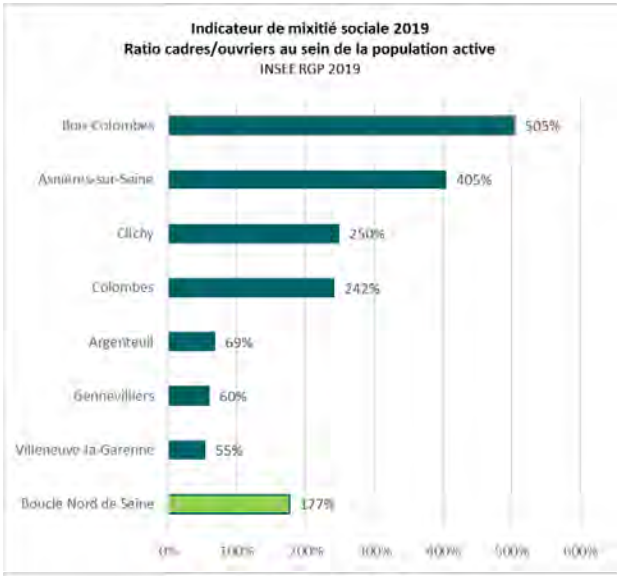
1.1.7. Indicateur de mixité sociale

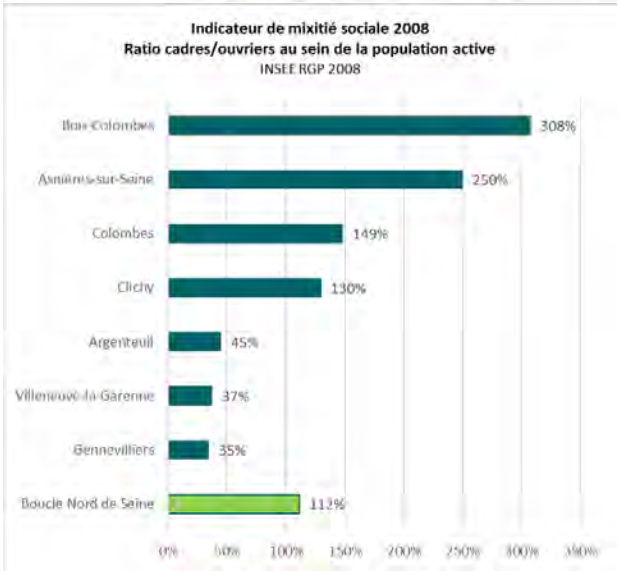
L'indicateur de mixité sociale reposant sur des professions et catégories socioprofessionnelles des actifs positionne Boucle Nord de Seine en situation intermédiaire à l'échelle de la Métropole et de l'Île-de-France. Les différences entre territoires apparaissent extrêmement marquées et s'accentuent entre 2008 et 2019. Au sein de l'EPT, les différences entre communes sont là aussi très significatives avec, en 2019, un rapport de 1 à 9 entre Bois-Colombes en surreprésentation de cadres et Villeneuve-la-Garenne en nette sous-représentation. Chaque commune progresse dans le ratio entre 2008-2019.





Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025





1.1.8. Revenu des ménages

Revenu annuel déclaré par unité de consommation (UC) en 2018

Source : INSEE-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa

	1er décile déclaré (€)	Médiane déclarée (€)	9ème décile décaré (€)	Rapport interdécile
Gennevilliers	9 400 €	**17 470 €**	31 470 €	3,3
Villeneuve-la-G.	9 790 €	17 660 €	**31 280 €**	3,2
Argenteuil	**9 140 €**	18 270 €	34 150 €	3,7
Clichy	9 520 €	20 300 €	41 530 €	4,4
Colombes	10 770 €	23 140 €	49 470 €	4,6
Asnières-sur-S.	11 030 €	26 210 €	55 140 €	5
Bois-Colombes	**12 930 €**	**30 580 €**	**61 180 €**	4,7

Les rapports interdéciles des revenus permettent d'identifier les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Ainsi, le rapport interdécile (D9/D1) des niveaux de vie est le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

Le revenu médian s'élève à 20 950€ par UC et par an, soit le plus faible du département (28 040€ par UC et par an) et inférieur au revenu médian moyen de la Métropole du Grand Paris (23 540€). À Argenteuil, Gennevilliers et Clichy-la-Garenne et Villeneuve-la-Garenne, le niveau du 1er décile est particulièrement bas (inférieur à 10 000 €).

Le profil socio-économique du territoire est contrasté, les communes du sud de Boucle Nord de Seine (Bois-Colombes, Asnières-sur-Seine, Colombes, et Clichy-la-Garenne) ont des médianes de revenus disponibles par unité de consommation supérieures à celles des communes du nord (Argenteuil, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne) et un rapport interdécile nettement supérieur (écart important entre le revenu des plus pauvres et celui des plus riches).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

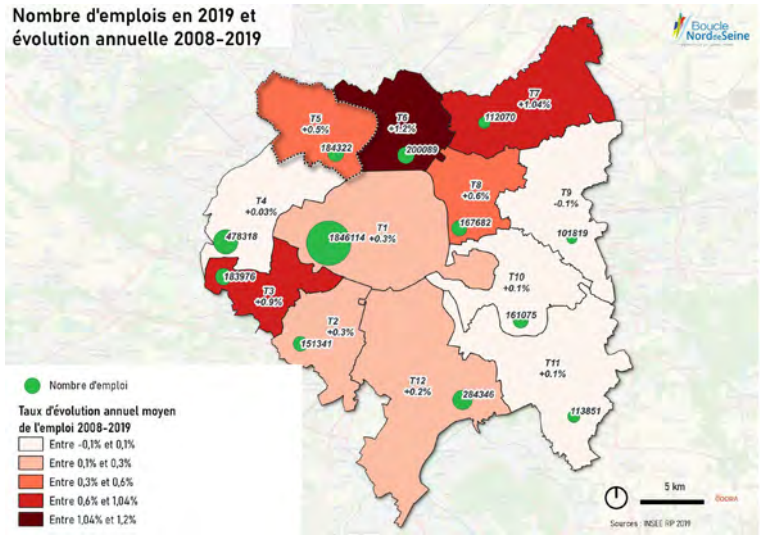
1.2. Une progression de l'emploi qui se tasse

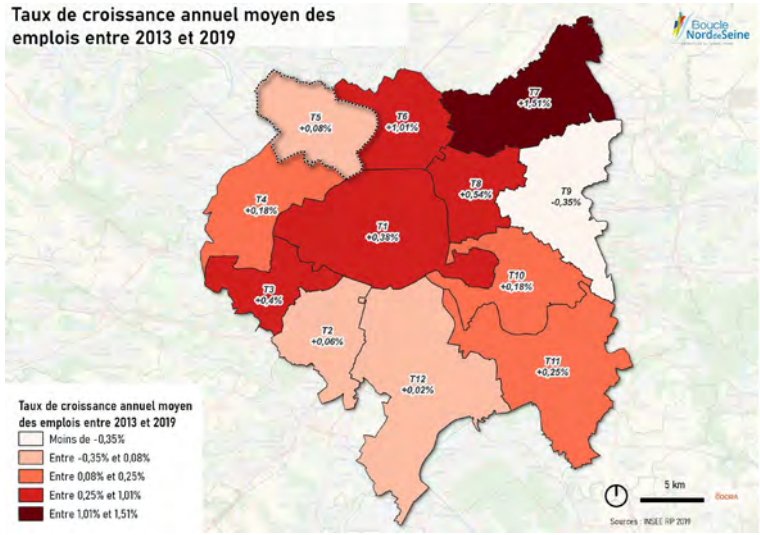
1.2.1. Un territoire d'emploi au sein de la Métropole du Grand Paris

En 2019, Boucle Nord de Seine est le cinquième territoire d'emplois au sein de la Métropole du Grand Paris et le 4ème en excluant Paris. C'est également le 5ème territoire d'emploi régional. Le territoire réunit 184 322 emplois, soit 3,2% de l'emploi régional et 4,6% des emplois de la Métropole, équivalent en cela à Grand Paris Seine Ouest. Boucle Nord de Seine a toutefois une part dans l'activité de la Métropole moindre que ses voisins Plaine Commune (5%) mais surtout Paris Ouest La Défense (12%). Notons que Paris totalise à elle seule plus de 46% de l'emploi au sein de la MGP.

L'évolution annuelle positive à +0,5% montre une belle dynamique de croissance pour Boucle Nord de Seine qui s'inscrit parmi les territoires les plus dynamiques sur la période 2008-2019 rattaché à une frange Nord-Nord-Est très dynamique de la Métropole du Grand Paris.

Toutefois les chiffres de la période 2013-2019 montrent un fléchissement net récent de la dynamique de l'emploi avec une quasi-stagnation. Cette régression concerne presque tous les territoires de la Métropole.





Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

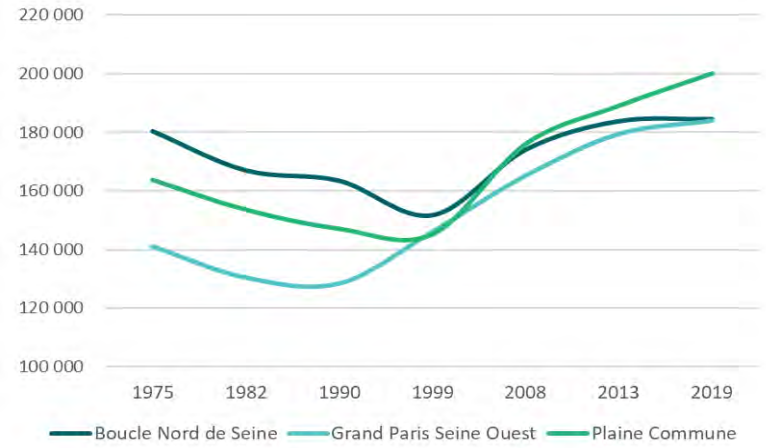
1.2.2. Des cycles économiques contrastés

Le territoire est historiquement un espace d'activités économiques et industrielles qui, malgré les crises économiques successives et une baisse de l'activité industrielle depuis les années 1970, a vu le nombre de ses emplois diminuer puis rebondir au-delà. Autrement dit, Boucle Nord de Seine a connu comme les autres territoires de référence, une diminution du nombre de ses emplois jusque dans les années 1990 mais observe un fort rattrapage depuis. C'est ainsi que le nombre d'emplois de Boucle Nord de Seine, s'élevant à 180 245 en 1975, est réduit à 151 915 en 1999 pour remonter à plus de 184 000 en 2019.

Boucle Nord de Seine est donc un territoire qui a su faire preuve d'une certaine résilience, caractérisée notamment par une mutation de son appareil productif, comme la suite de l'analyse permettra de le démontrer.

Évolution du nombre d'emplois entre 1975 et 2019 entre territoires de référence.

Insee, RP2019



Entre 1975 et 2019, Boucle Nord de Seine voit sa part dans l'ensemble des emplois de la Métropole du Grand Paris légèrement diminuer. La tertiarisation de l'économie et l'émergence du pôle tertiaire de La Défense contribuent à cette évolution.

Évolution de la part des emplois des EPT de référence au sein de la MGP (1975-2019)

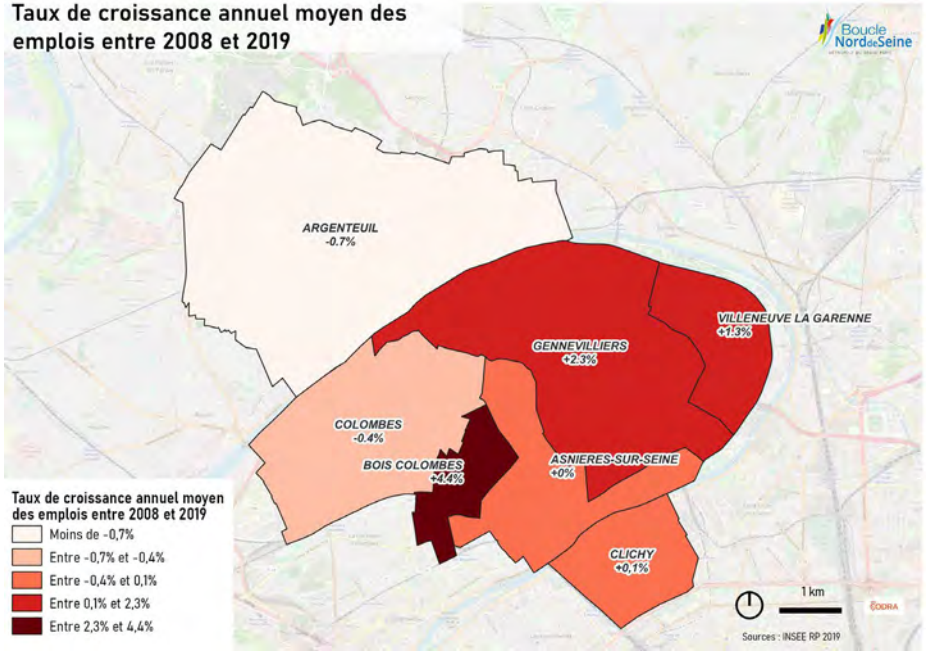
Insee, RP2019

	Part des emplois au sein de la MGP en 1975	Part des emplois au sein de la MGP en 2019
Boucle Nord de Seine	5,0%	4,6%
Grand Paris Seine Ouest	3,9%	4,6%
Paris Ouest La Défense	8,6%	12,0%
Plaine Commune	4,5%	5,0%

Boucle Nord de Seine connaît une augmentation de son activité, l'emploi progressant de 0,5% chaque année entre 2008 et 2019. Cette croissance annuelle se situe à mi-chemin entre celle de Plaine Commune très élevée (1,2%) et celle de Paris Ouest La Défense très faible (0,1%). Boucle Nord de Seine progresse cependant plus rapidement que la région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris (0,3%).

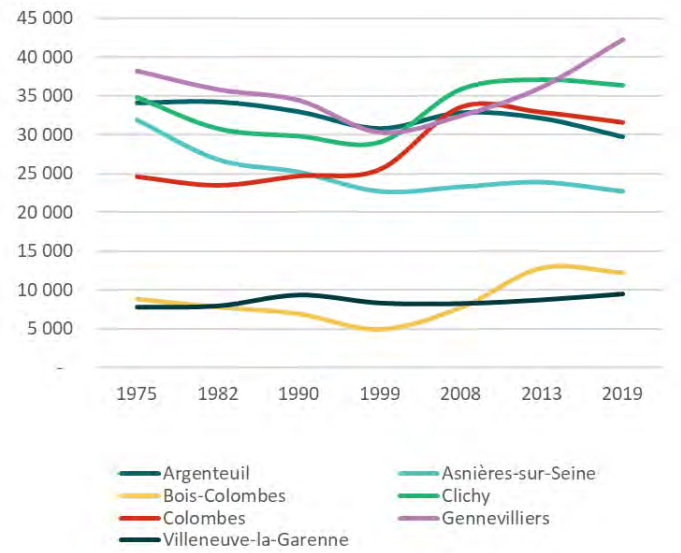
De ce point de vue, Gennevilliers est la ville la plus emblématique, avec 38 000 emplois en 1975, 30 000 en 1999, et plus de 42 000 en 2019. Clichy-la-Garenne, Colombes et Bois-Colombes présentent des profils de rythme assez proches avec une nette évolution de l'emploi sur la 1ère décennie des années 2000 puis une légère diminution ces dernières années. Bois-Colombes aura vu le nombre de ses emplois multiplié par 2,6 en 20 ans de 1999 à 2019. D'autres communes ont, en revanche, connu une baisse durable de leur nombre d'emplois, celui-ci n'étant pas revenu au niveau de la période pré-désindustrialisation : c'est le cas d'Asnières-sur-Seine et Argenteuil qui ont perdu respectivement 9 200 et 4 400 emplois entre 1975 et 1999, mais restent plus stables depuis (légère diminution).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Évolution du nombre d'emplois des communes de Boucle Nord de Seine (1975-2019)

Insee, RP2019



Boucle Nord de Seine possède donc plusieurs caractéristiques économiques propres. Tout d'abord, son dynamisme en termes d'emplois, mais qui souffre pour partie de la concurrence de ses voisins : Plaine commune, Paris Ouest la Défense, mais également Paris. Ensuite, le territoire est marqué par sa résilience, c'est-à-dire sa capacité, alors qu'il est exposé au risque économique, à absorber et corriger ses conséquences en restaurant sa vitalité économique. Enfin, cette vitalité passe par une transformation progressive et encore partielle de la structure économique, passant d'un territoire d'économie industrielle = à un territoire plus mixte.

Parmi les communes de Boucle Nord de Seine, les évolutions de l'emploi sont fortement contrastées :

- Trois communes perdent des emplois : Argenteuil (-0,8% par an en moyenne entre 2008 et 2019), Asnières-sur-Seine (-0,1%) et Colombes (-0,5%).
- À l'inverse, Bois-Colombes est la commune du territoire avec la plus forte croissance d'emplois (+4,3% d'augmentation par an en moyenne,
- Puis suivent Gennevilliers (+2,4%), Villeneuve-la-Garenne (+1,3%)
- Clichy-la-Garenne reste assez stable (+0,2%).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

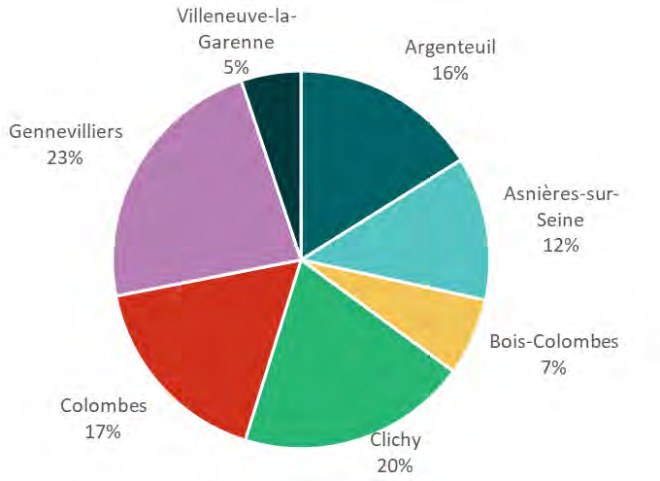
1.2.4. Des complémentarités dans l'emploi

Au sein de Boucle Nord de Seine, l'emploi est inégalement réparti. Gennevilliers, avec 42 300 emplois représente près du quart des emplois du territoire (23%). Cela s'explique par la présence du port de Gennevilliers et des emprises d'activités très importantes. Les autres pôles sont les communes de Clichy-la-Garenne (36 400 emplois pour une part de 20%) et Colombes (31 600 emplois pour une part de 17%).

Cependant, entre ces trois pôles, la répartition des emplois selon le secteur économique varie fortement. 20% des emplois de Gennevilliers sont dans le secteur industriel, contre 11% pour Clichy-la-Garenne et 14% pour Colombes. Ces deux communes ont des emplois de bureaux. Par exemple, la part des emplois de l'administration publique, de l'enseignement et de l'action sociale représente 22% des emplois à Clichy-la-Garenne et 29% à Colombes, contre « seulement » 14% à Gennevilliers. Les communes de Boucle Nord de Seine sont donc complémentaires dans leur offre d'emplois.

Répartition des emplois par communes en 2019

Insee RP 2019



1.2.5. L'Indice de Concentration de l'Emploi révélateur d'une activité économique contrastée

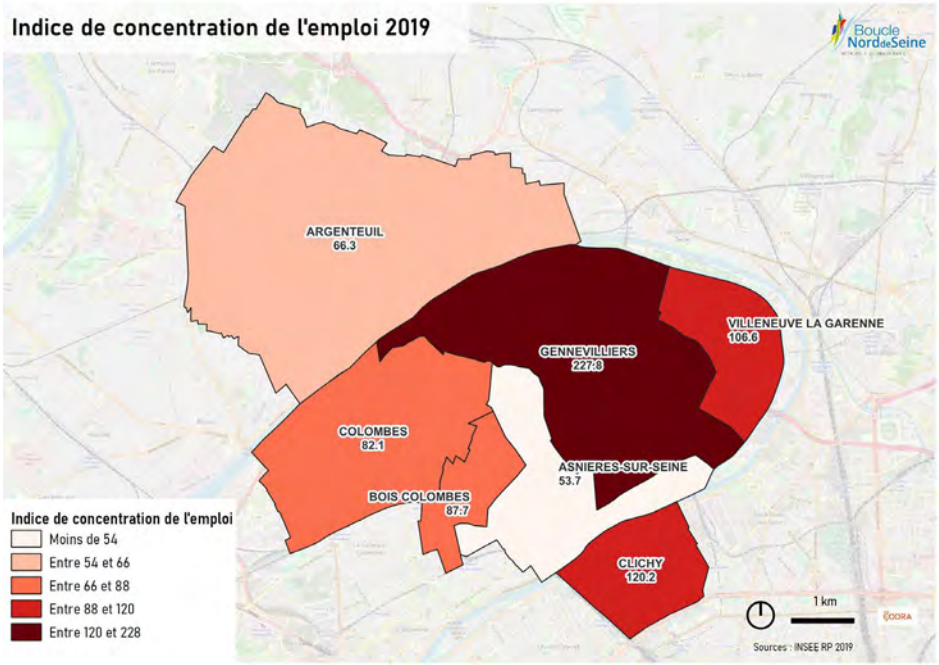
Nota : L'indice de concentration de l'emploi, qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident, permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

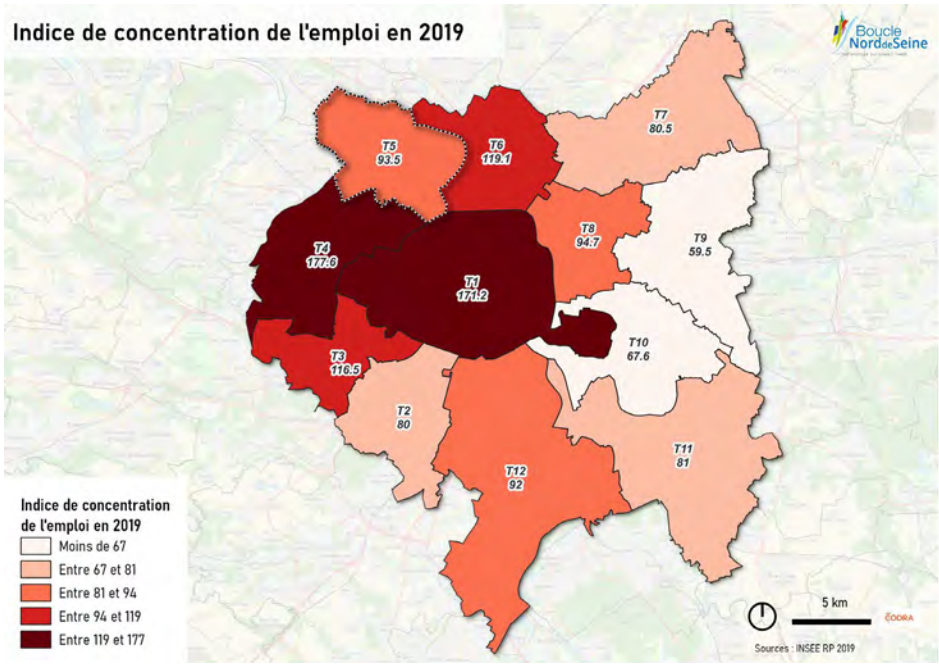
L'Indice de Concentration de l'Emploi (ICE) de Boucle Nord de Seine s'élève à 93,5 ce qui signifie qu'il y a moins d'emplois que d'actifs occupés sur le territoire : 93 emplois offerts pour 100 actifs occupés résidents. Si en 10 ans, l'indice s'est amélioré, passant de 92,5 à 93,5 il s'est nettement dégradé entre 2013 et 2019 passant de 96,3 à 93,5 sous l'effet :

- D'un développement résidentiel de +0,6% par an entre 2013 et 2019 et donc une augmentation du nombre d'actifs occupés
- D'un développement de l'emploi de + 0,5% par an, soit moindre que le développement résidentiel

Boucle Nord de Seine n'est donc pas à considérer comme un véritable pôle d'emplois avec un indicateur de concentration d'emploi inférieur à 100, d'autant que l'évolution récente montre une nette résidentialisation du territoire.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025





Au sein de Boucle Nord de Seine, Gennevilliers apparaît là encore comme la locomotive économique du territoire avec un rapport emplois/actifs de 228. Deux autres communes ont un ICE supérieur à 100 : Clichy-la-Garenne (120) et Villeneuve-la-Garenne (106). Asnières-sur-Seine est la commune la plus résidentielle du territoire, avec un ICE de 54.

À l'échelle de Boucle Nord de Seine, Gennevilliers, Clichy-la-Garenne et Villeneuve-la-Garenne peuvent être considérées comme des pôles d'emplois. Toute proportion gardée à l'échelle métropolitaine, Gennevilliers demeure un pôle d'emploi et d'attractivité majeur avec, à titre d'exemple, un indicateur supérieur à celui de Nanterre et de Paris.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.3. Ou travaillent les actifs du territoire ?

1.3.1. Un tiers des actifs travaillent sur le territoire

Selon l'INSEE, en 2019

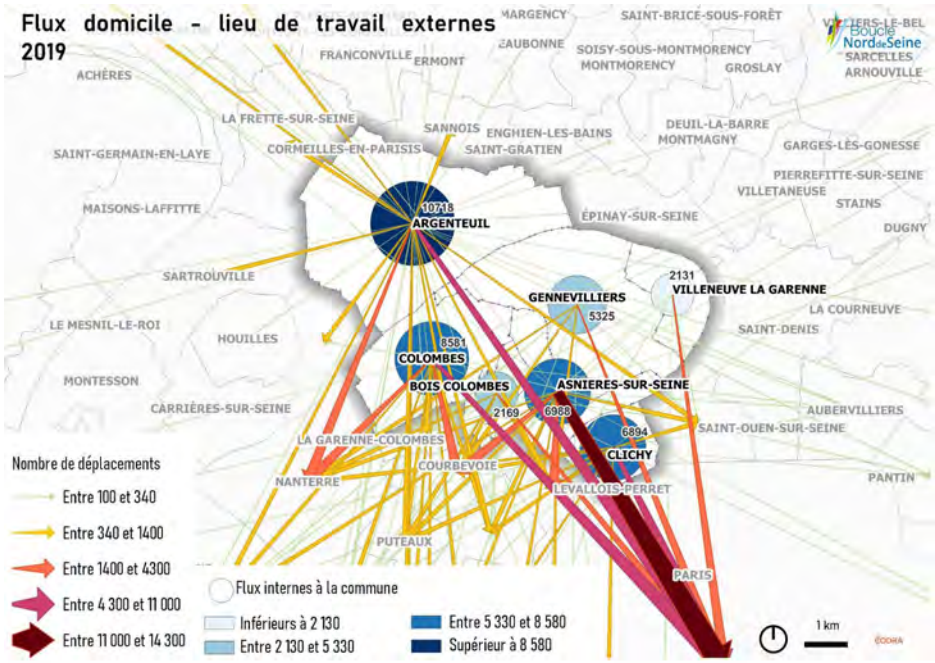
- 62 626 actifs (31,8%) habitent et travaillent sur le territoire de Boucle Nord de Seine.
- 42 805 actifs (21,7%) habitent et travaillent dans la même commune.
- 134 491 actifs (68,2%) travaillent à l'extérieur du territoire de Boucle Nord de Seine.

Les principales destinations à l'extérieur du territoire sont les suivantes :

- 28,3% travaillent à Paris (55 775 actifs)
- 16,8% travaillent à Paris Ouest La Défense (33 128 actifs), dont 21,7% à Courbevoie, 18,9% à Nanterre, 18,0% à Levallois-Perret, 13,3% à Puteaux
- 4,1% travaillent à Plaine Commune : (7 986 actifs)

Près 1/3 des actifs de Boucle-Nord de Seine travaillent ainsi sur le territoire.
Les disparités sont fortes entre les villes :

- Les actifs résidents des villes de Clichy-la-Garenne, Asnières-sur-Seine Bois-Colombes, et Colombes sont avant tout orientés vers Paris
- Les actifs gennevillois et argenteuillais travaillent prioritairement au sein de leur commune
- Le secteur de la Défense tient une place importante dans la mobilité des actifs bois-colombiens, colombiens et asniérois.
- Les actifs sont peu tournés vers Plaine Commune, pourtant 3ème bassin d'emplois de la Métropole.



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

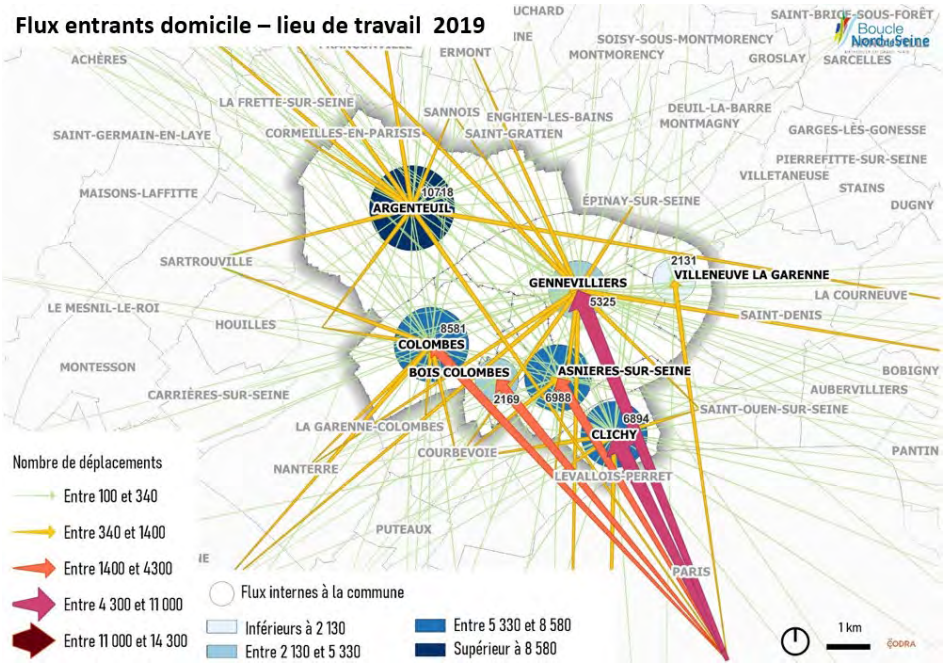
1.3.3. D'où viennent les actifs non-résidents ?

122 669 actifs viennent travailler sur le territoire de Boucle Nord de Seine :

- D'abord de Paris : 19 225 actifs (16%)
- Puis du territoire de la CA Val Parisis : 13 590 actifs (11%)
- POLD : 12 457 actifs (10%)
- Plaine Commune : 8 106 actifs (7%)
- Et de la CA Saint-Germain Boucles de Seine : 7 493 actifs (6%)

L'analyse de ces différents chiffres des migrations domicile-travail montre en termes d'emplois et d'attractivité :

- La prégnance de l'attractivité des pôles d'emplois de Paris et de la Défense pour le territoire. Les échanges sont en effet déficitaires avec ces deux territoires.
- Plaine Commune n'est pas à proprement parler un pôle d'emploi attractif pour les actifs de Boucle Nord de Seine. En volume, il y a plus d'actifs de Plaine Commune à venir travailler à Boucle Nord de Seine que l'inverse.
- L'attractivité du territoire de Boucle Nord de Seine pour la CA Val Parisis



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.4. Evolutions récentes

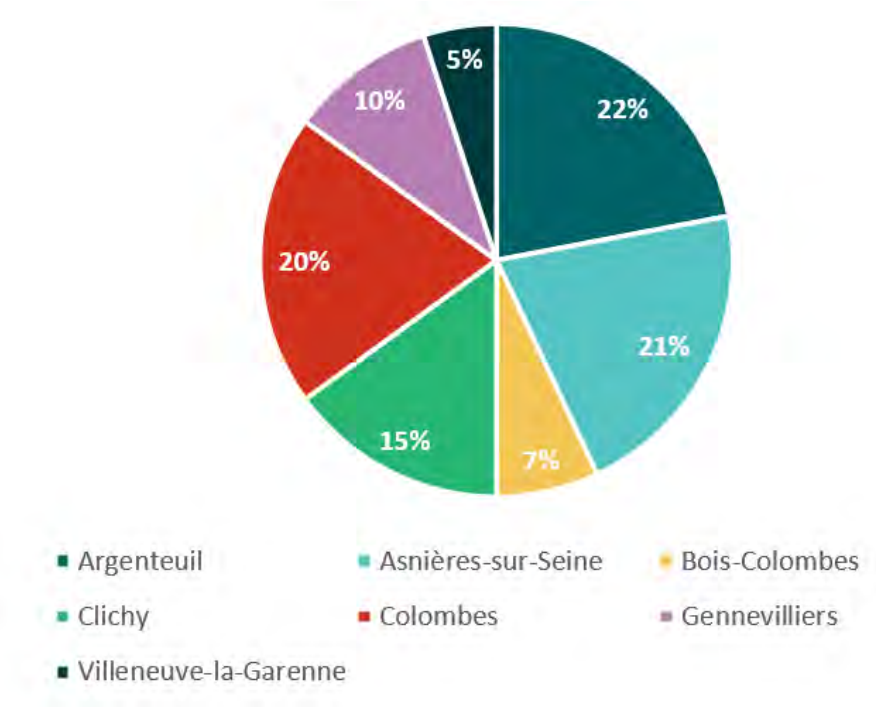
Le diagnostic du PLUi est basé sur les dernières données connues au moment de sa réalisation en 2022. Compte tenu du délai inhérent à la procédure d'élaboration d'un PLUi, des données plus récentes ont été publiées avant l'approbation de celui-ci. Les évolutions récentes des données seront appréciées à partir de la période de référence 2015-2021.

1.4.1. Un taux d'activité très stable

À l'échelle de Boucle Nord de Seine, trois communes se partagent près des deux tiers des actifs du territoire. Il s'agit d'Argenteuil (22%), Asnières-sur-Seine (21%) et Colombes (20%). Cet équilibre n'a pas évolué depuis 2019.

De la même manière, les taux d'activité de chaque commune ont très peu évolué depuis 2019. Le taux d'activité des 15-64 ans du territoire s'élève toujours à 76%.

Cette tendance a priori positive était cependant à relativiser en 2019, car elle relevait avant tout de l'augmentation du nombre d'actifs inoccupés (chômeurs) et ne traduisait donc pas nécessairement une augmentation de l'activité à proprement parler. En 2021, on peut confirmer cette consolidation du taux d'activité qui reste inchangé alors que le chômage diminue.



Nombre d'actifs par communes en 2021 – *INSEE RP 2021*

1.4.2. Une tendance à la baisse du taux de chômage

Entre 2008 et 2019, le taux de chômage (au sens du RP) des 15-64 ans de Boucle Nord de Seine est passé de 13,5% à 14,3%, avec de fortes disparités entre les communes. Les communes les plus concernées sont Gennevilliers (19,3%) et Villeneuve-la-Garenne (18,5%).

Entre 2015 et 2021, la tendance semble s'inverser puisque le taux de chômage est passé de 15,6% à 13,7%. Les communes les plus concernées sont cependant toujours Gennevilliers (19,1%) et Villeneuve-la-Garenne (18,5%). La baisse du

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

taux de chômage s'observe néanmoins dans toutes les communes et en particulier à Argenteuil (- 3,3 points) et Colombes (-2,3 points).

Au sens du RP	Taux de chômage en 2021	Evolution depuis 2015
Argenteuil	15,1%	-3,3 pt
Asnières-sur-Seine	9,8%	-1,6 pt
Bois-Colombes	8,7%	-1,5 pt
Clichy-la-Garenne	12,6%	-2 pt
Colombes	11,9%	-2,3 pt
Gennevilliers	19,1%	-2,1 pt
Villeneuve-la-Garenne	18,5%	-1 pt
BNS	13,7%	-2 pt

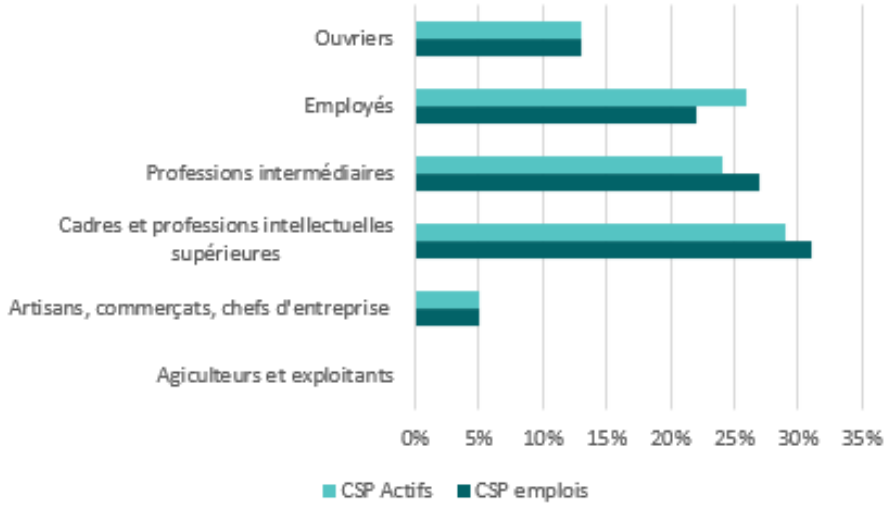
Evolution du taux de chômage des communes de BNS (2015-2021) – INSEE RP 2021

1.4.3. Un équilibre stable entre CSP de l'emploi et des actifs

À l'échelle du territoire, l'analyse de l'adéquation des profils socio démographiques et des emplois fait apparaitre, en proportion :

- Une nette surreprésentation des employés, bien qu'un peu moins importante qu'en 2019 ;
- Une sous-représentation des cadres et professions intermédiaires
- Un équilibre s'agissant des CSP ouvriers, artisans, commerçants

Ces équilibres n'ont pas sensiblement évolué depuis 2019.

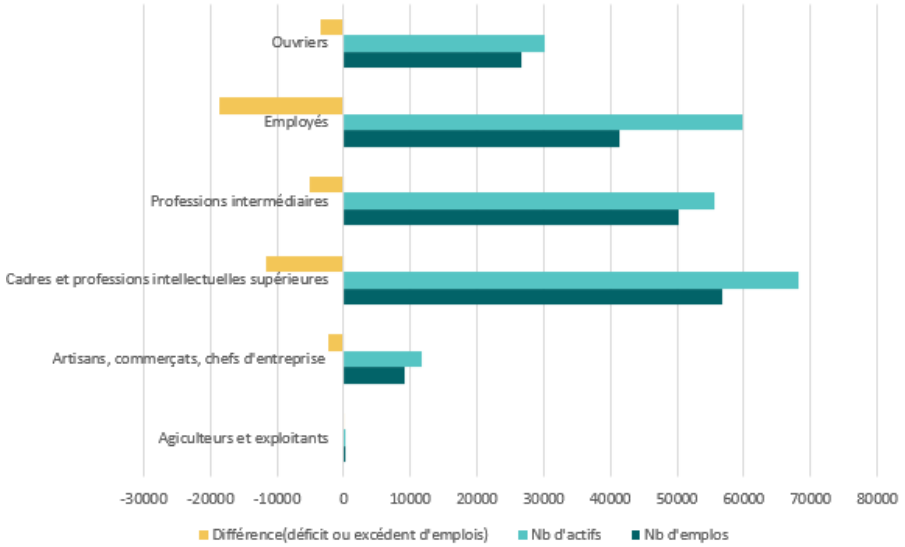


Adéquation proportionnelle entre CSP des actifs résidents et CSP des emplois présents à BNS en 2021 – INSEE RP 2021

En 2019, le nombre d'actifs de chaque catégorie excède le nombre d'emplois offerts à l'échelle du territoire, c'est toujours le cas en 2021.

La catégorie des employés reste la plus déséquilibrée sur le territoire avec une nette sous-représentation des emplois offerts par rapport aux actifs résidents. En effet, 59 837 actifs (occupés ou non) de profil employés résidaient sur le territoire en 2021 mais « seulement » 41 240 emplois de ce type étaient proposés sur le territoire, soit un déficit de plus de18 597 emplois.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Adéquation entre CSP des actifs résidents et CSP des emplois présents à BNS en 2021 – INSE RP 2021

1.4.4. Un indice de concentration de l'emploi toujours en baisse

L'Indice de Concentration de l'Emploi (ICE) de Boucle Nord de Seine s'élève à 90,5 ce qui signifie qu'il y a moins d'emplois que d'actifs occupés sur le territoire : 90 emplois offerts pour 100 actifs occupés résidents.

Cet indice s'est nettement dégradé entre 2013 et 2019 passant de 96,3 à 93,5 et la tendance se confirme sur la période 2015-2021 avec un passage de 96 à 90,5.

L'indice de concentration étant inférieur à 100, BNS ne peut toujours pas être considéré comme un véritable pôle d'emplois.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À retenir…

Atouts	Faiblesses	Enjeux
• Plus de 184 000 emplois, 5ème territoire d'emploi de la Métropole • Un territoire résilient face à la désindustrialisation depuis les années 1970 avec un niveau d'emplois retrouvé et dépassé • Des villes motrices pour l'emploi et constituant des pôles d'emploi : Gennevilliers, Clichy-la-Garenne et Villeneuve-la-Garenne • Un taux d'activité élevé et en progression, particulièrement visible à Gennevilliers • Le territoire est le 1er lieu d'emploi des actifs résidents (32%) • 3 pôles d'emplois au contact du territoire dont Paris et POLD très attractifs • Un taux de chômage qui progressait entre 2008 et 2019 mais semble désormais reculer	• Territoire qui n'est pas un véritable « pôle d'emploi » avec un ICE inférieur à 100 - dominante résidentielle. Cette tendance se confirme sur la période la plus récente • Fléchissement de la croissance de l'emploi, désormais inférieure à la croissance démographique, donc dégradation de l'ICE et résidentialisation • 80% de la population active répartie sur 4 villes – fortes disparités • Villeneuve-la-Garenne voit son taux d'activité chuter assez fortement • Inadéquation de profil entre population active et emplois : surreprésentation des employés et des ouvriers dans la population active • Une population active moins formée en comparaison aux moyennes métropolitaine et régionale • Fortes disparités entre communes dans les profils d'emplois, de population active et de niveau de formation • Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers et Argenteuil particulièrement marquées par la progression du chômage entre 2008 et 2019, l'emploi perçu comme prioritaire sur plusieurs communes du territoire • Un indicateur de mixité social extrêmement différencié selon les villes (rapport de 1 à 9)	• Freiner la résidentialisation pour conserver dynamisme et attractivité de l'emploi et retrouver un meilleur équilibre entre emplois et logements • Pérenniser les pôles d'emplois de Gennevilliers, Clichy-la-Garenne et Villeneuve-la-Garenne • Atténuer les disparités territoriales en termes de mixité sociale • Faire bénéficier le développement de l'emploi aux actifs du territoire • Améliorer la formation de la population locale/territoriale en adéquation avec les besoins du territoire
Opportunités	**Menaces**	
• Reprise post Covid-19 porteuse pour l'emploi • Territoire Métropolitain et Francilien dynamiques économiquement et offrant de bonnes opportunités de développement	• Crise sanitaire impactant défavorablement la formation • Contexte de crise énergétique pénalisant la reprise post COVID 19 et sa belle dynamique de reprise de l'emploi • Forte inflation récente de nature à accentuer les disparités • Départ annoncé ou en cours de plusieurs grands comptes à Gennevilliers et à Argenteuil	

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2. Un territoire d'industrie au sein d'une économie qui se tertiarise

2.1. L'industrie comme histoire commune et identité singulière

L'activité industrielle imprime encore sa marque au territoire de Boucle Nord de Seine. Elle a façonné la physionomie et l'identité du territoire de plusieurs manières.

D'abord, par les importantes emprises foncières dédiées à l'industrie. A partir de la Révolution industrielle, progressivement, les terres agricoles proches des grandes villes deviennent des espaces propices aux industries, en particulier près de la voie de communication et de transport de marchandises majeure qu'est la Seine. Le territoire fortement agricole et maraicher devient progressivement le support de grandes entreprises produisant dans l'ensemble des secteurs économiques.

Les voies de communication se développant à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, l'arrivée du chemin de fer a permis de renforcer l'accessibilité du territoire pour les industries. Les gares vont se multiplier, permettant à la fois le transport de marchandises mais aussi des voyageurs, qui s'installeront dans des espaces de villégiature comme à Bois-Colombes. Plusieurs ponts sont construits successivement sur la Seine, ce qui participe à l'essor économique.

La première infrastructure du territoire en termes de rayonnement est le Port de Gennevilliers, envisagé dès la fin du 19ème siècle, dont les 2 premiers bassins sont construits de 1928 à 1931. Son développement sera exponentiel après la 2nde guerre mondiale. Il constitue aujourd'hui le 1er port francilien, 1er port fluvial national et figure parmi les principaux sites portuaires français.

Le caractère industriel du territoire s'est ancré dans l'imaginaire collectif grâce à des peintres impressionnistes comme Monet, Manet ou Renoir. Ils ont peint la transformation du paysage et témoignent ainsi de son industrialisation.



Claude Monet, *Le Pont du Chemin de fer à Argenteuil*, 1873-1874, huile sur toile 54 x 71 cm - *Musée d'Orsay*

Enfin, l'activité industrielle a aussi façonné le territoire du fait de son reflux. Au cours des Trente Glorieuses, la désindustrialisation conduit les grandes industries de l'automobile, des pneumatiques, de l'aéronautique à la fermeture, laissant derrière elles de vastes emprises foncières se transformant en friches industrielles. L'ensemble des communes du territoire connaissent ce phénomène. A partir des années 1970 et progressivement jusqu'à aujourd'hui, d'importantes opérations d'aménagement et de reconversion des friches en quartiers à vocation mixte verront le jour.

Boucle Nord de Seine et les communes constitutives partagent ainsi une identité commune, forgée par leur histoire industrielle, les paysages et les transformations urbaines et spatiales qui en découlent.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.2. Un secteur économique toujours bien présent

2.2.1. Un pôle industriel métropolitain conséquent

En 2019, le territoire de Boucle Nord de Seine compte 23 342 emplois industriels. Cela représente plus de 10% du total des emplois industriels de la Métropole du Grand Paris. Boucle Nord de Seine est ainsi le troisième territoire pourvoyeur d'emplois industriels derrière la Ville de Paris (68 939 emplois industriels, 30% des emplois) et Paris Ouest La Défense (40 624 emplois industriels, 18% des emplois).

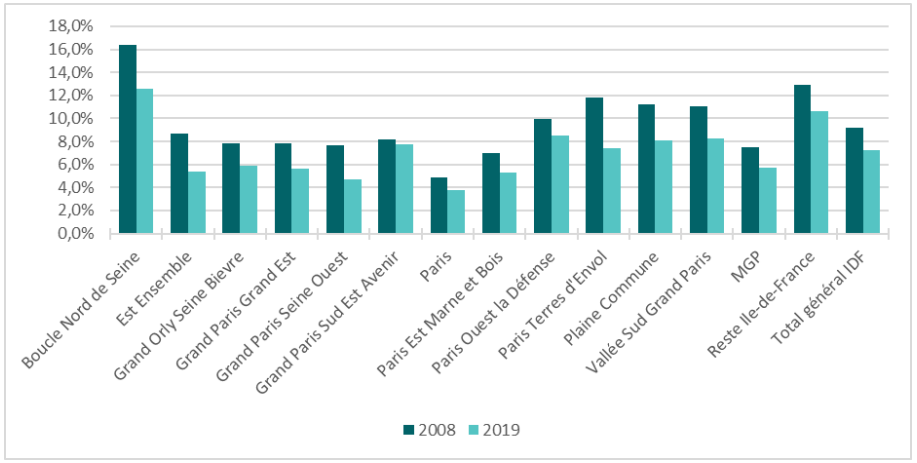
Boucle Nord de Seine accuse toutefois un recul des emplois industriels de -1,8% par an entre 2008 et 2019, phénomène observable dans toute la Métropole (un recul de -2% par an en moyenne des emplois industriels au sein de la MGP). Il est particulièrement visible à Est Ensemble (-3,6%/an), Grand Paris Seine Ouest (-3,2%), Grand Paris Grand Est (-3,1%/an) et Paris Terre d'Envol (-3%). Ce sont ainsi environ 570 emplois industriels qui disparaissent du territoire chaque année et 5 300 à l'échelle métropolitaine.

2.2.2. Forte proportion d'emploi industriel mais tendance à la désindustrialisation

Boucle Nord de Seine est l'établissement public territorial au sein duquel la part des emplois industriels demeure la plus importante à l'échelle de la Métropole. En effet, les emplois industriels représentent 12,6% du total des emplois du territoire en 2019, contre 5,7% à l'échelle métropolitaine. Le territoire est le seul à disposer d'un taux à 2 chiffres et distance de plus de 4 points le territoire le plus proche, Paris Ouest La Défense (8,5%). **Il s'agit là d'une spécificité du territoire : le principal profil industriel dans l'emploi.**

Cette part est toutefois en forte baisse car elle était de 16,4% en 2008, soit 3,8 points de moins aujourd'hui. À l'échelle de la Métropole du Grand Paris, le taux a perdu seulement 1,8 point. **Ainsi le profil de Boucle Nord de Seine évolue plus vite qu'ailleurs dans la Métropole du Grand Paris, sous l'effet d'une tertiarisation de l'économie avec un phénomène de rattrapage par rapport aux évolutions des autres territoires.**

Évolution de la part des emplois industriels au sein de l'emploi de la Métropole du Grand Paris (2008-2019) *Insee RP 2019*



2.2.3. Des disparités entre communes dans l'emploi industriel

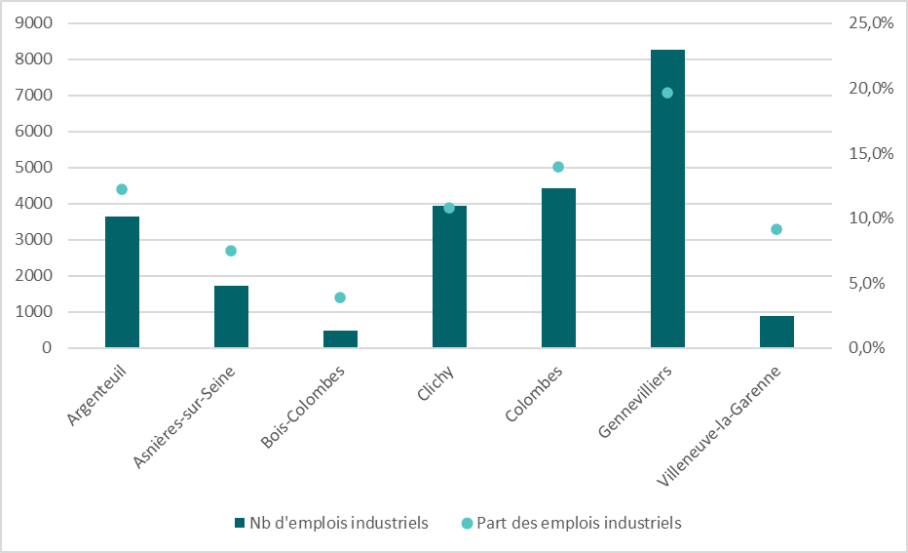
Au sein du territoire de Boucle Nord de Seine, la répartition des emplois industriels dans chaque commune varie fortement. Le plus gros contingent se situe dans la commune de Gennevilliers, avec 8 273 emplois en 2019 qui représentent près de 20% des emplois de la commune, et plus du tiers des emplois industriels de Boucle Nord de Seine (35%).

Hormis Gennevilliers qui parvient à augmenter le nombre de ses emplois industriels et à renforcer son profil industriel, les communes qui étaient fortement industrialisées comme Argenteuil, Colombes ou Villeneuve-la-Garenne connaissent une baisse significative des emplois dans ce secteur et voient **leur profil autrefois industriel s'effacer progressivement**.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Nombre et part des emplois industriels par communes de Boucle Nord de Seine en 2019

Insee RP 2019



Évolution de la part des emplois industriels par commune (2008-2019)

Insee RP 2019

	Part des emplois industriels 2008	Part des emplois industriels 2019	Différence
Argenteuil	17,9%	12,2%	-5,7%
Asnières-sur-Seine	13,4%	7,4%	-6,0%
Bois-Colombes	4,0%	3,8%	-0,2%
Clichy-la-Garenne	10,9%	10,8%	-0,1%
Colombes	24,0%	13,9%	-10,1%
Gennevilliers	17,5%	19,6%	**+2,1%**
Villeneuve-la-Garenne	18,7%	9,1%	-9,5%

2.2.4. Une présence forte de grands groupes économiques et industriels

L'activité industrielle de Boucle Nord de Seine est marquée par la présence de grands comptes dans des domaines variés. Ainsi, nous trouvons Seqens, producteur d'actifs pharmaceutiques à Villeneuve-la-Garenne et le laboratoire de produits de soins et d'hygiène Phytobiol.

Argenteuil accueille Dassault Aviation pour le domaine aéronautique et Elno, qui agit dans la communication audio en milieu sévère.

Gennevilliers accueille des sociétés comme Thalès, entreprise de systèmes d'information et de communication sécurisés, la Société d'Etudes et de Constructions Aéronavales (SECAN) ou encore Mersen, spécialiste de l'usinage de graphite.

Dans le domaine agroalimentaire, les Cafés Richard et les Grands Moulins de Paris sont également installés sur le territoire, de même que le groupe Marck dans le domaine textile ou Elie Bleu comme tabletier de luxe.

Avec près de 5 000 salariés, le secteur de la parfumerie-cosmétique représente un pourvoyeur important d'emplois sur le territoire de Boucle Nord de Seine, selon le Guide territorial de Boucle Nord de Seine. Au total, une soixantaine d'entreprises de ce secteur sont installées sur le territoire. À ces emplois s'ajoutent les salariés des sièges sociaux des grands groupes comme L'Oréal à Clichy-la-Garenne ou Colgate-Palmolive à Colombes. Entreprise phare du secteur, Givaudan est installée depuis 1902 à Argenteuil et y emploie près de 600 salariés. L'ensemble de la filière est présente sur le territoire, de la fabrication au conditionnement. En plus de Givaudan, les grands groupes Sicaf et Mulatier sont basés à Argenteuil. Peuvent également être citées les entreprises Sincoplas qui produit des flacons à Bois-Colombes et les parfums et arômes de l'entreprise Symrise à Clichy-la-Garenne.

Le secteur de la valorisation des déchets tient également une place importante avec Véolia, Greenrecup, Tricycle ou encore Cèdre.

Enfin, d'autres grands groupes nationaux et internationaux sont présents à Boucle Nord de Seine : Thomson, IBM, GDF Suez, Procter & Gamble, Snecma.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.3. Le port de Gennevilliers : un atout singulier

(Source Haropa Port)

Première plateforme multimodale de la région francilienne, le port de Gennevilliers est situé à 5 km de Paris et de la Défense et 20 minutes de Roissy, et bénéficie d'une desserte exceptionnelle : fluviale, fluvio-maritime, ferroviaire, oléoduc et routière. Plus de 250 entreprises sont implantées sur le site qui est géré par HAROPA PORT.

Les caractéristiques du site sont les suivantes :

- 401 hectares dont 272 ha pour l'implantation des entreprises, 51 ha de plans d'eau, 78 ha d'espaces publics aménagés ;
- 5 modes de transport et un centre de transport combiné ;
- 250 entreprises principales ;
- Plus de 8 000 emplois directs

L'activité du port de Gennevilliers se caractérise par l'implantation d'entreprises industrielles ou de services logistiques parmi lesquelles Calberson, Lafarge, Schenker, DSV, Monoprix, La Poste, Hourra, Leroy Merlin, Ikea...

Les activités principales sont les suivantes :

- BTP ;
- Métallurgie ;
- Agroalimentaire ;
- Environnement et produits valorisables ;
- Produits énergétiques ;
- Automobiles ;
- Logistiques et conteneur.



Source HROPA PORT, schéma d'orientation et de développement durable du port de Gennevilliers – 2012.

2.3.1. La desserte multimodale :

- Desserte fluviale : par automoteurs ou par barges, en convois jusqu'à 5 000 tonnes sur la Seine aval et 3 000 tonnes sur l'amont de Paris et sur l'Oise ;
- Desserte maritime : par navire de 2 500 tonnes de port en lourd maximum ;
- Desserte ferroviaire : par le réseau de Paris-Nord en trains complets (matériaux de BTP, charbon, ...) ou en diffus ;
- Oléoducs : le port de Gennevilliers est un point d'arrivée d'oléoducs de la Basse Seine et un point de connexion avec les réseaux en rocade autour de Paris. Société TRAPIL, exploitant du réseau. Dépôts : Total France, SOGEPP ;
- Desserte routière : un échangeur autoroutier raccorde directement le réseau routier du port aux autoroutes A86 et A15 ; ainsi qu'aux autoroutes A1, A14 et A13.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Et surplus de 14 hectares, les infrastructures de Paris Terminal S.A. sont les pivots du transport combiné et de la logistique en Île-de-France. Un véritable « hub » qui connecte tous les modes de transport.

Le port de Gennevilliers fait l'objet d'un schéma d'orientation et de développement durable validé en avril 2012. Il est organisé en 6 objectifs et 14 actions :

Objectif 1 - Faire de la plateforme multimodale de Gennevilliers un hub majeur de la logistique durable d'Île-de-France
- Action 1 : En développant le trafic fluvial
- Action 2 : En encourageant le trafic ferroviaire portuaire
- Action 3 : En accompagnant les chaînes logistiques durables intégrées

Objectif 2 - Améliorer l'insertion urbaine, paysagère et environnementale de la plateforme multimodale de Gennevilliers :
- Action 4 : En établissant une stratégie environnementale
- Action 5 : En régulant le trafic routier
- Action 6 : En renforçant la qualité urbaine et paysagère des espaces

Objectif 3 - Adapter l'organisation spatiale de la plateforme multimodale de Gennevilliers aux nouvelles exigences économiques et environnementales
- Action 7 : En déployant et densifiant les espaces d'activités
- Action 8 : En sectorisant préférentiellement les activités

Objectif 4 - Assurer une meilleure qualité de service aux acteurs économiques et usagers du port
- Action 9 : En améliorant le déplacement des usagers du port
- Action 10 : En confortant les services aux entreprises et aux usagers

Objectif 5 - Qualifier l'image du port et le savoir portuaire
- Action 11 : En améliorant l'identité de l'espace portuaire
- Action 12 : En promouvant le rôle du port et de ses activités
- Action 13 : En aménageant les interfaces ville-port

Objectif 6 - Organiser le suivi opérationnel du SODD entre Ports de Paris et ses partenaires
- Action 14 : En instituant l'Instance permanente de concertation

S'agissant du principal projet en cours d'études, le projet Green Dock de la société Goodman est un projet de plateforme logistique multimodale innovante de plus de 90.000 m² directement reliée à la Seine. Ce projet doit répondre aux enjeux de la logistique urbaine francilienne et de la livraison du dernier kilomètre.

2.3.2. Les trois autres ports du territoire

Le Port Van-Gogh, port de plaisance à Asnières-sur-Seine

Disposant d'un Quai à Usage Partagé (QUP), le port d'Asnières-sur-Seine bénéficie d'un rayonnement local important qui permet de répondre à une logistique urbaine de proximité. Il occupe une superficie d'environ 2 hectares.

De plus, il est un gage de l'attractivité de la commune et du territoire de Boucle Nord de Seine puisqu'il s'agit d'un des quatre ports de plaisance du département des Hauts-de-Seine.

Selon un article du Parisien de 2019, le port accueille des habitants permanents logeant dans 72 bateaux ou maisons flottantes. En 2018, un projet de réaménagement, d'agrandissement et de lutte contre l'envasement est prescrit par la Préfecture des Hauts-de-Seine, les travaux devant s'étaler sur dix ans.



Le Port Van Gogh d'Asnières-sur-Seine (Photo CODRA)

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Le port de Clichy-la-Garenne

Le port de Clichy-la-Garenne est occupé par une entreprise industrielle de type centrale à béton dont l'acheminement des matières premières se fait via la Seine. Les camions à toupie acheminent ensuite le béton localement en fonction des besoins.

Situés à l'est de la commune, les pontons Clichy-la-Garenne sont notamment des points d'embarquement pour des visites touristiques fluviales de Paris, en proposant des excursions jusqu'à l'Ile de la Cité.

Le Port à Sables d'Argenteuil

Le port à sables d'Argenteuil est situé en face du port de Gennevilliers. Il occupe une superficie d'environ 4 hectares au sud d'Argenteuil, à l'Est de l'A15 et en partie situé en dessous de la RD311. Le site accueille des barges et permet le transbordement, le stockage, la distribution des marchandises ainsi que la transformation des matériaux et produits minéraux.

Les chantiers navals de Villeneuve-la-Garenne

Les chantiers navals font leur apparition sur les berges de la Seine à la fin du 19ème siècle, valant à Villeneuve-la-Garenne son surnom de " petit Saint-Nazaire-sur-Seine ". Leurs premières activités consistaient en la construction et la réparation de bateaux de tous types. Reconvertis en chantiers navals de haute mer, ils sont aujourd'hui spécialisés dans des activités de réparation et d'aménagement de péniches.

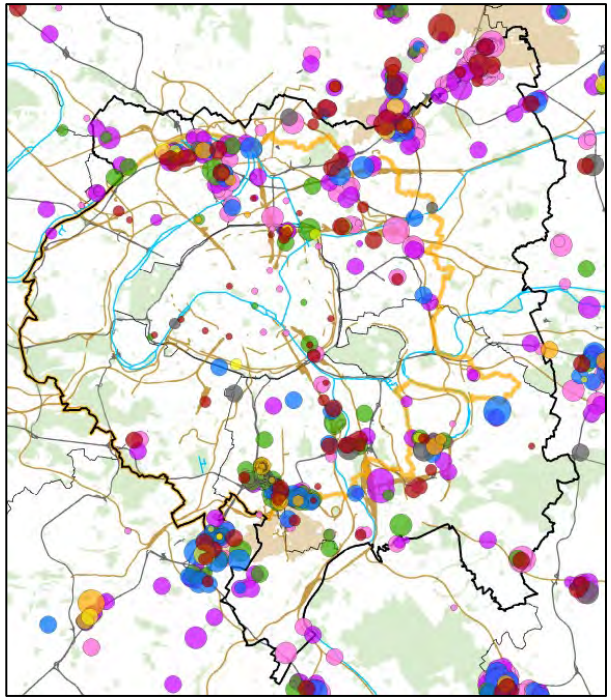
2.4. Une activité logistique importante et concurrentielle

Depuis la crise sanitaire de 2020, Boucle Nord de Seine voit affluer, comme l'ensemble de la région francilienne, une forte demande de la part du secteur de la logistique, tant pour une implantation en zone urbaine dense que pour des super-entrepôts à rayonnement international.

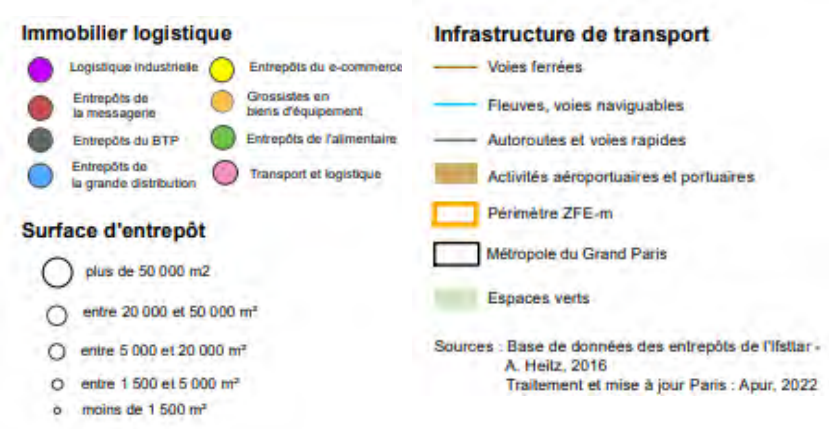
La logistique concurrence désormais le secteur industriel dans la recherche de foncier. Selon la CCI Paris- Ile-de-France, le secteur de logistique accepterait désormais des charges foncières plus élevées que l'industrie.

L'immobilier logistique dans la Métropole du Grand Paris en 2022

Apur, 2022



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Boucle Nord de Seine dispose de très bons atouts comme un pôle logistique majeur à l'échelle métropolitaine, tant sur l'accueil des activités que sur les surfaces d'entrepôts disponibles. Le territoire accueille en effet toutes les activités liées à la logistique : industrielle, messagerie, BTP, grande distribution, e-commerce… tandis que les entreprises y bénéficient de vastes entrepôts, souvent de plus de 20 000 mètres carrés. La présence du Port et de deux sites de fret ferroviaire (Argenteuil et Gennevilliers) ajoutée aux grandes infrastructures routières (A86, A15) et une grande proximité avec Paris, en font un « hub » logistique de premier ordre pour l'ile de France.

Toutefois, les nuisances vécues sur le territoire et l'importance de la dégradation de la qualité de l'air en lien avec la présence d'axes majeurs de déplacement motorisé incitent à la tempérance quant à au développement de la logistique, au-delà la logistique verte.

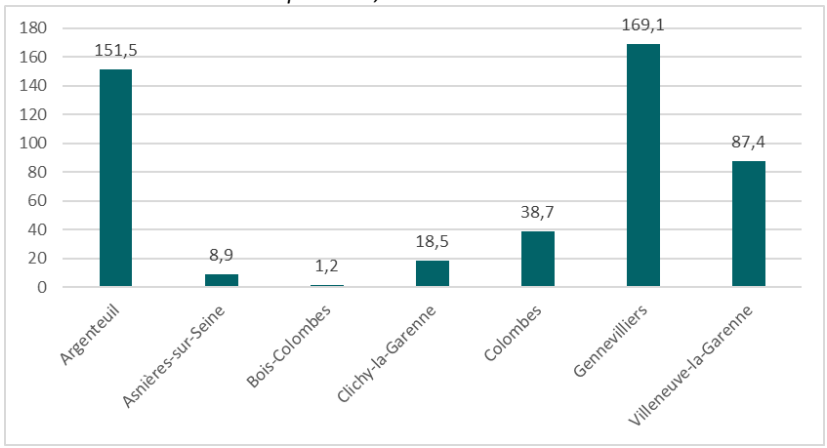
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.5. De grandes emprises économiques et industrielles sujettes à renouvellement et reconversion

2.5.1. Une importante superficie consacrée aux activités industrielles et assimilées

L'activité industrielle de Boucle Nord de Seine se caractérise par une répartition spatiale de forme conglomérale. Autrement dit, l'industrie se présente sur de vastes emprises foncières proches les unes des autres.

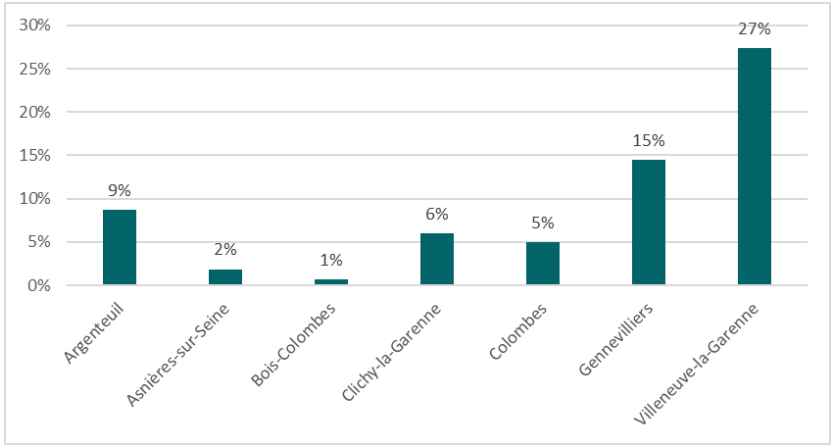
Superficie des territoires communaux affectés aux activités industrielles et assimilées (hors ports) – en hectares
Apur 2021, traitement Codra



475 hectares (hors ports) sont consacrés à l'industrie ou activités assimilées (y.c la logistique), soit 6,2 % de la superficie industrielle de la Métropole du Grand Paris.

Les Villes de Gennevilliers, Argenteuil et Villeneuve-la-Garenne totalisent à elles trois 86% de cette superficie.

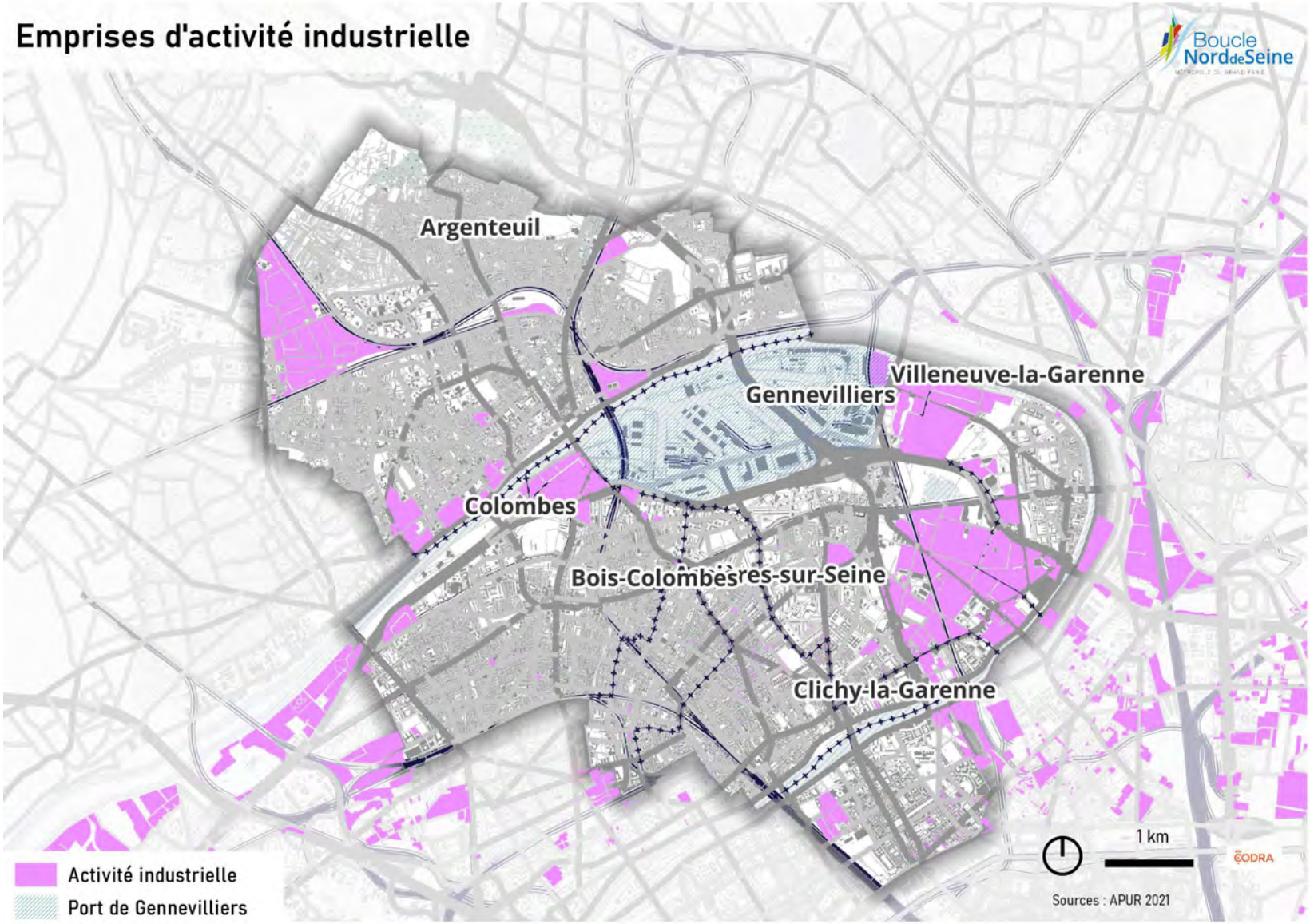
Proportion des territoires communaux (hors voiries) affectés aux activités industrielles et assimilées (hors ports) *Apur 2021, traitement Codra*



Ces zones se caractérisent par de vastes emprises foncières à proximité des grandes voies de communication, mobilisées principalement par des constructions du type entrepôts, usines et bureaux associés et des espaces bitumés utilisés en tant que stationnement pour les salariés mais aussi comme aires de desserte et de manœuvre pour les poids-lourds.

Le traitement paysager est souvent peu qualitatif bien que les entreprises nouvellement installées tendent à mieux végétaliser leurs emprises. Le traitement architectural et esthétique des entrepôts et des bâtiments est également peu qualitatif d'une façon générale mais tend à s'améliorer fortement dans les réalisations récentes.

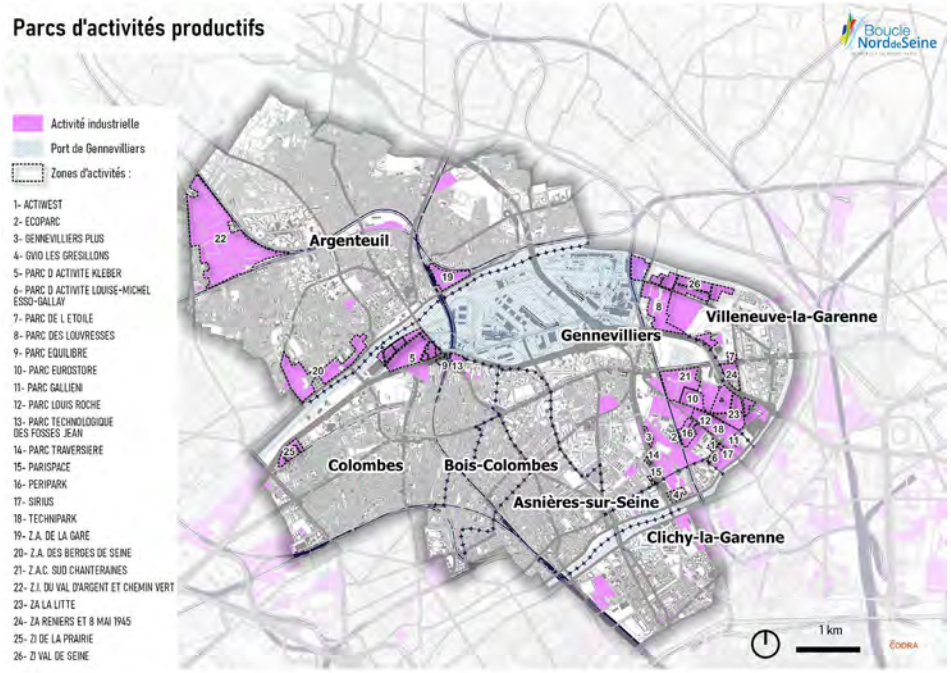
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Répartition des emprises d'activités industrielles à Boucle Nord de Seine - *Apur 2021, traitement Codra*

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.5.2. Descriptif des principaux parcs d'activités (non exclusivement tertiaires) de Boucle-Nord de Seine



Argenteuil :

<u>22- ZI Val d'Argent et Chemin Vert</u> - 115 ha : Les Ateliers du Val d'Argent (ESAT), SICAF cosmétiques, Kubota (machines agricoles), Gesti-Pro (nettoyage industriel) …. Elle présente la particularité d'être en continuité avec les ZI de Cormeilles-en-Parisis et de Sartrouville, d'être délimitée par deux voies de chemin de fer dont l'une permet le fret ferroviaire.



ZI Val d'Argent- Photos CODRA



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- 20- Les Berges de Seine - 56 ha : Safran, Dassault Aviation, Elno (électronique), Amica (génie électrique), Chronopost … Elle présente la particularité d'être en continuité avec la zone d'activités de Bezons à l'ouest). L'entreprise Safran doit prochainement quitter les lieux.



Site Dassault Aviation - Photos CODRA



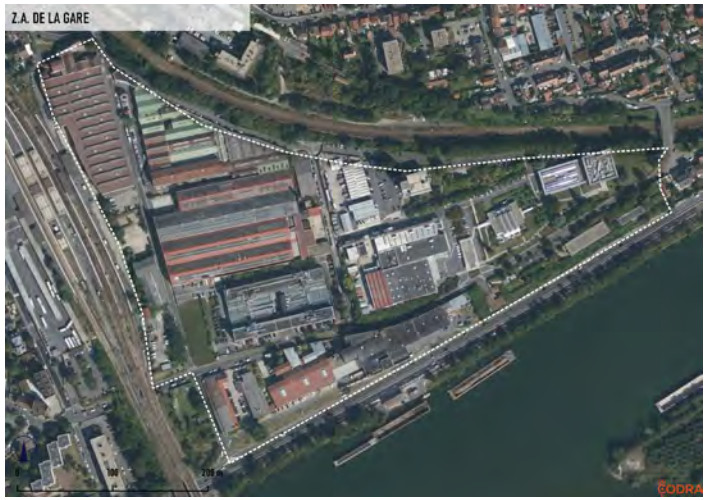
- 19-ZI de la Gare - 14 ha : secteur occupé particulièrement par l'entreprise Givaudan (parfumerie et cosmétique) mais également OTIS (ascensoriste), carrosserie et fabrication d'électronique. Cette zone de forme triangulaire est circonscrite par les voies ferrées au nord et à l'ouest ainsi que la RD311 et la Seine au sud.







Site d'activité Givaudan – parcelle désaffectée - Photos CODRA



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Gennevilliers :

- 3-Gennevilliers Plus – 2,5 hectares: parc d'activités et bureaux d'accompagnement situé en bordure de l'avenue Laurent Cély (RD17) entre le secteur Sévines au nord et Grésillons au Sud.





Parc Effel Gennevilliers plus - Photos CODRA



- 4-Parc GVIO des Grésillons - 1,8 hectare parc d'activités et bureaux d'accompagnement sur 2 bâtiments situés face au quartier Seine Ouest d'Asnières-sur-Seine (ZAC parc d'affaires).



Parc GVIO - Photo CODRA

- 14-Parc Traversières - 0,8 ha : parc d'activités et bureaux d'accompagnement situé en bordure de l'avenue Laurent Cély (RD17) de part et d'autre de la rue Traversière.



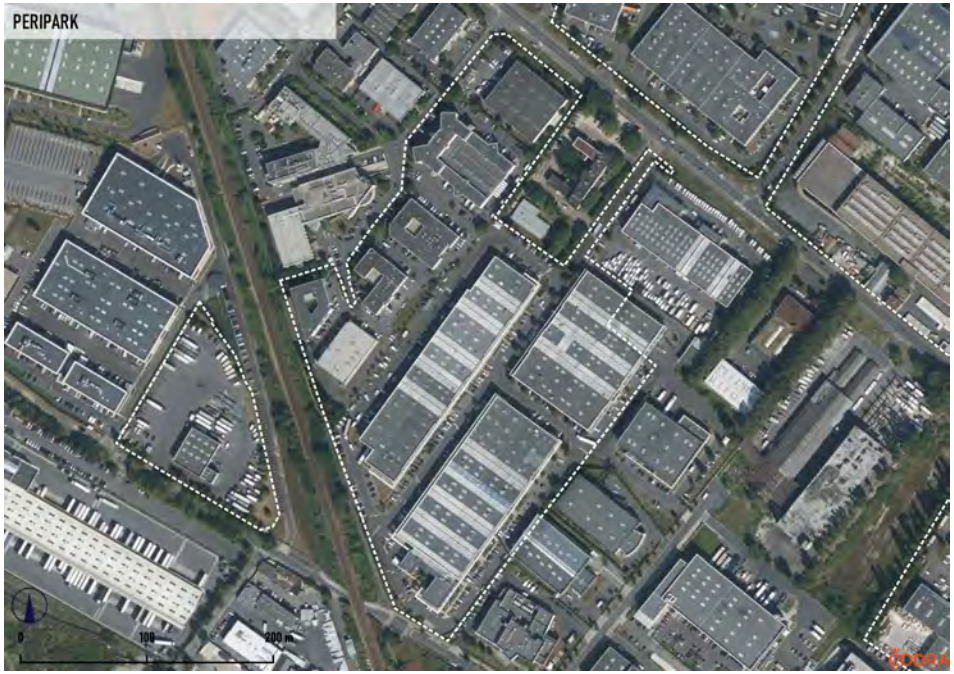
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- 16-Péripark - 7,1 ha : parc d'activités et bureaux d'accompagnement situé au 99-101 avenue Louis Roche





Parc traversières - Peripark - Photos : Ville de Gennevilliers







Technipark - Photos : Ville de Gennevilliers et CODRA



- 18-Technipark - 1,1 ha parc d'activités et bureaux d'accompagnement situé rue de la Bongarde en limite avec Villeneuve-la-Garenne

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- 15-Parispace Porte Sud - 0,7 ha : parc d'activités et bureaux d'accompagnement situé rue de la Sablière à proximité de l'avenue des Grésillons et de l'avenue Laurent Cély, face au stade de rugby d'Asnières-sur-Seine



Parispace Photos : Ville de Gennevilliers



- 10-Eurostore - 9,9 hectares : parc d'activités et bureaux d'accompagnement situé rue de la Sablière à proximité de l'avenue des Grésillons et de l'avenue Laurent Cély, face au stade de rugby d'Asnières-sur-Seine





Parc Eurostore - Photos CODRA



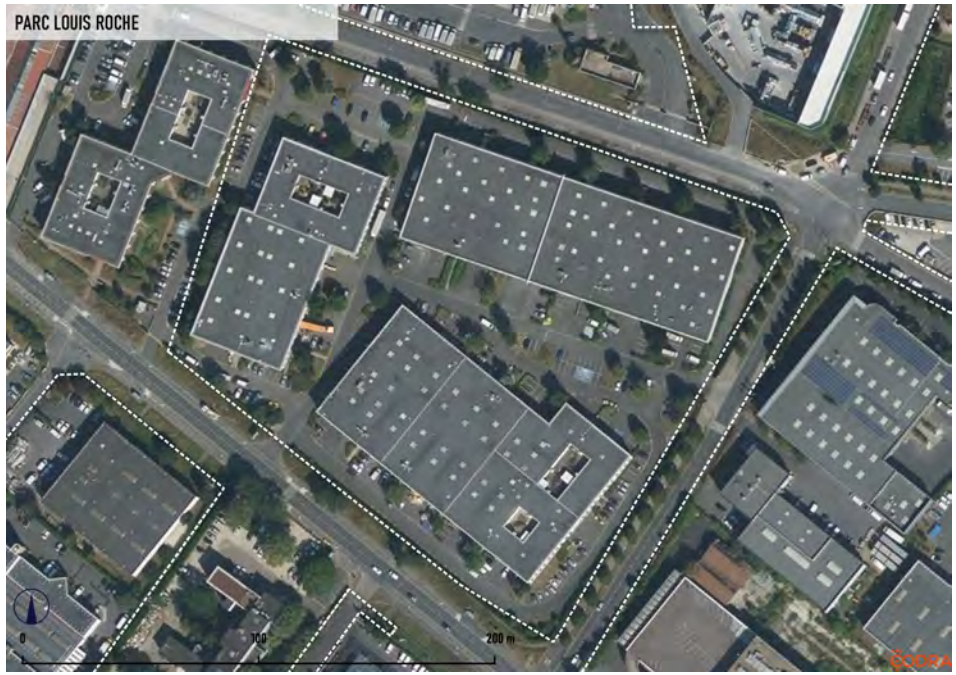
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- 12- Swen Parc Louis Roche - 4,9 ha : parc d'activités et bureaux d'accompagnement situé au cœur du territoire économique





Swenn Park Louis Roche Photos : Ville de Gennevilliers et CODRA



- 6-Parc d'activité Louis-Michel Esso-Gallay - 3,5 ha : parc d'activités et bureaux d'accompagnement situé au sud de Gennevilliers en limite avec la ZAC PSA d'Asnières-sur-Seine (quartier Seine Est).





Parc d'activité Louis-Michel Esso-Gallay – Photos CODRA



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- 11-Parc Galliéni - 1,4 ha parc d'activités et bureaux d'accompagnement situé au sud de Gennevilliers, boulevard Galliéni à proximité de Villeneuve-la-Garenne





Parc Galliéni - Photos CODRA



- 1-Parc Actiwest - 1,5 hectare : parc d'activités et bureaux d'accompagnement situé 27 boulevard Louise Michel, au sud de la ville





Parc Actiwest - Photo CODRA et image Ville de Gennevilliers



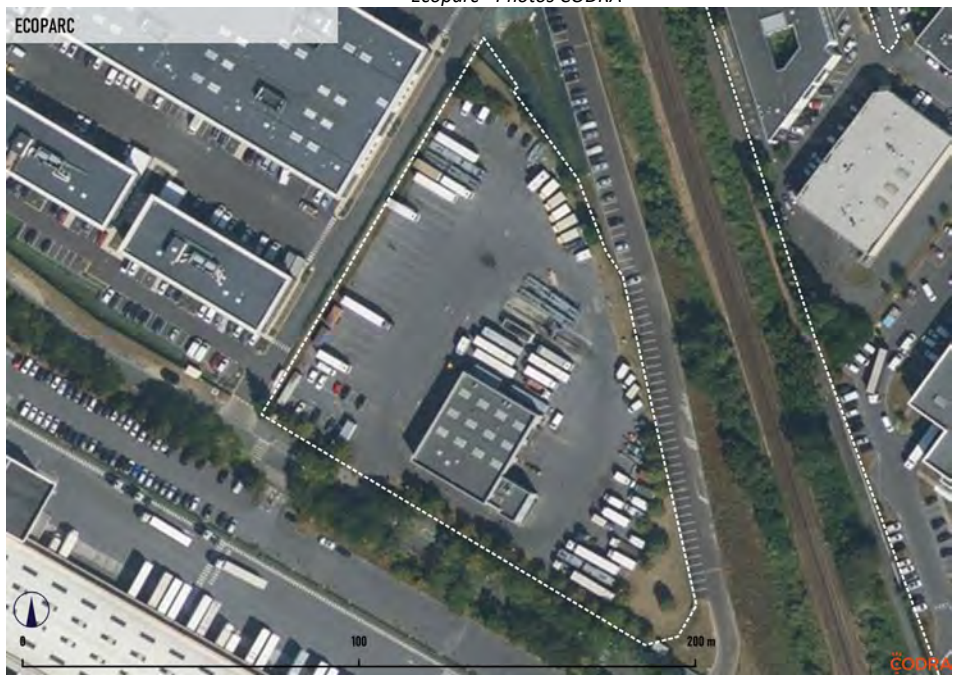
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- 2- Ecoparc – 2,5 ha - parc d'activités et bureaux d'accompagnement situé rue des Caboeufs





Ecoparc - Photos CODRA



- 17-Sirius — 2,4 ha parc d'activités et bureaux d'accompagnement situé 14 boulevard Louise Michel, au sud de la ville



- 21-Zone industrielle des Chanteraines : elle accueille de nombreuses industries comme Café Richard et Richard Vins et spiritueux, ainsi que d'importantes plateformes logistiques telles qu'Amazon, DCA. Une partie du secteur en façade de l'avenue Général de Gaulle, de la gare RER C et du Parc des Chanteraines fait l'objet d'une ZAC en vue de la création d'un quartier mixte (ZAC sud Chanteraines).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025







ZI des Chanteraines – Photos CODRA



- <u>8- Parc des Louvresses</u> - ZAC ayant l'objet d'un projet d'un renouvellement urbain, accueillant sur 41 hectares de grandes entreprises comme Thalès, Look'Up. Site mixte activités/bureaux et services divers mais avec une dominante de bureaux en termes de programmation.







Parc des Louvresses – Photos CODRA



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

***Remarque** : une partie non négligeable des parcelles dites industrielles repérées par l'Apur entre l'A86 et le parc des Chanteraines sont en réalité des activités commerciales : centre commercial Enox, espace commercial Chanteraines, multiplexe cinématographique.*

Villeneuve-la-Garenne :

- Parc d'activités des Chanteraines situé au nord-ouest de la ville (Chronopost, DHL, Géodis, …) : la particularité de cette opération d'aménagement économique est d'être parfaitement intégrée dans son environnement du parc départemental des Chanteraines. L'extension de 27 000 m² réalisée par le Département des Hauts-de-Seine, est intégrée au cœur de l'opération. 5 bâtiments mixtes activités et de bureaux ont été construits tels des pavillons dans un parc.



- 7-Parc de L'étoile – 1,2 ha, situé proche de la station de T1 les Reniers accueille des PME/PMI au sein de 4 bâtiments dont un bâtiment tertiaire.

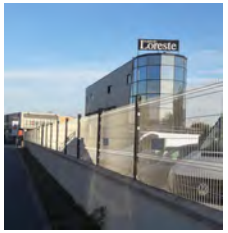




Parc de l'étoile – Photos CODRA et Ville de Villeneuve-la-Garenne

- 23-ZA La Litte : implantée en façade ouest de l'A86 et limitrophe de Gennevilliers, elle s'inscrit dans le quartier de la Bongarde





ZA de La Litte – Photos CODRA

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



- <u>24-ZA des Reniers et 8 mai 1945</u> : implantées le long de l'A86 en façade Est, de part et d'autre de l'avenue de Verdun. Des entreprises comme SEQUENS (industrie pharmaceutique), Savac ou encore METRO y sont implantées





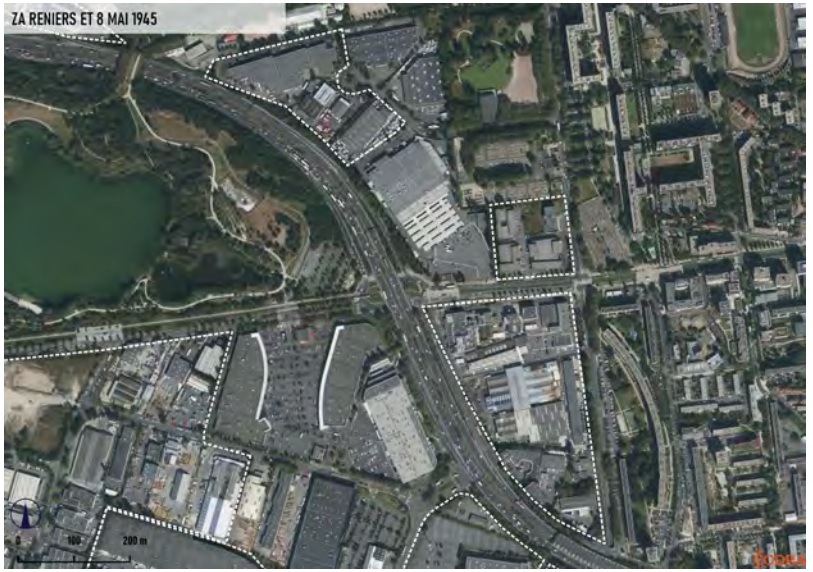


ZA des Reniers – Photos CODRA





ZA du 8 mai 1945 – Photos CODRA



- <u>ZAC La Bongarde</u> : centre commercial intégrant également 20 000 m² d'activité. Le site reste essentiellement commercial

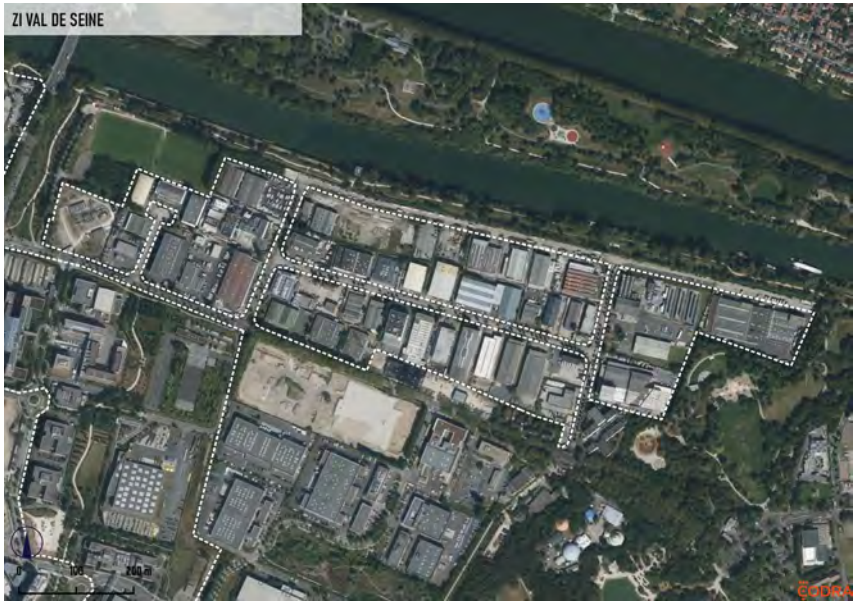
- <u>26-ZI Val de Seine</u> – 18 hectares : située au nord de la ville, elle intègre essentiellement des PME/PMI de moins de 50 salariés

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025






ZI Val de Seine – Photos CODRA



- Chantiers navals : site d'environ 1 hectare situé en bord de Seine au nord-est de la ville.




Chantiers navals – photos CODRA

Colombes :

- 5-Parc Kléber/Safran : site industriel de l'entreprise SAFRAN (16 hectares environ) et parc tertiaire et d'activité accolé (14 hectares environ) circonscrit par la Seine au Nord, la D909 en prolongement du pont d'Argenteuil à l'Est et l'A86 au sud. Des entreprises comme Alactel Lucent, Rexel y sont présentes.





Parc d'activités Kléber – photos CODRA

- 25-ZI de la Prairie : il s'agit d'une zone industrialo-artisanale située à l'Est de Colombes au débouché du carrefour A86/D392/pont de Bezons. Elle est bordée par l'A86 au Nord et la rue du président Salvador Allende au Sud. Cette zone d'environ 9 hectares accueille notamment le récent Ecocity park de Colombes. Il s'agit d'un bâtiment d'environ 8 400 m² de surface de plancher à destination d'activités artisanales, logistique et de bureaux associés, accessible aux véhicules de livraison sur 3 niveaux.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025





ZI de la Prairie – photos CODRA



- <u>13-Parc technologique des Fossés Jean</u> : situé au sein d'une emprise de 2,4 hectares, dans un triangle formé par l'A86, la RD 909 et la route principale du Port de Gennevilliers. Elle accueille des entreprises comme Eiffage Construction, Alxion, agence d'intérim, formation professionnelle et restaurant.



Parc des Fosssés Jean – photo CODRA



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- 9-Parc d'activités Equilibre : 2,2 hectares d'activité situés avenue Jean-Jaurès entre l'A86 au Nord et le faisceau ferré à l'Est, il accueille des entreprises comme Canon Professional, Altarès, etc. au sein d'ateliers et immeubles de bureau.




Parc Equilibre – photo CODRA



Il est également à noter que l'industrie est aussi présente au sein de périmètres plus restreints, parfois au sein d'un tissu urbain relativement dense. Cette configuration s'observe sur toutes les communes, mais en particulier à Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne et Bois-Colombes. Ces poches sont celles qui accueillent des activités de la production de petite série ou des artisans pour une activité de proximité. Ces activités s'intègrent au tissu urbain grâce au respect des hauteurs et des alignements, bien que le traitement architectural des façades reste associé à la petite industrie. À Clichy-la-Garenne et à Asnières sur-Seine, les grandes emprises industrielles ont fait l'objet de projets urbains avec reconversion en quartiers mixtes à dominante résidentielle. Ces projets s'achèvent à Asnières-sur-Seine tandis que d'autres se poursuivent à Clichy-la-Garenne (secteur BIC par exemple).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Analyse récapitulative des différents parcs productifs non tertiaires

Ville	Nom du parc d'activités	Superficie en hectare	Type de bâtiments	Qualité des aménagements	Obsolescence des bâtiments
Argenteuil	ZI Val d'Argent et Chemin Vert	115	Usines, entrepôts, ateliers, artisanat, bureaux,	Médiocre	Moyenne à élevée
	Berges de Seine	56	Usines, entrepôts, bureaux,	Médiocre	Elévée
	ZI de la Gare	14	Usines, entrepôts, ateliers	Médiocre	Elévée
Gennevilliers	Gennevilliers Plus	2,5	Ateliers, bureaux	Correcte	Moyenne
	GVIO Les Grésillons	1,8	Ateliers, bureaux	Bonne	Faible
	Parc Traversière	0,8	Ateliers, bureaux	Correcte	Moyenne
	Peripark	7,1	Entrepots, bureaux	Bonne	Faible
	TechniPark	1,1	Entrepots, ateliers, bureaux	Correcte	Faible
	Parispace	0,7	Ateliers, bureaux	Correcte	Moyenne
	Eurostore	9,9	Entrepôts, bureaux	Correcte	Moyenne
	Swen Pak Louis Roche	4,9	Ateliers, bureaux	Correcte	Elevée
	Parc d'activité Louis-Michel Esso-Gallay	3,5	Ateliers, bureaux	Médicore	Elevée
	Parc Galliéni	1,4	Entrepots, ateliers, usines, commerces, bureaux	Médiocre	Moyenne à élevée
	Actiwest	1,5	Entrepôts, bureaux	Bonne	Faible
	Sirius	2,4	Ateliers, bureaux	Médiocre	Elevée
	Ecoparc	2,5	Ateliers, bureaux	Bonne	Faible
	ZI des Chanteraines	nc	Entrepots, ateliers, usines, commerces, bureaux	Médiocre	Moyenne à élevée
	Parc des Louvresses	41	Bureaux, usines, ateliers	Bonne	Faible
Villeneuve-la-Garenne	Parc de l'étoile	1,2	Entrepots, ateliers, bureaux	Correcte	Faible
	ZA Reniers et 8 mai 1945	nc	Usines, ateliers, entrepôts	Médiocre	Elevée
	ZA La Litte	nc	Usines, ateliers, entrepôts, bureaux	Médiocre	Moyenne à élevée
	ZI Val de Seine	18	Usines, ateliers, entrpôts	Médiocre	Elevée
Colombes	Parc d'activité Kléber	14	Bureaux, ateliers	Médiocre	Moyenne à élevée
	ZI de La Prairie	9 ha	Ateliers, usines, commerces	Médiocre	Moyenne à élevée
	Parc technologique des Fossés Jean	2,4	Bureaux, ateliers	Médiocre	Elevée
	Parc Equilibre	2,2	Bureaux, ateliers	Bonne	Faible

2.6. Une nette diminution des emprises dédiées à la production

2.6.1. 149 hectares de production en moins en 40 ans

A partir du MOS (Mode d'Occupation des Sols), a été identifiée l'évolution des usages des emprises entre 1982 et 2021 à l'échelle de Boucle Nord de Seine.

Ont été retenus les zones ou espaces affectés aux activités, qui comprennent les activités en tissu urbain mixte, les grandes emprises industrielles, les zones d'activités économiques et l'entreposage à l'air libre.

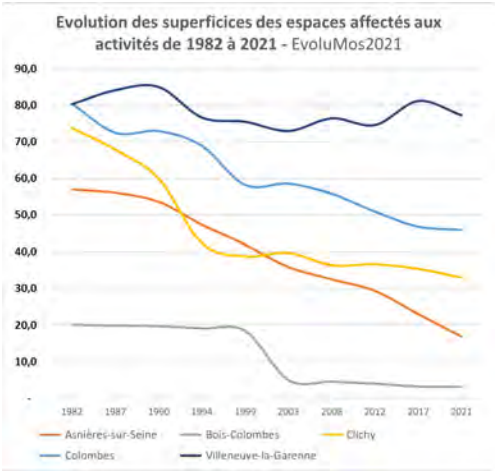
L'analyse montre une diminution de 149 hectares en 40 ans soit 3,7 hectares/ an.



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À l'échelle communale, des phénomènes diffèrent selon les villes :

- Colombes, Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne et Bois-Colombes voient de fortes diminutions, soit continues, soit par palier
- Après avoir connu une augmentation des emprises jusqu'au début des années 2000, Argenteuil voit désormais son foncier à vocation économique se restreindre progressivement,
- Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers réussissent à maintenir leur foncier productif qui évolue tout de même de façon erratique.





2.6.2. Une diminution au bénéfice des quartiers mixtes

L'analyse de l'évolution des 894 hectares dédiés à l'activité de production en 1982 montre que seuls 61% ont été conservés en activité de production. Plus de 349 hectares ont ainsi été reconvertis dont :

- Plus de 95 hectares pour l'habitat
- 52 hectares en bureaux
- 36 hectares en entrepôt logistique
- 34 hectares en stationnement
- 56 hectares apparaissaient comme terrains vacants ou en chantier

A l'opposé, durant la même période, des secteurs non-consacrés aux activités productives ont aussi mutés vers les activités de production pour environ 200 hectares en provenance de :

- 111 hectares apparaissaient comme terrains vacants ou en chantier
- 29 hectares d'équipements divers
- 17 hectares en zone naturelle, agricole ou assimilée
- 16 hectares pour l'habitat
- 16 hectares en stationnement

Au global, on peut donc conclure que :

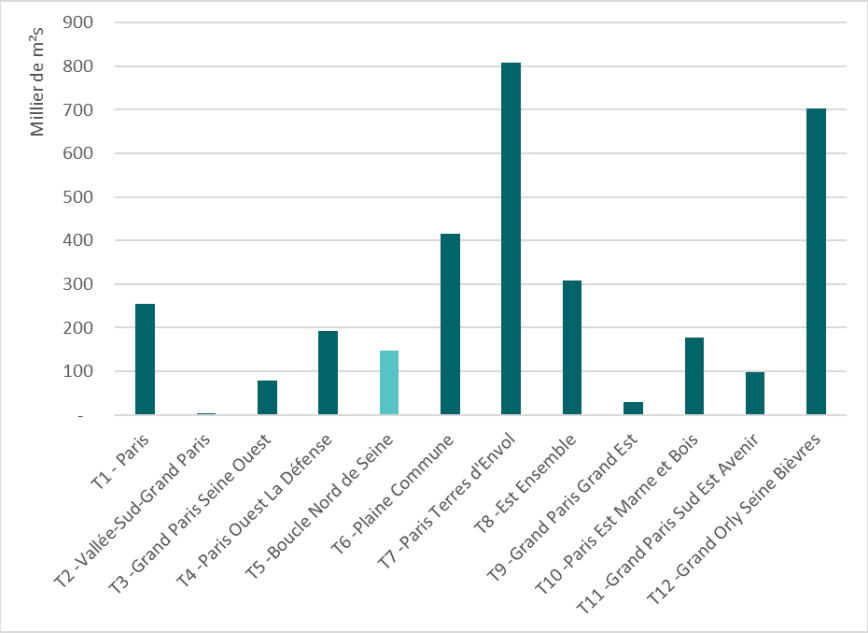
- L'habitat constitue le principal consommateur d'espace productif avec un solde d'environ environ 79 hectares.
- Les bureaux sont le 2ème poste de consommation d'espace productif avec un solde d'environ 52 hectares consommés.
- Le stationnement constitue le 3ème poste avec un solde de 18 hectares consommés.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.6.3. Une faible programmation économique au sein des projets d'aménagement

Surfaces d'activités programmées par les projets d'aménagement au sein de la Métropole du Grand Paris de 2021 à 2030.

Source : Apur – traitement CODRA



À l'échelle de la Métropole du Grand Paris, avec près de 148 000 m² de SDP, soit 4,5% de la programmation métropolitaine, Boucle Nord de Seine reste loin derrière Paris Terres d'Evol qui concentre 25% de la programmation métropolitaine, Grand Orly Seine Bièvres (22%) et Plaine Commune (13%).

2.7. Une économie qui se tertiarise

2.7.1. Une économie encore largement ouverte sur l'extérieur

Nota : Afin de mieux comprendre la spatialisation des activités et le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux, l'Insee réalise une partition de l'économie en deux sphères : la sphère présentielle et la sphère productive.

***La sphère présentielle** regroupe toutes les activités qui visent à satisfaire les besoins des personnes présentes dans la zone donnée, qu'elles soient résidentes ou de passage.*

***La sphère productive**, a contrario, regroupe les activités qui produisent des biens consommés en dehors de la zone donnée ou des services aux entreprises de cette même sphère productive.*

Cette partition offre une clé d'analyse sur le degré d'externalisation des activités mais aussi les mutations économiques à l'œuvre sur un territoire.

Depuis 1975, sur le territoire de Boucle Nord de Seine, le nombre d'emplois de la sphère présentielle a constamment augmenté tandis que les emplois issus de la sphère productive ont globalement diminué.

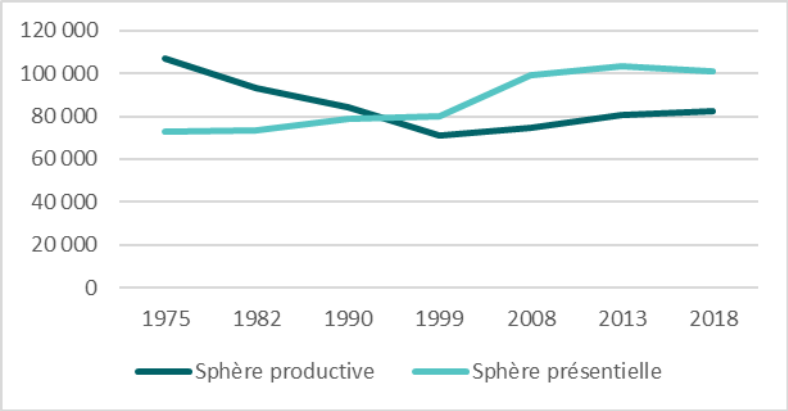
Plus précisément, en 1975, Boucle Nord de Seine comptait 73 000 emplois présentiels contre 107 000 emplois productifs. En 2018, la situation est presque inversée puisque le territoire compte 101 000 emplois présentiels et 82 700 emplois productifs.

Les emplois productifs ont connu une baisse de 30% entre les années 1970 et les années 1990. La tendance s'est inversée depuis 1999 en regagnant 12% d'emplois, soit un taux de croissance annuel moyen de -0,6% sur la période. La sphère présentielle connaît une augmentation continue avec un taux de croissance annuel moyen de +0,8% sur la même période.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Évolution comparée de l'emploi productif et présentiel à Boucle Nord de Seine entre 1975 et 2018

Insee RP 2018



À l'échelle de la Métropole du Grand Paris, Boucle Nord de Seine est l'un des territoires connaissant le plus grand recul de la sphère productive. Sur la même période, la Métropole dans son ensemble perd des emplois dans cette sphère mais à un rythme nettement moins important (-0,1%/ an).

S'agissant de la sphère présentielle, Boucle Nord de Seine connait un taux de croissance annuel moyen positif à l'instar de l'ensemble des EPT de la Métropole (sauf Paris avec -0,1%). Boucle Nord de Seine est le 6ème territoire de la Métropole en termes de croissance de la sphère présentielle. Cependant, la part des emplois présentiels reste inférieure de 10 points à la moyenne métropolitaine.

En comparaison à la Métropole, l'économie de Boucle Nord de Seine apparaît tout de même largement ouverte sur l'extérieur, à l'instar des Paris Ouest La Défense et Grand Paris Seine Ouest.

Répartition des sphères productive et présentielle par EPT de la Métropole du Grand Paris en 2018 *Insee RP 2018*

	Sphère productive en 2018			Sphère présentielle en 2018		
	Valeur absolue	%	TCAM 1975-2018	Valeur absolue	%	TCAM 1975-2018
Boucle Nord de Seine	82 728	45%	-0,6%	101 072	55%	0,8%
Est Ensemble	46 953	28%	-1,2%	121 373	72%	1,1%
Grand Orly Seine Bièvre	95 682	34%	-0,2%	187 386	66%	0,5%
Grand Paris Grand Est	22 884	22%	0,1%	79 068	78%	1,2%
Grand Paris Seine Ouest	99 319	54%	0,4%	84 127	46%	0,8%
Grand Paris Sud Est Avenir	29 626	26%	0,5%	84 042	74%	1,4%
Paris Est Marne et Bois	43 221	27%	-0,5%	118 217	73%	0,7%
Paris Ouest la Défense	242 431	51%	0,8%	234 165	49%	1,2%
Paris Terres d'Envol	35 937	32%	-0,2%	77 688	68%	1,4%
Plaine Commune	72 787	36%	-0,4%	127 464	64%	1,2%
Vallée Sud Grand Paris	59 158	39%	-0,3%	91 577	61%	0,7%
Ville de Paris	645 319	35%	-0,1%	1 195 217	65%	-0,1%
Métropole Grand Paris	**1 476 045**	**37%**	**-0,1%**	**2 501 397**	**63%**	**0,4%**

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.7.2. La complémentarité des communes de Boucle Nord de Seine

Au sein de Boucle Nord de Seine, l'emploi productif ne connaît pas un recul généralisé. Entre 1975 et 2018, 5 communes perdent des emplois productifs, dont Asnières-sur-Seine qui accuse le plus fort recul (-1,9%/an). À l'inverse, seules deux communes gagnent en emplois productifs : Bois-Colombes (+0,6%/an) et Colombes (+0,1%/an).

Évolution de l'emploi productif par communes entre 1975 et 2018
Insee RP 2018

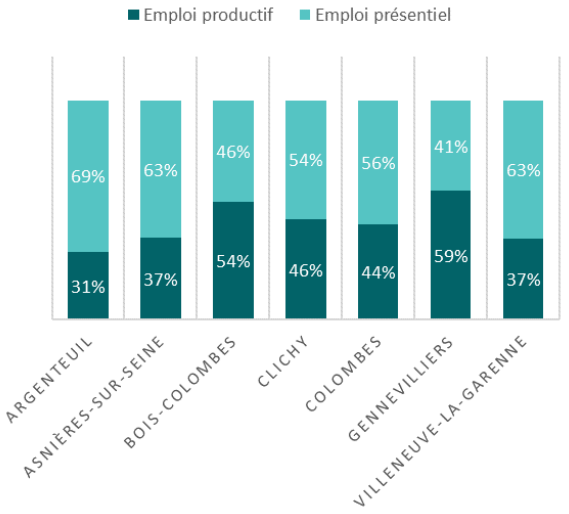
	Emplois productifs en 1975	Emplois productifs en 2018	TCAM 1975-2018
Argenteuil	17 645	9 186	-1,5%
Asnières-sur-Seine	19 285	8 513	-1,9%
Bois-Colombes	5 295	6 511	+0,5%
Clichy-la-Garenne	19 140	16 700	-0,3%
Colombes	13 170	13 847	+0,1%
Gennevilliers	27 525	24 470	-0,3%
Villeneuve-la-Garenne	5 115	3 499	-0,9%
Boucle Nord de Seine	**107 175**	**82 728**	**-0,6%**

Il est à noter que seules deux communes ont une économie majoritairement tournée vers l'extérieur : Bois-Colombes (54% d'emplois productifs en 2018) et Gennevilliers (59%). Le port de Gennevilliers participe de ce haut niveau d'emplois productifs sur la commune.

Trois communes ont plus de 60% de leurs emplois issus de la sphère présentielle, ce qui indique une forte présence de production de biens et des services consommés localement.

La lecture économique classique se concentre souvent sur le niveau des activités de production et a tendance à minimiser de fait le rôle de l'économie présentielle qui revêt pourtant une importance à la fois économique mais également sociale. Notons que les emplois de la sphère présentielle sont moins directement exposés aux crises internationales et aux comportements erratiques de certains acteurs économiques internationaux.

Part des emplois productifs et présentiels par communes en 2018
Insee RP 2018



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.7.3. L'évolution des emplois métropolitains entre Boucle Nord de Seine et les territoires voisins

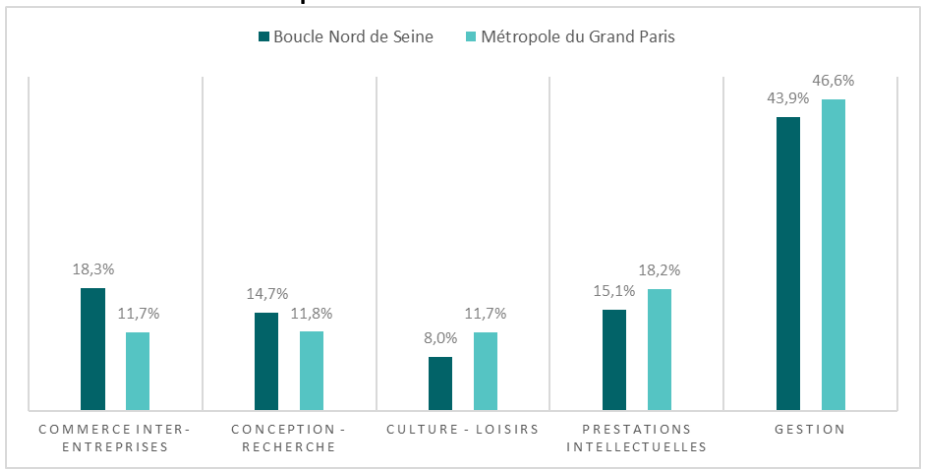
Nota : Cinq fonctions de l'emploi sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines ; ce sont les fonctions métropolitaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

Le niveau d'emplois métropolitains est un élément central dans l'attractivité d'un territoire car il renvoie à la présence d'activité de pointe à forte valeur ajoutée.

Sur le territoire de Boucle Nord de Seine en 2018, les emplois métropolitains représentent plus de 72 277 emplois, soit plus de 40% du total des emplois du territoire. Il s'agit du 6ème territoire de la Métropole du Grand Paris, le premier étant la Ville de Paris (plus de 800 000 emplois métropolitains) et le dernier étant Grand Paris Grand Est (26 000 emplois métropolitains).

Le plus gros secteur pourvoyeur d'emplois métropolitains à Boucle Nord de Seine est celui de la gestion, qui représente 44% des emplois métropolitains du territoire. Le territoire suit en cela la tendance de la Métropole (47%). La particularité de Boucle Nord de Seine tient dans la surreprésentation du commerce inter-entreprises qui apparait l'un des plus vigoureux de la Métropole (18,3% contre 11,7%).

Répartition des emplois métropolitains par secteur à Boucle Nord de Seine et au sein de la Métropole du Grand Paris en 2018 *Insee RP 2018*



Entre 2013 et 2018 sur le territoire de Boucle Nord de Seine, les emplois métropolitains progressent légèrement de +0,3% par an en moyenne, contre +0,8% pour la Métropole dans son ensemble. Seuls trois EPT voient leur nombre d'emplois métropolitains augmenter moins rapidement voire diminuer. Il s'agit de Grand Paris Grand Est (-1,5%), Grand Orly Seine Bièvre (+0,1%) et Grand Paris Sud Est Avenir (+0,2%). Le territoire qui détient la plus forte progression est Paris Terres d'Envol avec 1,9% d'emplois métropolitains supplémentaires par an en moyenne. Boucle Nord de Seine passe ainsi de 73 191 emplois métropolitains en 2013 à 74 277 en 2018, soit une augmentation nette de 1 087 emplois.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Évolution de l'emploi métropolitain par territoire de la Métropole du Grand Paris (2013-2018)

Insee RP 2018

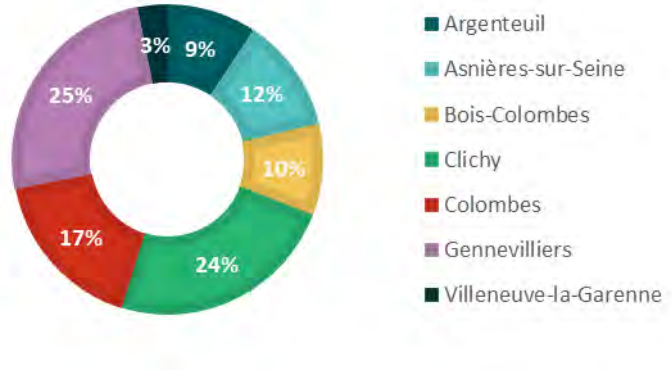
	Nombre	Part d'emploi total	Évolution 2013-2018	TCAM 2013-2018
Boucle Nord de Seine	74 277	40,4%	1 087	**0,3%**
Est Ensemble	57 569	34,2%	3 754	**1,4%**
Grand Orly Seine Bièvre	88 212	31,2%	549	**0,1%**
Grand Paris Grand Est	26 327	25,8%	- 2 058	**-1,5%**
Grand Paris Seine Ouest	107 180	58,4%	4 504	**0,9%**
Grand Paris Sud Est Avenir	28 713	25,3%	287	**0,2%**
Paris Est Marne et Bois	60 210	37,3%	1 180	**0,4%**
Paris Ouest la Défense	287 124	60,2%	5 736	**0,4%**
Paris Terres d'Envol	27 244	24,0%	2 396	**1,9%**
Plaine Commune	77 675	38,8%	6 538	**1,8%**
Vallée Sud Grand Paris	68 050	45,1%	3 703	**1,1%**
Paris	837 895	45,5%	39 963	**1,0%**
MGP	1 740 476	43,8%	67 640	**0,8%**

2.7.4. L'évolution des emplois métropolitains au sein de Boucle Nord de Seine

Au sein de Boucle Nord de Seine, 2/3 de l'emploi métropolitain est concentré dans trois communes : Gennevilliers (25%), Clichy-la-Garenne (23%) et Colombes (17%).

Répartition de l'emploi métropolitain par communes de Boucle Nord de Seine en 2018

Insee RP 2018



La commune qui augmente le plus fortement le nombre de ses emplois métropolitains est Gennevilliers avec +3,5% par an en moyenne entre 2013 et 2018, ce qui représente 3 000 emplois en plus. Avec Villeneuve-la-Garenne (+0,4% par an en moyenne et 42 emplois supplémentaires), la commune est la seule à voir son nombre d'emplois métropolitains augmenter en cinq ans. Cependant, Gennevilliers n'est que la troisième commune en termes de part d'emplois métropolitains dans l'emploi total derrière Bois-Colombes (59%) et Clichy-la-Garenne (49%).

Dans ce contexte, Gennevilliers apparait comme une commune incontournable et motrice de l'économie métropolitaine avec un rayonnement, une attractivité et des performances au-delà du territoire de Boucle Nord de Seine.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Évolution de l'emploi métropolitain par territoire de la Métropole du Grand Paris (2013-2018)

Insee RP 2018

	Nombre	Part dans l'emploi total	TCAM 2013-2018	Variation 2013-2018
Argenteuil	6 934	23%	-3,7%	-1 434
Asnières-sur-Seine	8 866	39%	-0,1%	-61
Bois-Colombes	7 139	59%	-0,7%	-255
Clichy-la-Garenne	17 821	49%	0,0%	+19
Colombes	12 697	40%	-0,5%	-294
Gennevilliers	18 496	44%	3,7%	+3 070
Villeneuve-la-Garenne	2 325	25%	0,4%	+42
Boucle Nord de Seine	**74 277**	**33%**	**0,8%**	**+ 1 087**

2.7.5. L'évolution des emplois métropolitains stratégiques

Nota : Les emplois stratégiques correspondent ici au concept de « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) qui est utilisé pour évaluer le rayonnement et l'attractivité d'un territoire.

Ces emplois stratégiques correspondent aux cadres et chefs d'entreprise de 10 salariés et plus au sein des cinq fonctions métropolitaines vues ci-dessus (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs).

Sur le territoire de Boucle Nord de Seine en 2018, l'emploi stratégique représentait 22,4% de l'emploi total, soit un taux inférieur à la moyenne métropolitaine mais faisant de Boucle Nord de Seine le 5ème territoire au sein de la MGP, devant Plaine Commune notamment.

Évolution de l'emploi stratégique (cadres des fonctions métropolitaines) au sein la Métropole du Grand Paris (2013-2018

Insee RP 2018

	Nombre	Part dans l'emploi total	TCAM 2013-2018	Variation 2013-2018
Boucle Nord de Seine	41 212	22,4%	1,2%	+ 2 293
Est Ensemble	29 411	17,5%	3,2%	+ 4 298
Grand Orly Seine Bièvre	42 967	15,2%	1,4%	+ 2 826
Grand Paris Grand Est	10 019	9,8%	-2,1%	- 1 124
Grand Paris Seine Ouest	71 924	39,2%	1,5%	+ 5 080
Grand Paris Sud Est Avenir	11 304	9,9%	1,0%	+ 530
Paris Est Marne et Bois	29 943	18,5%	2,0%	+ 2 790
Paris Ouest La Défense	194 305	40,8%	1,4%	+ 12 964
Paris Terres d'Envol	10 688	9,4%	2,9%	+ 1 428
Plaine Commune	42 175	21,1%	2,7%	+ 5 274
Vallée Sud Grand Paris	42 624	28,3%	2,8%	+ 5 497
Ville de Paris	501 861	27,3%	2,1%	+ 49 584
Métropole du Grand Paris	**1 028 433**	**25,9%**	**1,9%**	**+ 91 439**

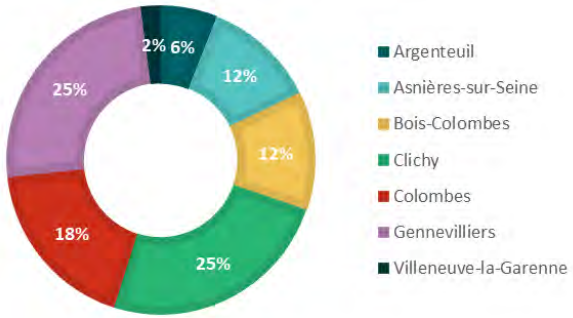
Ce taux d'encadrement a augmenté de 1,2% par an en moyenne entre 2013 et 2018 à Boucle Nord de Seine, contre 1,9% dans la Métropole du Grand Paris. Seuls 2 territoires ont une augmentation plus faible ou une diminution : Grand Paris Grand Est (-2,1% par an en moyenne) et Grand Paris Sud Est Avenir (+1%).

Au sein de Boucle Nord de Seine, Gennevilliers Clichy-la-Garenne et Colombes accueillent les 2/3 des emplois stratégiques du territoire.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Répartition de l'emploi stratégique par communes de Boucle Nord de Seine en 2018

Insee RP 2018



Gennevilliers est la commune ou l'emploi stratégique progresse le plus ces dernières années avec +5% par an en moyenne sur la période 2013-2018. A contrario, Argenteuil perd 6% de cadres des fonctions métropolitaines chaque année sur la même période.

Évolution de l'emploi stratégique (cadres des fonctions métropolitaines) des villes de Boucle Nord de Seine

Insee RP 2018

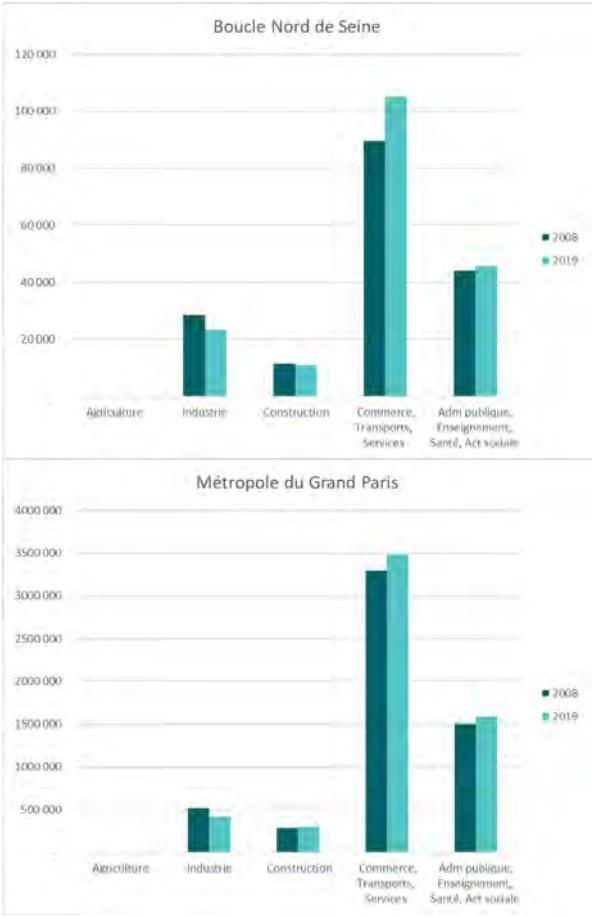
	Nombre	Part dans l'emploi total	TCAM 2013-2018	Variation 2013-2018
Argenteuil	2 449	8,3%	-6,1%	- 897
Asnières-sur-Seine	4 919	21,5%	0,5%	+ 112
Bois-Colombes	5 103	42,0%	-0,1%	- 30
Clichy-la-Garenne	10 159	28,0%	1,8%	+ 857
Colombes	7 571	23,9%	0,0%	+ 14
Gennevilliers	10 169	24,4%	5,0%	+ 2 187
Villeneuve-la-Garenne	844	8,9%	1,2%	+ 50
Boucle Nord de Seine	**41 212**	**22,4%**	**1,2%**	**+ 2 293**

2.7.6. Les secteurs d'activité

À l'image des phénomènes métropolitains, le secteur secondaire à boucle Nord de Seine cède de la place en nombre d'emplois (-5449) alors que le tertiaire se renforce (+16 658).

Évolution de l'emploi par grands secteurs d'activité à Boucle Nord de Seine et au sein de la Métropole du Grand Paris de 2008 à 2019

INSEE RP 2019 - traitement CODRA



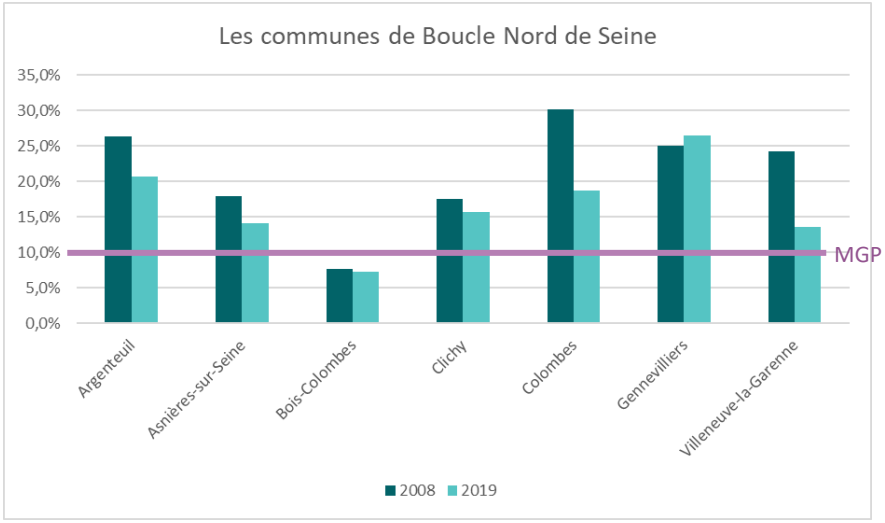
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

81,4% de l'emploi relevait de l'activité tertiaire à Boucle Nord de Seine en 2019 contre 77% en 2008, soit une progression de 4,4 points. Bien que ces taux restent largement en dessous de ceux observés à l'échelle métropolitaine qui comptait près de 89,8% des emplois tertiaires en 2019, soit 1,9 point de plus qu'en 2008, il semble assez évident de parler de tertiarisation de l'économie pour Boucle Nord de Seine, en situation de rattrapage vis-à-vis de la Métropole du Grand Paris. Dans le détail du secteur secondaire, l'activité de construction résiste mieux que celle de l'industrie.

Les disparités communales restent très marquées en 2019 entre un emploi tertiaire hyperdominant à Bois-Colombes et un secteur secondaire qui se renforce à Gennevilliers avec une progression de 1,5 point. On notera également les évolutions significatives de Colombes (-11,5 pts), Villeneuve-la-Garenne (-10,6 pts) et d'Argenteuil dans une moindre mesure (-5,6 pts) : la tertiarisation des emplois est un phénomène puissamment à l'oeuvre sur ces communes.

Évolution de l'emploi du secteur secondaire (construction + industrie) à Boucle Nord de Seine 2008 à 2019

INSEE RP 2019 – traitement CODRA



2.8. Démographie des entreprises

Nota : Sirene® enregistre toutes les entreprises et leurs établissements, actifs ou non, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole ou dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées. Les données utilisées sont celles du millésime d'aout 2022, intégrant des données sur l'emploi de 2019. Sirene intègre les acteurs publics au sein de sa base. Les établissements publics employeurs sont donc représentés au sein des cartes et des chiffres analysés. Les chiffres et analyses présentés portent sur les seuls établissements actifs et employeurs. Le nombre de salariés fait l'objet de moyenne par catégorie d'établissement.

En août 2022, le territoire comptait 9 142 établissements employeurs dont 71% d'établissements de moins de 10 salariés. Les évaluations moyennées suivantes constituent une approche de la répartition de l'emploi :

- Les grands établissements de + 500 salariés représentent près de 51% de l'emploi, ce sont les 1ers employeurs du territoire
- Les « grandes » PME de 50 à 249 salariés sont les 2nd employeurs du territoire avec environ 17% de l'emploi
- Les PME de 10 à 49 salariés sont les 3ème employeurs du territoire avec environ 14% de l'emploi
- Les micro-établissements (-10 salariés) représentent 11% de l'emploi
- Les établissements de taille intermédiaire (250-499 salariés) représentent 7% de l'emploi

Les établissements de moins de 100 salariés se répartissent sur l'ensemble du territoire de façon plutôt dispersée. Ils sont peu liés à la présence de zones dédiées (ZI, ZAE, quartiers de bureau). Les très petits établissements (-5 salariés) trouvent eux une place privilégiée le long de grands axes commerçants. Cela est particulièrement marqué à Argenteuil (rue Paul Vaillant Couturier, av J. Jaurès, av. Gabriel Péri…), Asnières-sur-Seine (av. d'Argenteuil, rue Galliéni, av de la

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Marne…), Bois-Colombes (rue des Bourguignons), Colombes (rue St-Denis…) et Clichy-la-Garenne (bd Jean-Jaurès, Rue Henri Barbusse…).

- Les grands établissements de plus de 100 salariés sont eux plus particulièrement localisés au sein des zones plutôt dédiées de type ZAE, ZI, grande emprise foncière et quartiers de bureaux.
- Au global, la densité d'emploi se concentre en frange sud au contact de Paris ou en direction de la Défense, secteurs également les plus densément peuplés.

Un tiers des grands employeurs sont publics

38 établissements employaient plus de 500 salariés chacun en 2019. Ces grands employeurs se répartissent à :

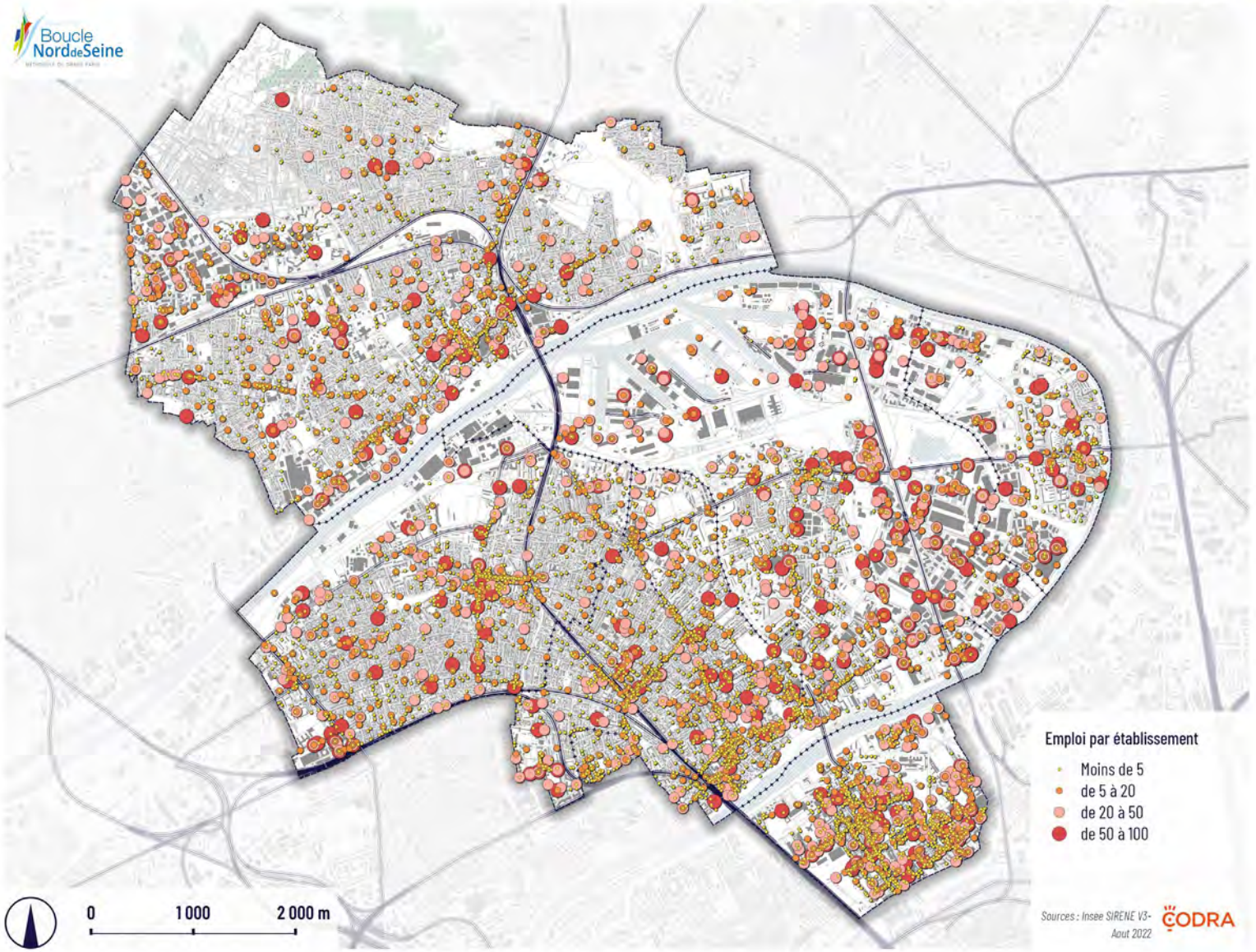
Ville	Nb d'établissements de + 500 salariés	Dont employeur public	% du public
Clichy-la-Garenne	9	2	22%
Gennevilliers	7	1	14%
Bois-Colombes	6	1	17%
Colombes	6	2	33%
Argenteuil	5	3	60%
Asnières-sur-Seine	3	2	67%
Villeneuve-la-Garenne	2	1	50%
Total	38		32%

Source : *Sirene® août 2022 (effectifs 2019)*

Au sein des grands employeurs, près d'un établissement sur 3 est un établissement public (cf. cartes et tableau pages suivantes). Par ailleurs, la fermeture de l'hôpital Beaujon de Clichy-la-Garenne (APHP) dans le cadre d'une fusion au sein du Campus hospitalo-universitaire Grand Paris-Nord à Saint-Ouen est actée pour 2028.

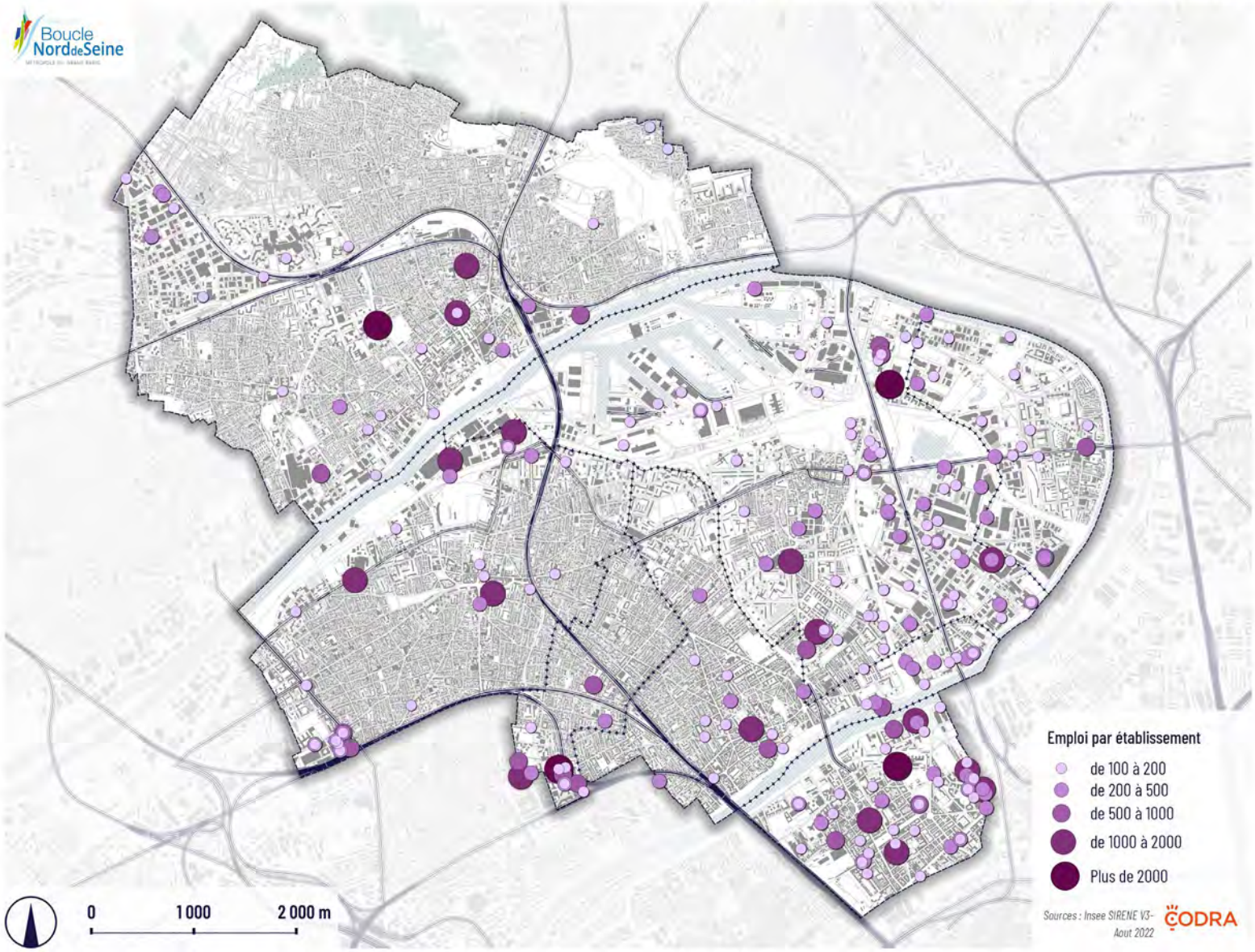
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Les établissements de moins de 100 salariés



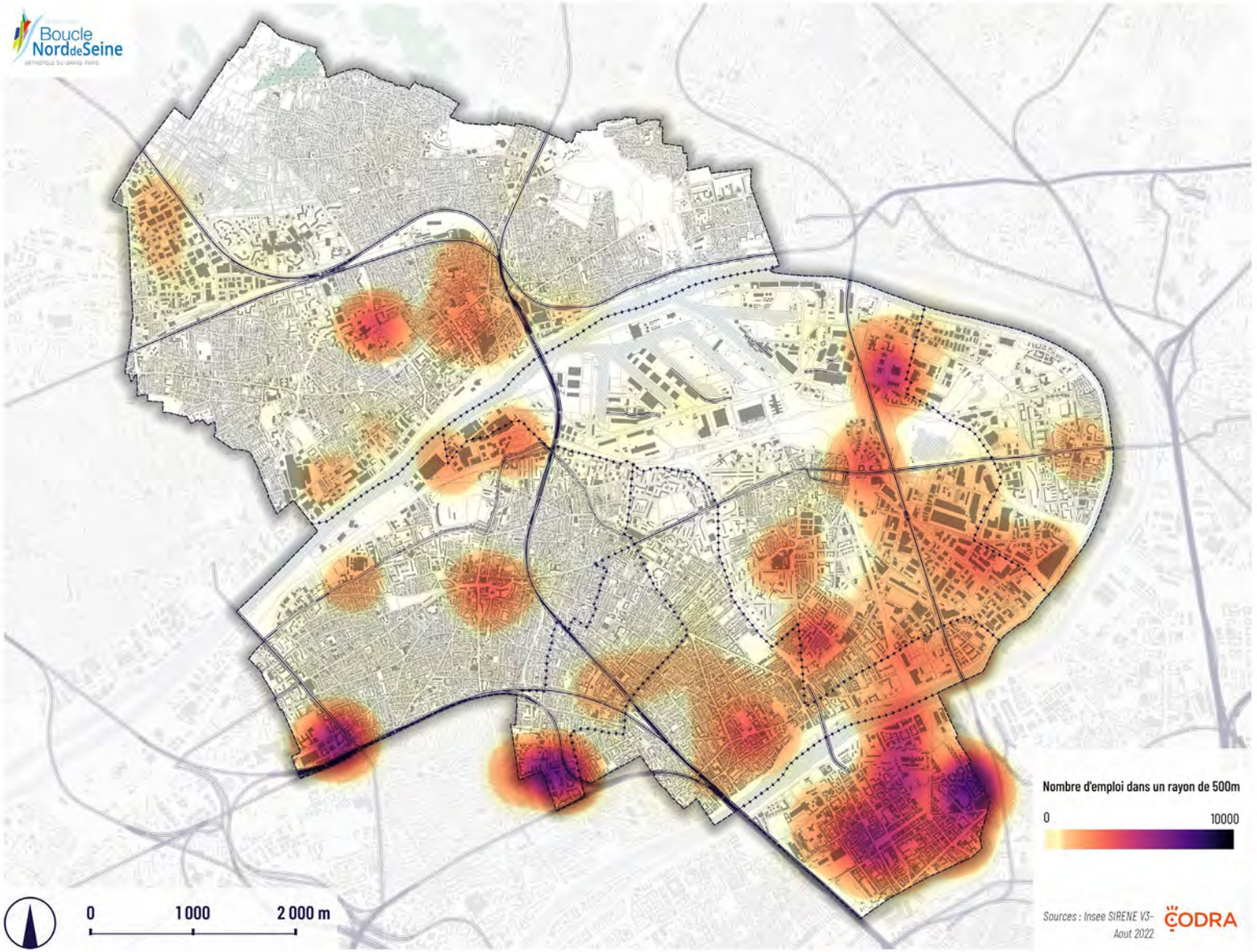
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Les établissements de plus de 100 salariés



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Concentration des emplois



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Identification des plus grands employeurs du territoire

Boucle Nord de Seine accueille plusieurs grands comptes de renommée internationale tels que IBM, THALES, L'OREAL, ABEILLE ASSURANCES, SAFRAN, DASSAULT, EURO-DEFENSE...

Tranche de l'effectif	Ville	Dénomination
2 000 à 4 999 salariés	ARGENTEUIL	CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY
2 000 à 4 999 salariés	BOIS-COLOMBES	CIE IBM FRANCE
2 000 à 4 999 salariés	CLICHY	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS
2 000 à 4 999 salariés	GENNEVILLIERS	THALES SIX GTS FRANCE SAS
1 000 à 1 999 salariés	ARGENTEUIL	LYCEE POLYVALENT GEORGES BRAQUE
1 000 à 1 999 salariés	ARGENTEUIL	COMMUNE D'ARGENTEUIL
1 000 à 1 999 salariés	ASNIERES-SUR-SEINE	COMMUNE D'ASNIERES SUR SEINE
1 000 à 1 999 salariés	BOIS-COLOMBES	G.I.E. D'ABEILLE ASSURANCES
1 000 à 1 999 salariés	CLICHY	L'OREAL
1 000 à 1 999 salariés	CLICHY	L'OREAL
1 000 à 1 999 salariés	CLICHY	MONOPRIX
1 000 à 1 999 salariés	CLICHY	STAR'S SERVICE
1 000 à 1 999 salariés	CLICHY	COMMUNE DE CLICHY
1 000 à 1 999 salariés	COLOMBES	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS
1 000 à 1 999 salariés	COLOMBES	SAFRAN AIRCRAFT ENGINES
1 000 à 1 999 salariés	COLOMBES	COMMUNE DE COLOMBES
1 000 à 1 999 salariés	COLOMBES	SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS
1 000 à 1 999 salariés	GENNEVILLIERS	PRISMA MEDIA
1 000 à 1 999 salariés	GENNEVILLIERS	COMMUNE DE GENNEVILLIERS
1 000 à 1 999 salariés	GENNEVILLIERS	EURO DEFENSE SERVICE
500 à 999 salariés	ARGENTEUIL	DASSAULT AVIATION
500 à 999 salariés	ARGENTEUIL	GIVAUDAN FRANCE
500 à 999 salariés	ASNIERES-SUR-SEINE	DIRECTION TERRITORIALE DE LA SECURITE DE PROXIMITE - HAUTS-DE-SEINE
500 à 999 salariés	ASNIERES-SUR-SEINE	PROCTER & GAMBLE FRANCE

Tranche de l'effectif	Ville	Dénomination
500 à 999 salariés	BOIS-COLOMBES	GRTGAZ
500 à 999 salariés	BOIS-COLOMBES	COMPAGNIE FRANCAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR
500 à 999 salariés	BOIS-COLOMBES	ABEILLE IARD & SANTE SOCIETE ANONYME D'ASSURANCES
500 à 999 salariés	BOIS-COLOMBES	COMMUNE DE BOIS COLOMBES
500 à 999 salariés	CLICHY	TEMSYS
500 à 999 salariés	CLICHY	AMAZON FRANCE TRANSPORT SAS
500 à 999 salariés	CLICHY	USP NETTOYAGE
500 à 999 salariés	COLOMBES	SOCIETE GENERALE
500 à 999 salariés	COLOMBES	ORACLE FRANCE
500 à 999 salariés	GENNEVILLIERS	ENGIE ENERGIE SERVICES
500 à 999 salariés	GENNEVILLIERS	UP
500 à 999 salariés	GENNEVILLIERS	COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS CREDIPAR
500 à 999 salariés	VILLENEUVE-LA-GARENNE	PRIMARK FRANCE SAS
500 à 999 salariés	VILLENEUVE-LA-GARENNE	COMMUNE DE VILLENEUVE LA GARENNE

Source : *Sirene® août 2022 (effectifs 2019)*

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Un taux de création d'entreprises élevé

Le taux global de création d'entreprises s'élève à 22,5% à Boucle nord de Seine en 2021. Il excède de 4,6 points la moyenne métropolitaine (17,9%). Toutefois, la proportion d'entreprises individuelles nouvellement créées apparait supérieur à Boucle Nord de Seine (71% contre 66% pour la Métropole du Grand Paris).

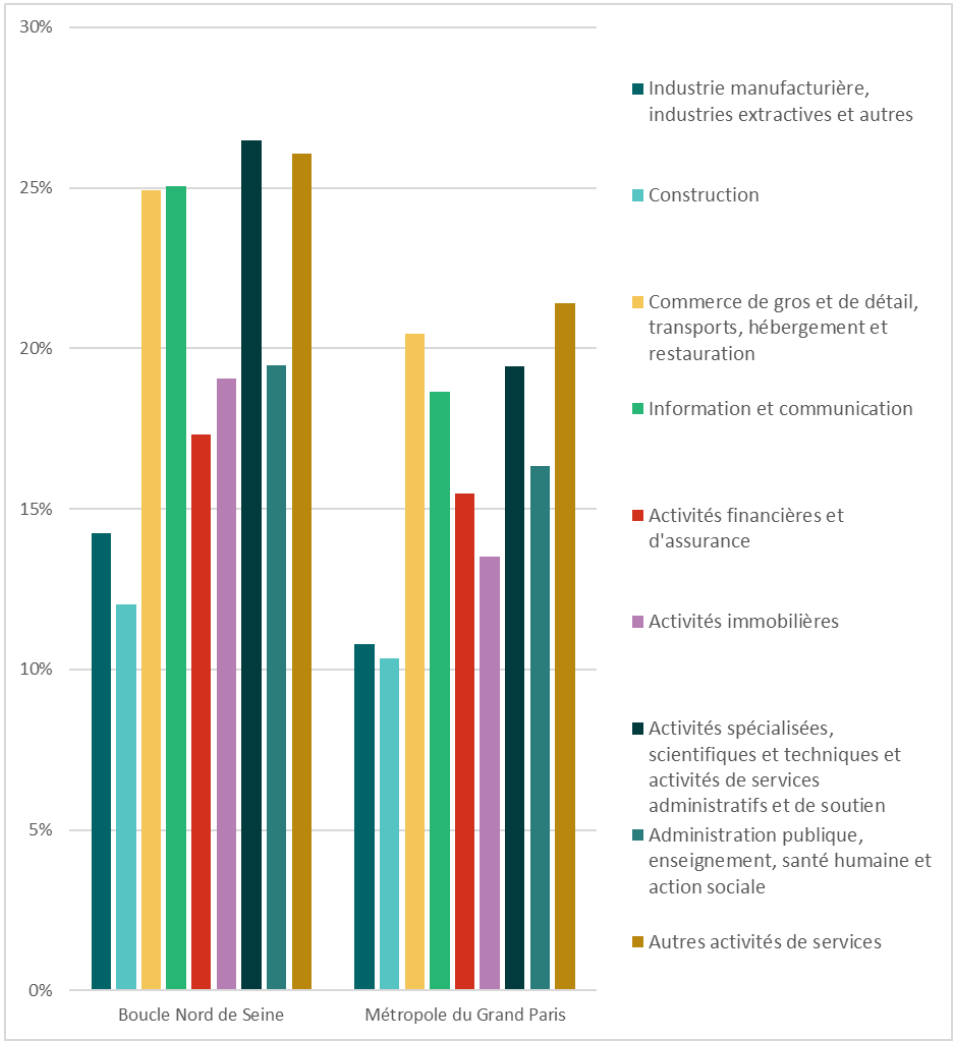
Paris ainsi que les établissements publics territoriaux de Paris Ouest La Défense et Grand Paris Seine Ouest ont un taux moins élevé que le reste de la Métropole. Il s'agit de la prégnance des quartiers d'affaires au sein de ces territoires qui témoigne d'un tissu d'entreprises plus mature, moins volatile.

Sur l'année 2021, Boucle Nord de Seine marque un « surdynamisme » net en matière de création d'entreprises par rapport à la Métropole s'agissant des catégories suivantes :

- Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
- Information et communication

Taux de création d'entreprises ventilé par type d'activité en 2021

INSEE -SIRENE 2021



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.10. L'immobilier de bureau à Boucle Nord de Seine : une offre indispensable mais contrainte

2.10.1. Une concentration des emplois de bureau au sud du territoire

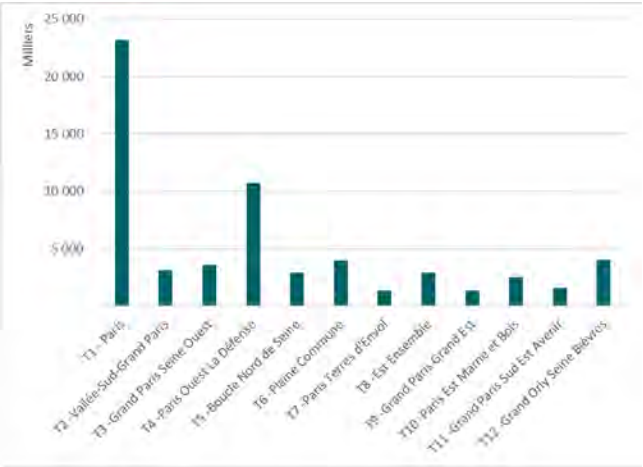
L'activité tertiaire et de bureaux se situe préférentiellement au sud du territoire, principalement sur les communes de Clichy-la-Garenne, Bois-Colombes, Colombes et d'Asnières-sur-Seine. Une poche notable d'emplois de bureaux se situe à proximité de la gare RER C de Gennevilliers. Plus largement sur le territoire, la présence des bureaux reste faible et concentrée dans des poches géographiquement délimitées.

Quartiers de bureaux

Selon l'APUR le parc de bureaux s'élevait à 2 949 200 m² en 2020 faisant de Boucle Nord de Seine le 7ème territoire de la Métropole.

Selon la DRIEAT, 22% des bureaux du territoire sont vacants.

Répartition de l'offre de bureaux au sein de la Métropole du Grand Paris (en milliers m²) *Source Apur 2020*



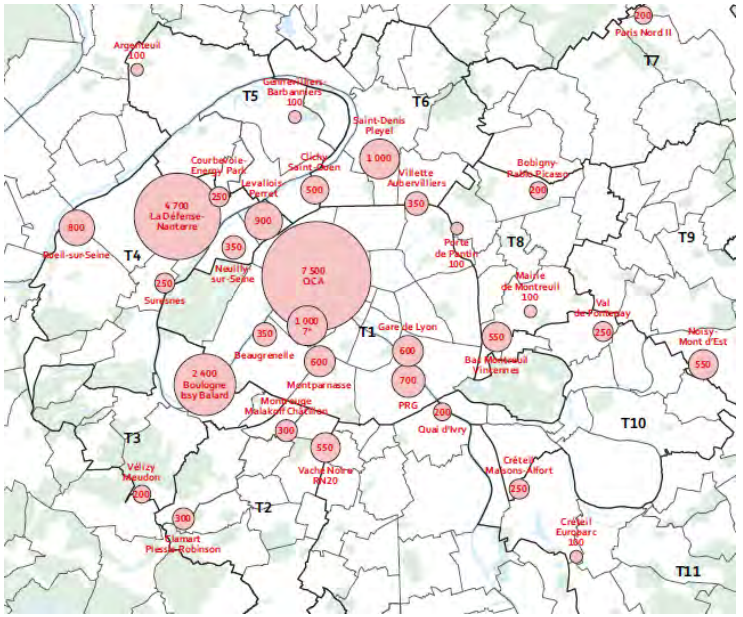
Les quartiers de bureaux correspondent à la définition et aux critères suivants :

- Au moins 100 000 m² de SDP bureaux regroupée
- Les bâtiments à usage de bureaux représentent 50% de la superficie bâtie ou 50% de l'emprise foncière

Au-delà 1 million de m², il est de notoriété de parler de quartier d'affaires. Quatre secteurs peuvent être associés à cette définition au sein de la Métropole du Gand Paris :

- Le quartier central d'affaires de Paris situé dans le centre-ouest avec plus de 7,5 millions de m²
- La Défense avec près de 5 millions de m²
- Boulogne-Issy-Balard avec près de 2,5 millions de m²
- Saint-Denis Pleyel avec plus 1 million de m²

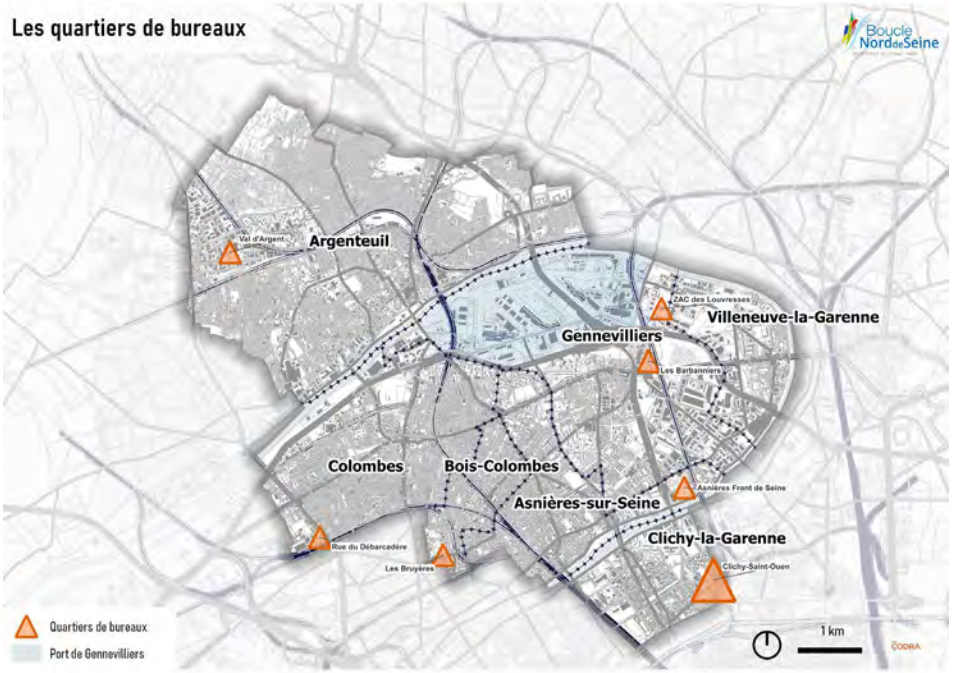
Les quartiers d'affaires de la Métropole du Grand Paris en 2016
APUR



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Trois quartiers de bureaux ont été identifiés sur le territoire de Boucle Nord de Seine par l'APUR en 2016 :

- Le quartier Clichy-Saint-Ouen (500 000 m²)
- Le quartier Gennevilliers Barbanniers (100 000 m²)
- Le quartier Argenteuil (100 000 m²)



Les évolutions plus récentes nous invitent à ajouter 3 quartiers supplémentaires**.**

Le quartier de bureaux de Clichy-Saint-Ouen en 1ère couronne, intégrant le parc tertiaire du secteur de la rue Mozart et, en façade ou à proximité du boulevard périphérique, des sièges sociaux de multinationales comme Bic et L'Oréal. Ce quartier constitue l'accroche, voire l'adresse parisienne de Boucle Nord de Seine.



Immeuble E-conic livré en 2022 intégrant le siège social de BIC – photo CODRA

Les Barbanniers à Gennevilliers est un parc tertiaire de bureaux situé à proximité de l'A86 et de la gare RER C au sein d'une emprise triangulaire formée par la D911, la D986 et la voie ferrée du RER C.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Parc d'activité des Barbanniers, photo CODRA

Argenteuil – le quartier de bureau est celui du parc d'activités du Val d'Argent développant des surfaces de bureaux au sein de bâtiments bas et souvent associés à d'autres activités (industrielles, commerciales).





Exemple d'immobilier bureaux de la zone d'activité du Val d'Argent (photo CODRA)

Asnières Front de Seine - Nous ajoutons les réalisations récentes non comptabilisées par l'APUR en 2016. La succession d'immeubles de bureau de l'immeuble de la Tour d'Asnières jusqu' à l'immeuble Nexity en bord de Seine totalise à minima 150 000 m² de surface de plancher de bureau. Il constitue le 2ème pôle de bureaux du territoire après Clichy-Saint-Ouen.







Les immeubles de bureaux du front de Seine à Asnières-sur-Seine (photos CODRA)

La ZAC des Louvresses doit également à terme accueillir environ 140 000 m² de bureau. Elle constituera donc également un quartier dit de bureau au sens de l'Apur.

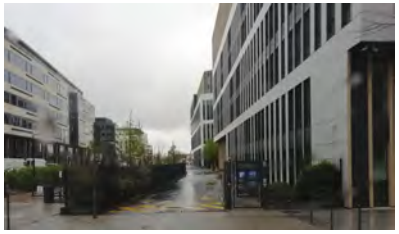




Immeubles de bureaux du Parc des Louvresses (photos CODRA)

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Les Bruyères à Bois-Colombes : ce quartier a fait l'objet d'une ZAC dont le programme prévoit à terme l'édification de 190 000 m² de bureaux dont une part importante réalisée aujourd'hui. Le secteur comprend notamment les sièges sociaux d'IBM France et Abeilles assurances.



Immeubles de bureaux quartier des Bruyères à Bois-Colombes (photo CODRA)

Enfin , **les réalisations de bureaux rue du débarcadère à Colombes** s'ajoutant à ceux du Boulevard Charles-de Gaulle constitue également une surface importante d'activité de bureaux en relation de proximité directe avec La Défense.



Immeuble de bureau à proximité de la gare de la Garenne Colombes à Colombes (photo CODRA)

Le reste de l'offre de bureaux représente la majorité des superficies développées. Elle se situe à la fois au sein des parcs d'activités existants accueillant notamment de l'industrie mais également de façon plus diffuse au sein des différents tissus urbains.

2.10.2. Des projets intégrant raisonnablement des bureaux

Selon l'étude de l'Apur de 2021, l'immobilier tertiaire représente la deuxième plus grande surface de projets d'aménagement à Boucle Nord de Seine, derrière le logement mais devant l'activité. Cette tendance s'observe également à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

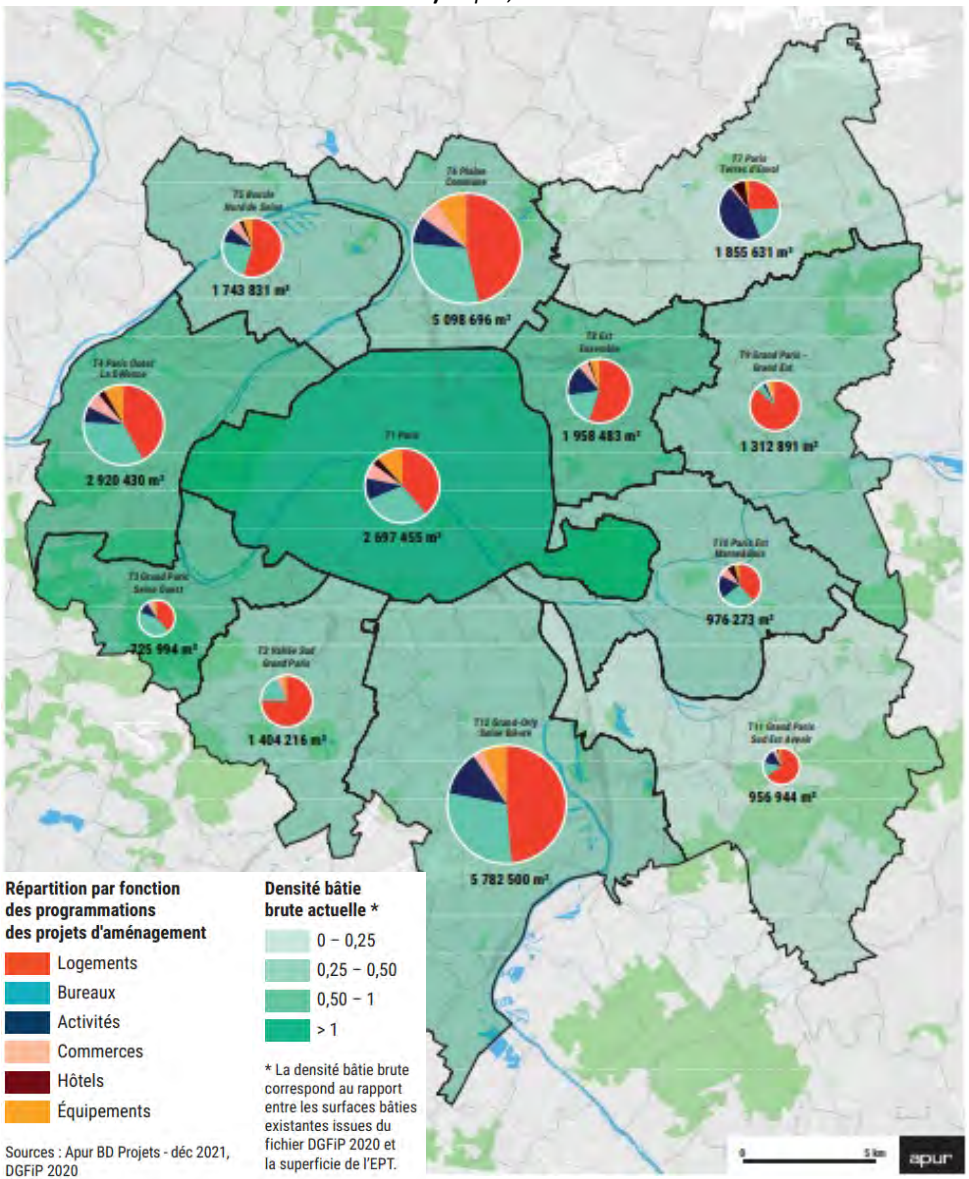
Plus précisément, pour la décennie 2021-2030, Boucle Nord de Seine totalise une programmation de 1 743 831 m² de surface de plancher au sein des projets d'aménagements connus. Cette programmation contient 410 130 m² de bureaux, soit une part dédiée à l'immobilier tertiaire s'élevant à 23,5%. Ce chiffre est à mettre en regard avec la part de 55% dédiée au logement et les 8,4% dédiés à l'activité économique et industrielle.

L'effort de construction des bureaux est essentiellement porté sur la période 2021-2025. En effet, 354 280 m² devraient être réalisés pendant cette période, soit 86% de l'ensemble de la programmation d'immobilier tertiaire du territoire.

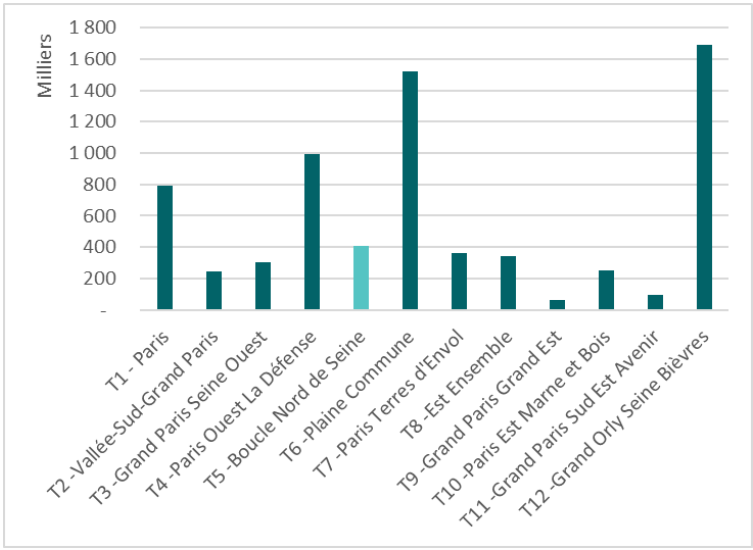
En 2030, Boucle Nord de Seine aura construit l'équivalent de 14% de son stock actuel (2020) qui représente 2 949 200 m².

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Surface et programmation des projets d'aménagement à l'échelle des EPT (2021-2030) - *Apur, 2021*



Programmation à destination de bureaux au sein de la MGP entre 201 et 2030 - *Source : Apur 2021 – traitement CODRA*

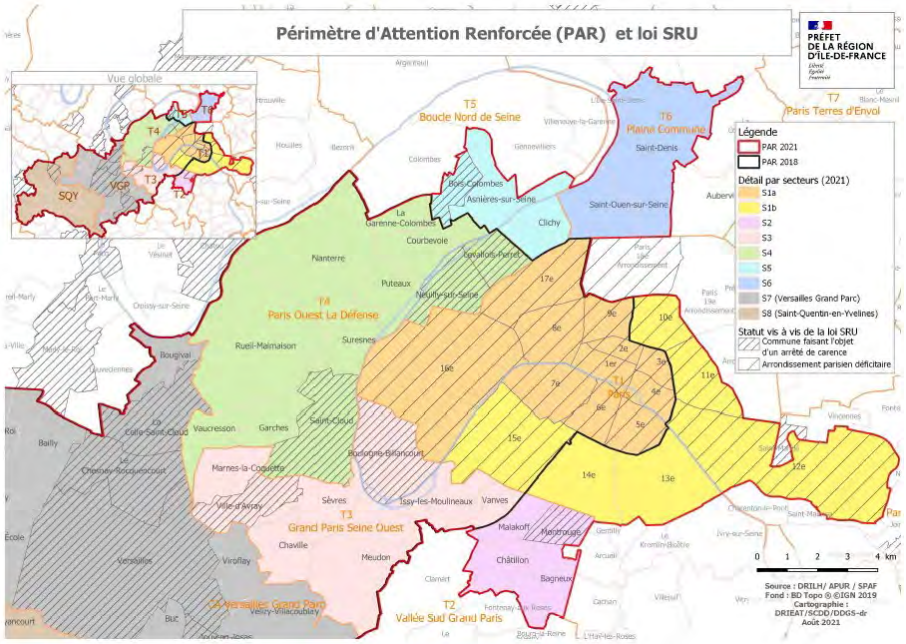


L'analyse des données de programmation de l'APUR montre que les programmes de bureaux sont concentrés à Grand Orly Seine Bièvres, Plaine Commune, Paris Ouest La Défense et Paris. La programmation à Boucle Nord de Seine (5ème position au sein de la MGP) est très proche de territoire comme Est ensemble ou Paris Terres d'envol et sans commune mesure avec les quatre territoires du groupe de tête.

Le ratio entre la superficie de logement et celle du bureau est scrutée par les services de la Préfecture de la Région Île-de-France délivrant des agréments pour l'implantation d'immeubles de bureau au titre des articles L 510-1 et R 510-1 et suivants du code de l'urbanisme. La préfecture de la région Île-de-France ayant constaté que le déséquilibre est-ouest, historiquement ancré en matière de production de logements et de bureaux, était persistant et que l'outil de régulation que devait être l'agrément ne parvenait pas à désamorcer cette tendance, un périmètre d'attention renforcé a été redélimité en 2021.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Trois communes de Boucle Nord de Seine ont rejoint le périmètre d'attention renforcé en 2021. Elles n'y figuraient pas en 2018. Il s'agit de Bois-Colombes, Asnières-sur-Seine et Clichy-la-Garenne qui constituent le secteur S5.

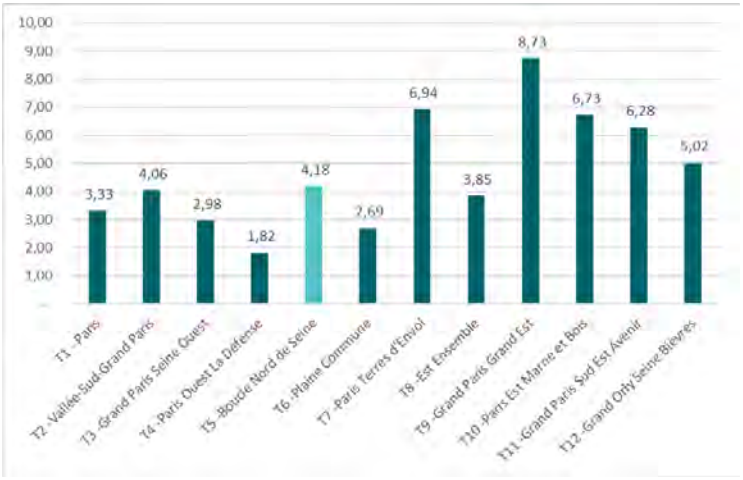


Au sein de ces périmètres plusieurs principes s'appliquent :

- Principe de mixité bureaux/logement obligatoire pour toute opération sur terrain d'assiette de plus de 3 000 m² à Clichy-la-Garenne et plus de 5 000 m² à Bois-Colombes et Asnières-sur-Seine (hors ZAC et OIN)
- le principe dit de compensation acté est celui d'1 m² de bureau pour 3 m² de logement. La compensation se fait à l'échelle communale ou, dans le secteur du PAR.

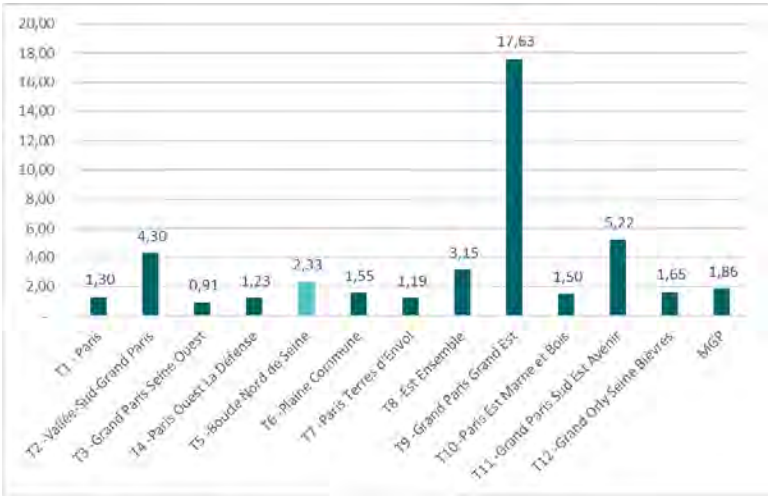
Ratio m² logement / bureau - état 2020

Source : Apur 2021 – traitement CODRA



Ratio m² logement / bureau - état des programmations au sein des projets d'aménagement (hors diffus) 2021-2030

Source : Apur 2021 – traitement CODRA



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

La programmation d'immobilier de bureaux reste importante à Boucle Nord de Seine avec 6% de la programmation métropolitaine. Toutefois, les Établissements Publics Territoriaux de Plaine Commune et Grand Orly Seine Bièvres cumulent à eux deux 45% de la future production. Les secteurs d'affaire de l'ouest parisien et la Ville de Paris ne cumulent que 30% de la programmation. Ainsi le rééquilibrage est-ouest semble se poursuivre, Boucle Nord de Seine tenant une position intermédiaire. Le ratio logement/bureau du territoire s'agissant des projets apparait meilleur que celui de la métropole.

2.10.3. Perception du territoire pour les entreprises innovantes

Les logiques d'implantation des start 'up ou entreprises innovantes répondent à différents critères :

Critères	Positionnement Boucle Nord de Seine	
Proximité d'un vivier de talents	C'est le cas de l'Île-de-France	√
Locaux peu onéreux	C'est plutôt le cas à Boucle Nord de Seine	√
Proximité de clients dits grands comptes	C'est le cas de la MGP et particulièrement des Hauts-de-Seine	√
Proche d'autres entreprises innovantes (tiers-lieux...)	Bonne proximité d'écosystèmes favorables (St-Denis, Saint-Ouen, Clichy-la-Garenne et Paris)	√
Proche des centralités métropolitaines et bonne desserte nationale/internationale (Paris)	Bonne proximité avec Paris et temps de trajet plutôt courts	√
Opportunité d'aides financières publiques et accès aisé	Région Île-de-France avec dispositif INNOV'UP notamment	√

Boucle Nord de Seine jouit ainsi d'un contexte global favorable.

S'agissant des villes les plus attractives pour les entreprises innovantes, Clichy-la-Garenne apparait au 3ème rang dans le classement global établi par le Figaro Economie le 8 septembre 2021, Argenteuil apparait en 12ème position et Asnières-sur-Seine en 31ème position sur 35 villes étudiées. Plaine commune et plus particulièrement Saint-Denis et Saint-Ouen arrivent en tête du classement.

Nous reprenons ici les éléments exposés par le Figaro dans son classement :

- **S'agissant du critère prix, celui est décisif** : Argenteuil est citée comme la ville ou l'immobilier de bureau en location est le moins cher : 117 €/m² contre 177 €/m² à Saint-Denis, 224 €/m² à Saint-Ouen, 225 €/m² à Asnières-sur-Seine, 248 €/m² à Clichy-la-Garenne. Paris est la ville la plus chère avec 512 €/m².
- **Le nombre d'incubateurs et tiers lieux (coworking, friches, fablab, hackerspace) des territoires sont déterminants** : Clichy-la-Garenne arrive 7ème du classement avec 5 établissements, Argenteuil 25ème avec 2 établissements (ratio pour 100 000 habitants - source BPI France / Région IDF et France Tiers Lieux).
- **Pour le critère situation** prenant en compte le temps de trajet vers l'hôtel de Ville de Paris, Clichy-la-Garenne apparait en 3ème position, Asnières-sur-Seine apparait en 14ème position et Argenteuil 17ème (source RATP / google maps)
- Enfin, s'agissant du critère « levée de fonds public », les données BPI France, Région IDF / talents des cités classent Argenteuil en 1ère position avec près de 17% des start-up soutenues (fond régional + BPI France Innov up). Clichy-la-Garenne apparait en 18ème position du classement avec 4,35% des start 'up soutenues.

Source : Le Figaro Economie – Paul Carcenac « Palmarès des villes où créer sa start-up en Île-de-France » le 02/09/2021.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.11. Eléments de prospective sur la demande d'immobilier tertiaire et industriel

2.11.1. Le télétravail comme potentiel réducteur des besoins en bureaux

Depuis la crise sanitaire due à la Covid-19, selon l'Institut Paris Région[1], le recours des salariés au télétravail a fortement augmenté. Alors que les actifs franciliens n'étaient que 20% à télétravailler avant la pandémie, 42% ont pratiqué régulièrement le télétravail entre août 2020 et août 2021. Pour la moitié des salariés, ils le pratiquent 2 à 3 jours par semaine et 9 salariés déclarent vouloir maintenir ou augmenter leur durée de télétravail. Par ailleurs, 7% des télétravailleurs utilisent des espaces de coworking.

Les cadres sont les travailleurs les plus concernés par le télétravail : 64% l'ont pratiqué d'août 2020 à août 2021. Boucle Nord de Seine comptant 26% de cadres et professions intellectuelles supérieures dans sa population et offrant 29% d'emploi cadre au sein de son offre totale d'emploi, le territoire est directement concerné par le phénomène.

L'Institut Paris Région estime qu'à moyen terme, la généralisation du télétravail pourra s'accompagner d'une réduction globale des espaces de bureaux selon les entreprises et les secteurs d'activités dans lesquelles elles opèrent.

2.11.2. Le rôle des aménités dans et à proximité des bureaux

Le choix du télétravail s'effectue principalement en fonction du critère de l'amélioration de la gestion du quotidien. La question de l'organisation familiale et notamment des enfants sont un critère majeur au sein des ménages pour arbitrer les besoins de télétravail, de même que la gestion des transports, qui inclut le bénéfice d'éviter les nuisances dues aux embouteillages et aux heures de pointe dans les transports.

La tendance de fond traduit la recherche d'un plus grand confort. Le télétravail répond pour partie à cette problématique. La formule plébiscitée étant 2 à 3 jours de télétravail hebdomadaire, le confort des bureaux est également une donnée prospective à mobiliser. L'enjeu pour les entreprises est de veiller à la qualité des espaces de travail et à leur convivialité. Il s'agira d'adopter une diversité d'espaces avec la création d'espaces collectifs pour être à la fois plus accueillants mais également offrir des espaces permettant de favoriser la cohésion d'équipe.

2.11.3. Une nouvelle intégration des lieux de travail au sein des tissus existants

Les espaces économiques proches des zones résidentielles pourraient être le support de petites surfaces de bureaux partagées, sur le modèle des tiers-lieux, permettant à la fois une réduction des besoins immobiliers et une déconcentration des emplois en Île-de-France.

De plus, les espaces tels que les lieux de coworking, s'ils restent encore marginaux dans leur utilisation par les salariés, sont cependant de plus en plus plébiscités.

Aussi, bien que le lieu physique du bureau reste central tant dans l'imaginaire collectif que dans les besoins matériels des entreprises, sa localisation, ses aménités et ses modes d'utilisation sont amenés à évoluer dans les prochaines années, passant d'un modèle de concentration des activités tertiaires à une diffusion dans les tissus urbains existants – ou simplement dans les logements.

2.11.4. Déconvenues programmatiques à Asnières-sur-Seine et Gennevilliers pour l'immobilier de bureau

Plusieurs opérations d'importance ont récemment dû être revues dans leur programmation s'agissant de l'immobilier de bureau. La ZAC Parc d'Affaires à

[1] Institut Paris Région, « Le télétravail s'installe durablement », Note Rapide n°930, janvier 2022.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Asnières-sur-Seine a vu ses derniers lots réorientés vers une production résidentielle en lieu et place d'immobilier de bureau du fait des réticences des investisseurs.

À Gennevilliers le projet Talent Makers Lab, lauréat d'IMGP2, a dû également transformer les surfaces de bureau initial en surface résidentielle.

Ces réorientations programmatiques questionnement sur l'avenir de l'immobilier de bureau à Boucle Nord de Seine, au-delà de la ville de Clichy-la-Garenne qui demeure très attractive.

2.11.5. Une demande de foncier pour un processus de réindustrialisation

La désindustrialisation progressive du territoire a permis de libérer d'importantes emprises foncières. Celles-ci peuvent être à la fois le support d'une reconstruction de « la ville sur la ville » mais aussi l'opportunité d'imaginer une nouvelle forme d'industrialisation du territoire. En effet, divers programmes nationaux comme Territoires d'Industries (le territoire est labélisé) ou France Relance tendent à établir des stratégies de reconquête industrielle, à la fois pour relocaliser la production mais également limiter l'artificialisation des sols comme prévu par la loi Climat et résilience d'août 2021.

Les entreprises industrielles/productives d'Île-de-France ont un besoin réel de foncier et d'immobilier. En effet, selon la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Île-de-France, les zones les plus attractives de la région, parmi lesquelles Boucle Nord de Seine, font face à une demande locale forte sur les locaux d'activité, les usines, les laboratoires, ateliers ou encore les entrepôts[2].

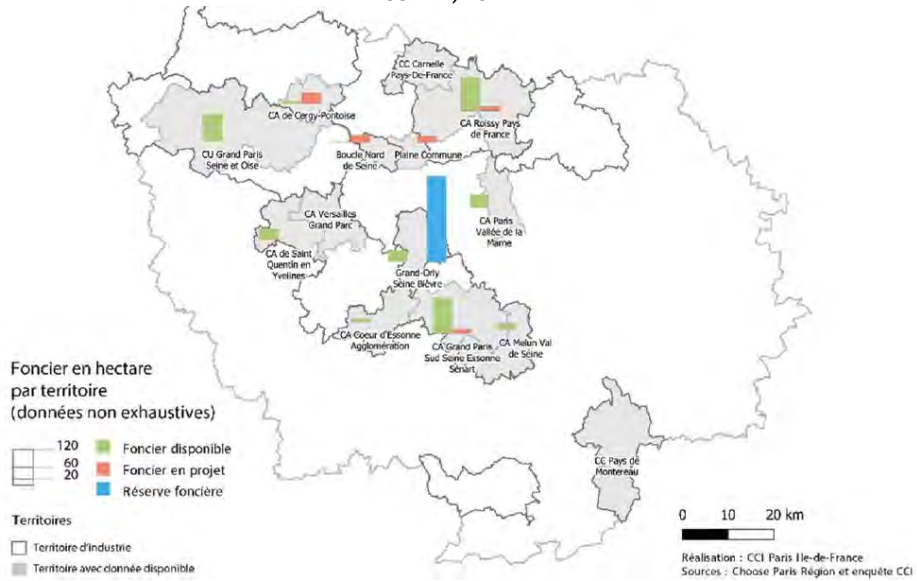
2.11.6. Un bref état des lieux du foncier disponible

La concurrence entre les activités est d'autant plus forte sur le territoire de Boucle Nord de Seine que le foncier disponible est rare, comparativement à d'autres territoires de la région Île-de-France. En 2019, selon une étude menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, environ 20 hectares de foncier à destination des activités industrielles et productives sont en projet à Boucle Nord de Seine.

L'offre de foncier disponible est concentrée essentiellement sur des zones périphériques de l'Ile de France : aéroport, villes nouvelles principalement.

Foncier disponible, en projet ou en réserve destiné aux activités industrielles et productives en Ile-de-France.

CCI-IDF, 2021.



[2] CCI Paris Île-de-France, « Foncier et immobilier industriel et productif en Île-de-France », juillet 2021.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.11.7. Favoriser l'insertion urbaine de certaines activités

L'insertion dans les zones urbaines est fonction de la nature des activités industrielles et productives en question. Selon la CCI Île-de-France, les plus aptes sont les entreprises intervenant en aval des process de production, essentiellement sur l'assemblage des produits finis. Il s'agit des entreprises de prototypage, de pré-industrialisation, de petite production ou en petite série et de l'artisanat. Certaines activités, par exemple de production pharmaceutique ou les productions de grande série dont l'insertion est potentiellement problématique en zone urbaine peuvent s'insérer pour les entreprises qui sont prêtes à s'adapter *via* des efforts sur la qualité architecturale, sur la densité du bâti ou encore des processus de réduction des nuisances (insonorisation, captage des polluants…).

Ainsi, dans un contexte de raréfaction du foncier, favoriser l'insertion urbaine des activités qui le peuvent permet d'assurer l'attractivité économique du territoire tout en répondant aux objectifs d'optimisation, de préservation du foncier et d'acceptabilité par les populations.

Certaines activités restent par ailleurs inadaptées à une insertion au sein de zones plus mixte ou même au sein de zones dédiées aux activités industrielles ou productives. C'est le cas notamment de certaines installations classées pour l'environnement (ICPE) et particulièrement celles soumises au régime Seveso.

2.11.8. Des besoins spécifiques des start 'up industrielles

Selon la CCI de Paris IDF (article du Figaro paru le 10/08/2022), l'ile de France est sous-équipée en matière de tiers-Lieux comparés aux autres métropoles européennes. Les tiers-lieux représenteraient 2% de la surface de bureaux en Île-de-France contre 3% à Bruxelles, 4% à Amsterdam et 6% à Londres.

La CCI IDF indique notamment que le principal facteur d'explication est l'inadéquation des espaces offerts avec les besoins des entreprises. Le cas des start 'up industrielles étant le plus prégnant dans l'inadéquation des locaux proposés. D'autres facteurs limitant existent comme les baux trop souvent classiques (3-6-9 ans) ne correspondant pas aux besoins de flexibilité.

Il existe des Tiers-lieux sur le territoire :

- IntensCity à Clichy-la-Garenne (incubateur d'entreprises de l'artisan à la start'up, métiers divers)
- Meeting Village à Clichy-la-Garenne (espaces de travail sur mesure)
- Work Inn à Asnières-sur-Seine (co-working)
- L'ouvre-boîte : pépinière d'entreprises d'Argenteuil

2.11.9. Des difficultés persistantes

La formation supérieure reste à développer

Seulement 4 137 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur sur Boucle Nord de Seine contre 51 145 sur POLD, 42 244 à Plaine Commune et 28 134 au sein de la CA de Cergy Pontoise. Ces effectifs sont en baisse de 33% depuis 10 ans à Boucle Nord de Seine contre une croissance de 22% en moyenne sur le territoire national. L'innovation étant en partie liée aux laboratoires et centres de recherches des Universités, le niveau d'équipement actuel du territoire n'est pas propice à un bon accompagnement.

L'entreprenariat demeure fragile

Le territoire crée des entreprises comme cela est démontré dans les chapitres précédents mais les entreprises créées sont plus petites, moins innovantes et moins créatrices d'emploi qu'à l'échelle métropolitaine : 71% des entreprises créées sur Boucle Nord de Seine sont individuelles contre 66% pour la Métropole du Grand Paris.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.12. Evolutions récentes

Le diagnostic du PLUi est basé sur les dernières données connues au moment de sa réalisation en 2022. Compte tenu du délai inhérent à la procédure d'élaboration d'un PLUi, des données plus récentes ont été publiées avant l'approbation de celui-ci. Les évolutions récentes des données seront appréciées à partir de la période de référence 2015-2021.

2.12.1. Une baisse des emplois industriels qui se poursuit

La baisse du nombre d'emplois industriels observé sur la période 2008-2019, avec un passage de 16,4% à 12,6% soit une perte de 3,8 point, semble se confirmer voire s'accélérer avec un passage de 12,1% à 11% entre 2015 et 2021, soit une perte de 1,1 point. Le nombre d'emplois industriels a diminué de -2,1%/an entre 2008 et 2019 et -1,3%/an 2015-2021, la vitesse de la chute ralentie considérablement mais se poursuit néanmoins.

Evolution du nombre d'emplois industriels entre 2015 et 2021 – *INSEE RP 2021*

	2015	2021	Evol/an 2015-2021
Argenteuil	13,3%	11,3%	-2,1%
Asnières-sur-Seine	10,1%	6,7%	-4,8%
Bois-Colombes	4,2%	5,1%	+3,1%
Clichy	8,9%	12,3%	+5,5%
Colombes	15,7%	12,6%	-2,8%
Gennevilliers	21%	20%	-0,7%
Villeneuve-la-Garenne	11,4%	8,7%	-3,4%
BNS	12,1%	11%	-1,3%

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À retenir…

Atouts	Faiblesses	Enjeux
• Une histoire industrielle commune aux 7 villes avec le plus fort taux d'emploi industriel de la métropole et Gennevilliers comme pôle industriel majeur • Le port de Gennevilliers comme atout industriel et logistique singulier au service de la Métropole et support de dynamiques économiques positives pour le territoire • Présence forte de grands groupes industriels variés • L'économie se tertiarise, mais la sphère productive reste encore prégnante • Des fonctions métropolitaines et stratégiques qui progressent • Des quartiers de bureaux en progression permettant une diversification • Un tissu de parcs d'activité varié en termes de dimensions, de situation et de locaux avec une qualité architecturale et paysagère qui tend à s'améliorer avec les nouvelles réalisations • Des tiers-lieux en création et développement sur le territoire • Un territoire propice à l'implantation de start 'up industrielles	• Une désindustrialisation encore prégnante : Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Colombes et Villeneuve-la-Garenne, autrefois fortement industrialisées s'effacent rapidement dans l'emploi industriel • Un grignotage progressif des surfaces industrielles et productives au bénéfice de quartiers plus mixtes (habitat, bureaux) • Une programmation peu soutenue de nouvelles surfaces de plancher à vocation d'activités (hors bureau) et peu de foncier immédiatement disponible en comparaison à d'autres territoires de la Métropole • Des difficultés de commercialisation récentes à Asnières-sur-Seine et Gennevilliers dans la programmation de bureaux • Clichy-la-Garenne, Asnières-sur-Seine et Bois-Colombes en périmètre d'action renforcée pour la proportion bureaux/logement • Des équipements d'enseignement supérieurs trop faibles pour soutenir le tissu d'entreprises	• Renouveler et affirmer et les singularités industrielles dans un contexte foncier concurrentiel, de « zoning » prégnant et de sobriété foncière • Accueillir des entreprises innovantes, expérimenter • Développer un parcours résidentiel plus complet pour les entreprises sur le territoire : gagner en lisibilité et en agilité • Préserver les fonciers productifs en y intégrant des aménités nécessaires aux bien-être des salariés • Favoriser l'intégration architecturale et paysagère des parcs d'activités et des constructions industrielles et logistiques • Freiner la résidentialisation galopante • Développer les bureaux en nécessaire accompagnement d'une économique mixte et de quartiers vivants • Encadrer le développement de la logistique et des ICPE
Opportunités	**Menaces**	
• Volonté nationale de réindustrialisation de la France ou au moins de freiner la désindustrialisation • Des entreprises innovantes à la recherche de locaux hybrides atelier/espace R&D/ bureau et un manque de tiers-lieux à l'échelle de la Métropole • Développement de plateformes logistiques « vertes » préparant la ville de demain • Le télétravail pourrait réduire les besoins en bureau • Besoins de rénovation énergétique des logements impliquant des besoins d'implantations artisanales	• Appétence des plateformes logistiques pour le territoire versus entreprises productives • Appétence des promoteurs immobiliers pour la mutation d'emprises industrielles en quartiers résidentiels • Marché du bureau peu enclin à se maintenir voir se dynamiser sur le territoire hormis à Clichy-la-Garenne • Risque d'obsolescence rapide de programmes de bureaux du fait des évolutions post-covid19 • Crise énergétique avec flambée des prix pénalisant pour les entreprises industrielles et leur développement	

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3. Un tissu commercial étoffé

3.1. Boucle Nord de Seine au sein d'une Métropole commerciale concurrentielle

3.1.1. Une offre commerciale dans la moyenne de la Métropole du Grand Paris

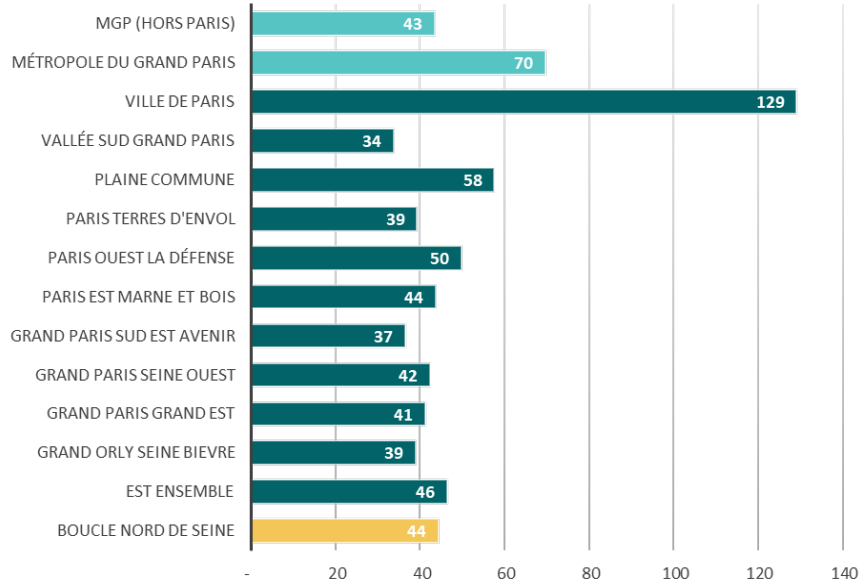
Nota : L'Apur établit la base de données la plus exhaustive concernant la présence des commerces sur un territoire. Elle s'appuie pour cela sur la Base Permanente des Equipements de l'Insee, qui détaille notamment les gammes de commerce (proximité, intermédiaire, supérieure en fonction du rayonnement des dits commerces) et le type de commerce, autrement dit la nature de l'activité (supérette, magasin de vêtements…).

Boucle Nord de Seine est équipé d'un appareil commercial dans la moyenne de la Métropole du Grand Paris (hors Paris) avec 44 commerces pour 10 000 habitants. Le territoire le plus équipé de la Métropole est la Ville de Paris avec 129 commerces pour 10 000 habitants et le moins commercial est Vallée Sud Grand Paris avec seulement 34 commerces pour 10 000 habitants.

Dans le détail et en chiffres absolus, le territoire comptant le plus de commerces est donc la Ville de Paris avec plus de 28 000 commerces, ce qui représente 57% des commerces de la Métropole. Le second territoire est Paris Ouest La Défense avec 2 800 commerces, soit 6% des commerces de la Métropole. Le territoire comptant le moins de commerces est Grand Paris Sud Est Avenir avec 1 160 commerces, soit 2% du total de la Métropole.

Boucle Nord de Seine compte près de 2 000 commerces, ce qui correspond à 4% des commerces de la Métropole.

Nombre de commerces pour 10 000 habitants par EPT de la Métropole du Grand Paris
Insee BPE 2019 & Apur 2021 - traitement CODRA



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Nombre de commerces par territoire de la Métropole du Grand Paris

Insee BPE 2019 traitement CODRA

	Nombre de commerces
Boucle Nord de Seine	1 978
Est Ensemble	1 982
Grand Orly Seine Bièvre	2 773
Grand Paris Grand Est	1 644
Grand Paris Seine Ouest	1 355
Grand Paris Sud Est Avenir	1 164
Paris Est Marne et Bois	2 217
Paris Ouest La Défense	2 804
Paris Terres d'Envol	1 444
Plaine Commune	2 535
Vallée Sud Grand Paris	1 364
Ville de Paris	28 089
Métropole du Grand Paris	**49 349**

3.1.2. Des gammes de commerce variées

Au sein de la Base Permanente des Equipements, l'INSEE distingue les équipements commerciaux et les classes en différentes catégories :

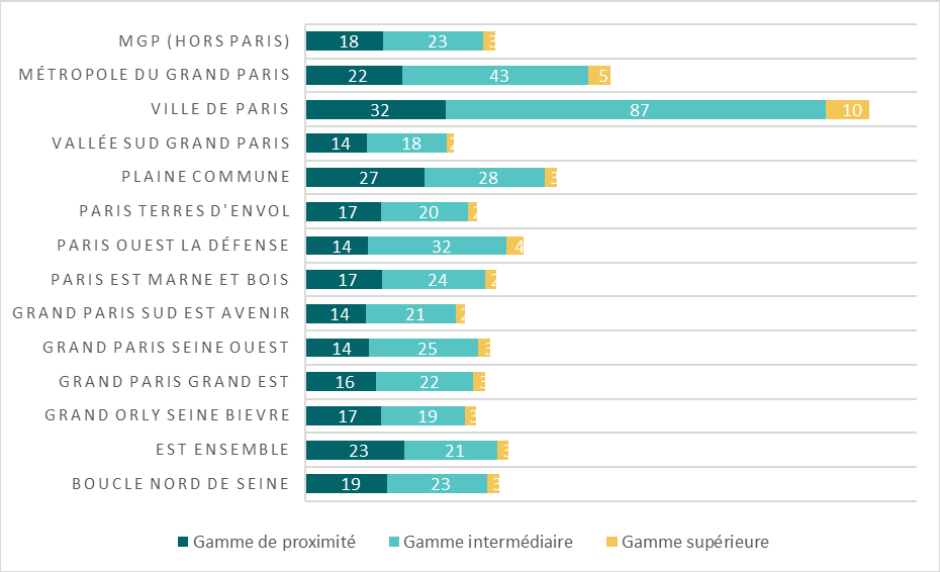
- **Commerces de proximité** : boucherie, charcuterie, fleuriste, jardinerie, animalerie épicerie et supérette
- **Commerces intermédiaires :** supermarché, librairie, papeterie, journaux, magasin de vêtements, magasin d'équipements du foyer, magasin de chaussures, magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo, magasin de meubles, magasin d'articles de sports et de loisirs, horlogerie, bijouterie, magasin d'optique, magasin de matériel médical et orthopédique, station-service, droguerie, quincaillerie, bricolage,
- **Commerces supérieurs :** hypermarché, produits surgelés, poissonnerie, magasin de revêtements murs et sols, parfumerie et cosmétique

La gamme commerciale la plus développée à Boucle Nord de Seine est celle du commerce intermédiaire, avec 23 commerces pour 10 000 habitants, contre 19 pour la gamme de proximité et 3 pour la gamme supérieure. Cette situation est similaire aux autres EPT.

Boucle Nord de Seine se situe légèrement au-dessus de la moyenne de la Métropole dans la gamme de proximité (moyenne de 19 commerces pour 10 000 habitants). Boucle Nord de Seine est dans la moyenne pour les gammes intermédiaires (moyenne de 23) et pour la gamme supérieure (moyenne de 3).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

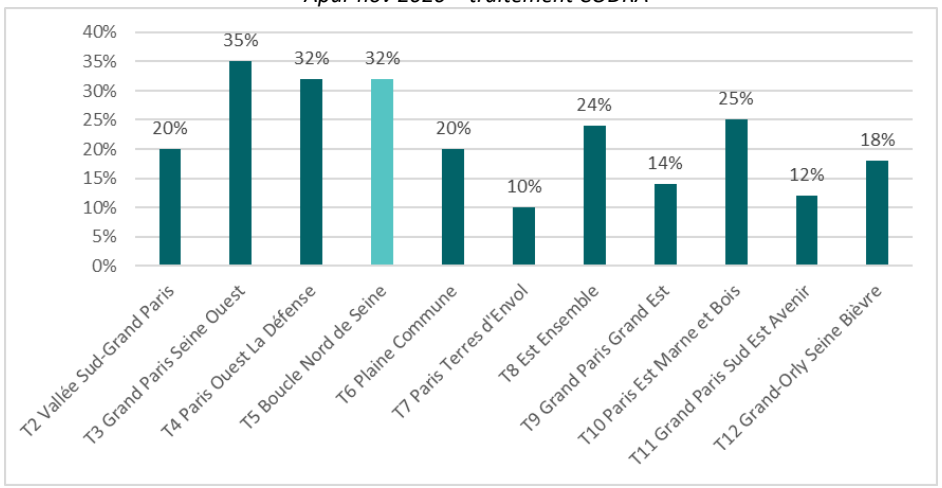
Nombre de commerces pour 10 000 habitants selon la gamme par EPT de la Métropole du Grand Paris. *Insee BPE 2019 & Apur 2021 - traitement CODRA*



L'APUR dans une note d'analyse des commerces du quotidien publiée en novembre 2020 (note n°188) établissait que 40% des métropolitains habitaient à moins de 5 min des trois principaux commerces du quotidien (boulangerie, pharmacie, librairie-marchand de journaux). Ce taux monte à 80% à Paris laquelle tire la moyenne vers le haut. Les autres territoires sont tous en dessous de la moyenne métropolitaine. Cependant, Boucle Nord de Seine apparait parmi les territoires les mieux desservis avec 32% des habitants qui ont accès rapidement à pied aux commerces de proximité.

Accessibilité en 5 minutes à pied aux 3 principaux commerces du quotidien

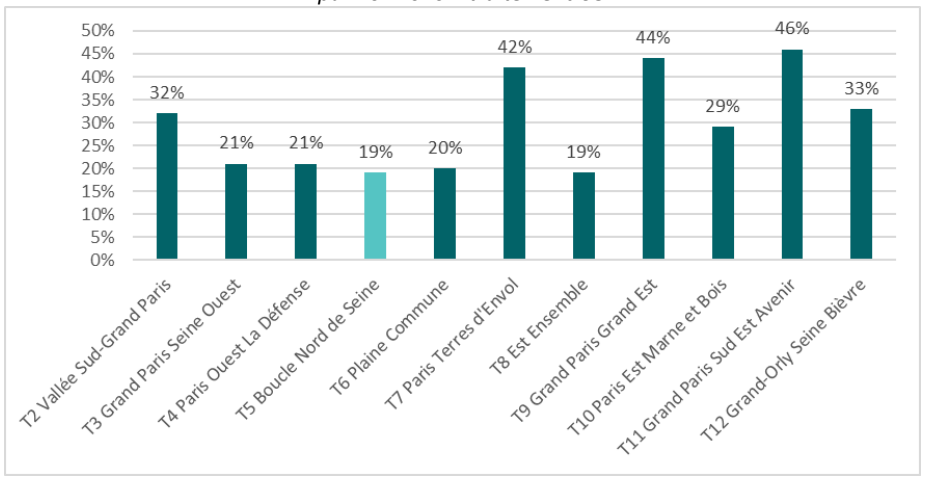
Apur nov 2020 – traitement CODRA



Boucle Nord de Seine présente le plus faible taux métropolitain de population n'ayant pas accès en moins de 5 min à un commerce de proximité (hors Paris).

Proportion de population ne disposant d'aucun commerce accessible en 5 minutes à pied

Apur nov 2020 – traitement CODRA



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

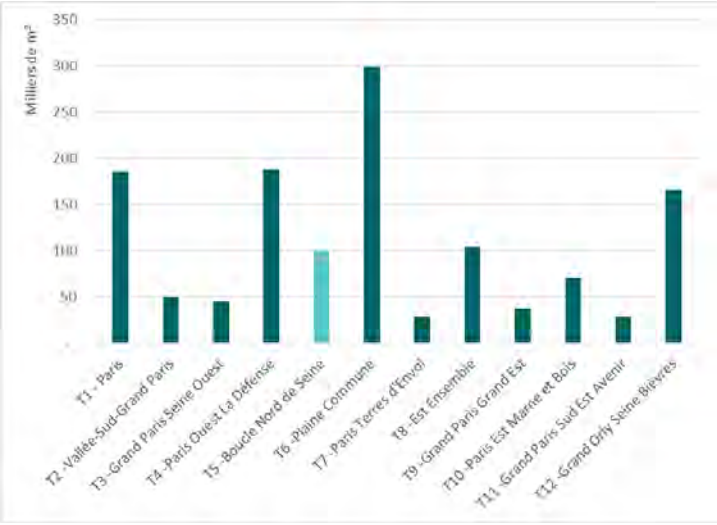
3.1.3. Une importante programmation de commerces entre 2021 et 2030

Selon l'Apur, la surface totale dédiée aux commerces sur le territoire de Boucle Nord de Seine est de 1 211 391 m², soit une moyenne de 612 m² par commerce toutes gammes confondues. 5,7% de la surface de plancher totale des projets d'aménagement est dédiée au commerce, soit environ 100 351 m². La programmation est constante sur les neuf années à venir, puisque la moitié doit être achevée d'ici à 2025 et l'autre moitié dans les cinq années suivantes. Cela représente 8% de la surface commerciale actuelle.

Dans le détail, Boucle Nord de Seine est le 6ème territoire de la Métropole du Grand Paris en termes de programmation commerciale, car il représente environ 8% de la programmation commerciale totale de la Métropole. Le premier territoire est Plaine Commune avec 300 000 m² (soit 23% de la programmation commerciale totale sur la Métropole) et le dernier est Grand Paris Sud Est Avenir avec seulement 28 000 m² commerciaux programmés (soit 2% de la programmation commerciale de la Métropole).

Programmation commerciale des projets d'aménagement période 201-2030 au sein de la Métropole du Grand Paris Apur

2020 – traitement CODRA



3.2. Une offre commerciale plutôt cohérente et accessible

3.2.1. Disparités dans l'offre commerciale des Villes du territoire

Au sein de Boucle Nord de Seine, la commune comptant le plus de commerces est Argenteuil avec 495 commerces, ce qui correspond à 25% des commerces du territoire. La commune en comptant le moins est Bois-Colombes avec 132 commerces, soit 7% des commerces du territoire.

Nombre de commerces par communes de Boucle Nord de Seine

Insee BPE 2019 – traitement CODRA

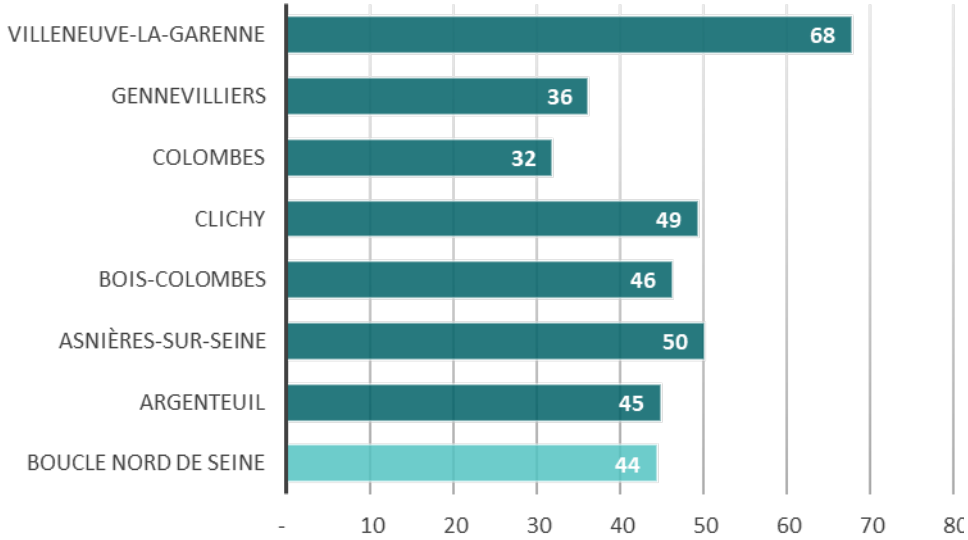
	Nombre de commerces
Argenteuil	495
Asnières-sur-Seine	431
Bois-Colombes	132
Clichy-la-Garenne	309
Colombes	275
Gennevilliers	173
Villeneuve-la-Garenne	163
Boucle Nord de Seine	**1 978**

Villeneuve-la-Garenne se situe à la 6ème place parmi les communes avec 163 commerces, soit 8% des commerces de Boucle Nord de Seine. Cependant, Villeneuve-la-Garenne apparaît comme la commune ayant la plus grande densité commerciale par rapport à sa population. En effet, elle compte 68 commerces pour 10 000 habitants, soit 24 points au-dessus de la moyenne de Boucle Nord de Seine. La présence du centre commercial régional Quartz et ses 110 boutiques explique cette situation.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Seules deux communes sont situées sous la moyenne. Il s'agit de Gennevilliers (36 commerces pour 10 000 habitants) et Colombes (32 commerces pour 10 000 habitants).

Nombre de commerces pour 10 000 habitants par commune de Boucle Nord de Seine
Insee BPE 2019 & Apur 2021

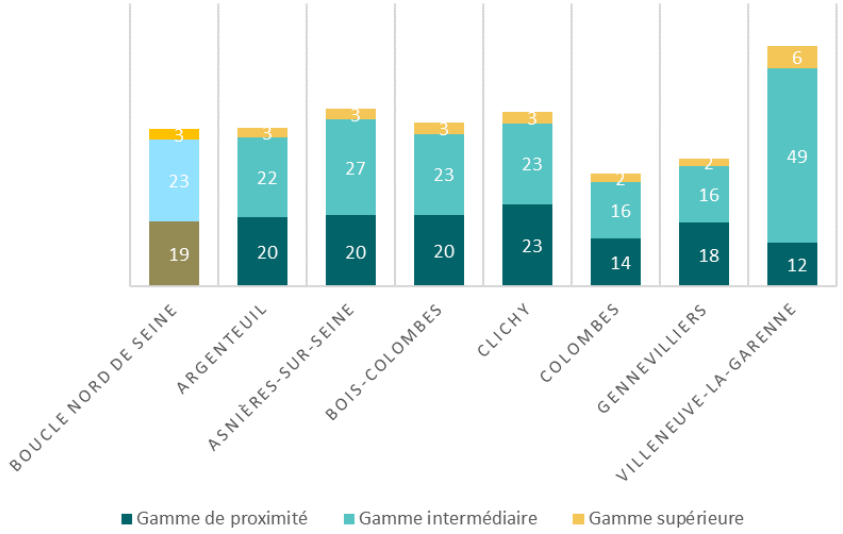


3.2.2. Une gamme commerciale diversement répartie selon les communes

La gamme des commerces de proximité est présente de manière relativement homogène entre les communes (entre 18 et 23 commerces de proximité pour 10 000 habitants), à l'exception des communes de Colombes (14 commerces de proximité) et Villeneuve-la-Garenne (12).

Villeneuve-la-Garenne se détache nettement sur les gammes intermédiaire (49 commerces pour 10 000 habitants) et supérieure (6 commerces pour 10 000 habitants), en lien avec le centre commercial Quartz.

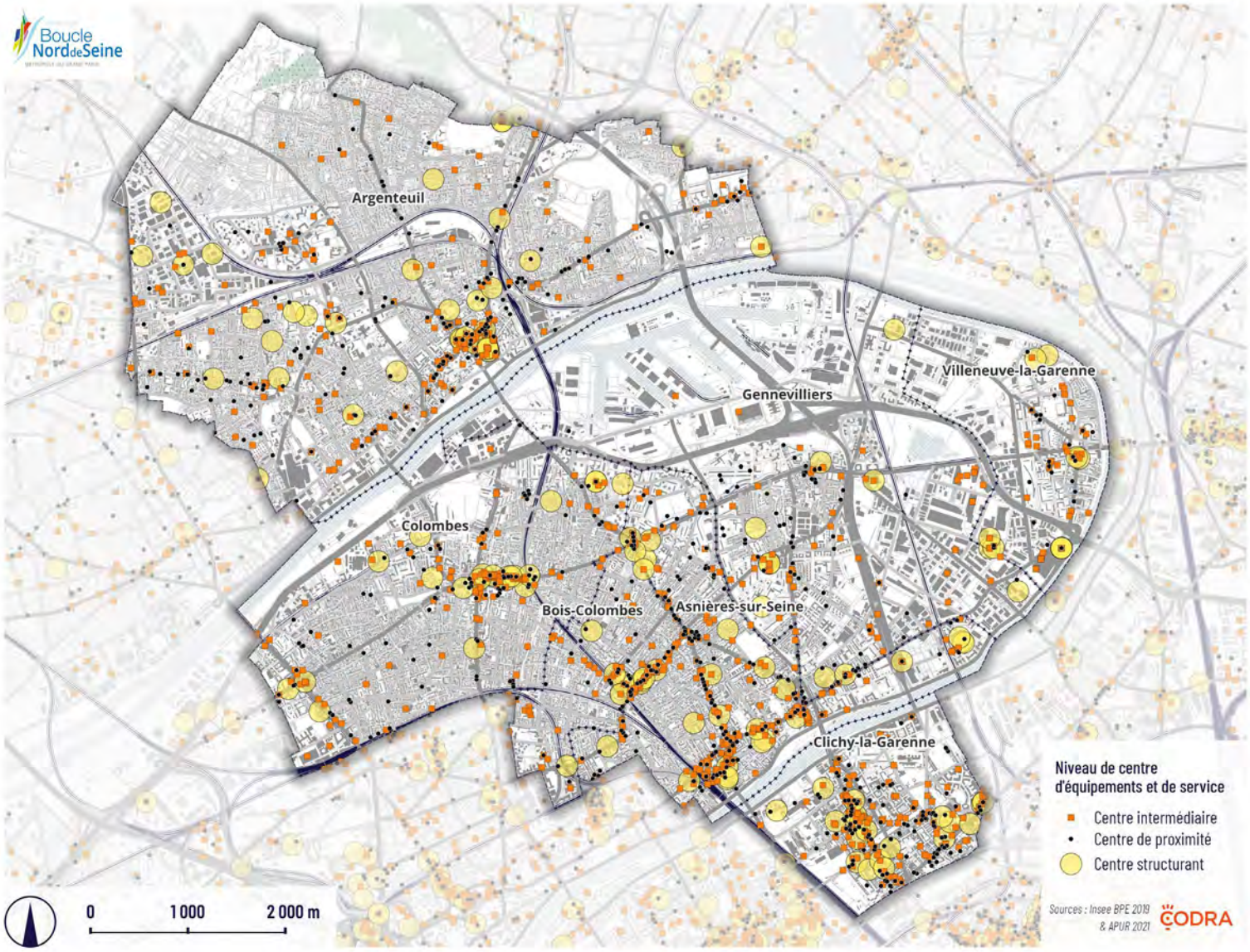
Nombre de commerces pour 10 000 habitants selon la gamme par communes de Boucle Nord de Seine.
Insee BPE 2019 & Apur 2021



Clichy-la-Garenne apparaît comme la ville la mieux dotée en matière de commerce de proximité. L'influence parisienne dans le tissu commercial clichois apparaît nettement.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Gammes commerciales



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3.3. Des polarités et des linéaires commerciaux marqués

L'animation commerciale sur le territoire de Boucle Nord de Seine se décline en deux formes : linéaires commerciaux et centre commerciaux.

La première et la plus emblématique du territoire est la présence de linéaires commerciaux importants. Ils se situent pour la plupart sur des axes urbains continus et sur de longues distances. À titre d'exemple, la rue des Bourguignons entre Asnières-sur-Seine et Bois-Colombes présente un linéaire commercial dense de plus de 800 mètres. C'est également le cas de l'avenue Jean Jaurès à Argenteuil qui dispose d'une animation commerciale sur environ 1 kilomètre.

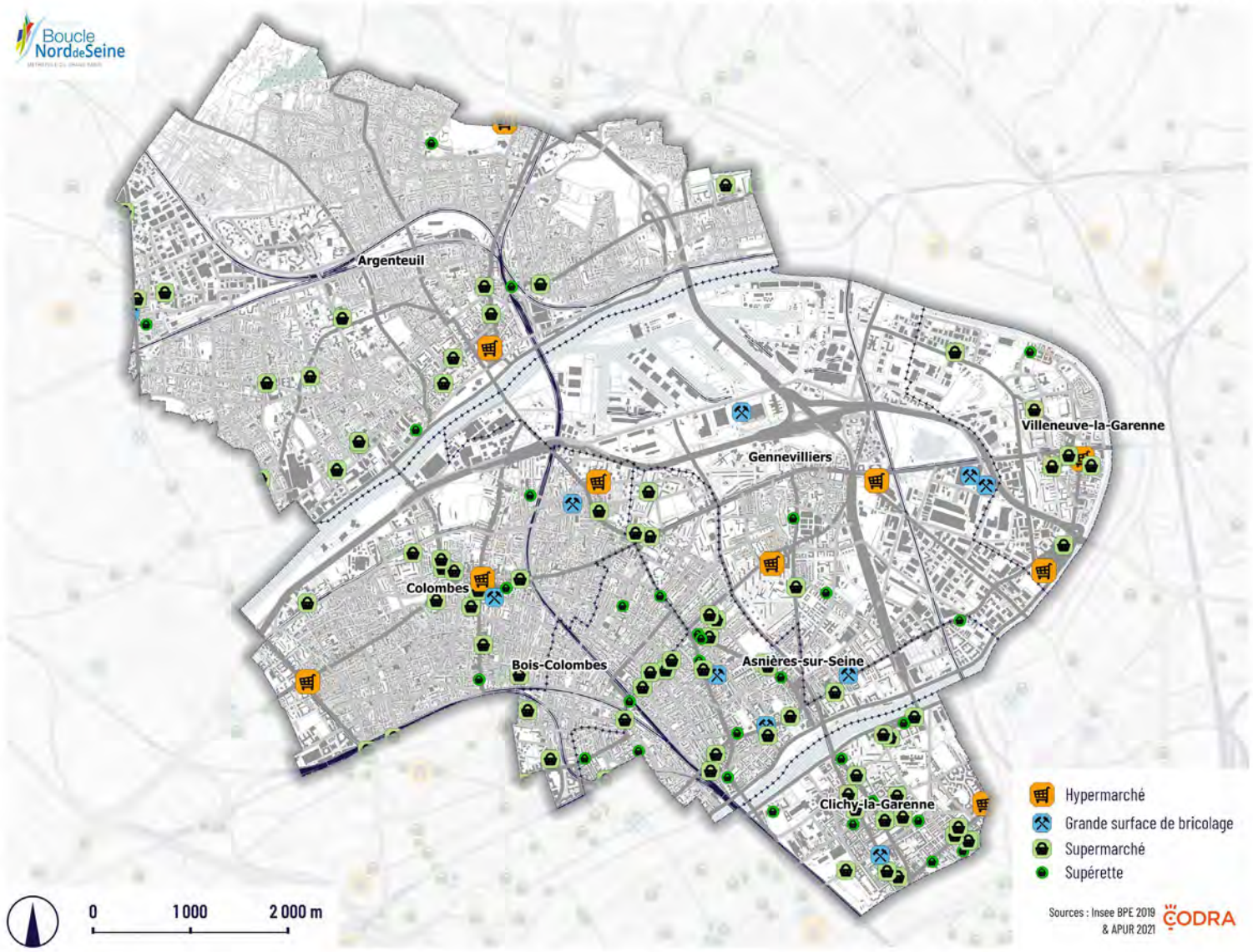
Par ailleurs, l'activité commerciale se présente également via des supermarchés et des hypermarchés intégrant en général un centre commercial. Boucle Nord de Seine accueille 68 supermarchés répartis sur l'ensemble du territoire ainsi que 9 hypermarchés (sans oublier l'ensemble des autres super et hypermarchés situés autour de Boucle Nord de Seine qui peuvent être utilisés par les consommateurs du territoire) :

- Enseigne Casino au sein du centre commercial Côté Seine à Argenteuil
- Deux enseignes E. Leclerc rue Michelet et dans la ZAC des 4 Chemins à Colombes
- Enseigne Monoprix rue Saint-Denis à Colombes en centre-ville
- Enseigne Carrefour à Gennevilliers en centre-ville
- Enseigne E. Leclerc rue du Général De Gaulle à Gennevilliers
- Enseigne E. Leclerc boulevard Victor Hugo à Clichy-la-Garenne
- Enseigne Carrefour à Villeneuve-la-Garenne dans le centre commercial Quartz
- Enseigne Lidl à Villeneuve-la-Garenne en centre-ville

Selon le Conseil National des Centres Commerciaux, un centre commercial régional est centre commercial dont la surface GLA est supérieure à 40 000 m² et/ou totalisant au moins 80 magasins et services. Le centre commercial Quartz est le seul de ce type à Boucle Nord de Seine. *Surface dite GLA : Surface totale louée aux commerçants comprenant l'ensemble de cette surface (vente + réserve).*

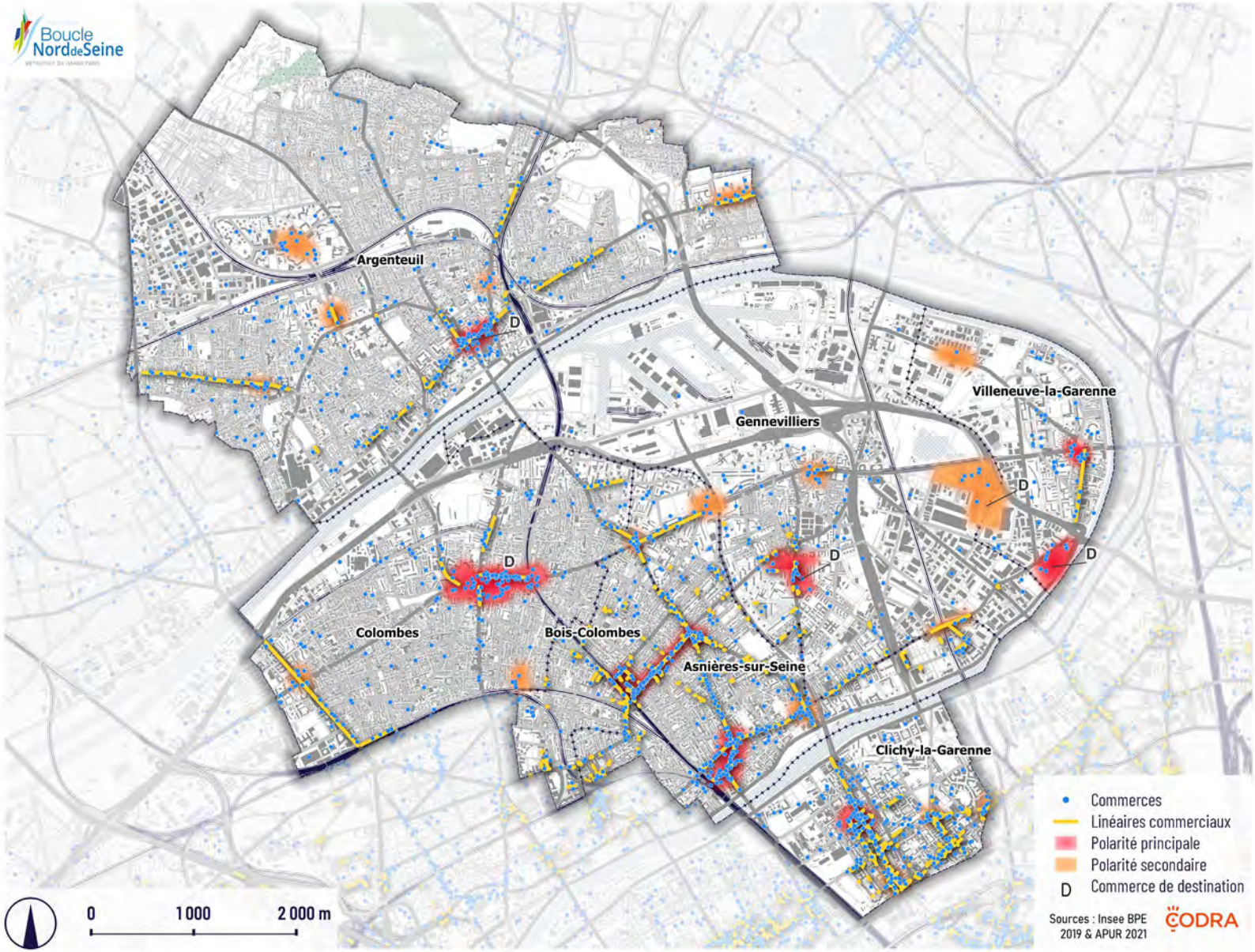
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Localisation des supermarchés et hypermarchés



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Linéaires et polarités commerciales



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Le commerce en général et les super et hypermarchés en particulier doivent faire face à une recomposition des attentes des consommateurs. En effet, la crise sanitaire débutée en 2020 a révélé que la population et notamment la population urbaine cherchait des circuits alternatifs ou d'autres schémas de consommation. Les circuits courts, le recyclage, le e-commerce ou encore le réemploi sont autant de réinventions qui questionnent les modèles de distribution traditionnels

La conjonction de linéaires marqués avec la présence d'un supermarché voire d'un hypermarché crée des polarités commerciales. Celles-ci émergent d'autant plus dans les tissus urbains denses voire très denses et s'amplifient autour des équipements publics centraux (hôtel de Ville, marchés) et de desserte (gares). Elles présentent généralement des aménagements favorables aux piétons, au moins dans les centres-villes.

Toutefois, des polarités « purement » commerciales émergent également lorsqu'une intensité de commerces est présente au sein d'un espace « réduit ». C'est le cas du centre-commercial Quartz à Villeneuve la Garenne.

Au global le territoire apparait plutôt bien desservi par les polarités commerciales qui valorisent les centres-villes dans la plupart des cas. Des polarités secondaires émergent également au sein des quartiers.

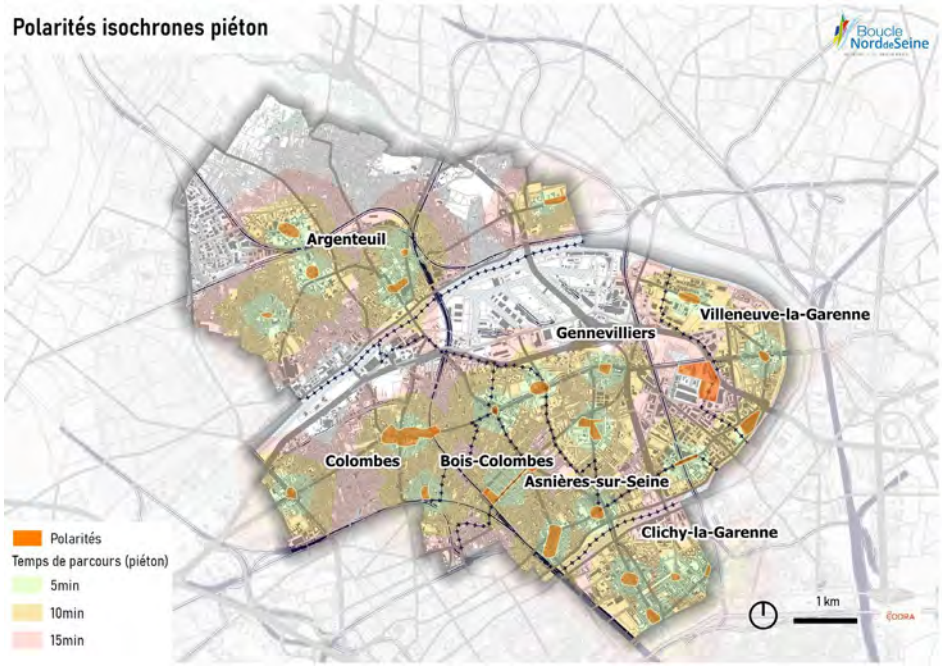
Quelques sites « de destination » sont aussi présents : le Quartz à Villeneuve-la-Garenne, le centre commercial côté Seine à Argenteuil, le Retail Park de Gennevilliers (Enox), et dans une moindre mesure le centre-ville de Colombes et celui de Gennevilliers.

Les difficultés suivantes sont relevées :

- Le centre-ville de Villeneuve -la-Garenne subit la concurrence du centre commercial régional Quartz. Cumulée à des phases de travaux importants en centre-ville, cette situation affaiblit le centre-ville
- Le territoire économique est moins bien couvert alors que les besoins et opportunités sont potentiellement importants.
- Des linéaires apparaissent trop distendus à Argenteuil (boulevard Jaurès) ce qui ne facilite pas l'émergence d'une véritable polarité commerciale

Accessibilité piétonne aux polarités commerciales

Le territoire présente globalement une bonne accessibilité piétonne aux polarités commerciales. Toutefois, plusieurs quartiers de la ville d'Argenteuil présentent des difficultés d'accès aux polarités commerciales. Il s'agit des coteaux et du secteur de la butte d'Orgemont.



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Exemples de polarités commerciales

Argenteuil : une polarité commerciale de centre-ville formée par l'intensité commerciale de la rue Paul Vaillant Couturier, de l'Avenue Gabriel Péri et du Centre commercial Côté Seine





Rue Paul Vaillant Couturier – Avenue Gabriel Péri - Centre commercial Côté Seine en centre-ville d'Argenteuil -photos CODRA

Colombes : une polarité commerciale de centre-ville formée par le linéaire de la rue Saint-Denis , le Monoprix, le Village et l'Agora au niveau de la rue du Bournard.






Accès au Village depuis la rue du Bournard - rue Saint-Denis - Centre commercial l'Agora en centre-ville de Colombes - photos CODRA

Asnières-sur-Seine présente de longues rues ou avenues commerçantes qui favorisent l'émergence de polarités commerciales à leur croisement entre gare et Hôtel de Ville.




Carrefour rue Galliéni. / Grand rue Charles-de-Gaulle/rue Bapst – rue de la Station en centre-ville d'Asnières-sur-Seine -photos CODRA

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Polarité commerciale du centre-ville de Gennevilliers : elle intègre le centre administratif, culturel et commercial comprenant un hypermarché et s'est récemment renforcée via la livraison de cellules commerciales dans la ZAC centre-ville. Il s'agissait de conforter le commerce en place et de favoriser une montée en gamme à travers l'installation de nouveaux commerces.




Nouvelles cellules commerciales de la ZAC centre-ville de Gennevilliers – Face au CACC – Photos CODRA

Rue des Bourguignons à Bois-Colombes et Asnières : une rue bicommunale développant une centralité commerciale linéaire. Un aménagement unifié entre les deux villes a permis sa mise en valeur.



Rue des Bourguignons depuis le centre-ville de Bois-Colombes -photo CODRA

Une polarité commerciale d'intérêt régional importante : le Centre commercial régional Quartz à Villeneuve-la-Garenne



Le Quartz - photo CODRA

Clichy-la-Garenne : intensité commerciale des artères du centre et particulièrement le Boulevard Jean Jaurès.




Boulevard Jean Jaurès – photos CODRA

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.5. Les demandes autorisées en CDAC

Nota : La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) est compétente pour examiner les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale.
Présidée par le préfet, chaque CDAC est composée de 7 élus, dont le maire de la commune d'implantation, et de 4 personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire.

Sont concernés entre autres la création ou l'extension d'un commerce ou d'un centre commercial d'une surface de vente supérieure à 1 000 m², la création ou l'extension de Drive ou le changement de secteur d'activité d'une surface de vente supérieure à 2 000 m².

Dans le tableau ci-dessous, ne sont comptabilisés que les projets ayant reçu un avis favorable des CDAC et n'ayant pas été rejetés par la CNAC (commission de recours des CDAC). La période couverte par le tableau est depuis 2009 pour les communes des Hauts-de-Seine et depuis 2012 pour Argenteuil, commune du Val d'Oise.

Les CDAC des deux départements ont approuvé la création ou l'extension de :

- 9 commerces,
- 7 magasins alimentaires,
- 11 centres commerciaux.

Au total, Asnières-sur-Seine est la commune ayant eu le plus de projets autorisés par la CDAC depuis 2009 avec 8 projets approuvés. En volume, c'est Villeneuve-la-Garenne avec la création du centre commercial régional Quartz qui a développé l'offre la plus importante, suivie par Gennevilliers avec la création du centre commercial Enox en 2015 (retails Park).

Autorisations des CDAC des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise depuis 2009 par communes de Boucle Nord de Seine. *CDAC 92 & CDAC 95*

	Date CDAC	Nature de la demande	Surfaces de vente totales après projet
Argenteuil	2019	Création d'un centre commercial	8 336 m²
	2016	Extension de 86 m² d'un commerce	x
	2013	Extension de 20 m² d'un centre commercial	x
Asnières-sur-Seine	2019	Création de trois commerces	251 m²
	2019	Création d'un commerce	98 m²
	2018	Extension de trois commerces	5 489 m²
	2017	Création d'un centre commercial	3 341 m²
	2016	Création d'un centre commercial	999 m²
	2014	Création d'un centre commercial	2 360 m²
	2012	Extension d'un centre commercial	1234 m²
	2009	Extension d'un magasin alimentaire et création de 2 magasins alimentaires	1 328 m²
Bois-Colombes	2016	Création d'un centre commercial	1 596 m²
Colombes	X	Extension d'un commerce	4 382 m²
	2019	Extension d'un magasin alimentaire	5 500 m²
	2019	Création d'un magasin alimentaire	2 200 m²
	2019	Création d'un centre commercial	3 772 m²
Gennevilliers	2014	Extension d'un centre commercial	31 690 m²
	2012	Création d'un centre commercial	26 280 m²
Villeneuve-la-Garenne	2018	Extension d'un magasin alimentaire	55 703 m²
	2018	Extension d'un magasin alimentaire	43 850 m²
	2012	Création d'un centre commercial	43 850 m²

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Les phénomènes dark store et dark kitchen se développent sur le territoire

Les dark store (magasin sans client) et dark kitchen (restaurant sans client) se sont démultipliés au sein des métropoles à la faveur de la crise de la Covid-19. Prenant place au sein d'entrepôt, en rez-de-chaussée d'immeuble, au sein de linéaires commerçants (…), ces enseignes du registre de la logistique génèrent plusieurs phénomènes et nuisances :

- Absence d'animation urbaine positive lorsqu'implantée en centralité
- Nuisances et difficultés diverses liées aux livraisons (sonores, insécurité routière, …)

Une instruction du gouvernement sur les dark store en mars 2022 en fait la description suivante :

Avec les livraisons en moins de quinze minutes (quick commerce), une nouvelle forme de commerce émerge à la faveur de la crise sanitaire. En commandant par une application dédiée, les clients peuvent se faire livrer leurs courses à domicile en quelques minutes. Cette livraison est généralement assurée depuis des dark store ; d'anciens magasins transformés pour l'entreposage, le stockage et la préparation des livraisons, sans accueil du public.

Les commandes des clients sont préparées par des salariés du dark store et confiées à des livreurs, qui peuvent être également des salariés ou des prestataires extérieurs. Afin de tenir la promesse d'une livraison rapide, les entreprises du secteur doivent disposer d'un maillage très resserré de dark store. Ces locaux ont à ce stade une fonction uniquement logistique pour faciliter et accélérer au maximum la livraison des produits depuis un centre de distribution proche du client final.

Le développement de ce nouveau type d'activité au sein des centres-villes des grandes villes, de leur coexistence avec les locaux commerciaux de même aspect extérieur, et des impacts liés aux activités logistiques génère des problèmes

Plusieurs enseignes semblent être installées sur le territoire de Boucle Nord de Seine.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À retenir…

Atouts	Faiblesses	Enjeux
• Une bonne armature commerciale, plutôt cohérente • Des polarités commerciales multiples et globalement bien réparties, valorisant les centres-villes en général • Un centre commercial régional dynamique et des centres commerciaux spécialisés attractifs • Bonne programmation commerciale au sein des opérations d'aménagement • Globalement une bonne accessibilité à pied des commerces de proximité	• Le centre-ville de Villeneuve-la-Garenne fragilisé par la présence du Quartz, centre commercial régional et par des travaux importants • Une frange Nord-Est d'Argenteuil éloignée des commerces du quotidien • Commerces de proximité perçus comme une difficulté à Argenteuil, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, dans le cadre de la concertation publique • Colombes et Gennevilliers peu équipées • Des secteurs économiques peu desservis par les commerces utiles aux salariés • Des linéaires commerciaux un peu distendus à Argenteuil et Colombes générant une perte de lisibilité	• Maintenir une offre commerciale étoffée structurée au sein de pôles centraux et pôles de quartier • Poursuivre l'implantation de commerces de proximité au sein des projets d'aménagement • Poursuivre la montée en gamme et la diversification engagées sur les villes de Gennevilliers et Argenteuil • Limiter le développement de darkstore/darkicthen lorsqu'ils impactent l'animation urbaine et la tranquillité publique • Poursuivre la réalisation d'aménagements urbains de qualité favorisant la déambulation commerciale • Limiter l'implantation des retails et centres commerciaux consommateurs de foncier productif (dans les ZA ou le long des axes) et favorisant l'usage de la voiture
Opportunités	**Menaces**	
• Une « redécouverte » de l'intérêt des commerces de proximité comme composante essentielle de la vie de quartier (lien Covid-19) et donc favorable à la ville de la proximité	• Des commerces de proximité dont le renouvellement n'est pas toujours assuré lors des départs en retraite des commerçants occupants • La vente en ligne reste forte et touche désormais tous les produits, y compris alimentaires • Un phénomène darkstore naissant et en développement	

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4. Une activité agricole discrète, mais toujours présente

4.1. Une activité agricole présente sous forme de poches au sein du tissu urbain

L'agriculture sur le territoire de Boucle Nord de Seine peut être perçue comme remplissant deux fonctions. D'abord, comme une opportunité économique. L'essor de la demande des consommateurs métropolitains d'une agriculture de proximité est l'occasion de préserver et valoriser le foncier agricole persistant. Le deuxième rôle de l'agriculture et de maintenir l'héritage historique du territoire pré-Révolution industrielle. Terres autrefois fertiles, l'agriculture participe d'un patrimoine commun à préserver et à transmettre.

L'activité agricole se concentre au nord-ouest du territoire sur la commune d'Argenteuil et plus précisément dans sa plaine. Toutefois, Boucle Nord de Seine est ponctuée d'espaces agricoles au sein du tissu urbain, essentiellement sous la forme de jardins familiaux et de jardins partagés.

4.2. Panorama succinct de l'agriculture sur le territoire de Boucle Nord de Seine

Nota : Les données relatives à l'activité agricole mobilisées dans ce diagnostic sont issues du Recensement Général Agricole de 2021.

Opération décennale européenne et obligatoire, le recensement agricole a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Il a été lancé en octobre 2020 dans toute la France et s'est achevé au mois de mai 2021.

4.2.1. Argenteuil, lieu de concentration de l'activité agricole du territoire

La capacité agricole d'un territoire se mesure notamment grâce à la Surface Agricole Utilisée (SAU). Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

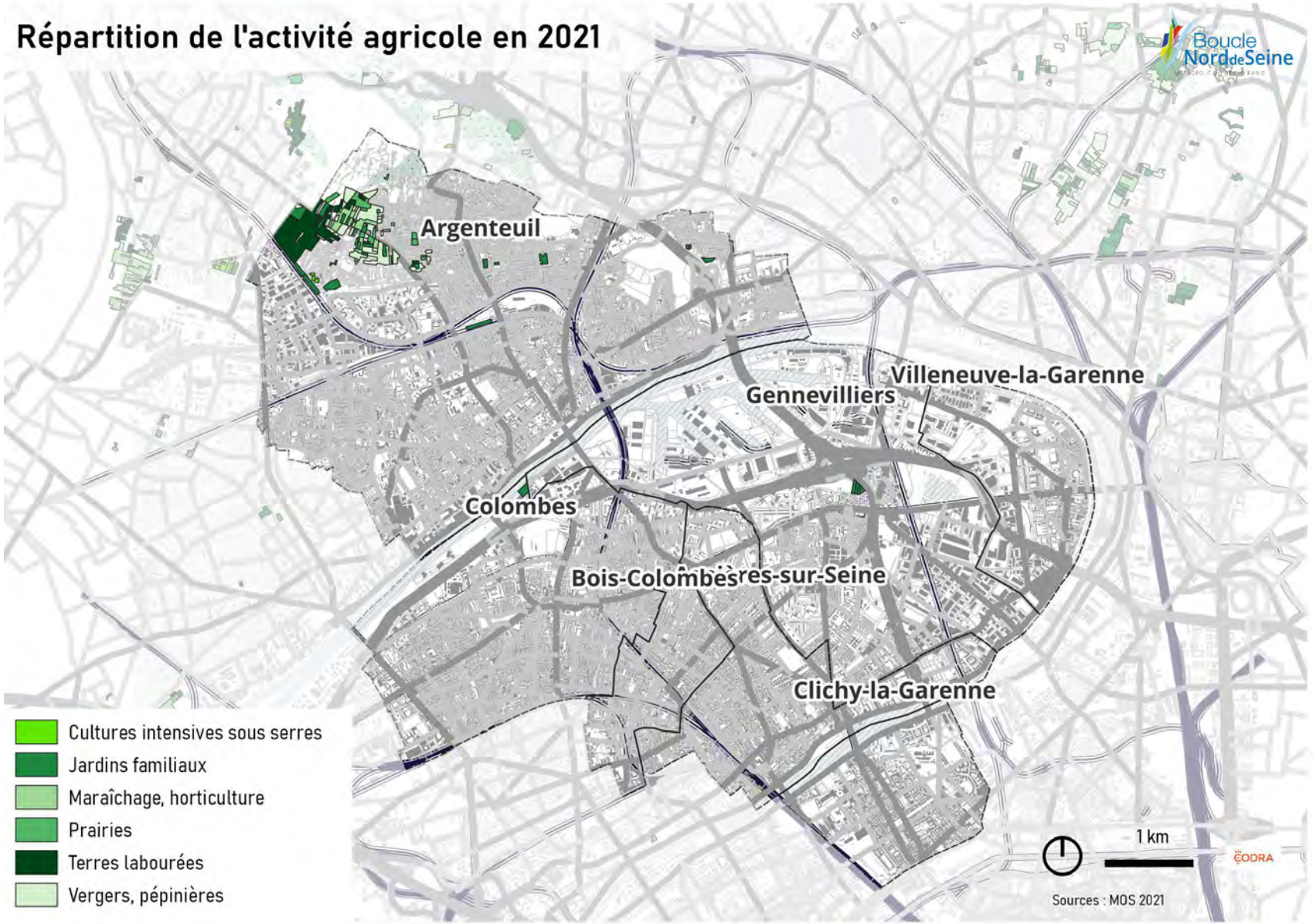
Argenteuil dispose en 2020 d'une SAU de 10 hectares, soit l'intégralité de la SAU de Boucle Nord de Seine. La commune a vu sa SAU diminuer de 70% en 20 ans, puisqu'elle s'élevait à 35 hectares en l'an 2000.

Le nombre d'exploitants ayant leur siège à Argenteuil est de 6, sur les 7 que compte Boucle Nord de Seine, l'autre étant située sur la commune de Villeneuve-la-Garenne. Argenteuil comptait 7 exploitants en l'an 2000 et 19 en 1979. L'activité agricole de la commune est de type polyculture et le polyélevage.

La Production Brute Standard (PBS) d'Argenteuil, qui correspond à une production potentielle des exploitations basée sur les prix et rendements d'une année donnée et ramenée au nombre d'agriculteurs ayant leur siège sur la commune, s'élève à 422 000€ en 2020. Il s'agit de l'unique PBS recensée sur le territoire de Boucle Nord de Seine.

La PBS d'Argenteuil est en recul depuis 2010, accusant une diminution de 29,1%.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4.2.2. L'activité agricole sur le reste du territoire

Gennevilliers possède également une mince activité agricole au sens du Recensement Agricole, car une exploitation a son siège dans la commune bien qu'aucune terre n'y soit cultivée par cette même exploitation. Par ailleurs, plusieurs sites sur la commune de Gennevilliers sont destinés à l'activité agricole urbaine. Il existe l'Agrocité, lieu citoyen constitué d'un bâtiment réalisé à partir de matériaux en partie recyclés entouré par un terrain accueillant des parcelles de maraîchage, des parcelles pédagogiques dédiées aux plantes aromatiques et des bacs à compost. Il existe également 12 jardins partagés et 58 jardins familiaux répartis sur la commune.

À Colombes deux sites principaux existent : les jardins familiaux de l'Abbé Lemire et les jardins partagés de la Prairie Moulin Joly. L'extension de la prairie du Moulin Joly en un pôle d'agriculture urbaine, avec la création de jardins partagés sur plus de 1000 m2, ambitionne de répondre à l'engouement pour une agriculture urbaine à taille humaine, source d'échanges, de lien social et de convivialité.

À Clichy-la-Garenne, 124 parcelles sont occupées par des jardiniers locataires aux Allées de l'Europe depuis 2018. Chacune est équipée d'un cabanon coloré. Les familles clichoises locataires y cultivent fruits et légumes, dans une démarche de contact avec la nature et de développement du lien social. Sur près de 1200 m²répartis en 41 parcelles, de nouveaux jardins familiaux ont été ajoutés sur le terrain de la Fondation Roguet en, 2022 (source : Ville de Clichy-la-Garenne)

Il existe un jardin partagé à Bois-Colombes : le jardin des incroyables boiscomestibles

Des jardins partagés ont également été créés au sein du quartier Seine Ouest à Asnières-sur-Seine.

Plusieurs sites de jardins sont également présents à Argenteuil :

- le jardin potager municipal du Val-d'Argent Sud
- les jardins familiaux et partagés du Val Nord
- Les jardins du Val Notre Dame (400 m²)

La ferme pédagogique du Parc départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne (source : Département des Hauts de Seine)

La ferme départementale des Chanteraines ouverte à tous, a une mission de sensibilisation sur la ruralité où chacun peut s'épanouir au contact de la nature et des animaux de ferme. L'architecture des bâtiments s'inspire des fermes normandes du Vexin du XIXème siècle. Une grange, un poulailler, une bouverie, une chèvrerie, un pigeonnier, un clapier, des prés pour les animaux, des boxes, des ruches et un logis constituent cet ensemble pittoresque.

- Le cheptel est composé d'environ 150 animaux, issus pour la plupart de races françaises et certaines, de conservation. Dans les différents prés dédiés aux animaux, on découvre une vache Jersiaise, un cheval de trait d'Auvergne, des moutons et des chèvres de race, des cochons nains, des lapins et cochons d'Inde, des oiseaux de basse-cour comme les oies, les poules, les canards et dans le pigeonnier des races de pigeons originales.
- Potager : le potager géré en mode biologique, est équipé d'une serre et de parcelles de cultures. Il propose de voir sur les quatre saisons des variétés maraîchères actuelles et anciennes ainsi que des plantes aromatiques : de la tomate à l'aubergine, en passant par les choux, carottes, et bien d'autres encore...Pendant ce temps les fruitiers poussent dans le verger : pommier, poirier, prunier, vignes et d'autres… .Ces plantes sont cultivées selon des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement. Les récoltes du potager sont disponibles à la vente lors de journées évènementielles

4.2.3. D'importants projets d'agriculture urbaine

En 2020-2021, Boucle Nord de Seine comptait 32 hectares dédiés au maraîchage. L'ambition de Boucle Nord de Seine est de remettre en culture 40 hectares de friches agricoles supplémentaires dans la plaine d'Argenteuil. Selon le projet de territoire de Boucle Nord de Seine, la Plaine d'Argenteuil constitue un levier central pour le développement d'une activité agricole métropolitaine,

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

capable de fournir en produits frais le marché alimentaire de proximité pour développer un circuit court territorial.



Terres agricoles dans la plaine d'Argenteuil - Photo CODRA



Serre pour agriculture urbaine à Colombes - photo CODRA

Pour cela, l'enjeu est d'acquérir du foncier, de remettre en état et équiper en réseaux des terrains en friche depuis de nombreuses années et de créer des cheminements piétons pour faciliter l'accessibilité de ces sites agricoles.

À terme, sur le site de la plaine d'Argenteuil, l'objectif est d'accueillir entre 10 et 20 exploitations agricoles dans le but de produire 1 000 tonnes de fruits et légumes chaque année, soit 20% de l'approvisionnement en produits frais des cantines scolaires de Boucle Nord de Seine. La stratégie territoriale de Boucle Nord de Seine établie en juin 2018 présente la plaine d'Argenteuil comme « une opportunité pour réduire l'empreinte carbone de la Métropole ». Ce projet, en lien avec la commune de Gennevilliers, prévoit l'installation d'une couveuse agricole d'une surface de 4 hectares pour accompagner l'installation de maraîchers. La maîtrise du foncier est une étape importante, et une procédure d'acquisition estimée à 5,4 millions d'euros.

Plus largement, l'enjeu pour le territoire est de favoriser le lien social via les nouvelles formes d'agriculture urbaine : jardins partagés, fermes urbaines au pied des immeubles, potagers pédagogiques…

La commune de Gennevilliers s'est par ailleurs fixée comme objectif de parvenir à l'autosuffisance alimentaire de ses cantines scolaires.

4.2.4. Des circuits-courts et AMAP en développement

4 des exploitations existantes à Argenteuil possédaient dès 2010 un chiffre d'affaires composé à 75% ou plus de circuits courts (source : Agreste). Ces 4 exploitations correspondaient à 23 des 24 hectares de SAU sur la commune. Ces chiffres démontrent l'importance des circuits courts dans ce secteur.

Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) constituent un réseau d'associations et une marque française. Le territoire compte 14 AMAP réparties sur 6 communes. Les producteurs sont généralement installés dans le Perche, le Val-D'oise t l'Oise.

Argenteuil :

- « Le panier d'Argenteuil » - producteurs du Val d'Oise et de l'Oise
- « AM'HAPPY »
- « Le panier de la colonie »

Colombes :

- « La colombienne » - producteurs de l'Oise
- « AMAP de Colombes »
- « AMAP du poète » - producteurs du Perche)

Asnières-sur-Seine :

- « Hallentours »- producteurs de l'Oise et de l'Aisne
- « Chez nous » - producteurs de l'Oise et Seine-et-Marne

Gennevilliers : producteurs de l'Oise et du Perche

- « Consomm\acteurs de Gennevilliers – Espace Aimé Césaire »
- « Consomm\acteurs de Gennevilliers – Ferme de l'Horloge»
- « Consomm\acteurs de Gennevilliers – Agrocité »
- « Consomm\acteurs de Gennevilliers – Espaces Grésillons »

Clichy-la-Garenne :

- « KAMU AMAP de la GARENNE » - producteurs de l'Oise et du Perche

Villeneuve-la-Garenne :

- « AMAP VLG » - producteurs du Perche

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À retenir …

Atouts	Faiblesses	Enjeux
• Une activité agricole encore présente ce qui est rare si proche de l'agglomération parisienne • Un potentiel de développement agricole relativement important et singulier pour Boucle Nord de Seine avec la Plaine d'Argenteuil • Des jardins potagers partagés ou familiaux en développement • Des circuits courts bien installés • Des collectivités qui se saisissent des questions d'agriculture urbaine	• Une activité agricole « traditionnelle » très localisée	• Favoriser le développement de l'agriculture urbaine dans ses différentes matérialisations spatiales : au sol, sur toiture, … • Préserver les espaces agricoles et les jardins cultivés de toute forme d'artificialisation – favoriser leur développement
Opportunités	**Menaces**	
• La crise sanitaire a certainement décuplé les envies de proximité et donc de développement des circuits courts • Le projet alimentaire territorial de Gennevilliers qui développe des actions en faveur des circuits courts • Prise de conscience de l'intérêt des circuits courts en résonnance au changement climatique et aux coûts de l'énergie	• Risque de grignotage des espaces agricoles ou jardins à l'occasion de projets urbains ou d'installations illégales • Résilience alimentaire non efficiente en Ile-de-France	

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

III. Équipements et services

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1. Préambule

La Base Permanente des Équipements de l'INSEE recense les équipements et services (marchands ou non) accessibles au public. L'analyse qui suit s'appuie sur cette base de données, tout en retravaillant pour partie sa classification.

Ainsi, alors que l'INSEE distingue 7 domaines d'équipements :

- Enseignement et Éducation,
- Santé,
- Culture, Sport et Loisirs,
- Tourisme,
- Services aux particuliers,
- Commerces,
- Transports.

Les développements suivants en distinguent 11 :

- Services publics,
- Éducation,
- Enseignement supérieur,
- Structure d'aide sociale,
- Structure de soin,
- Autre établissement de santé,
- Autre professionnel de santé,
- Handicap - 3e âge,
- Petite enfance,
- Culture,
- Sport.

Cette classification, plus adaptée à l'analyse du territoire de Boucle Nord de Seine, est présentée dans le tableau pages suivantes. Les équipements rattachés au tourisme, aux commerces, aux transports et aux services marchands sont exclus de cette analyse, mais traités dans d'autres chapitres du diagnostic.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Classification des équipements et services publics étudiés dans le cadre de ce diagnostic

DOMAINE	ÉQUIPEMENT	GAMME DE RAYONNEMENT
Services publics	Impôts	Intermédiaire
	Accès à l'emploi	Supérieure
	Accès au Droit	Supérieure
	Justice	Supérieure
	Maison France Service	Intermédiaire
	Police - Gendarmerie	Intermédiaire
	Poste	Proximité
	Structure d'aide sociale	Supérieure
Éducation	Collège	Intermédiaire
	École élémentaire	Proximité
	École maternelle	Intermédiaire
	Lycée agricole	Supérieure
	Lycée général et/ou technologique	Supérieure
	Lycée professionnel	Supérieure
Enseignement supérieur	Enseignement supérieur et formation continue	Supérieure
	Résidence universitaire	Intermédiaire
	Restaurant universitaire	Intermédiaire
Structure d'aide sociale	ESAT	Supérieure

DOMAINE	ÉQUIPEMENT	GAMME DE RAYONNEMENT
Structure de soin	Centre de dialyse	Supérieure
	Centre de santé ou maison de santé pluridisciplinaire	Supérieure
	Établissement psychiatrique	Supérieure
	Établissement thermal	Supérieure
	Hospitalisation à domicile	Supérieure
	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Intermédiaire
	Pharmacie	Proximité
	Structure psychiatrique en ambulatoire	Supérieure
	Transfusion sanguine	Supérieure
	Urgences	Supérieure
Autre établissement de santé	Centre de lutte contre le cancer	Supérieure
	Établissement de santé de court séjour	Supérieure
	Établissement de santé de moyen séjour	Supérieure
	Établissement de santé de long séjour	Supérieure
Autre professionnel de santé	Ambulance	Intermédiaire
	Audio-prothésiste	Supérieure
	Dentiste	Proximité
	Diététicien	Supérieure
	Ergothérapeute	Supérieure
	Infirmier	Proximité
	Masseur kinésithérapeute	Proximité
	Médecin généraliste	Proximité

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

DOMAINE	ÉQUIPEMENT	GAMME DE RAYONNEMENT
Autre professionnel de santé	Médecin spécialisé	Supérieure
	Orthophoniste	Intermédiaire
	Orthoptiste	Supérieure
	Pédicure	Intermédiaire
	Psychologue	Intermédiaire
	Psychomotricien	Supérieure
	Sage-femme	Intermédiaire
Handicap - 3e âge	Équipements et services aux adultes handicapés	Supérieure
	Équipements et services aux enfants handicapés	Supérieure
	Personnes âgées - Autre structure spécialisée	Intermédiaire
	Personnes âgées - Hébergement	Intermédiaire
	Personnes âgées : soins à domicile	Supérieure
Petite enfance	Crèche	Intermédiaire
	Maternité	Supérieure
Culture	Bibliothèque	Supérieure
	Cinéma	Supérieure
	Conservatoire	Supérieure
	Lieux d'exposition et patrimoine	Supérieure
	Musique et danse	Intermédiaire
	Théâtre, art de rue, cirque	Supérieure

DOMAINE	ÉQUIPEMENT	GAMME DE RAYONNEMENT
Sport	Athlétisme	Intermédiaire
	Bassin de natation	Intermédiaire
	Boucle de randonnée	Proximité
	Boulodrome	Proximité
	Bowling	Intermédiaire
	Centre équestre	Supérieure
	Équipement de cyclisme	Supérieure
	Golf	Supérieure
	Parcours sportif/santé	Intermédiaire
	Port de plaisance	Supérieure
	Salle de sport spécialisée	Intermédiaire
	Salle ou terrain multisports	Proximité
	Skatepark	Intermédiaire
	Sports de glace	Supérieure
	Sports nautiques	Supérieure
	Tennis	Proximité
	Terrain de grands jeux	Proximité

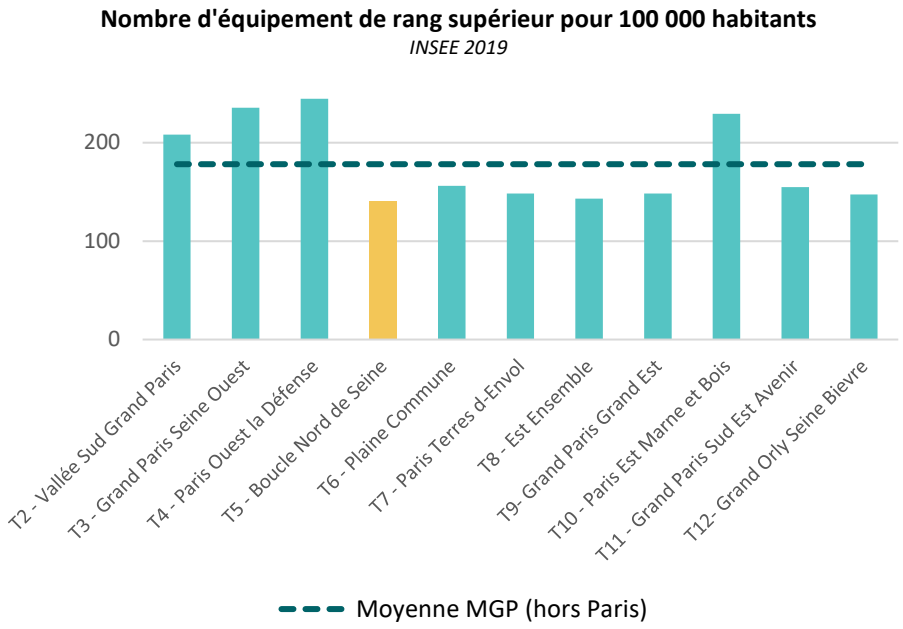
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

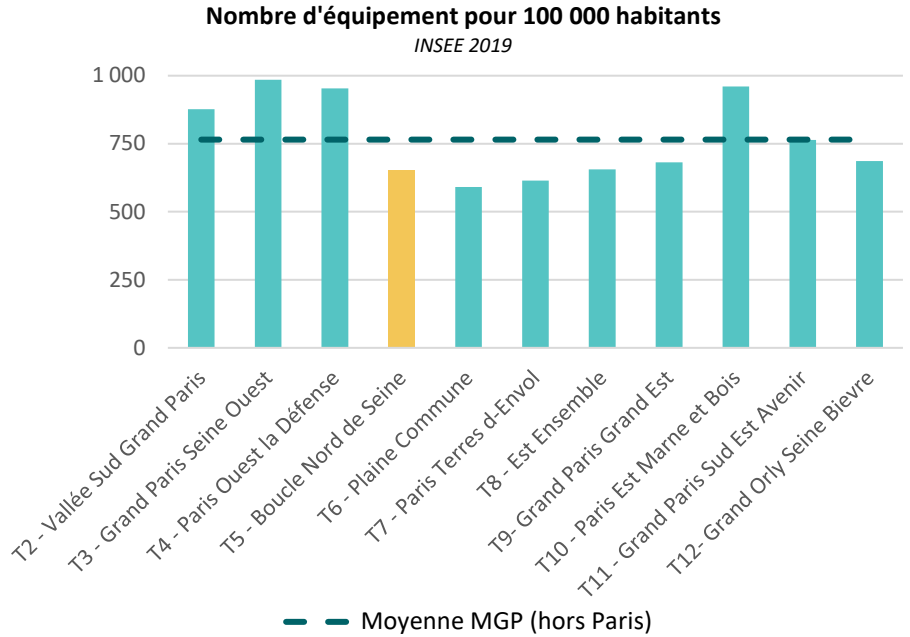
2. Un déficit d'équipements de rang supérieur

Selon l'INSEE, on recense 634 équipements de rang supérieur sur le territoire de Boucle Nord de Seine, soit 141 pour 100 000 habitants. À l'échelle de la Métropole du Grand Paris – hors Paris – la moyenne est de 178 équipements de rang supérieur pour 100 000 habitants (237 pour 100 000 avec Paris). Boucle Nord de Seine apparait alors comme l'Établissement Public Territorial le moins bien doté de la Métropole.

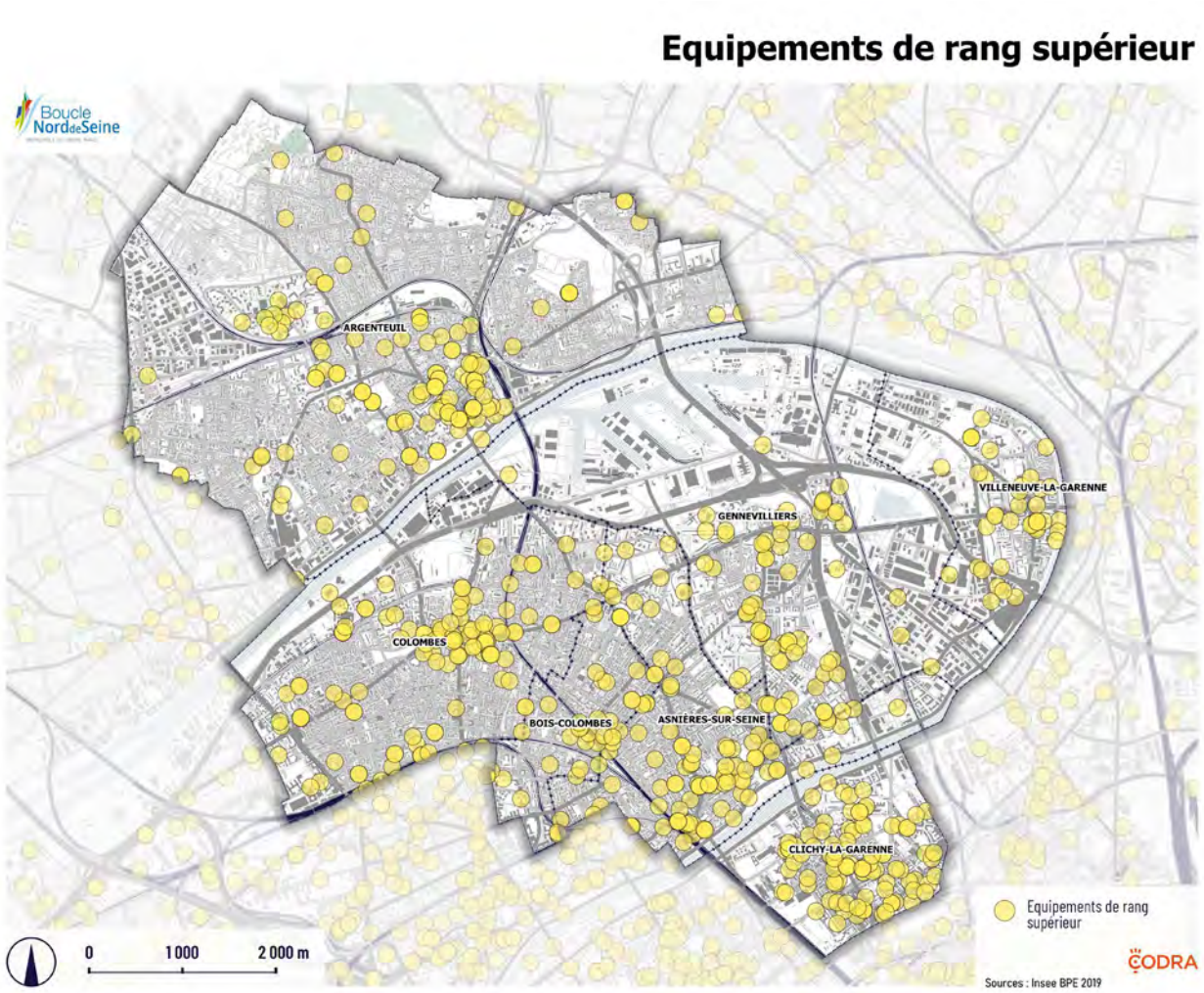
Lorsque tous les niveaux d'équipements sont confondus, Boucle Nord de Seine apparait également comme un territoire sous-doté par rapport à la moyenne de la Métropole (653 équipements pour 100 000 habitants, contre 943 à l'échelle de la Métropole du Grand Paris ou 765 hors Paris).

Seuls Plaine Commune et Paris Terres d'envol offrent un maillage d'équipements légèrement moins important.





Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

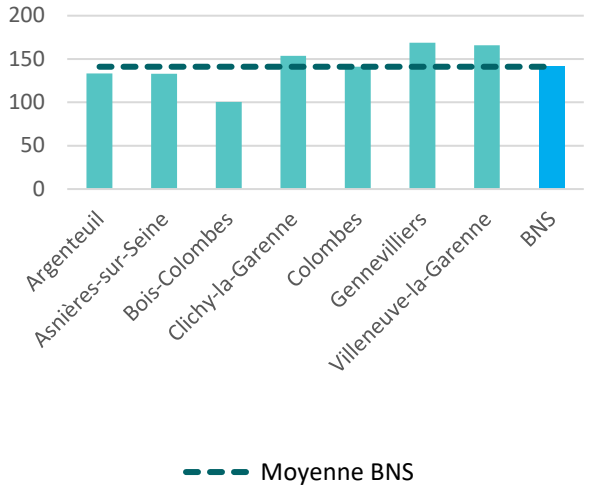


À l'échelle de Boucle Nord de Seine, on observe une répartition des équipements de rang supérieur dans chaque commune relativement proportionnelle au nombre d'habitants.

Seule Bois-Colombes se situe clairement en dessous de la moyenne de l'Établissement Public Territorial, avec 101 équipements de rang supérieur pour 100 000 habitants, tandis que Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne se situent nettement au-dessus de la moyenne avec 169 et 166 équipements de rang supérieur pour 100 000 habitants.

Nombre d'équipement de rang supérieur pour 100 000 habitants

INSEE BPE 2019

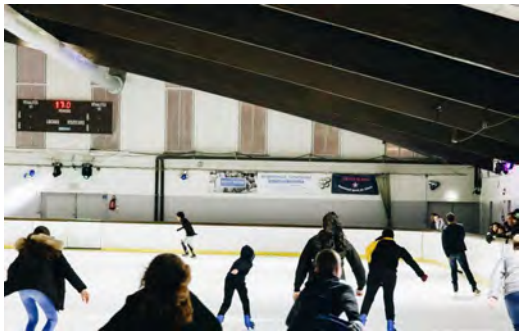


Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Au-delà des ratios, l'EPT Boucles Nord de Seine dispose d'un certain nombre d'équipements qui assurent au territoire un certain rayonnement métropolitain

Équipements médicaux	**Centre hospitalier d'Argenteuil**	 *Projet de modernisation du centre hospitalier (ch-argentueil.fr)*	Regroupant 2 500 professionnels et ayant comptabilisé 59 000 hospitalisations en 2019, le centre hospitalier d'Argenteuil constitue l'un des principaux équipements de santé du Val-d'Oise. Il fait actuellement l'objet d'un projet de modernisation qui vise à optimiser et sécuriser davantage la prise en charge des patients. Le nouvel hôpital doit ouvrir ses portes en 2029.
	Hôpital Beaujon (Clichy-la-Garenne)	 *Projet de modernisation du centre hospitalier (Photo CODRA)*	L'hôpital Beaujon de Clichy-la-Garenne est un hôpital de court séjour construit entre 1930 et 1935. Il se compose de 15 bâtiments sur un terrain de près de 7 hectares. Cet hôpital devrait prochainement quitter ses locaux pour rejoindre le Campus Hospitalo-Universitaire Saint-Ouen Grand Paris-Nord à Saint-Ouen à l'horizon 2026 -2027.
Structure d'enseignement supérieur	**Site universitaire de Gennevilliers**	 *IUT de Gennevilliers (Photo CODRA)*	Avec 1 000 étudiants, il s'agit du principal site universitaire de Boucle Nord de Seine

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Équipements sportifs	**Stade Yves Dumanoir (Colombes)**	 *Stade Yves Dumanoir (Photo CODRA)*	D'une capacité de 15 000 places, il a longtemps été le principal stade la région parisienne (avant la construction du Parc des Princes en 1972 puis du stade de France en 1998). Il est actuellement de rénovation pour accueillir plusieurs épreuves des Jeux Olympiques en 2024
	Patinoire olympique des Courtilles (Asnières-sur-Seine)	 *Patinoire des Courtilles (Asnières-patinages)*	Il s'agit d'une patinoire d'une capacité de 1 400 places. Elle accueille notamment un club affilié à la fédération française des sports de glaces ainsi que des séances de glisses quotidiennes ouvertes à tous.
	Patinoire d'Argenteuil	 *Patinoire d'Argenteuil (Photo Ville d'Argenteuil)*	Cette patinoire accueille environ 80 000 personnes par an. Outre des activités de loisirs familiales, elle a également la capacité d'accueillir des matchs fédéraux de hockey depuis sa rénovation

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

	Fosse de plongée (Villeneuve-la-Garenne)		Cet équipement permet la découverte et la pratique d'activités subaquatiques : plongée, apnée… grâce à plusieurs bassins dont un de 20m de profondeur
Administration publique	**Sous-préfecture du Val-d'Oise (Argenteuil)**	 *Sous-préfecture d'Argenteuil (val-doise.gouv.fr)*	Les bâtiments de la sous-préfecture d'Argenteuil accueillent plusieurs services de l'État, notamment lié à la délivrance de permis de séjour
Équipements culturels	**Cirque Michellety (Villeneuve-la-Garenne)**	 *Entrée du cirque Michellety (google street view)*	Créé au début des années 2000 par une famille de circassiens, le Village du Cirque propose des spectacles toute l'année, mais également l'organisation d'évènements privés ou professionnels.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

	Théâtre de Gennevilliers (T2G)	 *T2G (ville de Gennevilliers)*	Centre dramatique national essentiellement consacré à la création contemporaine, il offre une capacité d'environ 1 500 places assises.
	Maison impressionniste Claude Monnet (Argenteuil)	 *Maison impressionniste Claude Monnet (Ville d'Argenteuil)*	Cette maison a été le lieu de résidence de Claude Monet de 1874 à 1878. Rachetée par la ville en 2003, elle a été rénovée et réaménagée pour devenir un lieu culturel et touristique dédié à la vie et l'œuvre du peintre impressionniste.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3. Des services publics dispersés

Boucle Nord de Seine présente globalement un bon niveau d'offre en matière de services publics. On en compte ainsi 35 pour 100 000 habitants, soit plus que la même moyenne qu'à l'échelle de la Métropole du Grand Paris – hors Paris (31 pour 100 000 habitants).

Le Sud-Ouest du territoire apparait le mieux pourvu mais, à l'exception du quartier de la mairie de Clichy-la-Garenne, on distingue peu de réelle centralité. Les services publics du territoire apparaissent en effet relativement dispersés à l'échelle de l'Établissement Public Territorial. S'ils sont vecteurs de centralité, c'est souvent en association d'autres types équipements (culturels, éducatifs…).

À l'échelle de Boucle Nord de Seine, Bois-Colombes et Villeneuve-la-Garenne sont les communes qui comptent le moins de services publics, mais cela est à relativiser par rapport à leur poids démographique moindre.

Dans le détail, Boucle Nord de Seine accueille notamment 5 antennes de pôle emploi, à Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne, Colombes et Gennevilliers, soit environ 1 structure pour environ 100 000 habitants. À cela s'ajoute une cinquantaine d'agences de travail temporaire (service marchand), soit 10 agences pour 100 000 habitants, soit un score proche de la moyenne à l'échelle de la Métropole du Grand Paris (hors Paris : 19 pour 100 000 habitants avec Paris)

En matière d'accès au Droit et aux services sociaux, le territoire compte notamment 2 maisons de Justice et du Droit, à Argenteuil et Gennevilliers. À cela s'ajoutent des équipements structurants tels que les tribunaux d'instance d'Asnières-sur-Seine et Colombes ou le Conseil des Prud'hommes d'Argenteuil, mais également des structures de proximité comme les centres communaux d'action sociale (CCAS), présents dans toutes les communes.

Concernant la sécurité des biens et des personnes, Boucle Nord de Seine compte 5 commissariats de Police Nationale, à Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, auxquels s'ajoutent plusieurs commissariats de police municipale à Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, et Villeneuve-la-Garenne.

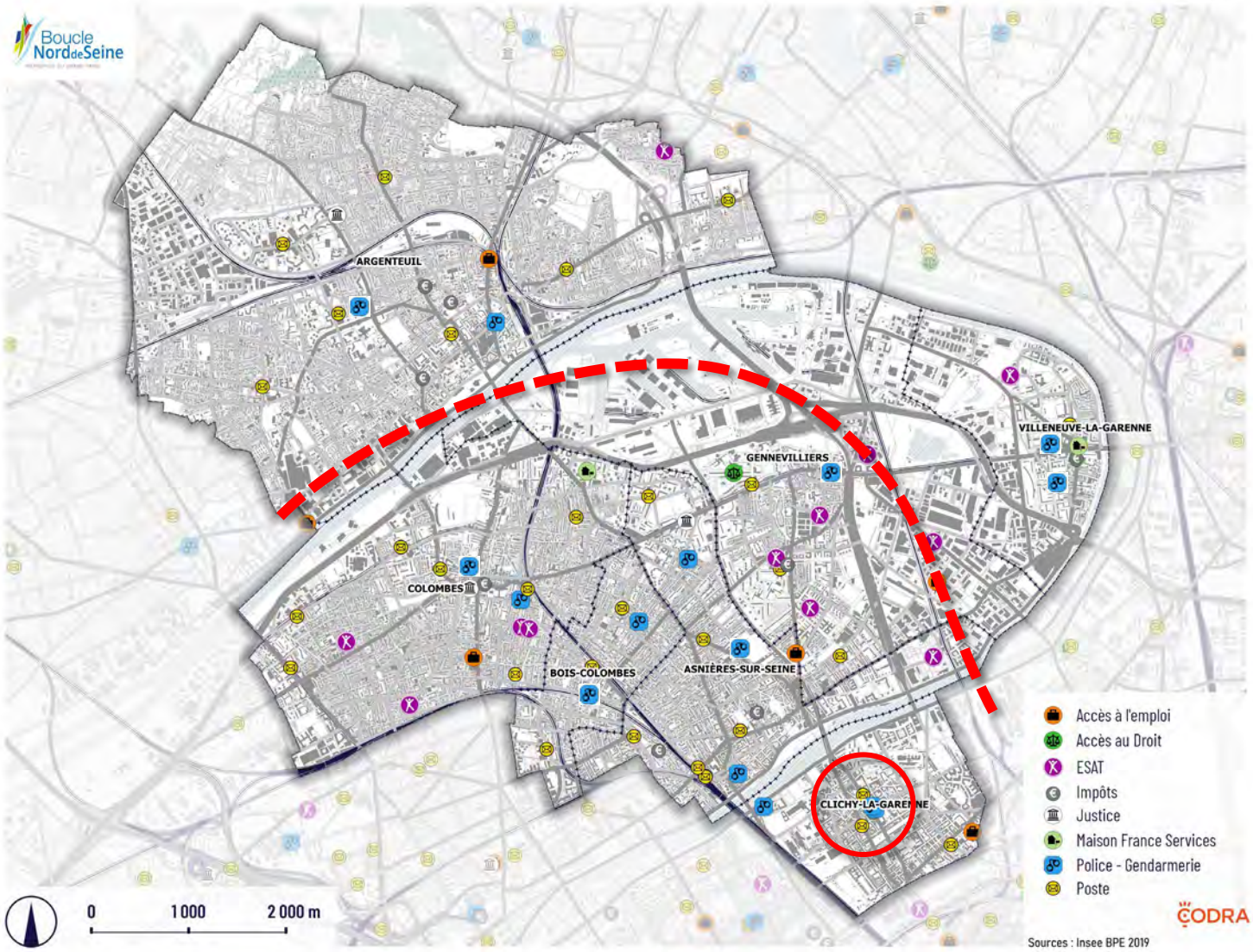
Des casernes de pompiers sont par ailleurs implantées à Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne, Colombes et Gennevilliers.

L'implantation des services postaux apparait relativement dense et permet un maillage resserré du territoire de Boucle Nord de Seine, à l'exception de sa partie est, sur Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne.

Enfin, dans une logique de renforcement et de meilleure lisibilité de l'offre de services publics, on note les ouvertures récentes de 2 maisons France Services à Colombes et Villeneuve-la-Garenne.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Services publics



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

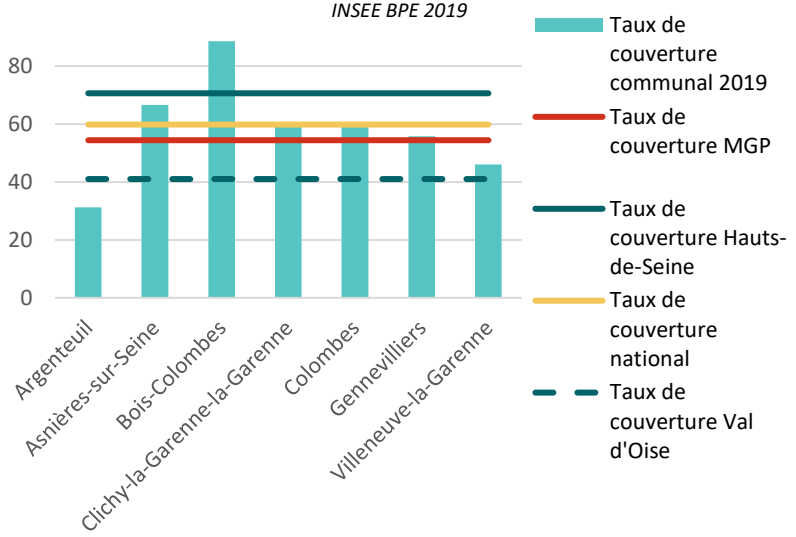
4. Équipements scolaires, éducatifs et petite enfance

4.1. Une réponse aux besoins liée à la petite enfance inégalement répartie

Boucle Nord de Seine compte 125 crèches sur son territoire. En parallèle, les communes de l'Établissement Public Territorial affichent un taux de couverture global[1] très hétérogène, compris entre 31,2 à Argenteuil et 88,6 à Bois-Colombes. Ceci est à comparer avec la moyenne de la Métropole du Grand Paris (54,4, avec Paris) et celles des départements des Hauts-de-Seine (70,6) et du Val-d'Oise (41,2).

Taux de couverture global pour l'accueil des jeunes enfants en 2019

INSEE BPE 2019



Le taux de couverture global permet de mieux apprécier la réponse apportée par les territoires aux besoins liés à la petite enfance, car il ne se limite pas uniquement à l'offre de crèches. Ainsi, alors que Bois-Colombes compte 9 crèches, soit 3 pour 10 000 habitants, comme à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, elle affiche un taux de couverture global de 80, bien au-dessus de la moyenne de la Métropole, ce qui signifie que les structures de garde alternatives jouent un rôle primordial pour répondre à ce type de besoin.

À l'inverse, Villeneuve-la-Garenne compte également 3 crèches pour 10 000 habitants, mais affiche un taux de couverture global en deçà de la moyenne de la Métropole du Grand Paris, ce qui semble signifier un déficit de mode de garde alternatif.

Argenteuil, quant à elle affiche un déficit de crèche (moins de 2 pour 10 000 habitants), non compensé par les modes de garde alternatifs (taux de couverture global de 31).

D'une manière générale, la capacité du territoire à répondre aux besoins d'accueil de la petite enfance a évolué entre 2014 et 2019. Elle s'est :

- Dégradée à Argenteuil (35,7 en 2014 contre 31 en 2019)
- Stabilisée à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne
 - Gennevilliers mène actuellement un partenariat avec les crèches privées pour améliorer la réponse aux besoins des habitants.
- Améliorée à Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne et Colombes et surtout à Bois-Colombes (58,1 en 2014 contre 89 en 2019).
 - Clichy-la-Garenne apporte une réponse positive à toutes les demandes d'installation de crèches privées. La commune anticipe par ailleurs une possible dégradation de son taux de couverture, en lien avec le départ à la

[1] *http://data.caf.fr/dataset : Le taux de couverture global correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans. (Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches, école maternelle)*

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

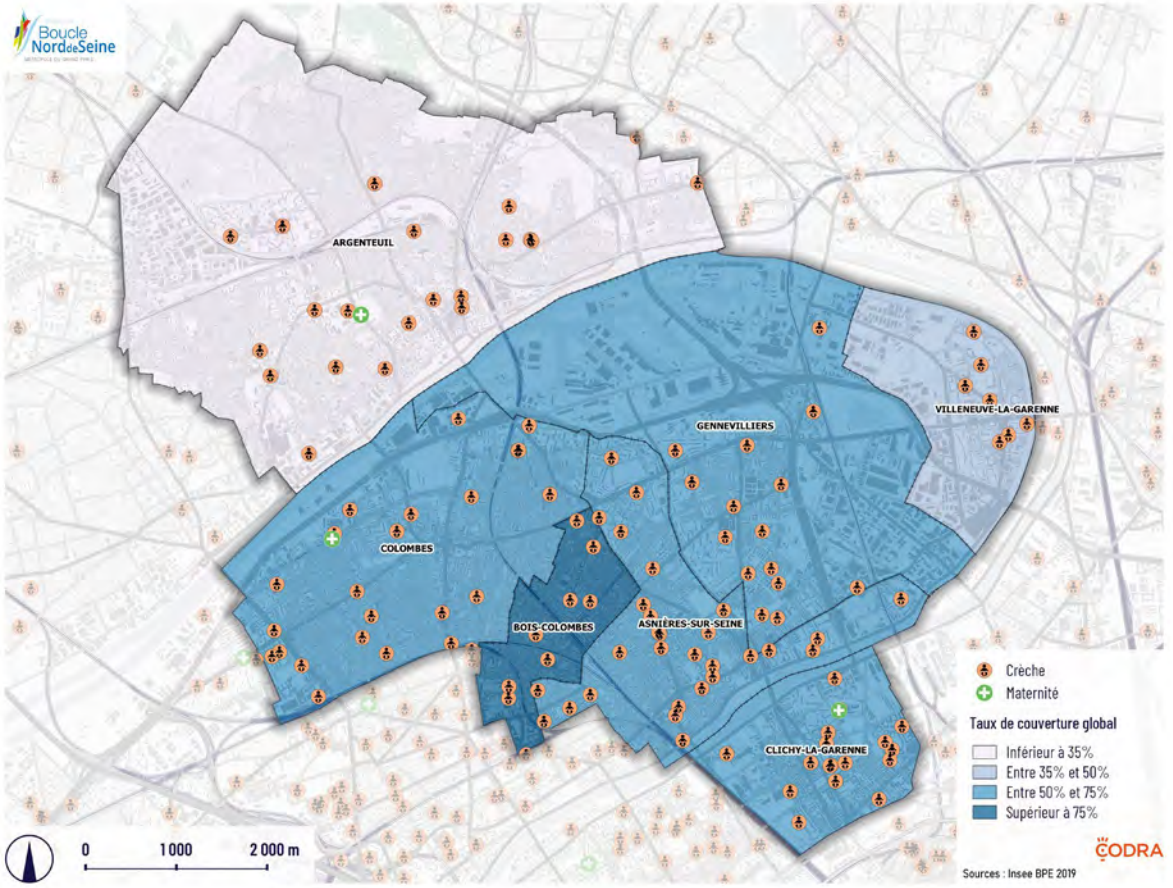
retraite d'une part importante d'assistantes maternelles dans les prochaines années.

À cela s'ajoutent 3 maternités à Argenteuil, Colombes et Clichy-la-Garenne. Les maternités d'Argenteuil et Colombes sont classées niveau 3, ce qui signifie qu'elles ont la capacité de prendre en charge les grossesses et les accouchements les plus à risque. Celle de Clichy-la-Garenne est classée Niveau 2, permettant de prendre en charge des grossesses et accouchements à risque limité.

Ces structures sont complétées par des maternités extérieures à Boucle Nord de Seine, mais accessibles pour ses habitants : Nanterre, La Garenne-Colombes, Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Paris, Saint-Denis et Pierrefitte-sur-Seine.

Selon l'analyse des besoins sociaux réalisée par Boucle Nord de Seine en 2020, Seules deux communes du territoire connaissent une progression du nombre de moins de 3 ans entre 2011 et 2016 : Argenteuil et Gennevilliers. Ces deux communes connaissent en outre une progression de l'ensemble des 3 classes d'âges composant les moins de 11 ans. Le nombre de 6-10 ans a progressé de plus de 1 970 en 5 ans sur l'Établissement Public Territorial.

Equipements petite enfance



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4.2. Des conditions d'enseignement relativement confortables dans les écoles du premier degré

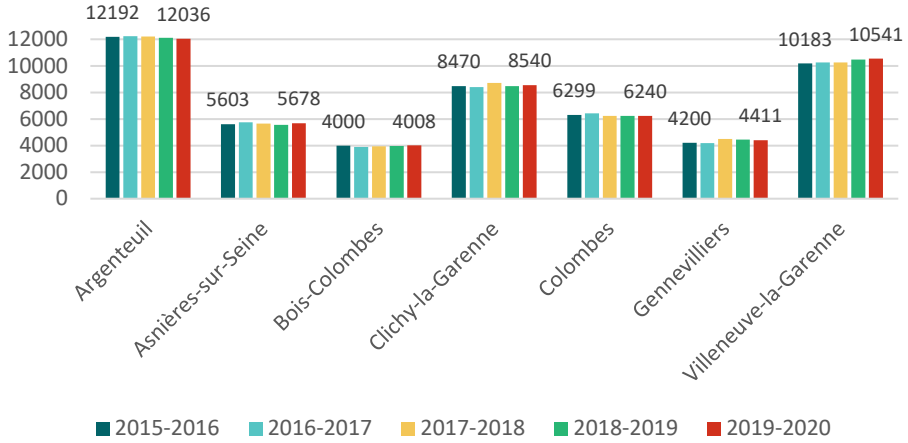
En 2020, selon l'INSEE, Boucle Nord de Seine compte 97 écoles maternelles et 110 écoles élémentaires, regroupant 50 114 élèves.

Sur 4 ans, les effectifs globaux en maternelle apparaissent relativement stables, puisque l'on comptait 18 450 élèves à la rentrée 2015 contre 18 338 à la rentrée 2019.

Pour ce qui est des écoles élémentaires, on observe une légère augmentation du nombre d'élèves, passés de 32 497 à la rentrée 2015 à 33 116 à la rentrée 2019 (+619, soit +2%). Environ 10% des élèves de l'élémentaire sont scolarisés en établissement privé.

Evolution des effectifs scolaires cumulés (maternelle - primaire)

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires



En comparaison par rapport aux autres Établissements Publics Territoriaux, Boucle Nord de Seine apparait relativement bien équipé en matière d'équipements scolaires. On y compte :

- 5 écoles maternelles pour 1 000 enfants de 3 à 6 ans, comme à l'échelle de la Métropole (avec ou sans Paris). Dans le détail, Clichy-la-Garenne est la commune qui compte le moins d'équipements scolaires proportionnellement à sa population d'enfant de 3 à 6 ans (1,7 pour 1 000), mais cela n'est pas le signe d'un manque d'équipement car les classes n'y sont pas plus chargées qu'ailleurs.
- 3 écoles primaires pour 1 000 enfants de 6 à 11 ans, comme à l'échelle de la Métropole hors Paris (4 pour 1 000 en incluant Paris).

Par ailleurs, Boucle Nord de Seine compte en moyenne 21 élèves par classe (22/classes en maternelle et 20/classes en primaire), contre 22 en moyenne à l'échelle de la Métropole du Grand Paris avec ou sans Paris (jusqu'à 25 élèves/classe à Grand Paris Seine Ouest).

Cette situation relativement favorable à l'enseignement pour les enfants s'explique en partie par la présence de plusieurs écoles classées « REP[2] » ou « REP+ », qui font l'objet d'un dédoublement des classes en CP et CE1. On en compte 109 sur le territoire, ce qui représente 10% des écoles REP ou REP+ de la Métropole du Grand Paris.

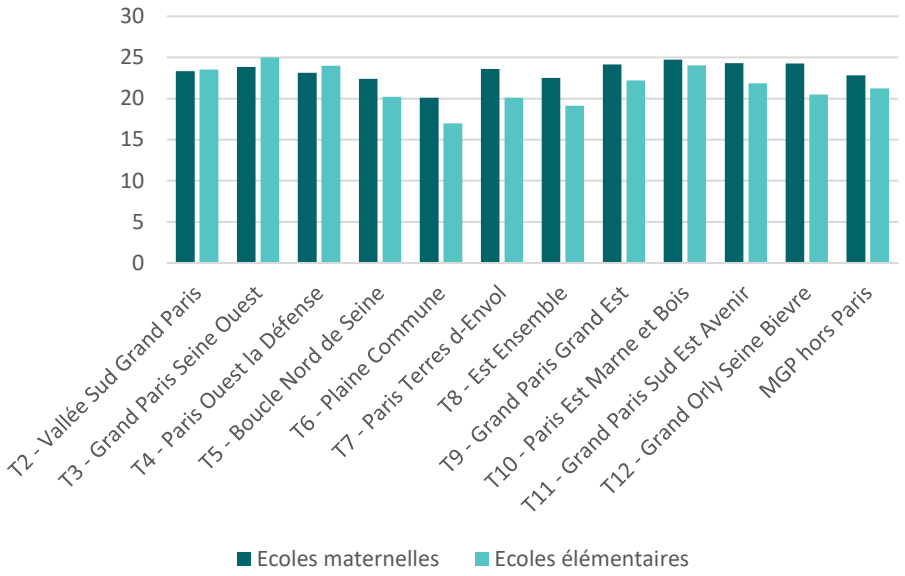
On note toutefois des disparités entre communes, puisque Bois-Colombes accueille en moyenne 24 élèves par classe, contre 18,8 élèves par classe à Gennevilliers.

[2] Réseau d'éducation prioritaire

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Nombre d'élèves par classe

Rectorat de Versailles



Nombre d'élèves par classes

Rectorat Versailles

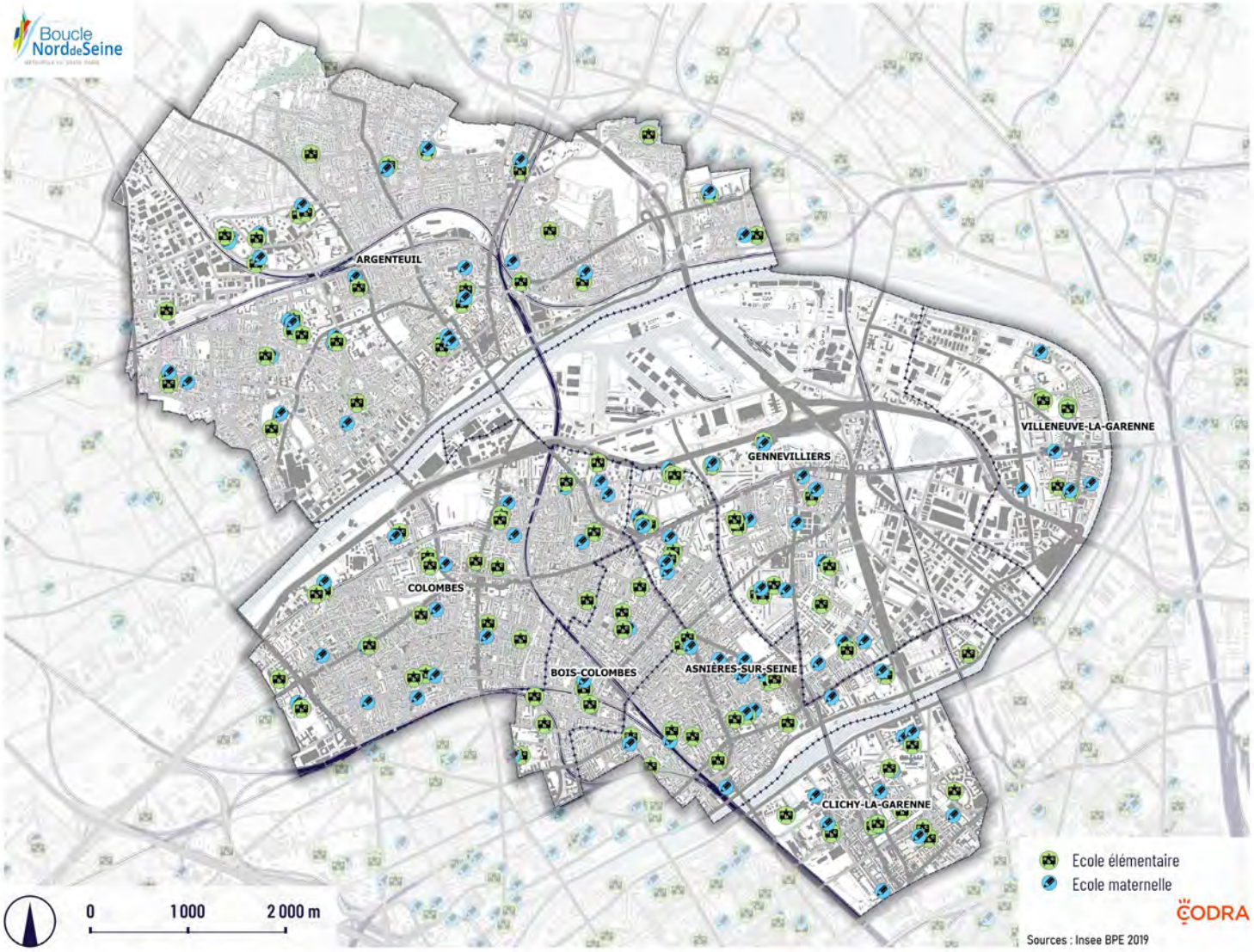
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves par classe
Argenteuil	14 515	730	19,9
Asnières-sur-Seine	9 255	396	23,4
Bois-Colombes	2 621	109	24,0
Clichy-la-Garenne	5 108	231	22,1
Colombes	9 530	448	21,3
Gennevilliers	6 117	326	18,8
Villeneuve-la-Garenne	2 968	156	19,0
Total général	**50 114**	**2 396**	**20,9**

Plusieurs projets de construction d'écoles ou groupes scolaires sont actuellement portés par les communes :

- Argenteuil : construction récente d'un équipement scolaire au Sud-Ouest de la commune,
- Colombes : construction d'un groupe scolaire dans le cadre de l'opération de l'Arc sportif,
- Clichy-la-Garenne : construction d'un groupe scolaire en lieu et place de l'actuelle piscine + groupe scolaire intercommunal dans le cadre de l'opération BIC + centre des loisirs… en réponse à des équipements vieillissants, dont certains pourraient être saturés à horizon 2026.
- Gennevilliers : construction d'un nouveau groupe scolaire et rénovation du groupe scolaire Henri Wallon aux Agnettes ; création d'un groupe scolaire de 29 classes en accompagnement de la ZAC Chanteraine

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Ecoles maternelles et élémentaires



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

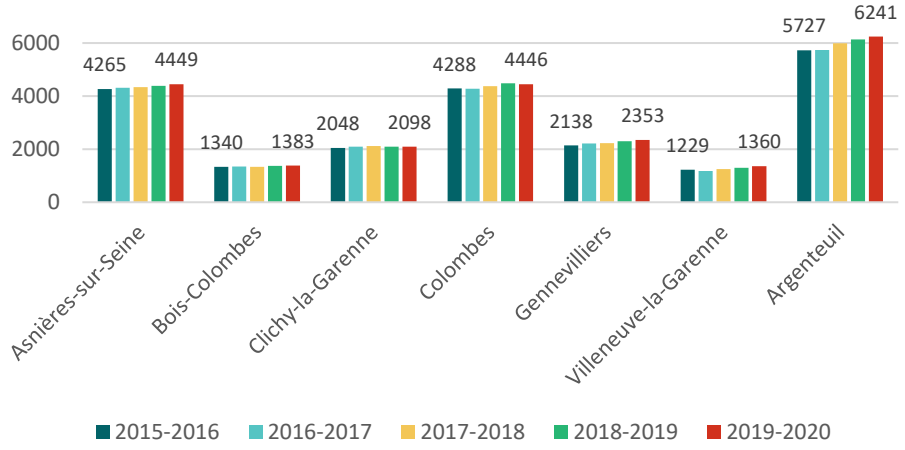
4.3. Un territoire globalement sous-doté en collèges et lycées

En 2020, selon l'INSEE, Boucle Nord de Seine compte 37 collèges et 30 lycées (20 lycées généraux et technologiques et 10 lycées professionnels), regroupant 34 880 élèves.

Sur 4 ans, les effectifs globaux au collège ont connu une nette progression, passant de 21 035 élèves à la rentrée 2015 à 22 330 à la rentrée 2019, soit une progression de +6% (+1 295 élèves). Dans le détail, c'est à Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne et Argenteuil que la progression est la plus forte (entre +9% et +11%).

Evolution des effectifs dans les collèges

Rectorat de Versailles

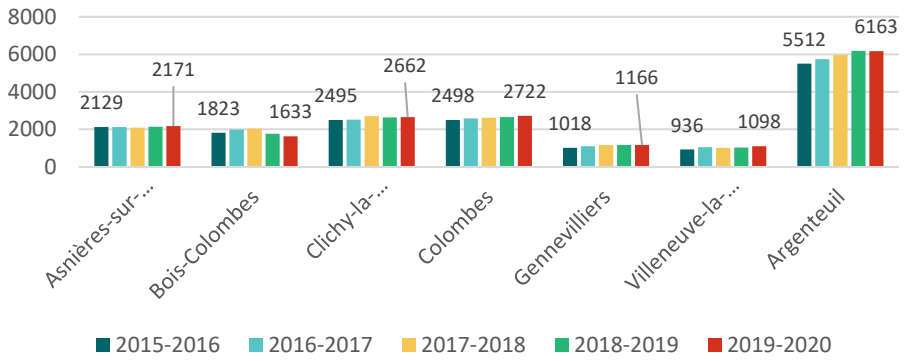


On observe une évolution similaire pour les lycées. Les effectifs y sont en effet passés de 11 835 élèves en 2015 à 12 550 en 2019, soit une progression de +6% (+715 élèves).

Dans le détail, c'est également à Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne et Argenteuil que la progression est la plus forte (entre +15% et +17%). À l'inverse Bois-Colombes observe un repli de ses effectifs lycéens (-10%)

Evolution des effectifs dans les lycées (général et/ou technologique)

Rectorat de Versailles



Environ 17% des élèves de collèges et 14% des élèves de lycée sont scolarisés en établissement privé.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

En comparaison des autres Établissements Publics Territoriaux, Boucle Nord de Seine apparait moins bien doté en matière de collèges et de lycées. On compte en effet 8 collèges pour 100 000 habitants à l'échelle de Boucle Nord de Seine contre 10 pour 100 000 à l'échelle de la Métropole (avec ou sans Paris) ; et 7 lycées pour 100 000 habitants sur Boucle Nord de Seine contre 8 pour 100 000 à l'échelle de la Métropole du Grand Paris hors Paris (9 pour 100 000 avec Paris).

Plus précisément, on compte 1,7 établissement (collèges/lycées) pour 10 000 enfants de 12 à 18 ans contre 2 pour 10 000 à l'échelle de la Métropole du Grand Paris hors Paris (2,3 pour 10 000 avec Paris). Boucle Nord de Seine est ainsi le territoire qui, proportionnellement à sa démographie adolescente, est le moins bien doté en collège et lycée de la Métropole du Grand Paris, avec Vallée Sud Grand Paris et Plaine Commune.

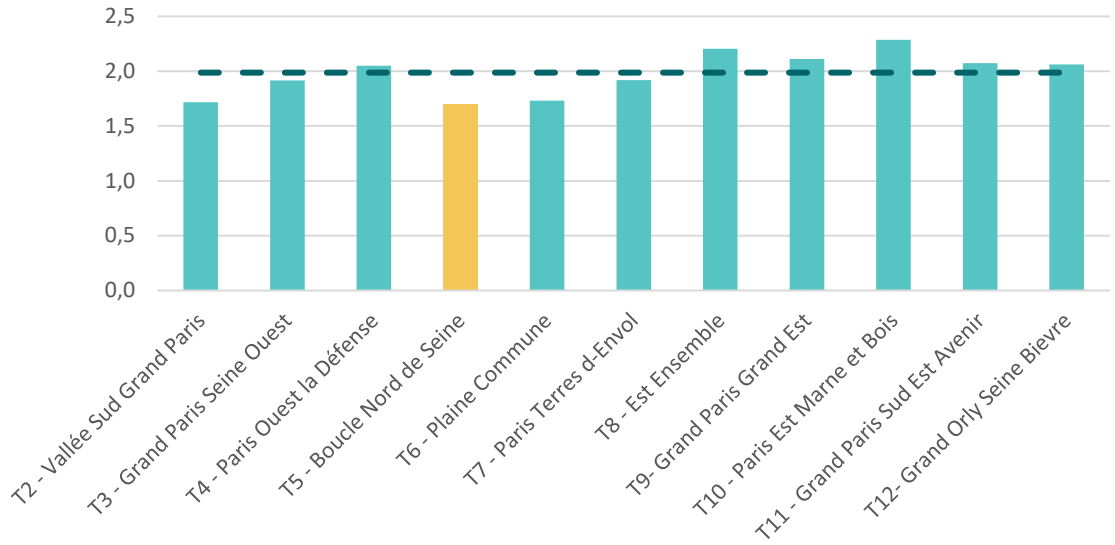
Ces moyennes cachent cependant des disparités à l'échelle de l'Établissement Public Territorial :

- Argenteuil, Bois-Colombes et Villeneuve-la-Garenne se situent proches de la moyenne métropolitaine avec 2 à 2,1 collèges/lycées pour 10 000 enfants de 12 à 18 ans.
- Les autres communes se situent nettement en dessous de la moyenne métropolitaine avec notamment seulement 1,1 collège/lycée pour 10 000 enfants de 12 à 18 ans à Gennevilliers.

Toutefois, ces statistiques ne renseignent pas sur le nombre de classe par collège/lycée et permettent donc difficilement d'apprécier les besoins réels du territoire en la matière (1 collège de 100 classes est équivalent à 2 collèges de 50 classes).

Nombre de collèges/lycées pour 10 000 enfants de 12 à 18 ans

Rectorat de Versailles

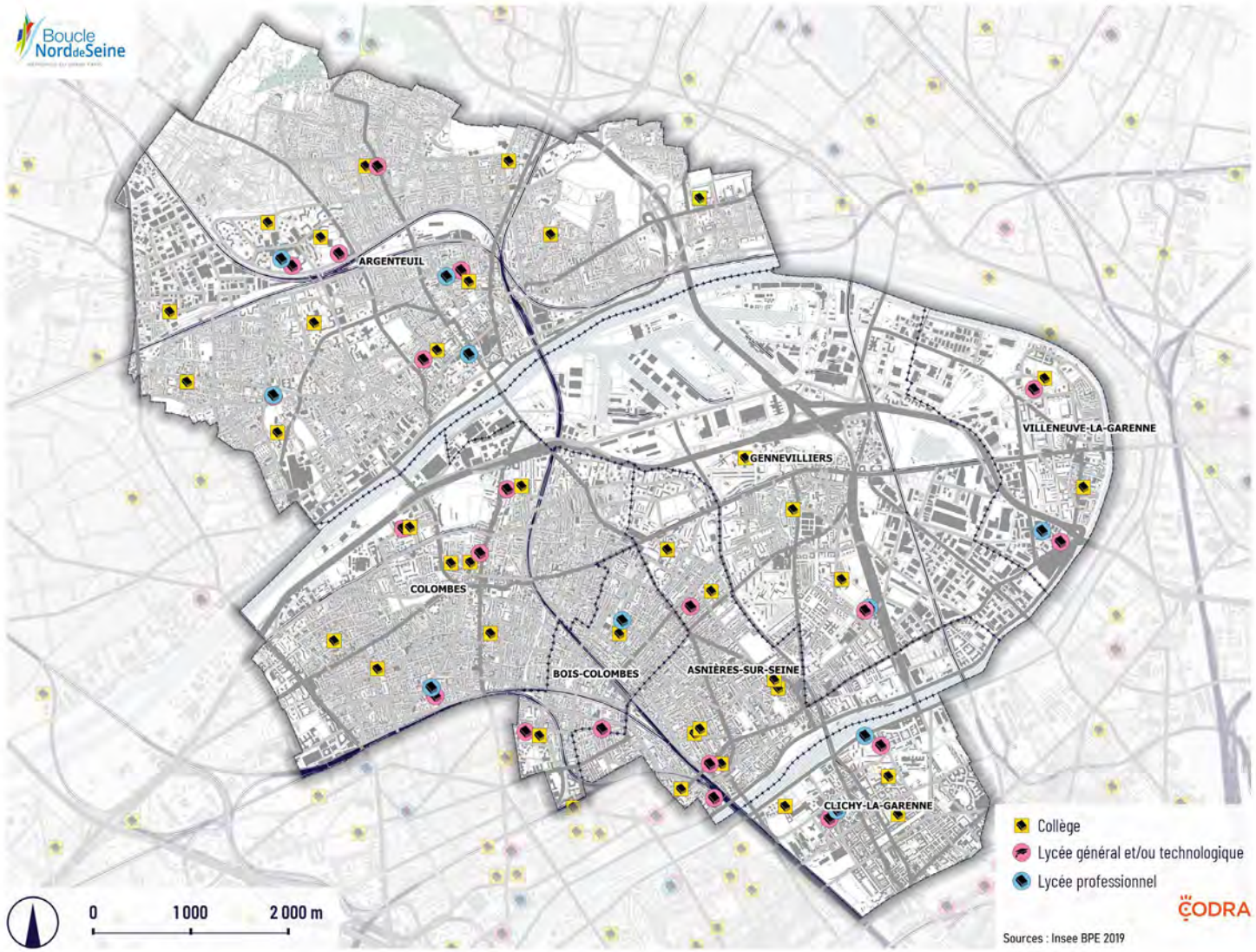


Plusieurs projets de construction sont recensés :

- Argenteuil : construction d'un collège – Livraison prévues en 2025
- Asnières-sur-Seine : construction d'un collège (collège 700) – livraison prévue en 2026.
- Clichy-la-Garenne : reconstruction du collège Jean Jaurès pour améliorer les performances énergétiques et création d'un gymnase – début des travaux en 2023.
- Colombes : réflexion concernant la construction d'un nouveau collège.
- Gennevilliers : Construction d'un collège d'une capacité de 600 élèves (collège Jean Brunhes) – livraison prévues en 2027

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Collèges et lycées



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4.5. Evolutions récentes

Le diagnostic du PLUi est basé sur les dernières données connues au moment de sa réalisation en 2022. Compte tenu du délai inhérent à la procédure d'élaboration d'un PLUi, des données plus récentes ont été publiées avant l'approbation de celui-ci. Les évolutions récentes des données seront appréciées à partir des données les plus récentes sur les établissements scolaires et les données 2022 de la CAF.

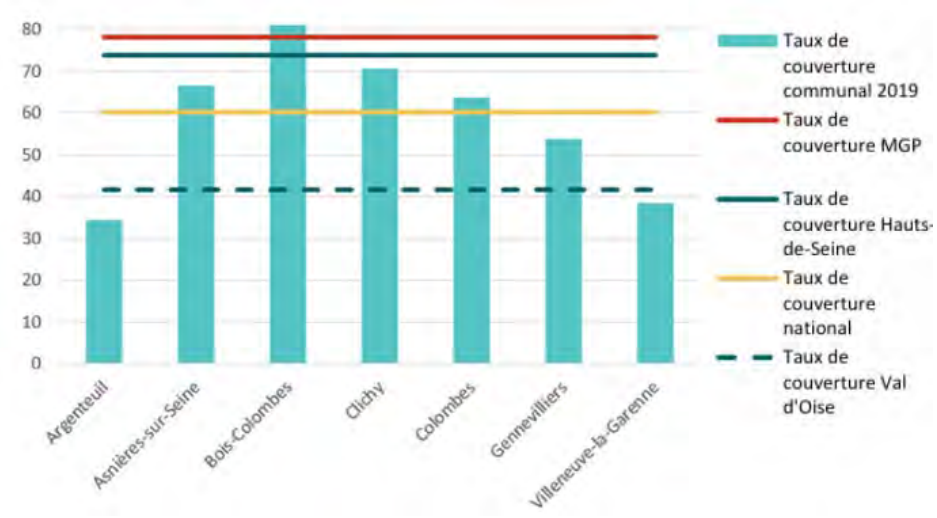
4.5.1. Une offre d'accueil des jeunes enfants toujours hétérogène selon les communes

Les communes du territoire affichent un taux de couverture global[3] toujours très hétérogène avec en particulier un écart significatif entre le taux de couverture d'Argenteuil (34,5) et celui de Bois-Colombes (81).

D'une manière générale, la capacité du territoire à répondre aux besoins d'accueil de la petite enfance a peu évolué entre 2019 et 2022. Elle s'est :

- Dégradé pour Villeneuve-la-Garenne et Bois-Colombes, bien que cette dernière reste la commune la mieux dotée de Boucle Nord de Seine ;
- Légèrement améliorée pour Asnières-sur-Seine et Colombes et sensiblement améliorée pour Clichy-la-Garenne. L'anticipation par Clichy-la-Garenne d'une possible dégradation de son taux de couverture en lien avec des départs à la retraite en acceptant toutes les demandes d'installation de crèches privées a sans doute contribué à cette amélioration notable de la situation (de 60 à 70,5).
- Stabilisée pour Argenteuil.

Cette évolution est à comparer avec la situation du département qui s'est légèrement améliorée (de 70,6 à 73,9) et à celle de la Métropole du Grand Paris qui a très significativement progressé passant d'un taux de couverture de 54,4 à 78,2.



Taux de couverture global pour l'accueil des jeunes enfants en 2022 – *CAF Data*

4.5.2. De nombreuses ouvertures d'établissements scolaires prévues

Depuis 2022, de nombreux projets d'ouverture d'établissements scolaires ont vu le jour pour venir consolider l'offre existante :

- Argenteuil : projet de nouveau collège d'une capacité de 700 élèves situé entre la rue du Château, la rue Henri Barbusse et l'avenue du Parc, livraison prévue en 2027 ;

[3] http://data.caf.fr/dataset : Le taux de couverture global correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans. (Assistant(e) maternel(le) employé(e)directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches, école maternelle).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- Asnières-sur-Seine : projet de nouveau collège d'une capacité de 700 élèves situé avenue des Grésillons, livraison prévue en 2027 et projet de construction d'un groupe scolaire accueillant 14 classes dans la ZAC du Parc d'affaire ;
- Bois-Colombes : rénovation globale et extension de 400 places du lycée Albert Camus, le projet est en cours et la dernière tranche devrait être livrée en 2025 ;
- Clichy-la-Garenne : projet de construction d'un nouveau groupe scolaire intercommunal avec la ville de Saint-Ouen, l'établissement devrait accueillir 532 élèves et être livré en 2027 ;
- Colombes : projet d'un nouveau groupe scolaire à horizon 2025 ;
- Gennevilliers : le projet de reconstruction de l'école Joliot-Curie à un nouvel emplacement a été inauguré en septembre 2024. Un nouveau groupe scolaire de 29 classes devrait voir le jour en 2026 en accompagnement de la ZAC Sud Chanteraines et un collège d'une capacité de 600 élèves devrait être livré en 2027.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

5. Une filière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle discrète mais investie sur des champs spécifiques

À la rentrée 2020, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dénombre 4 094 étudiants inscrits dans un établissement de Boucle Nord de Seine. Il s'agit d'un nombre très faible au regard des 584 000 étudiants recensé à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. À titre de comparaison, les Établissements Public Territorial voisins de Plaine Commune et Paris Ouest la Défense comptent respectivement 43 000 et 56 000 étudiants inscrits sur leurs territoires (ce sont les Établissements Public Territorial qui comptent le plus d'étudiants de la Métropole, après Paris).

À l'échelle de la Métropole du Grand Paris, les effectifs étudiants ont progressé de +4% entre la rentrée 2018 et la rentrée 2020, alors qu'ils ont reculé de -1% à l'échelle de Boucle Nord de Seine. Boucle Nord de Seine fait d'ailleurs partie des rares Établissements Public Territorial à perdre des étudiants entre ces 2 dates, avec Grand Paris Seine Ouest et Paris Terres d'Envol.

Argenteuil et Gennevilliers sont les 2 communes qui accueillent le plus d'étudiants, avec 1 460 et 1 121 étudiants chacune.

Ces 2 villes accueillent une antenne de l'université de Cergy. Parmi elles, c'est celle de Gennevilliers qui constitue le principal pôle universitaire de l'Établissement Public Territorial, avec environ 1 000 étudiants sur le site. C'est d'ailleurs l'un des seuls sites de l'Établissement Public Territorial à gagner des étudiants entre la rentrée 2018 et la rentrée 2020 (+ 119 étudiants, soit + 10%).

Le site de Gennevilliers dispense différentes formations dont :

- 2 licences professionnelles de développeur Web et multimédia
- 1 licence professionnelle et 1 master en lien avec les métiers de la l'hôtellerie et de la restauration internationale.
- 1 Master Métiers du Livre
- 3 Master en lien avec les métiers de l'éducation et de la formation
- 1 Master de journalisme

La moitié des étudiants recensés à Argenteuil est inscrit en BTS, mais l'IUT se distingue toutefois en délivrant des diplômes destinés à 2 types de filières professionnelles spécifiques :

- Management de la logistique et des transports (1 DUT et 2 licences professionnelles)
- Contrôle qualité, logistique industrielle et organisation des procédés industriels (1 DUT et 2 licences professionnelles)

Argenteuil accueille également le GARAC, Ecole Nationale des Professions de l'Automobile (privée). Du CAP au diplôme d'ingénieur en passant par le Bac Professionnel, le BTS ou la Licence Professionnelle, elle forme aux métiers de la vente, de la carrosserie, de la mécanique électronique… appliqués aux véhicules de transport routier. Cette école compte environ 1200 élèves, répartis à sur les sites d'Argenteuil et Guyancourt (78) (dont des lycéens et des apprentis).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Les lycées du territoire accompagnent également la formation professionnelle sur des secteurs spécifiques avec notamment :

Commune	Lycée	Type de métiers
Argenteuil	Jean Jaurès	Métiers de l'industrie notamment dans le domaine de la chaudronnerie et du numérique
Clichy-la-Garenne	René Auffray	Hôtellerie/restauration
	Newton	Métiers de l'électronique
Colombes	Claude Garamont	Métiers du graphisme et de la communication
Colombes	Guy de Maupassant	Métiers de l'électrotechnique
Gennevilliers	Galilée	Métiers de la chimie et de la biotechnologie
Villeneuve-la-Garenne	Charles Petiet	Métiers du commerce, de la logistique, de la maintenance des véhicules et des engins de travaux publics et de la construction des carrosseries

Malgré la présence de ces formations spécifiques, se pose la question de la capacité du territoire à répondre aux besoins des entreprises locales. On note en effet une certaine inadéquation entre le profil socio-économiques des actifs et les emplois proposés par les entreprises[4].

Bien que les actifs soient plus nombreux que le nombre d'emplois, les entreprises locales font état de difficultés de recrutement, qui pourraient trouver une réponse dans le développement d'une offre de formation plus adaptés aux besoins locaux.

À cela s'ajoutent des formations moins spécifiques, en lien avec le commerce, la gestion administrative, les carrières sanitaires et sociales…

Si le niveau de formation des habitants n'est pas immédiatement corrélé à l'offre d'un territoire, on constate tout de même que les habitants de Boucle Nord de Seine sont moins bien formés qu'à l'échelle de la Métropole du Grand Paris ou des Hauts-de-Seine (37% ont un Bac+2 ou plus, contre 46% à l'échelle de la Métropole et 52% à l'échelle des Hauts-de-Seine selon l'analyse des besoins sociaux réalisée par Boucle Nord de Seine en 2020).

En accompagnement de cette offre de formation, Boucle Nord de Seine dispose d'une résidence de logement universitaire gérée par le CROUS de Versailles, à Clichy-la-Garenne. Cette résidence compte 158 logements. Nonobstant les logements offerts par le parc privé, cela représente 3,9 logements pour 100 étudiants.

Boucle Nord de Seine affiche donc un déficit en la matière, à relativiser au regard des 2,7 et 2,8 logements pour 100 étudiants à Paris Ouest la Défense et Grand Paris Seine Ouest par exemple, mais qui reste très éloigné des 7,2 logements pour 100 étudiants observés sur un territoire comme Vallée Sud Grand Paris.

[4] Pour plus de précision : voir la partie « Développement économique et commercial » du diagnostic

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

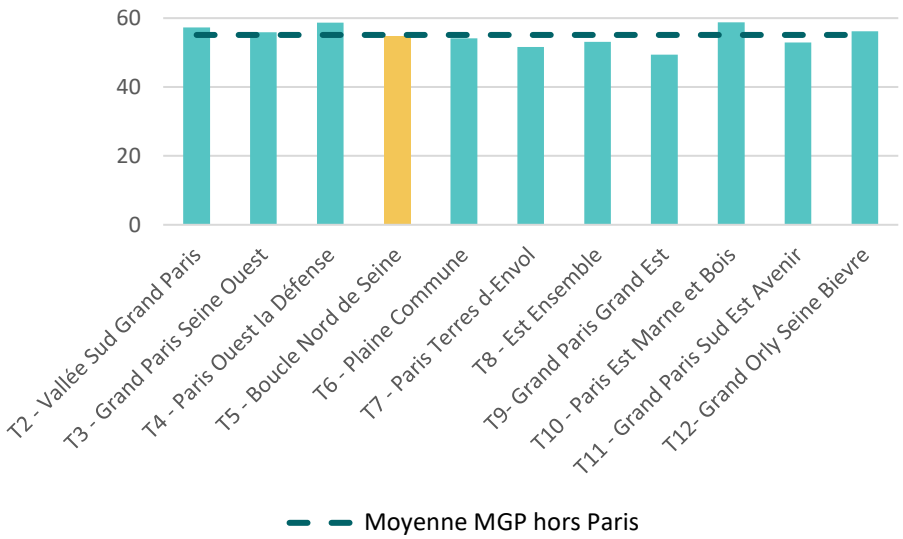
6. Des équipements de santé qui ne répondent pas totalement aux besoins

6.5. Une couverture du territoire en structures de soin dans la moyenne métropolitaine

Boucle Nord de Seine regroupe 246 établissements ou structures de santé, soit 55 établissements pour 100 000 habitants, soit un ratio similaire à la moyenne, sans que cela ne traduise une offre forcément cohérence avec les besoins locaux.

Nombre de structures de soin pour 100 000 habitants

INSEE BPE 2019



Outre le centre hospitalier d'Argenteuil et l'hôpital Beaujon, Boucle Nord de Seine dispose également de plusieurs centres hospitaliers de proximité ou maisons de santé pluridisciplinaires tels que l'hôpital Gouin à Clichy-la-Garenne, l'hôpital Saint-Jean des Grésillons à Gennevilliers ou l'hôpital Nord 92 à Villeneuve-la-Garenne…

Hôpital	Capacité
Argenteuil	753 lits dont 420 lits de médecine-chirurgie-obstétrique, 71 lits de rééducation fonctionnelle et de soins de suite gériatrique, 48 lits de psychiatrie, 96 lits de soins de longue durée,
Beaujon (Clichy-la-Garenne)	394 lits dont 168 lits de médecine, 206 en chirurgie et 20 en gynéco-obstétrique
Saint-Jean des Grésillons (Gennevilliers)	61 lits en hospitalisation complète et 26 places en hôpital de jour
Hôpital Nord 92 (Villeneuve-la-Garenne)	82 lits en hospitalisation complète et 55 lits en accueil spécialisé + Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
Hôpital Louis-Mourier (Colombes	502 lits, 24 places de jours
Hôpital Gouin	94 lits pour des séjours de soin de suite et réadaptation

Avec 3 services d'urgences, soit 0,7 pour 100 000 habitants, Boucle Nord de Seine se situe dans la moyenne de la Métropole du Grand Paris et apparait même mieux doté que des territoires comme Grand Paris Seine Ouest, Grand Paris Grand Est ou Grand Paris Sud Est Avenir.

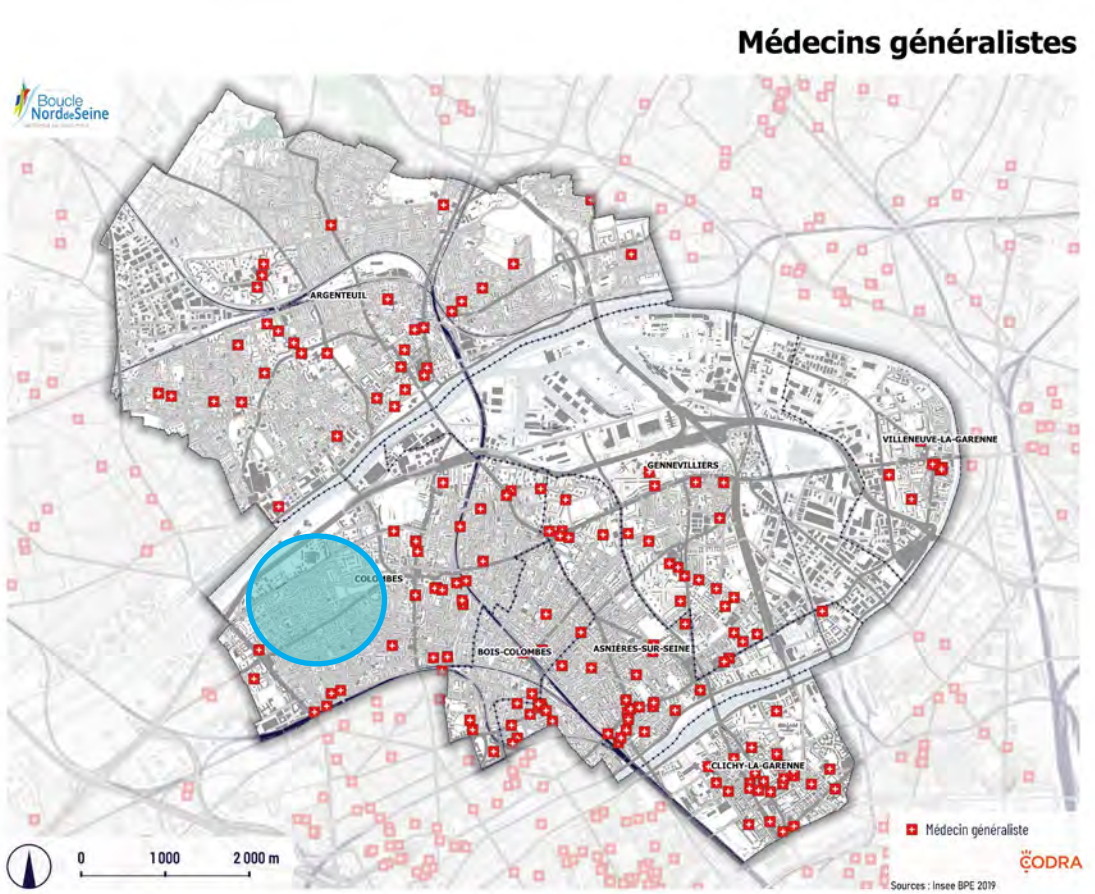
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

6.6. Un manque de professionnels de santé

Si l'offre en structures de soin apparait globalement proche de la moyenne métropolitaine hors Paris, elle s'accompagne d'un déficit de professionnels de santé, quel que soit le domaine d'intervention considéré.

À l'échelle de l'Établissement Public Territorial, on dénombre, selon l'INSEE, seulement 228 médecins généralistes, soit 51 médecins pour 100 000 habitants, contre 64 pour 100 000 habitants à l'échelle de la Métropole du Grand Paris hors Paris (80 pour 100 000 avec Paris). À ce titre, Boucle Nord de Seine apparait comme le territoire le moins bien doté en médecin généraliste, derrière Plaine Commune et Grand Orly Seine Bièvre (55 et 56 médecins pour 100 000 habitants).

À l'échelle de l'Établissement Public Territorial, l'Ouest de Colombes apparait spatialement en déficit (le Nord et l'Est de Gennevilliers, ainsi que le Nord d'Argenteuil ne sont pas mentionnés ici car il s'agit de secteurs peu habités).



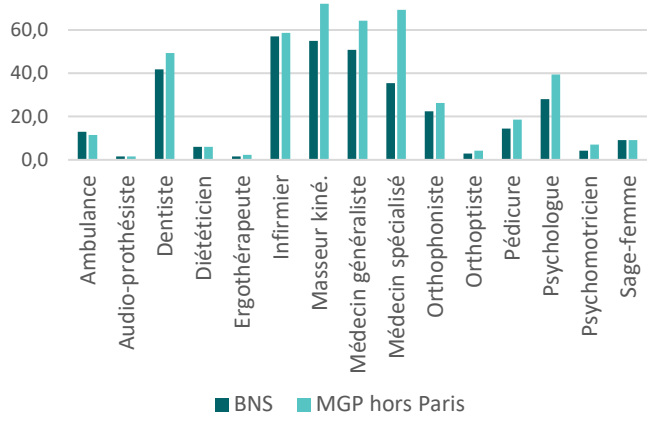
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

De la même manière, Boucle Nord de Seine compte 159 médecins spécialisés, soit 35 médecins pour 100 000 habitants, loin des 69 médecins spécialisés pour 100 000 habitants observés en moyenne à l'échelle de la Métropole hors Paris (108 pour 100 000 avec Paris). Sur cet indicateur aussi, Boucle Nord de Seine est l'Établissement Public Territorial le moins bien doté de la Métropole du Grand Paris.

Boucle Nord de Seine se situe dans la moyenne métropolitaine concernant les audioprothésistes, les diététiciens et les ergothérapeutes, sans pour autant dépasser cette moyenne.

Nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants

(INSEE 2019)



À l'échelle de Boucle Nord de Seine, Argenteuil, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne apparaissent relativement plus exposés que les autres communes au déficit de professionnels de santé.

Ce déficit général de professionnels de santé se pose à l'échelle nationale comme régionale. Toutefois, il se pose avec d'autant plus d'acuité à Boucle Nord de Seine que le territoire est socialement défavorisé par rapport à la Moyenne francilienne. Or, les études démontrent que les habitants des territoires socialement défavorisés sont également en moins bonne santé, augmentant ainsi le besoin d'accès aux soins[5].

L'attractivité générale du territoire constitue donc un enjeu important. En effet, il est à noter que les principaux éléments de motivation du choix du lieu d'installation des médecins généralistes en France sont : la qualité du cadre d'exercice, la connaissance du territoire et la qualité du cadre de vie en général[6].

Nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants

INSEE BPE 2019

	Ambulance	Audio-prothésiste	Dentiste	Diététicien	Ergothérapeute	Infirmier	Masseur kinésithérapeute	Médecin généraliste	Médecin spécialisé	Orthophoniste	Orthoptiste	Pédicure	Psychologue	Psychomotricien	Sage-femme	Total général
Argenteuil	11,7	1,8	12,6	4,5	0,0	81,1	60,3	42,3	42,3	13,5	3,6	9,9	18,9	2,7	8,1	313,4
Asnières-sur-Seine	13,8	2,3	57,4	10,3	1,1	42,5	66,6	55,1	44,8	29,8	2,3	18,4	50,5	3,4	12,6	410,8
Bois-Colombes	10,4	0,0	65,9	6,9	0,0	45,1	86,7	38,1	24,3	41,6	6,9	20,8	52,0	6,9	10,4	416,1
Clichy-la-Garenne	26,9	0,0	68,2	3,2	0,0	49,1	57,1	52,3	39,6	17,4	3,2	15,9	30,1	4,8	7,9	375,7
Colombes	8,1	2,3	46,2	6,9	6,9	50,8	43,9	53,2	28,9	25,4	2,3	17,3	20,8	8,1	11,6	332,8
Gennevilliers	6,2	0,0	18,5	2,1	0,0	61,8	26,8	63,9	26,8	22,7	2,1	6,2	16,5	2,1	4,1	259,6
Villeneuve-la-Garenne	12,4	4,1	53,9	8,3	0,0	45,6	41,5	49,8	12,4	16,6	0,0	16,6	4,1	0,0	4,1	269,7
Boucle Nord de Seine	**1,6**	**41,8**	**6,0**	**1,6**	**57,0**	**55,0**	**50,7**	**35,4**	**22,5**	**2,9**	**14,5**	**28,0**	**4,2**	**9,1**	**10,1**	**330,3**

[5] Institut Paris Région, L'accès des franciliens aux médecins généralistes, 2022

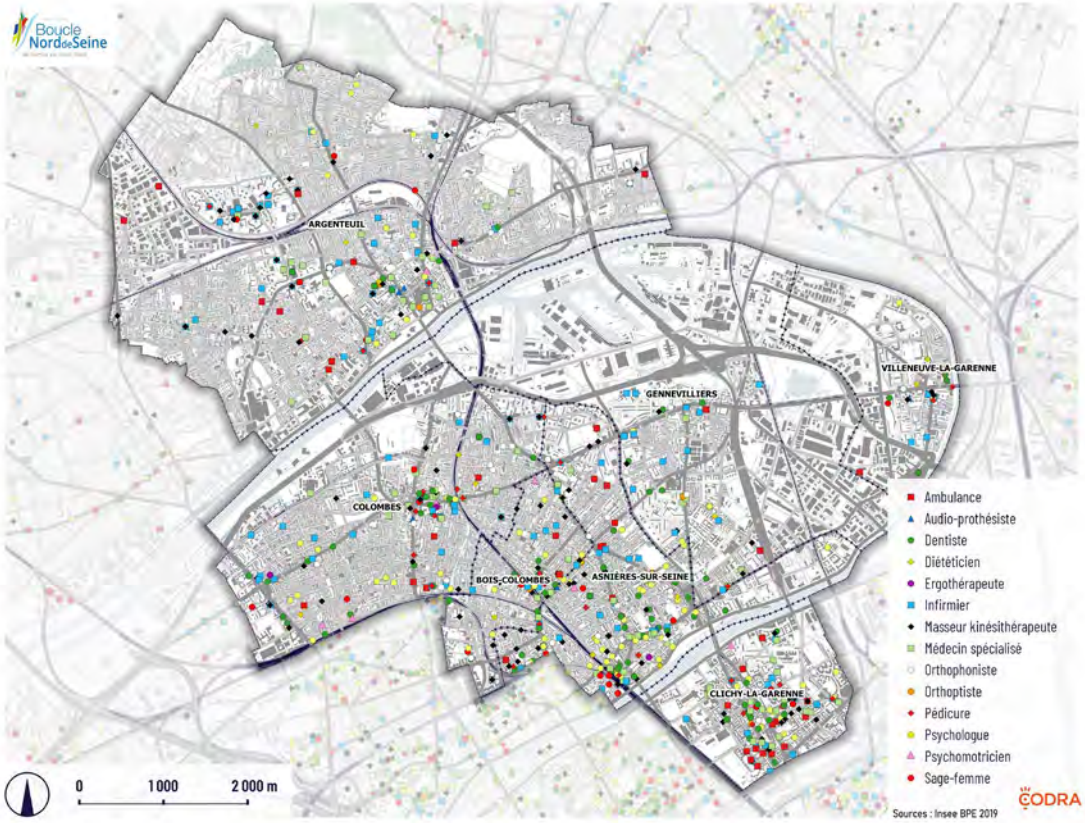
[6] Idem

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

En matière de santé, l'accès au soin n'est toutefois pas le seul critère à prendre en compte. Selon l'OMS, la santé se définit en effet comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Les enjeux de santé publique peuvent donc pour partie trouver une réponse dans des politiques publiques globalement favorables à la santé (recours modes actifs, amélioration du cadre de vie, accompagnement social, logements confortables…)

Professionnels de santé



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

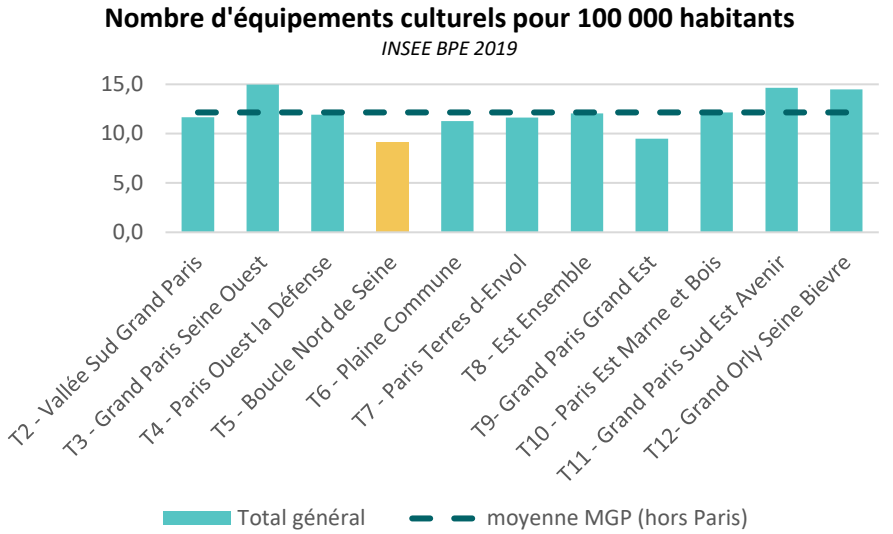
7. Une dynamique culturelle statistiquement sous-estimée

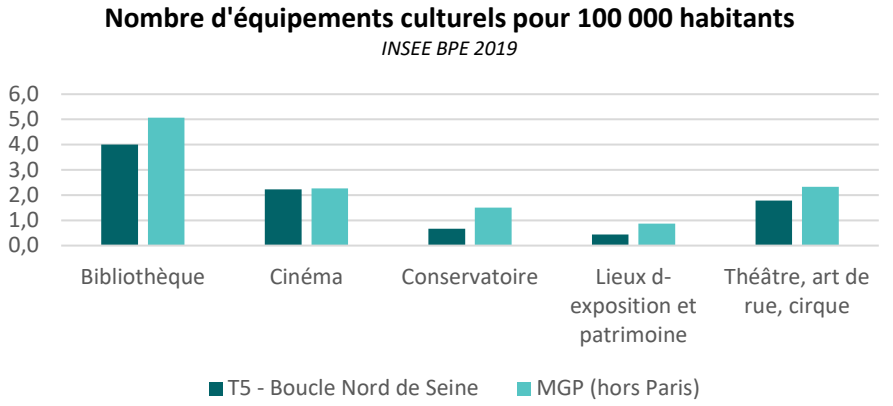
Boucle Nord de Seine accueille 41 équipements culturels ou artistiques sur son territoire, soit 9,1 pour 100 000 habitants. En la matière, c'est l'un des Établissements Public Territorial de la métropole les moins pourvus, avec Grand Paris Grand Est (38 équipements, soit 9,5 pour 100 000 habitants). À l'échelle métropolitaine hors Paris, la moyenne se situe à 12,2 équipements pour 100 000 habitants (13,6 pour 100 000 avec Paris)

Comme sur les autres thématiques, cette moyenne cache des disparités entre les communes de Boucle Nord de Seine. Gennevilliers se trouve au-dessus de la moyenne métropolitaine (14,4 équipements pour 100 000 habitants) – grâce à un réseau de bibliothèques particulièrement développé, alors qu'Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne et Colombes sont en situation de décrochage (6,9 à 9,2 équipements pour 100 000 habitants). Seule Villeneuve-la-Garenne se rapproche de la moyenne de la Métropole du Grand Paris (12,4 pour 100 000).

Au-delà des ratios, il est à noter que la ville d'Argenteuil a élaboré en 2021 un « projet culturel, scientifique, éducatif et social » pour ses médiathèques, visant à améliorer l'offre et la qualité de services offerte par ces équipements. La ville entend également réhabiliter et rénover la médiathèque Robert Desnos en 2024.

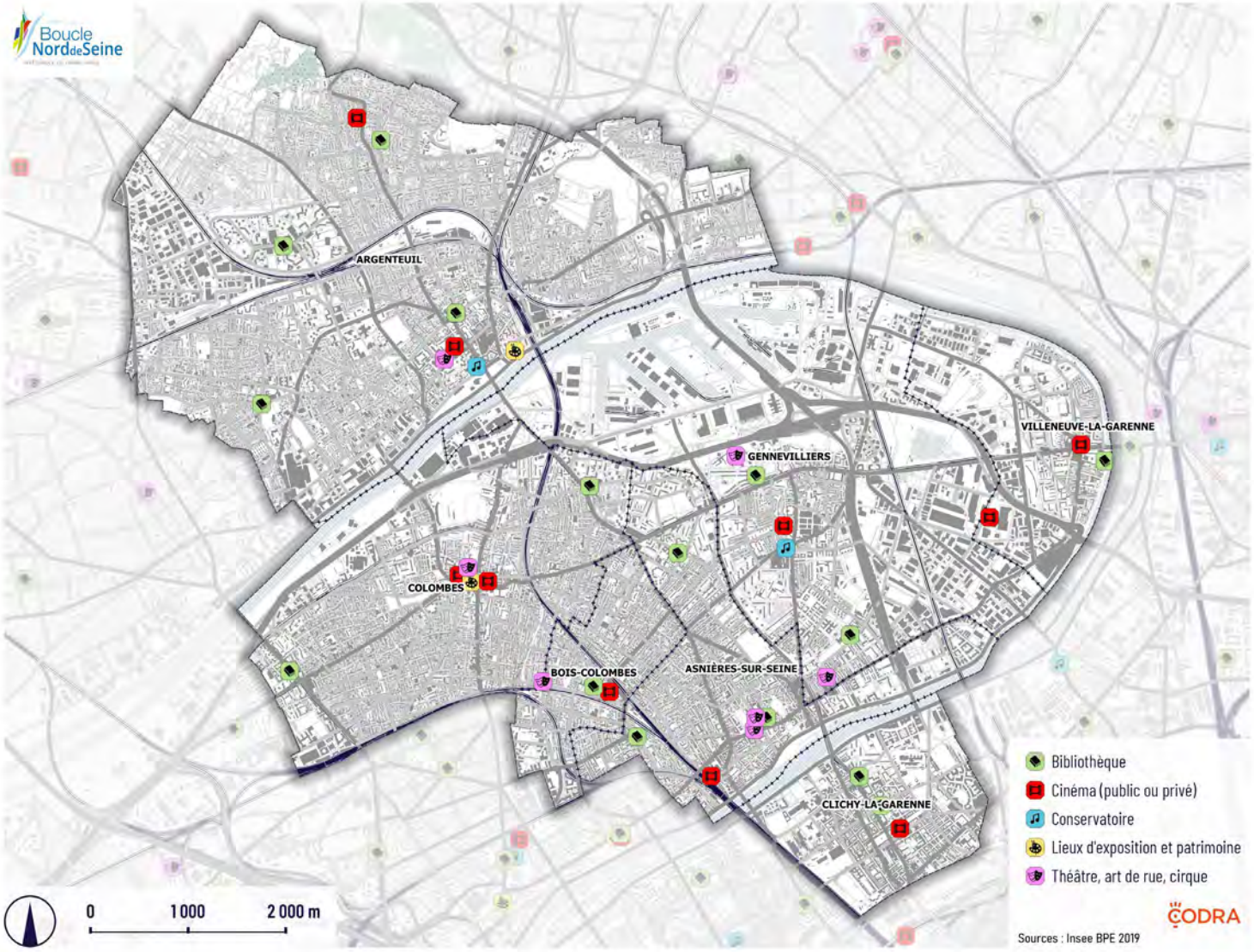
Sur les 5 types d'équipements qui servent ici d'indicateur, Boucle Nord de Seine se situe toujours en dessous de la moyenne. Toutefois, elle s'en rapproche pour les cinémas, grâce notamment à Villeneuve-la-Garenne qui accueille 2 cinémas pour une population de 24 000 habitants.





Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Equipements culturels



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Boucle Nord de Seine compte 18 bibliothèques, soit 4 pour 100 000 habitants, quand la moyenne de la Métropole du Grand Paris hors Paris se situe à 5,1 pour 100 000 habitants (4,5 pour 100 000 avec Paris).

Toutefois, cette moyenne semble sous-évaluée, puisque la Base Permanente des Équipements de l'INSEE ne recense par un certain nombre d'équipements, tels que les bibliothèques des Grésillons et François Rabelais à Gennevilliers, la bibliothèque Jacques Prévert à Colombes, la médiathèque Jean Monnet à Bois-Colombes, la médiathèque Flachat à Asnières-sur-Seine ou encore la bibliothèque Aimé Césaire à Villeneuve-la-Garenne (ce recensement non exhaustif par l'INSEE s'observe toutefois vraisemblablement également sur les autres territoires de référence).

Certaines bibliothèques ont un rayonnement qui dépasse le territoire de leur commune d'implantation. C'est le cas notamment de la bibliothèque de Villeneuve-la-Garenne, fréquentée par les habitants de Saint-Denis et de L'Ile-Saint-Denis. Dans ce cas particulier, cette attractivité pourrait d'ailleurs se voir renforcer puisqu'une nouvelle médiathèque est en cours de construction à proximité de la mairie. Dimensionnée pour une ville de 30 000 habitants (24 000 actuellement), elle accueillera également un théâtre en lieu et place « l'espace 89 » qui sera prochainement démoli.

Si l'on ajoute ces équipements, on se rend compte que le territoire de Boucle Nord de Seine est spatialement relativement bien maillé en ce qui concerne l'accès aux salles de lecture publique. En la matière, Argenteuil et Gennevilliers se distinguent particulièrement avec, selon l'INSEE 4,5 et 6,2 bibliothèques pour 100 000 habitants.

Avec 10 cinémas, soit 2,2 pour 100 000 habitants, Boucle Nord de Seine se rapproche également de la moyenne métropolitaine hors Paris (2,3 cinémas pour 100 000 habitants ; 2,7 pour 100 000 avec Paris). Toutes les communes de Boucle Nord de Seine en disposent au moins d'un. La plupart sont des cinémas indépendants et installés en tissu urbain dense.

L'INSEE recense 3 conservatoires sur le territoire de Boucle Nord de Seine (Argenteuil dont le projet d'établissement a été fixé en 2019 pour la période 2020-2026, Clichy-la-Garenne, Gennevilliers), mais ne mentionne pas ceux de Bois-Colombes, Colombes et Asnières-sur-Seine. Si l'on considère que ce biais est reporté sur les autres Établissements Public Territorial dans des proportions similaires, alors Boucle Nord de Seine apparait comme un territoire déficitaire sur ce type d'équipement (0,7 pour 100 000 habitants à Boucle Nord de Seine, contre 1,5 pour 100 000 sur la Métropole du Grand Paris hors Paris ; 1,7 pour 100 000 avec Paris).

Le conservatoire départemental de musique d'Argenteuil est actuellement installé dans un bâtiment qui n'apparait pas adapté

Des écoles de musique sont également présentes sur le territoire, notamment celle de Villeneuve-la-Garenne, qui rencontre un certain succès et est installée dans des locaux peu adaptés.

Concernant les lieux d'exposition, salles de musique ou de danse, théâtres… Boucle Nord de Seine apparait nettement en retrait par rapport à la moyenne métropolitaine selon les données de l'INSEE. Toutefois, la base de données de référence omet, là aussi, un certain nombre d'équipements, souvent déployés dans les quartiers populaires et qui participent à la vie et à la création artistique sur le territoire (scène Jean Mermoz à Bois-Colombes, le Tamanoir ou MJC Pierre Brossolette à Gennevilliers, La Cave à Théâtre ou Théâtre du Peuplier Noir à Colombes…).

Toutefois, au-delà du nombre d'équipements, les communes de Boucles Nord de Seine se distinguent par une politique culturelle relativement dynamique. Ainsi, on peut citer :

- À Clichy-la-Garenne : Evènement « Clichy a du talent », programmation de spectacle vivant hors les murs, dans les différents quartiers de la ville, partenariat avec les écoles… ;
- À Gennevilliers : Théâtre des Grésillons labélisé Centre Dramatique National ; le festival « Trésor de banlieue » de rayonnement métropolitain ;

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- À Villeneuve-la-Garenne : le virtuose Club (salle de musique actuelle) ;
- Sur toutes les communes : PODADA (Portes ouvertes des ateliers d'artistes).

Si le réseau d'équipement culturel de Boucle Nord de Seine apparait statistiquement limité, il est néanmoins de qualité et possède les atouts nécessaires pour accroitre son rayonnement à l'échelle métropolitaine.

Sans être exhaustif, il est à signaler que plusieurs projets de renforcement de l'offre culturelle sont actuellement en cours sur le territoire :

- Argenteuil : réflexion autour de la création d'un musée à ciel ouvert sur la thématique du Street art ; réflexion autour de la création d'une cité des patrimoines ;
- Clichy-la-Garenne : Espace Henri Miller 2, dans le cadre du projet Urban Osmose (en remplacement de l'espace Henri Miller) ; construction d'un cinéma-médiathèque à la place des deux sites de la médiathèque actuelle, et du site cinéma ;
- Gennevilliers : création d'un centre culturel intergénérationnel et amélioration du fonctionnement de la médiathèque ;
- Villeneuve-la-Garenne : construction d'un nouveau théâtre en lien avec le projet de médiathèque (voir ci-dessus).

Globalement, les équipements culturels de Boucle Nord de Seine sont jugés satisfaisant pour répondre aux besoins de la population, même si des actions pourraient être entreprises pour améliorer leur fonctionnement et la qualité d'accueil des usagers.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

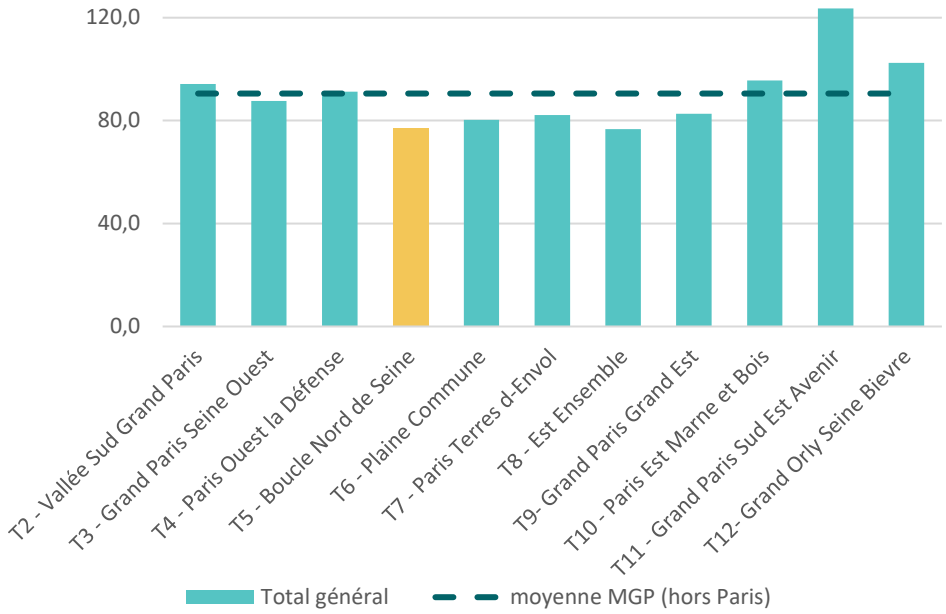
8. Une offre d'équipements sportifs portée par les salles

Boucle Nord de Seine compte 346 équipements sportifs, soit 77 pour 100 000 habitants, relativement en décrochage par rapport à la moyenne métropolitaine hors Paris (90,5 pour 100 000 habitants ; 81 pour 100 000 habitants avec Paris).

Parmi les communes les mieux équipées du territoire, on trouve Bois-Colombes (90 équipements pour 100 000 habitants), Gennevilliers (122 équipements pour 100 000 habitants) et Villeneuve-la-Garenne (95 équipements pour 100 000 habitants). À l'exception de Villeneuve-la-Garenne qui se caractérise par une concentration de boulodromes plus importante qu'ailleurs, ce bon niveau d'équipement est avant tout lié à une forte présence de salles de sport ou terrains multisports (privés ou publics).

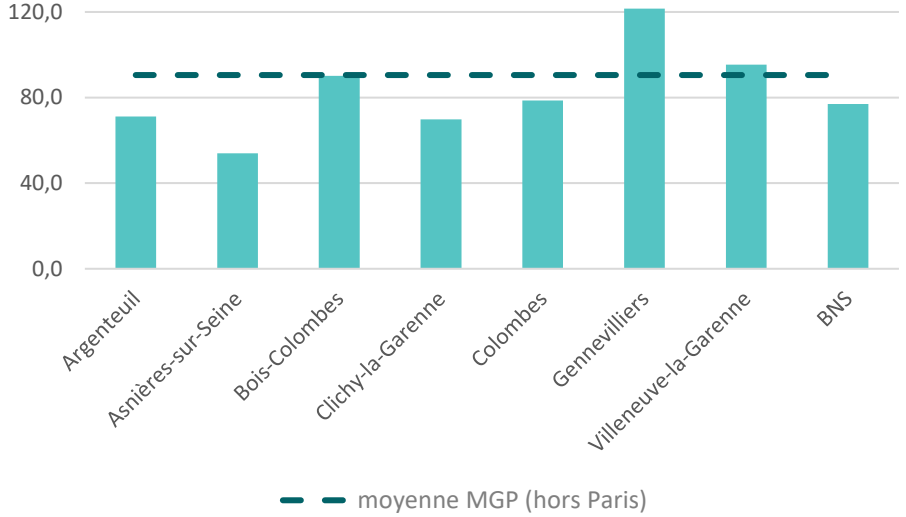
Nombre d'équipements sportifs pour 100 000 habitants

INSEE BPE 2019



Nombre de salles de sport ou terrains multisports pour 100 000 habitants

INSEE BPE 2019



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Le territoire de Boucle Nord de Seine apparait en effet particulièrement bien doté en la matière. On en compte 256, soit 57 pour 100 000 habitants, alors que la moyenne métropolitaine hors Paris se situe à 46 pour 100 000 habitants (55 pour 100 000 avec Paris). Ces salles de sports représentent 75% des équipements sportifs de Boucle Nord de Seine (50% à l'échelle de la Métropole du Grand Paris hors Paris ; 68% avec Paris).

Le territoire est également particulièrement bien équipé en ce qui concerne les patinoires : 0,7 pour 100 000 habitants, contre 0,2 pour 100 000 sur la Métropole du Grand Paris. On compte en effet 2 patinoires, à Argenteuil et Asnières-sur-Seine. Toutefois, cette caractéristique devrait temporairement s'amenuir puisque la patinoire d'Asnières-sur-Seine devrait prochainement être démolie, avant d'être remplacée.

Parmi les équipements d'envergure, Boucle Nord de Seine souffre notamment d'un manque de pistes d'athlétisme et de bassins de natation, bien que toutes les communes en disposent (à l'exception de Bois-Colombes, dépourvue de piste d'athlétisme). On en compte 2,2 pour 100 000 habitants, contre 4 pour 100 000 à l'échelle de la Métropole hors Paris.

À cela s'ajoutent plusieurs équipements de type « city stade », pas toujours répertoriés dans la Base de données de l'INSEE, mais qui contribuent à faciliter l'accès aux pratiques sportives pour les populations et sont également vecteurs de lien social.

Plusieurs projets sont actuellement en cours, ou en réflexion :

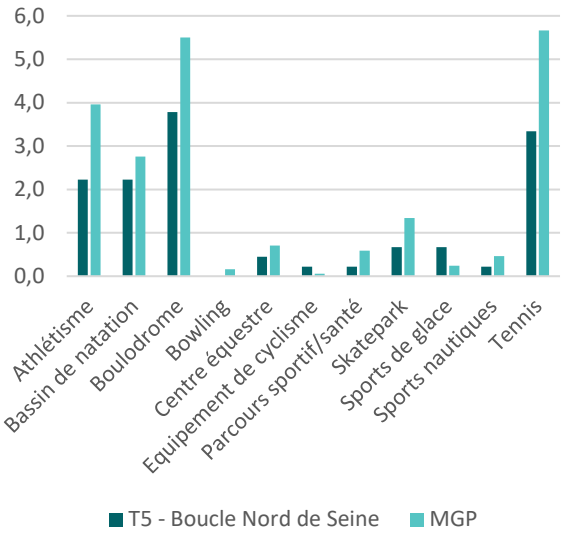
- À Argenteuil : espace détente (yoga), terrains extérieurs en libre accès, renforcement de l'offre en matière de piscine
- À Gennevilliers : extension du centre équestre
- À Clichy-la-Garenne : Construction d'un palais des sports (ZAC du Bac d'Asnières) ; démolition/reconstruction de la piscine municipale ; équipement de Paddle ; équipements sportifs intégrés dans les groupes scolaires ; besoin de rénovation d'infrastructures vieillissantes
- À Villeneuve-la-Garenne : Construction d'une Arena de 500 places pour accompagner le développement de l'équipe de roller locale ; reconstruction du gymnase Jean Moulin en lien avec la rénovation du quartier

Aujourd'hui, Boucle Nord de Seine n'est pas identifié comme un « territoire sportif ». Toutefois, le territoire entend profiter des Jeux Olympiques de 2024 pour favoriser la pratique sportive auprès d'un large public. Plus que par la construction de nouvelles infrastructures, c'est surtout par l'organisation d'animation ou d'évènement sportif que le territoire s'inscrit dans la dynamique olympique métropolitaine.

Notons toutefois qu'une partie de la délégation olympique britannique sera accueillie à Clichy-la-Garenne

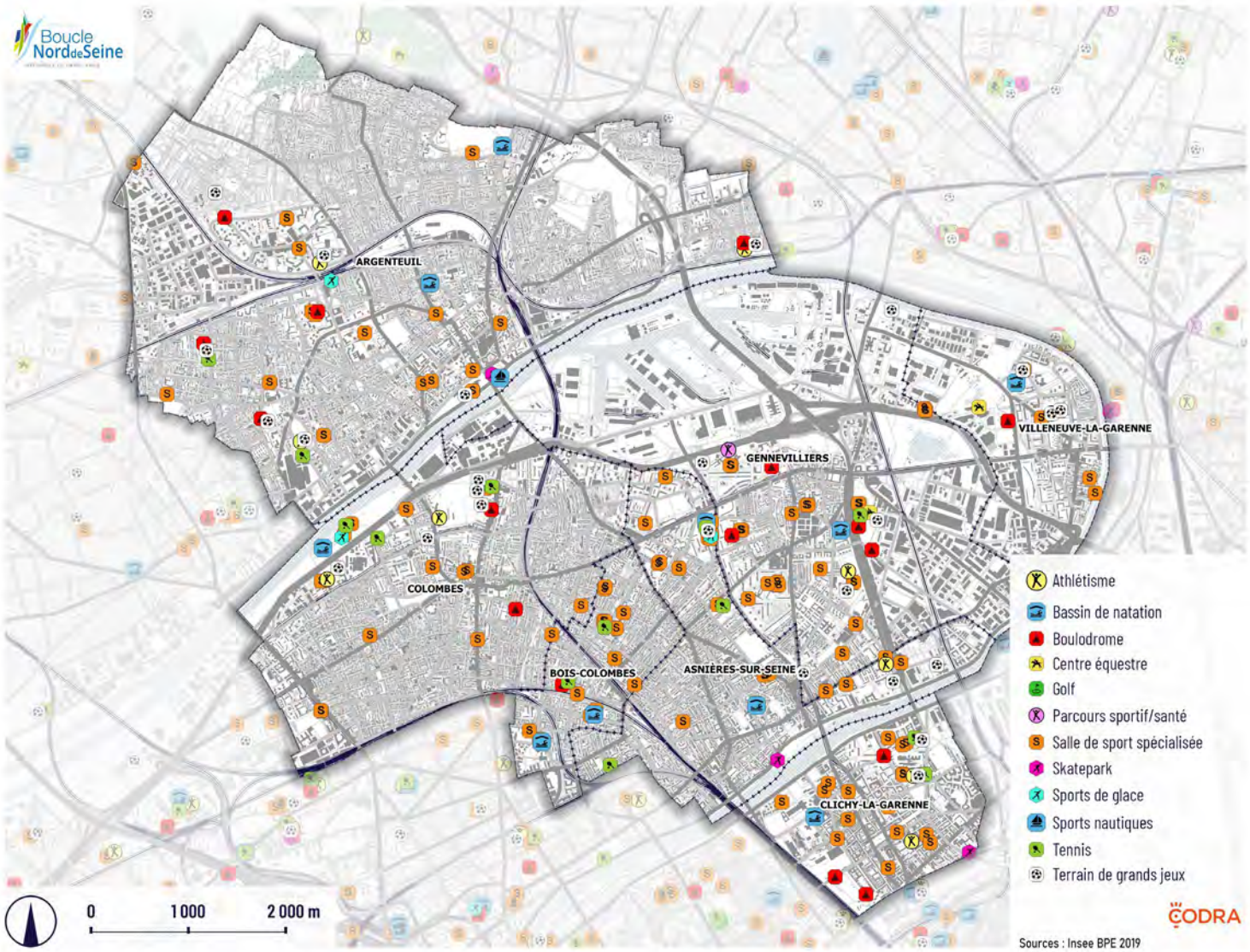
Nombre d'équipements sportifs pour 100 000 habitants

INSEE BPE 2019



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Equipements de loisirs

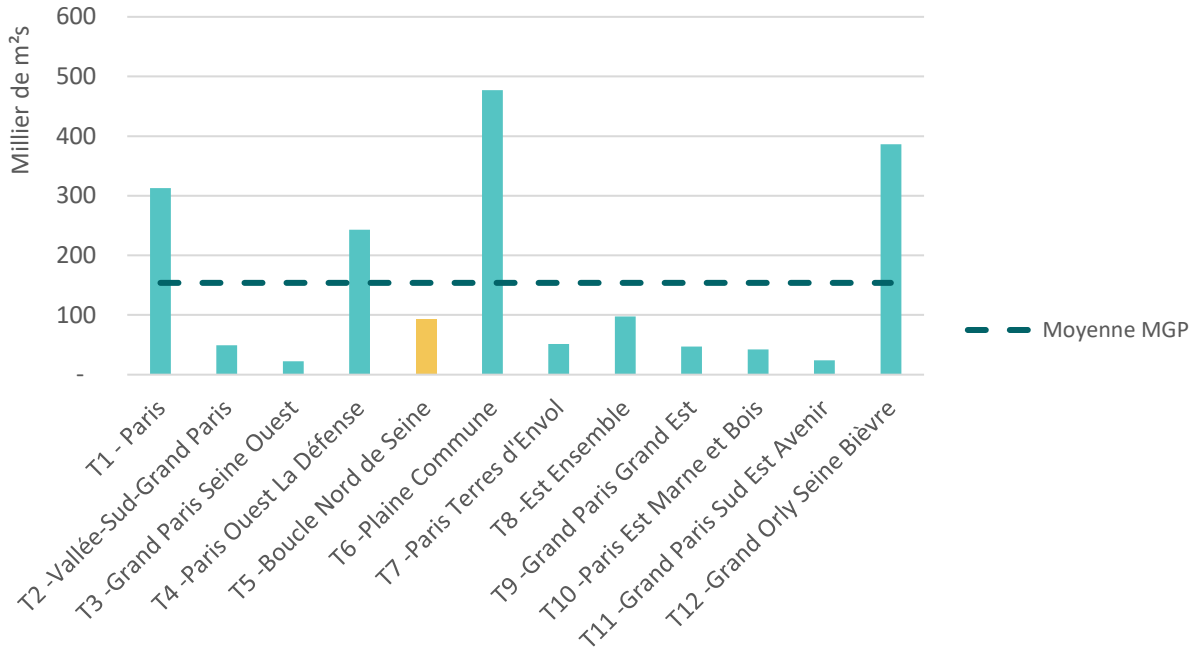


Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

9. Une programmation d'équipement importante, mais en deçà de la moyenne métropolitaine

Surfaces d'équipements programmées par les projets d'aménagement au sein de la Métropole du Grand Paris de 2021 à 2030.

APUR – Traitement CODRA



À l'horizon 2030, 93 887 m² de surface de plancher dédiés aux équipements sont programmés sur le territoire de Boucle Nord de Seine. Cela représente 5,1% de la programmation d'équipement à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

Si Boucle Nord de Seine se situe en dessous de la moyenne métropolitaine (153 924 m²), elle fait mieux que la moitié des Etablissement Publics Territoriaux sur ce sujet (la moyenne métropolitaine est fortement impactée à la hausse par Plaine Commune, Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris Seine Ouest et Paris, qui concentrent 77% de la programmation d'équipement).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À retenir …

Atouts	Faiblesses	Enjeux
• Un bon niveau général de services publics • Des effectifs scolaires relativement stables et des équipements suffisamment dimensionnés pour les accueillir • Quelques filières d'enseignement supérieur rares qui entrent en résonnance avec les besoins économiques du territoire • Une bonne capacité à répondre au vieillissement à venir de la population	• Peu d'équipement de rang supérieur : un rayonnement limité en dehors des limites de l'Établissement Public Territorial et une capacité à structurer des centralités restreintes • Des Services publics peu présents au Nord et à l'Est • Un déficit global d'offre de garde pour la petite enfance • Des effectifs de collégiens et lycéens en nette progression, dans des établissements pour partie inadaptés • Des filières d'enseignement supérieur discrètes • Une offre de soin qui peine à répondre aux besoins • Un déficit général d'équipements culturels	• Rééquilibrer l'offre d'équipements et de services en faveur du Nord et de l'Est du territoire • Programmer une nouvelle offre d'équipements et de services au plus près des évolutions socio-démographiques envisagées • Renforcer l'offre d'équipements pour rayonner à une échelle métropolitaine • Rapprocher davantage l'offre de formation et les besoins économiques du territoire • Déployer un urbanisme favorable à la santé pour limiter le besoin en infrastructure de soins
Opportunités	**Menaces**	
• Des projets de construction d'écoles ou groupes scolaires à Argenteuil, Colombes, Clichy-la-Garenne et Gennevilliers. • Programmation d'équipement relativement importante à l'échelle du territoire • Structuration et montée en puissance du site universitaire de Gennevilliers • Des équipements culturels de qualité pouvant atteindre un rayonnement métropolitain • Jeux Olympiques Paris 2024 et ses potentielles retombées en termes d'image et de développement économique	• Difficulté d'accueil des élèves du secondaire • Faible niveau de formation ou part de la population ayant suivi des études supérieures = inadéquation avec les emplois du territoire	

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

IV. Mobilité

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1. Un cadre défini pour les mobilités par plusieurs documents stratégiques

1.1. Le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France

1.1.1. Le PDUIF en vigueur

Cf Partie 1.1 Portrait du Territoire

1.1.2. Les actions prioritaires pour le territoire de Boucle Nord de Seine

Le PDUIF définit plusieurs actions pour répondre aux défis présentés plus haut, avec pour ambition de faire évoluer l'usage des modes de déplacements vers une mobilité plus durable.

Les communes de Boucle Nord de Seine font partie du « cœur de métropole », tel qu'il est défini dans le PDUIF (et dans le SDRIF). Sur ce territoire, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Développement urbain orienté autour des lignes de transports collectifs structurantes et conception de quartiers favorables aux modes actifs,
- Fiabilisation du réseau ferré existant,
- Renfort d'offre sur les lignes de métro, de tramways et de T-Zen existantes et développement de ces modes de transports collectifs, en particulier avec la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express,
- Réalisation d'aménagements de voirie permettant de fiabiliser les temps de parcours des lignes de bus (ex. : priorités aux carrefours pour les lignes Mobilien),
- Amélioration des conditions d'intermodalité entre les différents modes de transports collectifs mais aussi des accès à pied et à vélo,
- Aménagement de l'espace public permettant de faciliter et rendre plus sûrs la marche et le vélo,
- Mise en place de politiques de stationnement visant à limiter l'usage de la voiture, en accompagnement du développement de l'offre de transports collectifs et des politiques en faveur des modes actifs,
- Mesures permettant de garantir la sécurité des deux-roues motorisés et mise en place d'une politique de stationnement adaptée pour ce mode de déplacements,
- Développement des usages partagés de la voiture (autopartage, nouveaux véhicules urbains),
- Réflexion sur la chaîne logistique afin de limiter les distances parcourues par les poids lourds et les véhicules utilitaires légers.

1.1.3. Les prescriptions pour le PLUI de Boucle Nord de Seine

Dans le PDUIF, certaines actions ont un caractère prescriptif (« prescription du PDUIF ») et s'imposent aux documents d'urbanisme, aux décisions prises par les autorités chargées de la police et de la circulation ayant des effets sur les déplacements en Île-de-France, aux actes pris au titre du pouvoir de la police du stationnement et aux actes relatifs à la gestion du domaine public routier.

Réserver de l'espace pour le stationnement vélo sur l'espace public

La première prescription concerne la réservation de l'espace pour le stationnement vélo sur l'espace public. Le PDU précise qu'une partie des places de stationnement sur le domaine public, dans les zones urbaines et à urbaniser des PLU (zones U et AU) et dans un rayon de 800 m autour des pôles d'échanges multimodaux, devra être réservée au stationnement des vélos.

Le territoire de Boucle Nord de Seine compte de nombreux pôles d'échanges multimodaux (identifiés dans le PDUIF), aux abords desquels s'applique cette exigence de stationnement vélo (voir tableau suivant).

Les espaces publics situés à moins de 800 mètres de ces pôles d'échanges sont soumis à la prescription suivante : **une place de stationnement sur 40 sera réservée au stationnement vélo**.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Pour rappel, le PDUIF distingue les 3 catégories de pôles d'échanges de la manière suivante :

- Grands pôles de correspondance : plus de 15 000 voyageurs / jour, correspondances entre RER, train, métro, tramway ou gare routière importante (plus de 5 postes à quai),
- Pôles de desserte des secteurs denses : plus de 2 500 voyageurs / jour, au moins 75% de voyageurs venant à pied, en bus ou à vélo, terminus de métro sans gare routière,
- Pôles d'accès au réseau ferré depuis les bassins de vie : moins de 2 500 voyageurs / jour.

Catégorie de pôle d'échanges définie dans le PDUIF	Pôle d'échanges	Communes concernées sur le territoire de Boucle Nord de Seine
Grands pôles de correspondance	Argenteuil	Argenteuil
	Colombes	Colombes
	Gennevilliers	Gennevilliers
	La Garenne-Colombes	Colombes
Pôles de desserte des secteurs denses	Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine
	Bois-Colombes	Bois-Colombes
	Bécon-les-Bruyères	Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes
	Clichy-Levallois	Clichy-la-Garenne
	Le Stade	Colombes
	Les Courtilles	Asnières-sur-Seine, Gennevilliers
	Les Vallées	Bois-Colombes, Colombes
	Porte de Clichy	Clichy-la-Garenne
Pôles d'accès au réseau ferré depuis les bassins de vie	Les Grésillons	Asnières-sur-Seine, Gennevilliers

Source : PDUIF, 2014

Normes minimales de surface de stationnement vélo pour l'habitat, les bureaux, les activités et les établissements scolaires

La deuxième prescription du PDUIF à destination des PLU concerne les normes minimales de surface de stationnement vélo pour les différents types de construction. Elles s'appliquent à toutes les communes franciliennes.

Toutefois, en application de l'article 41 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le décret et l'arrêté du 13 juillet 2016 modifié par l'arrêté du 3 février 2017 précisent les exigences en termes de stationnement vélo dans les constructions nouvelles et modifient le code de la construction et de l'habitation. Cette nouvelle réglementation exige pour certains usages (industriel, ensemble commercial, cinéma...) la mise en place de stationnement vélo dans les bâtiments possédant un parking pour les véhicules motorisés. Elle est plus contraignante que la prescription du PDUIF et la remplace donc. Dans les autres cas, il convient de respecter les normes fixées par la prescription du PDUIF (action 4.2 du PDUIF) sur le stationnement vélo.

Les valeurs proposées par le PDUIF sont des valeurs minimales. Le PLUI peut fixer des valeurs plus contraignantes. Il est à noter que, puisqu'il s'agit de normes plancher, les promoteurs pourront créer des surfaces de stationnement vélo plus importantes.

Les communes de Boucle Nord de Seine doivent appliquer les normes minimales suivantes :

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Occupation	Norme prescrite
Habitat collectif	0,75 m² par logement pour les logements jusqu'à deux pièces principales et 1,5 m² par logement dans les autres cas, avec une superficie minimale de 3 m²
Bureaux	1,5% de la surface de plancher
Activités, commerces de plus de 500 m² de SdP	Nombre de places vélo = 10% de l'effectif total de salariés accueillis simultanément dans le bâtiment Prévoir du stationnement pour les visiteurs
Industries et équipements publics	Bâtiments avec un parc de stationnement destiné aux salariés : nombre de places vélo = 15 % de l'effectif total de salariés accueillis simultanément dans le bâtiment Autres bâtiments : nombre de places vélo = 10 % de l'effectif total de salariés accueillis simultanément dans le bâtiment Pour tous les bâtiments : prévoir du stationnement pour les visiteurs
Bâtiments neufs à usage principal tertiaire	Bâtiments avec un parc de stationnement destiné aux salariés : nombre de places vélo = 15 % de l'effectif total de salariés accueillis simultanément dans le bâtiment
Ensemble commercial ou accueillant un établissement de spectacles cinématographiques	Ensemble ou établissement avec parc de stationnement dont la capacité est : - Inférieure ou égale à 40 places : nombre de places vélo = 10 % de la capacité du parc de stationnement avec un minimum de 2 places - Supérieure à 40 places mais inférieure ou égale à 400 places : nombre de places vélo = 5 % de la capacité du parc de stationnement avec un minimum de 10 places - Supérieure à 400 places : nombre de places vélo = 2 % de la capacité du parc de stationnement avec un minimum de 20 places et avec une limitation de l'objectif réglementaire fixée à 50 places
Établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées, universités)	1 place pour 8 à 12 élèves, en adaptant l'offre de stationnement vélo selon le niveau de l'établissement scolaire concerné : - Ecoles primaires : 1 place pour 8 à 12 élèves, - Collèges et lycées : 1 place pour 3 à 5 élèves, - Universités et autres : 1 place pour 3 à 5 étudiants

Source : PDUIF, 2014 ; Feuille de route 2017-2020 ***Inclure, dans les plans locaux d'urbanisme, des normes plancher de stationnement pour les opérations de logement***

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

La troisième prescription du PDUIF à destination des PLU concerne les normes plancher de stationnement pour les opérations de logements.

Le PDUIF définit que le PLU ne pourra exiger la création d'un nombre de places de stationnement supérieur à 1,5 fois le niveau moyen de motorisation des ménages constaté dans la commune (selon les derniers résultats disponibles du recensement de la population lors de la révision du PLU).

Les données du recensement de la population de l'INSEE (2019) précisent le nombre de ménages sans voiture, le nombre de ménages possédant 1 voiture et le nombre de ménages possédant 2 voitures ou plus. Le taux de motorisation exact de la commune n'est donc pas connu.

La méthode de calcul présentée dans le guide de prise en compte du PDUIF dans les PLU (STIF, 2014) permet de calculer le taux de motorisation dans chaque commune de Boucle Nord de Seine (nombre moyen de véhicules par ménage).

Cela permet donc de définir, pour chaque commune, la norme plancher de stationnement pour les opérations de logements qui devra être inscrite au PLUI de Boucle Nord de Seine.

Commune	Taux de motorisation en 2019	Norme plancher pour les opérations de logements
Argenteuil	0,93	1,39
Asnières-sur-Seine	0,69	1,03
Bois-Colombes	0,75	1,13
Clichy-la-Garenne	0,50	0,76
Colombes	0,77	1,15
Gennevilliers	0,74	1,10
Villeneuve-la-Garenne	0,75	1,13

Source : INSEE recensement de la population 2019, PDUIF 2014

La norme plancher de stationnement dans les logements neufs varie de 0,76 à Clichy-la-Garenne à 1,39 à Argenteuil.

Elle s'entend pour l'ensemble des véhicules individuels motorisés, y compris les deux-roues motorisés.

L'objectif est d'éviter que les normes plancher soient trop fortes par rapport au taux de motorisation réel des ménages, ce qui conduirait à réaliser un nombre trop important de places par application de l'obligation fixée dans le PLUI.

La valeur indiquée ci-dessus est une valeur maximale. La valeur fixée par le PLUI peut être moins contraignante. Il est à noter que puisqu'il s'agit de normes plancher, les promoteurs pourront créer autant de places de stationnement qu'ils le jugent nécessaire.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Inclure, dans les plans locaux d'urbanisme, des normes plafond de stationnement pour les opérations de bureaux

La quatrième et dernière prescription du PDUIF pour les PLU concerne les normes de stationnement pour les opérations de bureaux.

La valeur de la norme plafond à inscrire dans les PLU diffère selon les territoires. Elle tient compte de la proximité d'une desserte par les réseaux de transports collectifs structurants. Sont considérées comme des points de desserte par des lignes de transports collectifs structurantes, les gares desservies par des lignes de RER ou de Transilien, ainsi que les stations de métro, de tramway et de T Zen.

Les secteurs situés aux abords des pôles d'échanges présentés plus haut, ainsi que des stations de métro (ligne 13) et de tramway (T1, T2) sont concernés par les normes hautes de stationnement. De plus, ces normes varient selon les communes :

- **Pour la commune de Clichy-la-Garenne**, située dans le cœur de métropole, limitrophe de Paris et desservie par le métro, les normes plafond à inscrire dans le PLUI sont les suivantes :
 - 1 place pour 90 m² SdP à moins de 500 m d'un point de desserte en transport collectif structurante,
 - 1 place pour 70 m² SdP à plus de 500 m d'un point de desserte en transport collectif structurante.
- **Pour toutes les autres communes de Boucle Nord de Seine**, situées dans le cœur de métropole, les normes plafond à inscrire dans le PLUI sont les suivantes :
 - 1 place pour 60 m² SdP à moins de 500 m d'un point de desserte en transport collectif structurante,
 - 1 place pour 50 m² SdP à plus de 500 m d'un point de desserte en transport collectif structurante.

Les normes de production des places s'entendent pour l'ensemble des véhicules motorisés individuels, y compris les deux-roues motorisés.

L'objectif de cette mesure est de limiter le nombre de places de stationnement à disposition afin d'orienter le choix du mode de déplacement pour se rendre à son travail vers les modes alternatifs à la voiture particulière. Les valeurs indiquées ci-dessus sont des valeurs maximales. Les valeurs fixées par le PLUI peuvent être plus contraignantes. En majorité, il s'agit de normes plafond, ce qui signifie que les promoteurs ne pourront pas les dépasser.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.2. Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole du Grand Paris

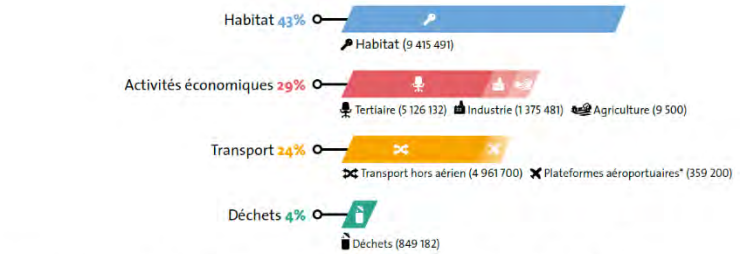
Approuvé en 2018, le PCAET de la Métropole du Grand Paris Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain définit la stratégie de la Métropole en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de reconquête de la qualité de l'air et de transition énergétique, en cohérence avec les ambitions de l'Accord de Paris.

Il s'articule autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Atteindre la neutralité carbone à 2050, c'est-à-dire zéro émission nette, en alignement avec la trajectoire 2°C issue de l'Accord de Paris et avec le Plan Climat national,
- Atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050, en alignement avec le Schéma Régional Climat Air Énergie d'Île-de-France de 2012 et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015,
- Accroître la résilience de la Métropole face aux effets du changement climatique,
- Ramener les concentrations en polluants atmosphériques à des niveaux en conformité avec les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé,
- Réduire massivement les consommations énergétiques finales, notamment pour les secteurs résidentiels et tertiaires, ainsi que du transport,
- Obtenir un mix énergétique diversifié et décarboné, grâce au développement des énergies renouvelables et de récupération.

Le diagnostic mené dans le cadre du PCAET montre que le secteur des transports représente un quart des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire.

Afin d'atteindre les objectifs stratégiques présentés ci-dessus, il faudra réduire les émissions de GES sur le territoire métropolitain de 75% à horizon 2050 par rapport à 2005. Les efforts porteront d'abord sur les secteurs du bâtiment et des transports. Pour ce dernier, la stratégie consiste à réduire les émissions de GES de 40% à 2024 et de 80% en 2050, par rapport à 2005.



Bilan des émissions des GES de la Métropole du Grand Paris – Approche cadastrale – 2012 – Données : AIRPARIF

Source : PCAET, Métropole du Grand Paris, 2018

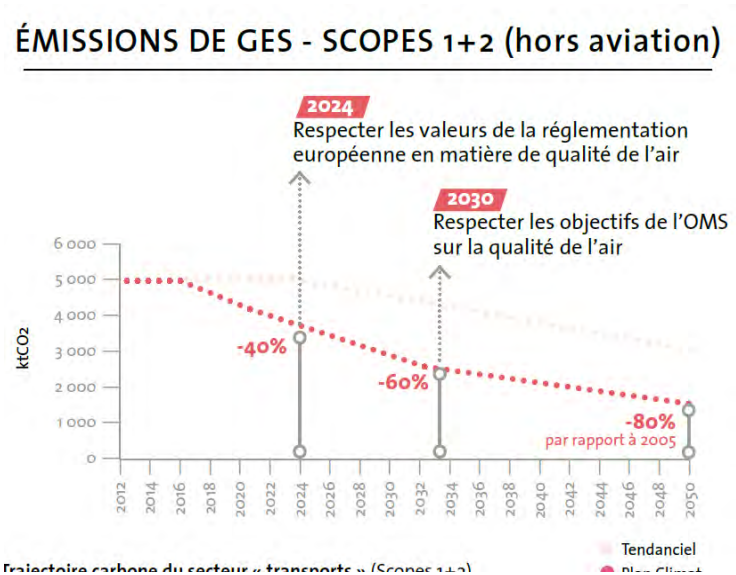
Pour cela, la Métropole souhaite d'abord réduire la circulation automobile et maîtriser la demande en déplacement. Afin de réduire la circulation, la Métropole a récemment créé une zone de circulation à basses émissions au cœur de son territoire (dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET). Quant à la maîtrise des déplacements, elle sera mise en œuvre grâce au soutien au travail à distance, au covoiturage de proximité, à la réalisation des plans de déplacements d'entreprises et d'administrations, ainsi qu'à l'optimisation de l'organisation logistique du territoire.

La Métropole souhaite également encourager le report modal vers les modes ferré et fluvial et les modes actifs. Ces derniers devraient constituer la moitié des déplacements en 2050. La part du vélo sera multipliée par trois d'ici 2030. A titre d'exemple, la Métropole a réalisé son Plan Vélo en 2021, programmant

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

la réalisation de nombreux itinéraires cyclables structurants (le plan vélo et ses impacts du le territoire sont détaillés au chapitre 6.3).

La Métropole porte également la volonté de développer des motorisations plus propres. En effet, afin d'accélérer la baisse des émissions, la Métropole prévoit de favoriser une forte pénétration des véhicules électriques ou hybrides dans le parc métropolitain, pour parvenir à des déplacements automobiles 100% plus propres sur tout le territoire à 2050 (50% dès 2030). Son action portera principalement sur la mise à disposition des infrastructures nécessaires en voirie (bornes de recharge, etc.) et le soutien financier au remplacement des véhicules.



Source : PCAET, Métropole du Grand Paris, 2018

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1.3. Le Plan Climat Air Energie Territorial de Boucle Nord de Seine

Le PCAET a été engagé en 2021 et adopté le 10 novembre 2022.

Le plan d'actions est composé de 33 actions, qui s'articulent autour de 7 axes, dont 2 concernent directement la mobilité :

- Axe 3 : se déplacer en réduisant l'impact sur le climat,
- Axe 6 : améliorer la qualité de l'air.

Le PCAET fixe des objectifs quantifiés quant aux émissions de gaz à effet de serre et aux consommations d'énergie des transports :

Par rapport à 2005	Objectif 2030 et évolution	Objectif 2050 et évolution
Evolution des consommations d'énergie finale du secteur des transports routiers	671 GWh (-46%)	264,2 GWh (-79%)
Evolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports routiers	127,1 ktCO$_2$e (-62%)	62 ktCO$_2$e (-82%)
Evolution des consommations d'énergie finale du secteur des autres transports	-	-
Evolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur des autres transports	1,2 ktCO$_2$e (-47%)	0 ktCO$_2$e (-100%)

Source : PCAET Boucle Nord de Seine, Plan d'actions, janvier 2022

Axe 3 : se déplacer en réduisant l'impact sur le climat

4 actions sont prévues :

- Action 11 : atténuer l'impact de la voiture,
- Action 12 : limiter les besoins en déplacements,
- Action 13 : développer l'intermodalité autour des transports en commun,
- Action 14 : déployer et sécuriser des modes actifs pour tous.

La mise en œuvre de ces actions est renvoyée, en partie, au PLUi, en particulier sur les points suivants :

- Pour l'action 12 : placer la ville des proximités au cœur de toute la planification urbaine et des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain,
- Pour l'action 13 : poursuivre le lobbying dans le cadre des grands projets de TC pour les faire converger vers les politiques de mobilité locales et de planification urbaine (PLU/PLUi)

Axe 6 : améliorer la qualité de l'air

Six actions sont prévues dont une concernant la mobilité, l'action 25 : réduire l'impact de la circulation automobile sur la qualité de l'air.

L'action 25 prévoit notamment de limiter les besoins de déplacements motorisés ou opter pour des solutions alternatives (transports collectifs, modes actifs…). Elle renvoie aux actions 11, 12 et 13 de l'axe 3.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À retenir…

Atouts	Faiblesses	Enjeux
• Un PCAET adopté par Boucle Nord de Seine : 33 actions dont le PLUi est l'un des outils clés de mise en œuvre.		• Réduire l'impact des mobilités sur le climat, la qualité de l'air et le cadre de vie • Traduire les intentions portées par le PCAET dans le PLUi, notamment l'objectif de la ville des proximités • Assurer la cohérence entre planification urbaine et desserte en transports collectifs • Tenir compte de la l'élaboration du plan mobîdf (horizon 2030) : arrêt du projet le 24 mars 2024, approbation fin 2025
Opportunités	**Menaces**	
• Des objectifs et un cadre déjà définis pour la mobilité et les thématiques liées (ex. : qualité de l'air, consommation d'énergie) • Des mesures mises en place pour atteindre les objectifs régionaux et nationaux de réduction des gaz à effet de serre : ZFE métropolitaine, bornes de recharge, soutien financier au remplacement des véhicules		

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2. Une géographie qui façonne les mobilités

2.1. Un maillage relativement homogène du territoire par des pôles générateurs de déplacements

Nota : Les principales polarités ont été identifiées à partir de la base BPE de l'INSEE (base permanente des équipements). Les équipements ont été hiérarchisés selon leur niveau d'attractivité : rayonnement communal, rayonnement à l'échelle de l'EPT ou rayonnement allant au-delà de l'EPT. Le tableau suivant détaille les équipements considérés et leur hiérarchie. Les polarités ont été identifiées en prenant en compte les points de concentration d'équipements.

Le territoire de Boucle Nord de Seine dispose de nombreux équipements dans différents domaines (ex. : enseignement, culturels, sportifs, structures d'hébergement…).

Ils ne sont pas répartis de la même manière selon les communes. En effet, ils sont implantés de manière diffuse dans le tissu urbain (hors zone d'activités) à Clichy-la-Garenne, Asnières-sur-Seine, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne et Bois-Colombes. Dans ces communes, les principaux équipements forment des polarités proches les unes des autres et réparties sur l'ensemble du territoire communal (hors zones d'activités).

Les équipements sont également diffus à Colombes. Cependant, ils sont concentrés préférentiellement au niveau de certains secteurs : le centre-ville (formant une polarité principale), ainsi que sur une partie du secteur Europe et au niveau de l'intersection des RD986 et RD992 (formant ici des polarités secondaires).

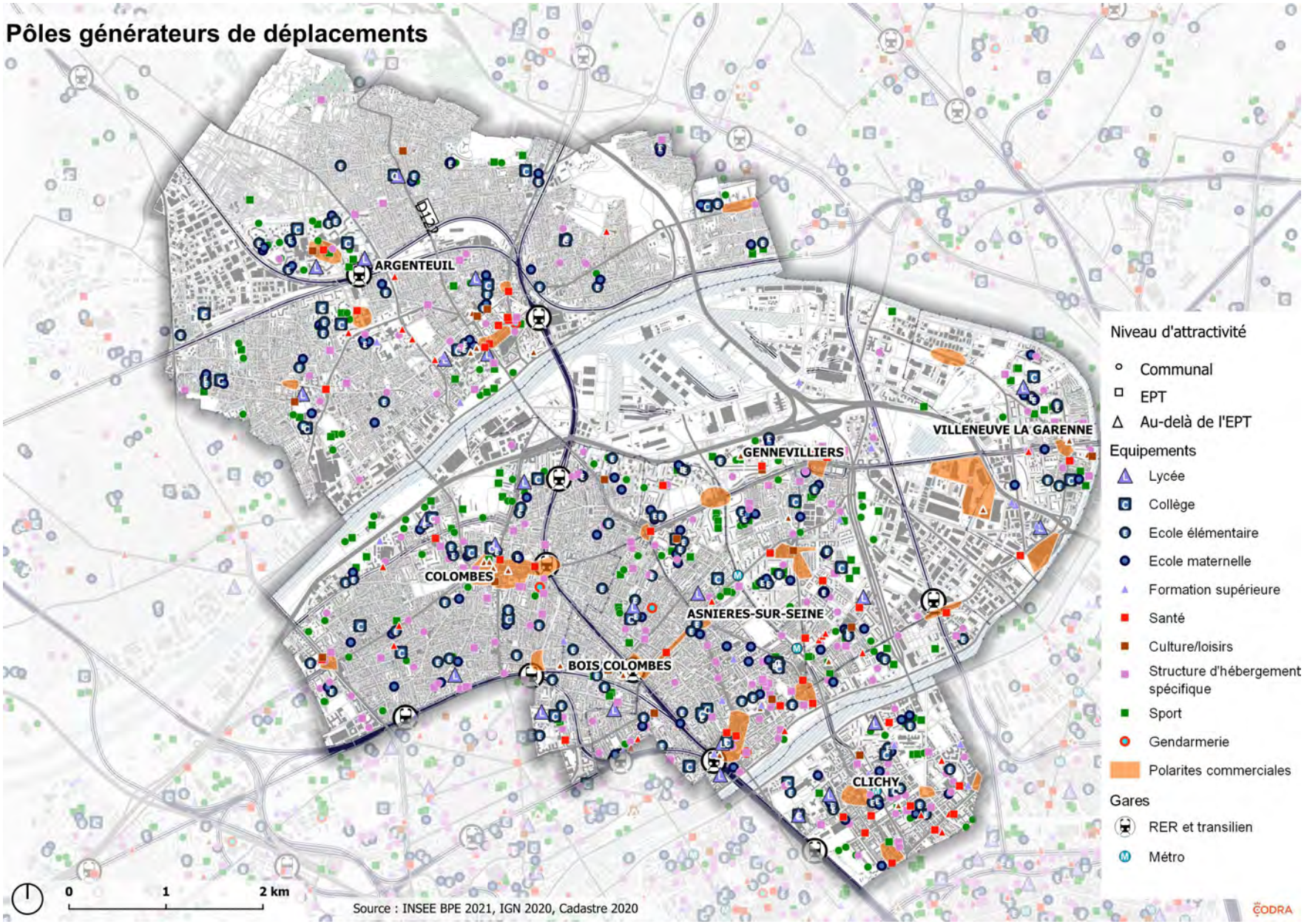
La commune d'Argenteuil présente une répartition de ses équipements plus singulière. En effet, parmi les communes de Boucle Nord de Seine, Argenteuil est celle dont les équipements sont les plus concentrés en certains points. Des polarités principales sont ainsi identifiées au niveau du centre-ville et du Val d'Argent Nord, et des polarités secondaires se trouvent à proximité du boulevard du Général Leclerc (RD41), de la RD311, de la gare d'Argenteuil, ainsi qu'au niveau du secteur Joliot Curie à l'Est.

Les secteurs urbanisés en dehors de ces polarités correspondent à des quartiers résidentiels, disposant de quelques équipements, mais en quantité insuffisante pour former des polarités.

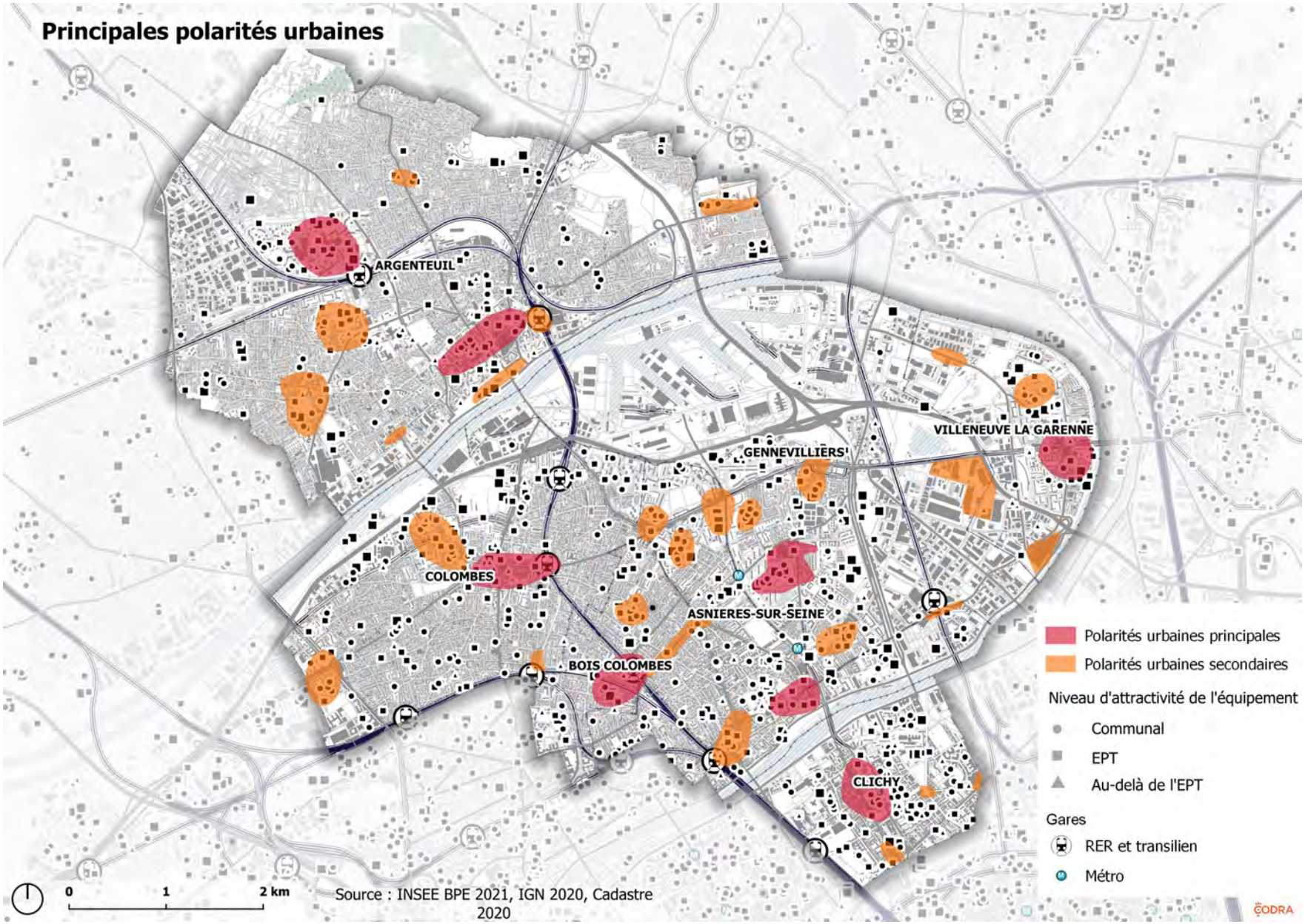
Domaine	Rayonnement	Type d'équipement
Culture/loisirs	EPT	Bibliothèque
	Au-delà de l'EPT	Cinéma
		Exposition et médiation culturelle
		Arts du spectacle
Enseignement	Commune	École élémentaire
		École maternelle
	EPT	Collège
	Au-delà de l'EPT	Lycée d'enseignement général et/ou technologique
		Lycée d'enseignement professionnel
Formation supérieure	Au-delà de l'EPT	Formation santé
		Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)
Hébergement	Commune	Établissement d'accueil du jeune enfant
	EPT	Personnes âgées : hébergement
		Enfants handicapés : hébergement
		Adultes handicapés : accueil, hébergement
		Protection de l'enfance hébergement
Police, gendarmerie	EPT	Police, gendarmerie
Santé	EPT	Centre de santé
	Au-delà de l'EPT	Établissement de santé de court séjour
		Établissement de santé de moyen séjour
		Établissement de santé de long séjour
		Établissement psychiatrique
		Urgences
Sport	Commune	Boulodrome
		Tennis
		Salle ou terrain multisports
		Roller, skate, vélo bicross ou freestyle
	EPT	Terrain de grands jeux
		Bassin de natation
		Athlétisme
		Salle de sport spécialisée

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Pôles générateurs de déplacements



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.2. Des caractéristiques géographiques ou urbaines favorables aux mobilités actives

2.2.1. Un relief peu contraignant, favorable à la marche et au vélo

De manière générale, le relief peut être une contrainte pour les déplacements des modes actifs, des personnes à mobilité réduite et peut impacter l'implantation des lignes de transports collectifs (problématique notamment liée à l'aménagement des arrêts). Le développement des vélos à assistance électrique tend à réduire l'impact du relief pour les déplacements à vélos.

Sur le territoire de Boucle Nord de Seine, le relief est globalement peu marqué et est surtout contraignant à Argenteuil, en particulier au niveau de la Butte d'Orgemont.

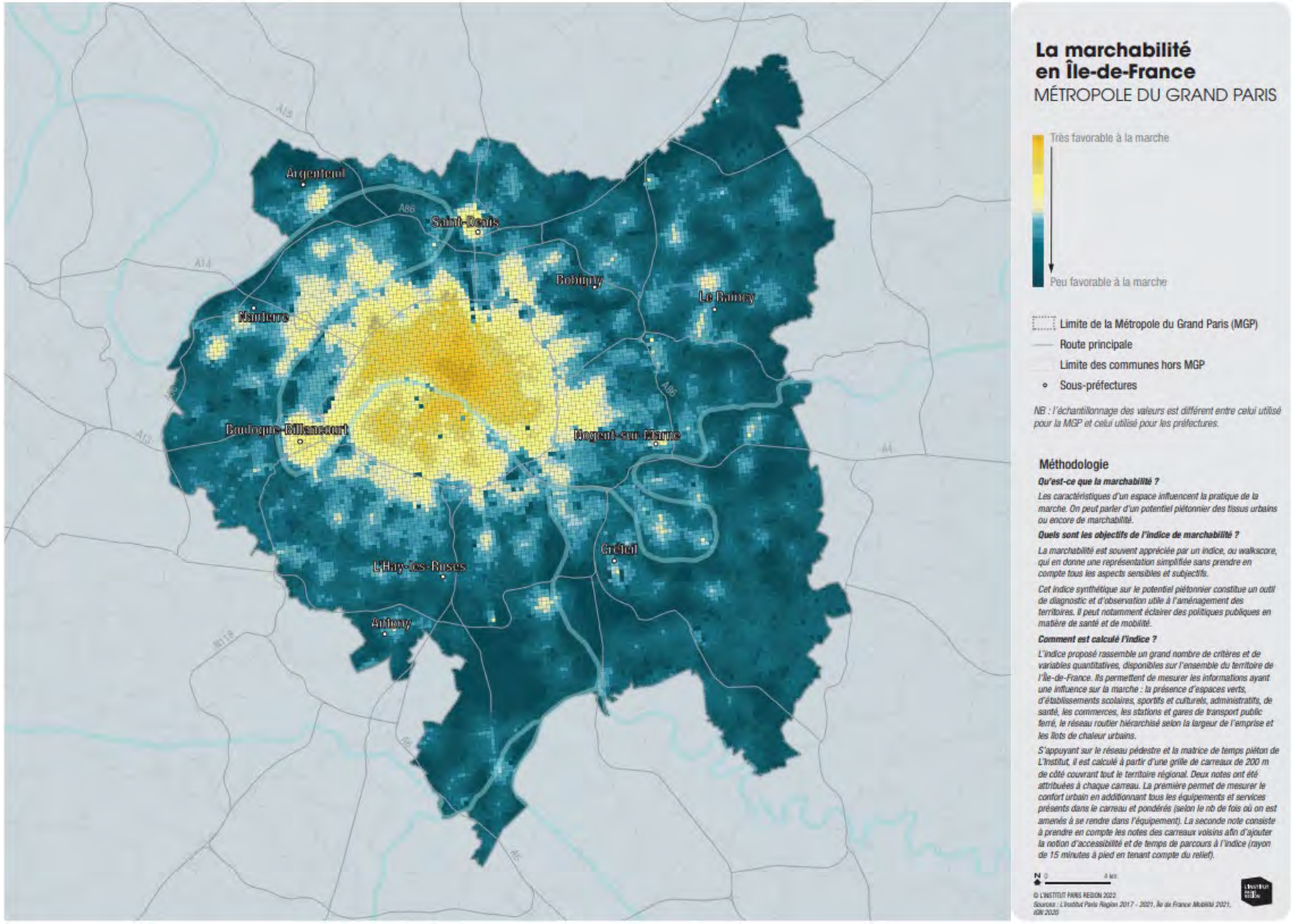
2.2.2. Des conditions de pratique de la marche globalement favorables

Nota : L'indice de marchabilité défini par l'Institut Paris Région prend en compte plusieurs critères : espaces verts, établissements scolaires, sportifs et culturels, administratifs et de santé, commerces, stations et gares de transport public ferré, réseau routier hiérarchisé selon la largeur de l'emprise et les îlots de chaleur urbains, réseau pédestre, temps de trajets à pied, relief.

Cet indice met en évidence des conditions de pratique de la marche globalement favorables sur le territoire de Boucle Nord de Seine, en particulier dans les centres-villes et les secteurs les plus denses d'Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, Clichy-la-Garenne, Gennevilliers et Argenteuil.

A l'échelle de la Métropole du Grand Paris, le territoire de Boucle Nord de Seine apparaît relativement propice à la marche. La géographie de plaine sur la majeure partie du territoire, les berges de Seine, les courtes distances, les tissus urbains et les densités élevées sont autant de facteurs favorables et constituent même des opportunités de développer les modes actifs.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Institut Paris Région, 2022

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.3. Des coupures essentiellement dues aux infrastructures

Le territoire de Boucle Nord de Seine comporte de nombreuses coupures, qu'elles soient urbaines ou naturelles. Les coupures urbaines correspondent à certains axes routiers, aux axes ferroviaires, ainsi qu'à des enclaves (grandes emprises notamment d'activités, îlots infranchissables ou difficilement traversables) tandis que les coupures naturelles correspondent à la Seine et au relief.

Leur présence est un frein au développement des modes actifs. Ce frein est renforcé par les niveaux de trafic élevés sur de nombreux axes routiers.

2.3.1. La Seine, une coupure atténuée par plusieurs franchissements

La Seine sépare les communes d'Argenteuil et de Clichy-la-Garenne des autres communes de Boucle Nord de Seine. Son franchissement est permis par :

- 11 axes routiers, dont 2 axes autoroutiers,
- 5 axes ferroviaires, correspondant aux lignes RER et Transilien.

2.3.2. Des coupures fortes générées par les principaux axes routiers

Les axes magistraux identifiés au PDUIF forment une partie des coupures routières :

- L'autoroute A15 isole le secteur Joliot-Curie du reste de la commune d'Argenteuil,
- L'autoroute A86 entrave l'accès à plusieurs zones d'activités (Z.A. Kléber à Colombes et Z.I. de la Litte à Villeneuve-la-Garenne), ainsi qu'aux berges de Seine, lieux de promenades et de loisirs,
- La RN315, aménagée en tranchée, coupe le tissu urbain de Gennevilliers et d'une partie d'Asnières-sur-Seine,
- Le boulevard périphérique de Paris.

Le franchissement de ces axes routiers ne peut se faire qu'au moyen d'ouvrages d'art. Actuellement, 6 passerelles, dont 5 accessibles aux cyclistes, permettent le franchissement de l'A86.

Les ponts constituent également des coupures, notamment en raison du fort trafic automobile. Par exemple, le fort trafic automobile sur le pont entre Villeneuve-la-Garenne et l'Île Saint-Denis impacte la circulation du tramway T1. Il est à noter que les ponts d'Epinay, de Bezons, de Saint-Ouen, de Clichy-la-Garenne et d'Argenteuil ont été identifiés comme coupures sur la feuille de route 2017-2020 du PDUIF.

D'autres axes routiers structurants forment également des coupures comme la RD1 à Clichy-la-Garenne, la RD7 entre Asnières-sur-Seine et Villeneuve-la-Garenne, ainsi que la RD911 entre le pont d'Epinay et le rond-point Pierre Timbaud.

Les voies ferrées sont également des infrastructures de transport formant des coupures. Comme les axes routiers magistraux, leur franchissement se fait au moyen d'ouvrages d'art (ponts ou tunnels). Certains de ces points de franchissement forment des points durs en raison de leur étroitesse. Par ailleurs, le tracé des voies ferrées enclave certains espaces, à l'image du croissant ferré à Argenteuil. Ces zones sont difficilement franchissables et contraignent les usagers à devoir faire des détours.

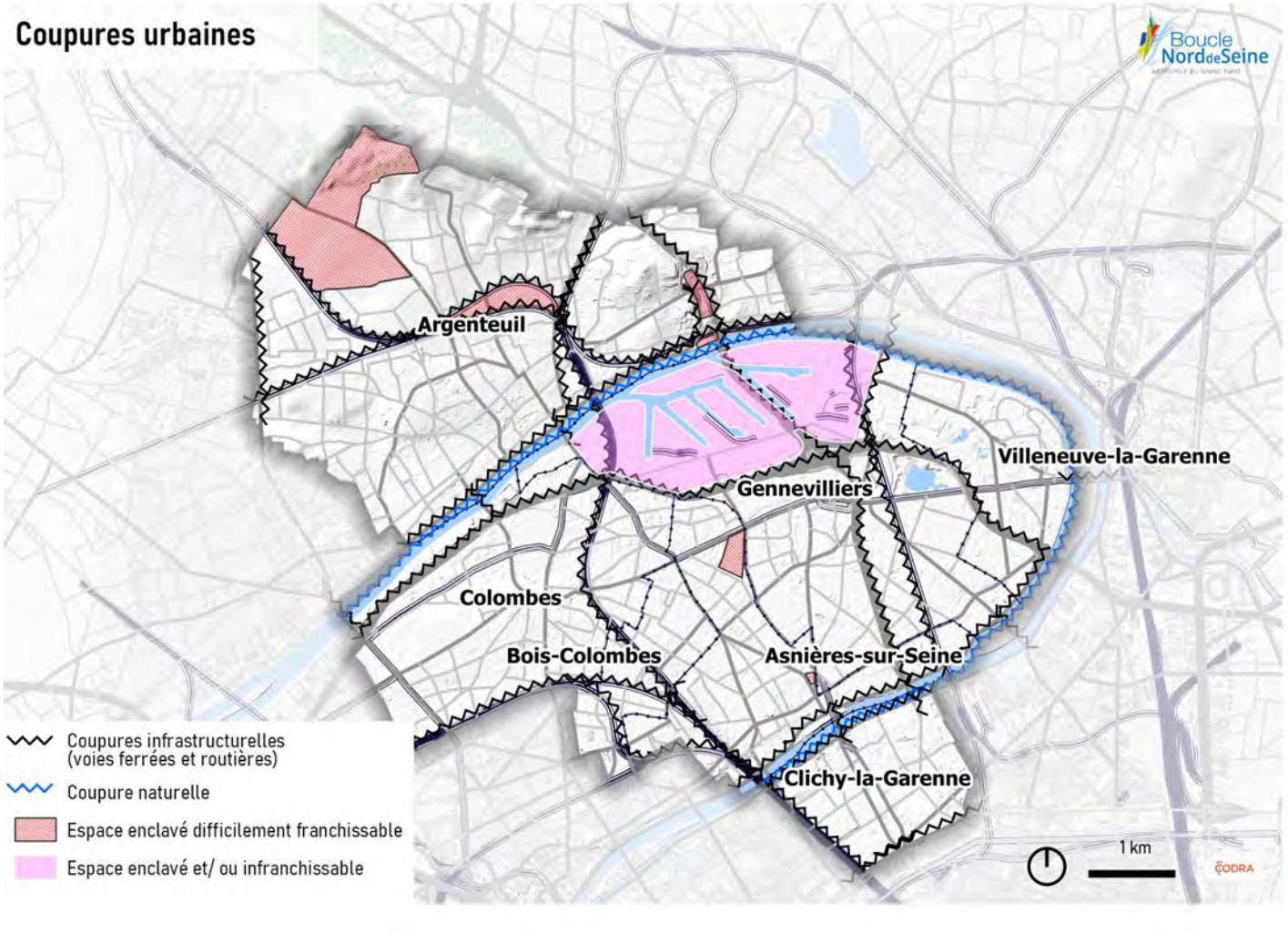
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

2.3.4. De grandes emprises formant des enclaves

D'autres espaces difficilement franchissables sont présents sur le territoire, comme :

- Le port à sable d'Argenteuil qui coupe le cheminement du quai Saint-Denis, le long de la Seine,
- La Plaine d'Argenteuil qui est un espace isolé uniquement franchi par la RD48 (secteur agricole et naturel),
- De grands ensembles d'habitations à Gennevilliers entre la RD19 et la rue de l'Abbé Lemire qui obligent les usagers à faire des détours pour rejoindre l'arrêt de métro « Les Courtilles ».

Le port de Gennevilliers forme également une coupure sur le territoire. Cependant, la route Principale du Port permet son franchissement, notamment par les piétons et cyclistes par la présence de pistes cyclables et de larges trottoirs.



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À retenir…

Atouts	Faiblesses	Enjeux
• Un territoire maillé de polarités hiérarchisées et diverses •	• Des coupures qui pénalisent les connexions, notamment pour les piétons et les cyclistes • Des enclaves qui compartimentent et séparent certains secteurs	• Définir le maillage futur des polarités qui permettra de concrétiser la ville des proximités • Réduire les coupures et atténuer les enclaves
Opportunités	**Menaces**	
• Des caractéristiques favorables au développement de la marche et du vélo : relief globalement peu marqué, distances courtes, densités élevées • Certaines polarités renforcées par la création de gares dans le cadre du projet Grand Paris Express et par le développement des liaisons douces	• Des flux de transit qui renforceront l'effet de coupure de certaines infrastructures routières s'ils augmentent	

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3. Des pratiques de mobilité très tournées vers les modes alternatifs à la voiture individuelle

3.1. Les tendances de la mobilité en petite couronne

Nota : Les données qui suivent sont issues de l'Enquête Globale Transport (EGT), réalisée en 2018 par Île-de-France Mobilités. A ce jour, les analyses disponibles ont été réalisées à l'échelle de l'Île-de-France et à l'échelle de trois grands secteurs : Paris, petite couronne, grande couronne.

Le territoire de Boucle Nord de Seine est situé principalement en petite couronne : Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne. Seule la commune d'Argenteuil est située en grande couronne. Pour cette raison, les résultats des deux secteurs sont présentés ci-après.

Île-de-France Mobilités devrait a priori diffuser prochainement des résultats à une échelle beaucoup plus fine (plusieurs communes) qui permettra de préciser la connaissance des pratiques de mobilité sur le territoire.

3.1.1. La marche conforte sa place de premier mode de déplacement

En petite couronne, les parts modales de la voiture et des deux-roues motorisés ont baissé entre 2010 et 2018 au profit essentiellement des modes actifs (marche et vélo) ainsi que des transports en commun.

La part modale du vélo a ainsi augmenté de 1,1 %, celle de la marche de 2,1 % et celle des transports en commun de 2,6 %.

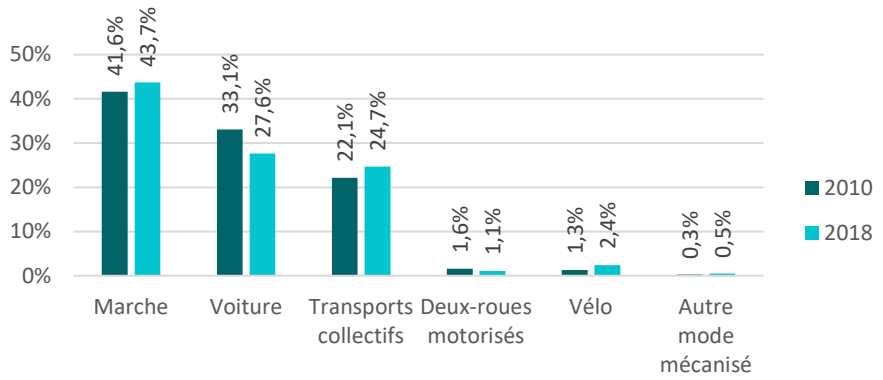
3.1.2. Les déplacements utilitaires (affaires professionnelles, domicile-travail, enseignement) représentent 43,8 % des déplacements

Ceci correspond à une augmentation de 1,8 point par rapport à 2010.

Les déplacements pour le motif « Autre » représentent plus de 38% de l'ensemble des déplacements : ils recouvrent notamment les déplacements pour les achats ou l'accompagnement.

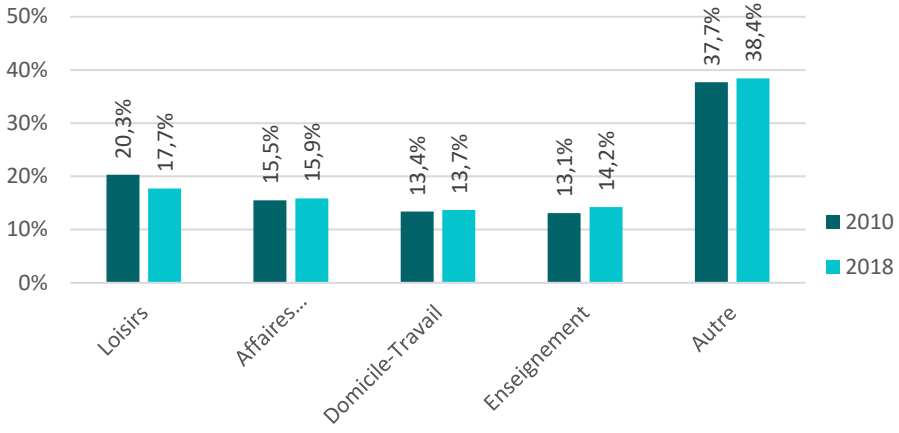
Parts modales des déplacements des habitants de la petite couronne

EGT H2020-Île-de-France Mobilités-OMNIL-DRIEA / Résultats partiels 2018



Motif des déplacements des habitants de la petite couronne

EGT H2020-Île-de-France Mobilités-OMNIL-DRIEA / Résultats partiels 2018



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3.2. Les transports collectifs, premier mode de déplacement des actifs résidents pour aller travailler

197 117 actifs ayant un emploi résident sur le territoire de Boucle Nord de Seine.

3.2.1. Plus de 50% des déplacements domicile-travail des actifs résidents sont réalisés en transports collectifs

A l'échelle de Boucle Nord de Seine

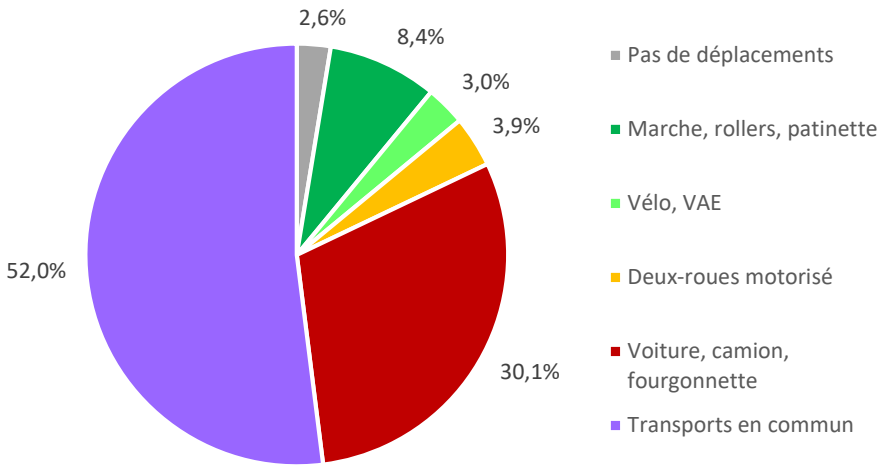
Les transports en commun représentent plus de 50% des flux domicile-travail.

Les véhicules motorisés viennent en seconde position avec 34% des flux domicile-travail.

La marche et le vélo représentent 11,4% des déplacements domicile-travail, dont seulement 3% pour le vélo.

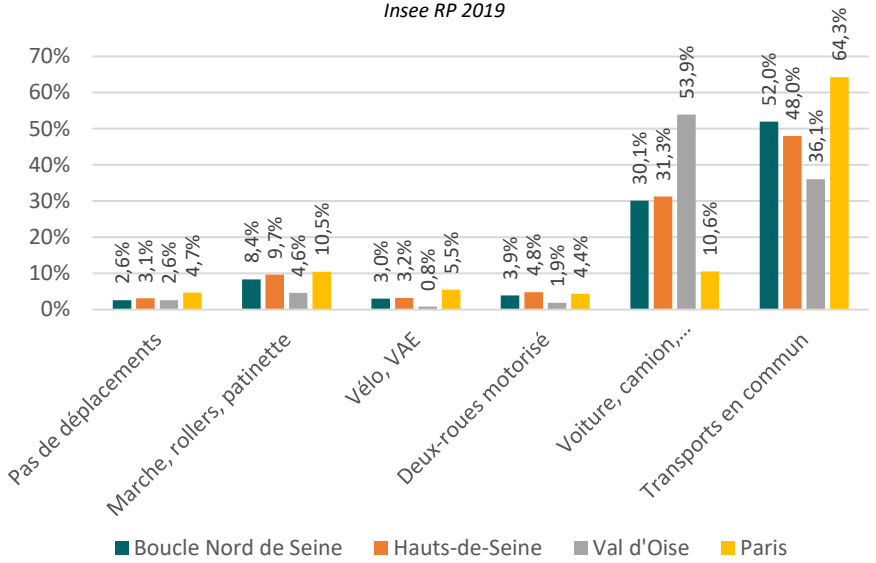
Parts modales des déplacements domicile-travail des habitants de Boucle Nord de Seine en 2019

Insee RP 2019



Parts modales des déplacements domicile-travail en 2019

Insee RP 2019



A l'échelle des communes

La part des transports collectifs est supérieure à la moyenne du territoire (52%) à Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne et Colombes. En revanche, les transports collectifs sont utilisés par moins de la moitié des actifs à Argenteuil, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne.

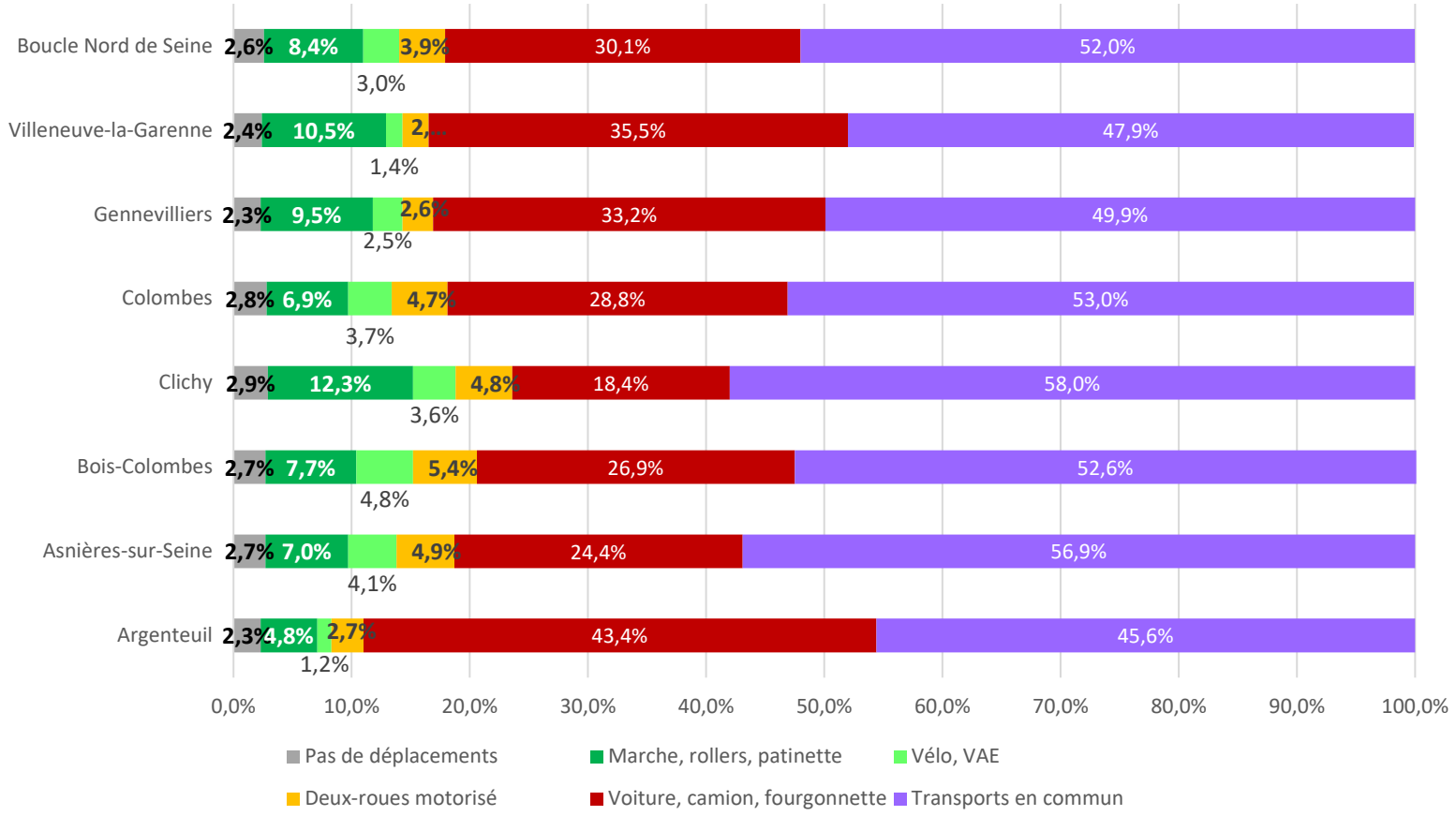
L'usage de la marche pour les déplacements domicile-travail varie fortement selon la commune de résidence : de 4,8% à Argenteuil à 12,3% à Clichy-la-Garenne. Il en est de même pour le vélo : de 1,2% à Argenteuil à 5% à Bois-Colombes.

L'usage de la voiture et des deux-roues motorisés est donc lui aussi contrasté : de 23,2% à Clichy-la-Garenne à 46,1% à Argenteuil.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Parts modales des déplacements domicile-travail des habitants de chaque commune en 2019

Insee RP 2019



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3.2.2. 62 626 actifs habitent et travaillent sur le territoire de Boucle Nord de Seine

Cela représente 31,8% de l'ensemble des actifs résidant sur le territoire.

Parmi eux, 42 085 actifs habitent et travaillent dans la même commune, soit 21,7% de l'ensemble des actifs ayant un emploi.

Cette proportion est particulièrement élevée à Gennevilliers (28,8%) et est au contraire la plus faible à Bois-Colombes (15,5%).

Les flux entre communes du territoire sont beaucoup moins importants en volume ; ils s'effectuent principalement :

- Entre Asnières-sur-Seine et Gennevilliers : 2 089 actifs,
- Entre Colombes et Argenteuil : 1 787 actifs,
- Entre Colombes et Asnières-sur-Seine : 1 734 actifs.

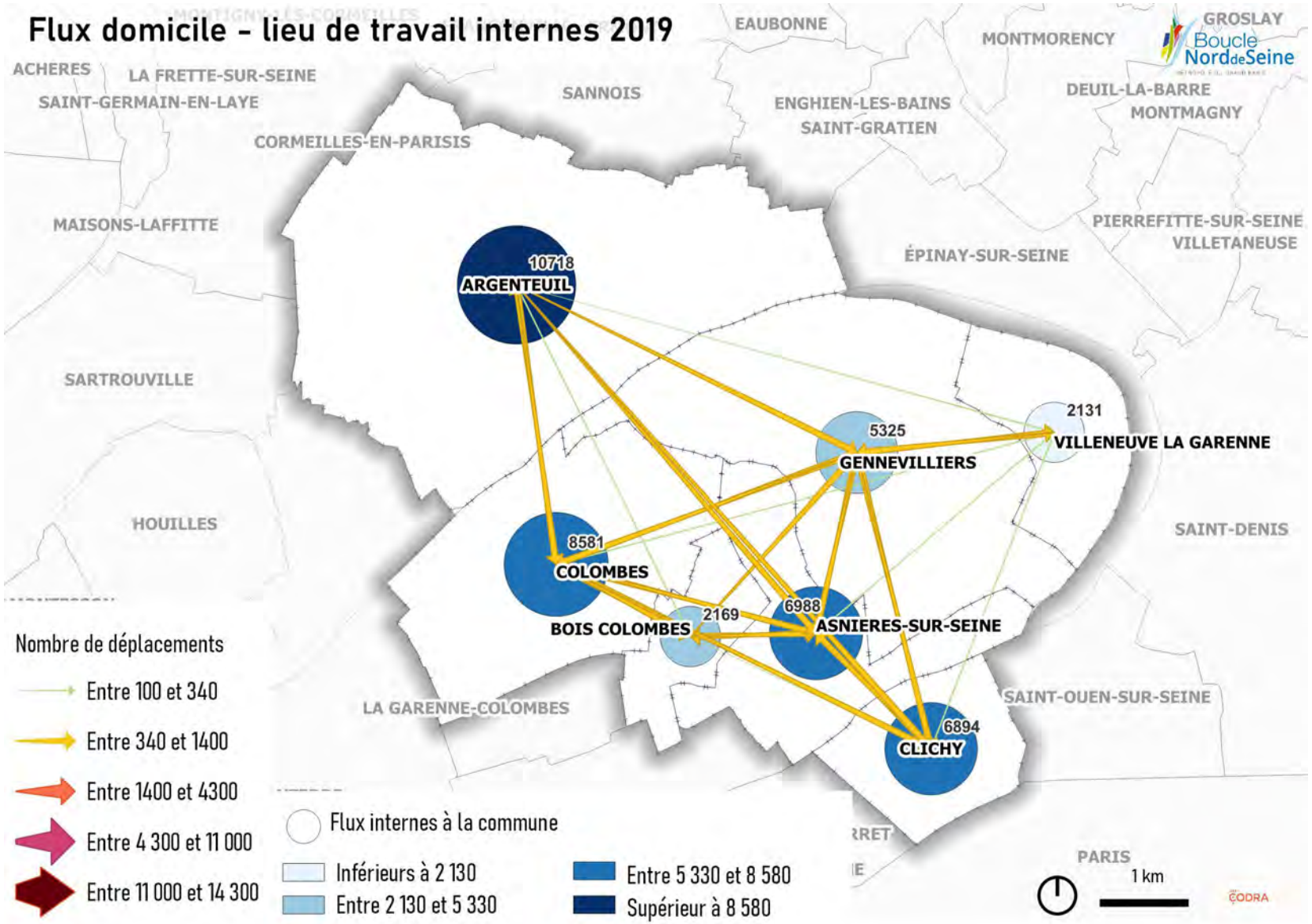
3.2.3. Où vont travailler les actifs de Boucle Nord de Seine lorsqu'ils ne travaillent pas sur le territoire ?

Parmi les 197 117 actifs ayant un emploi qui résident sur le territoire de Boucle Nord de Seine, près de 134 500 soit 68% travaillent à l'extérieur.

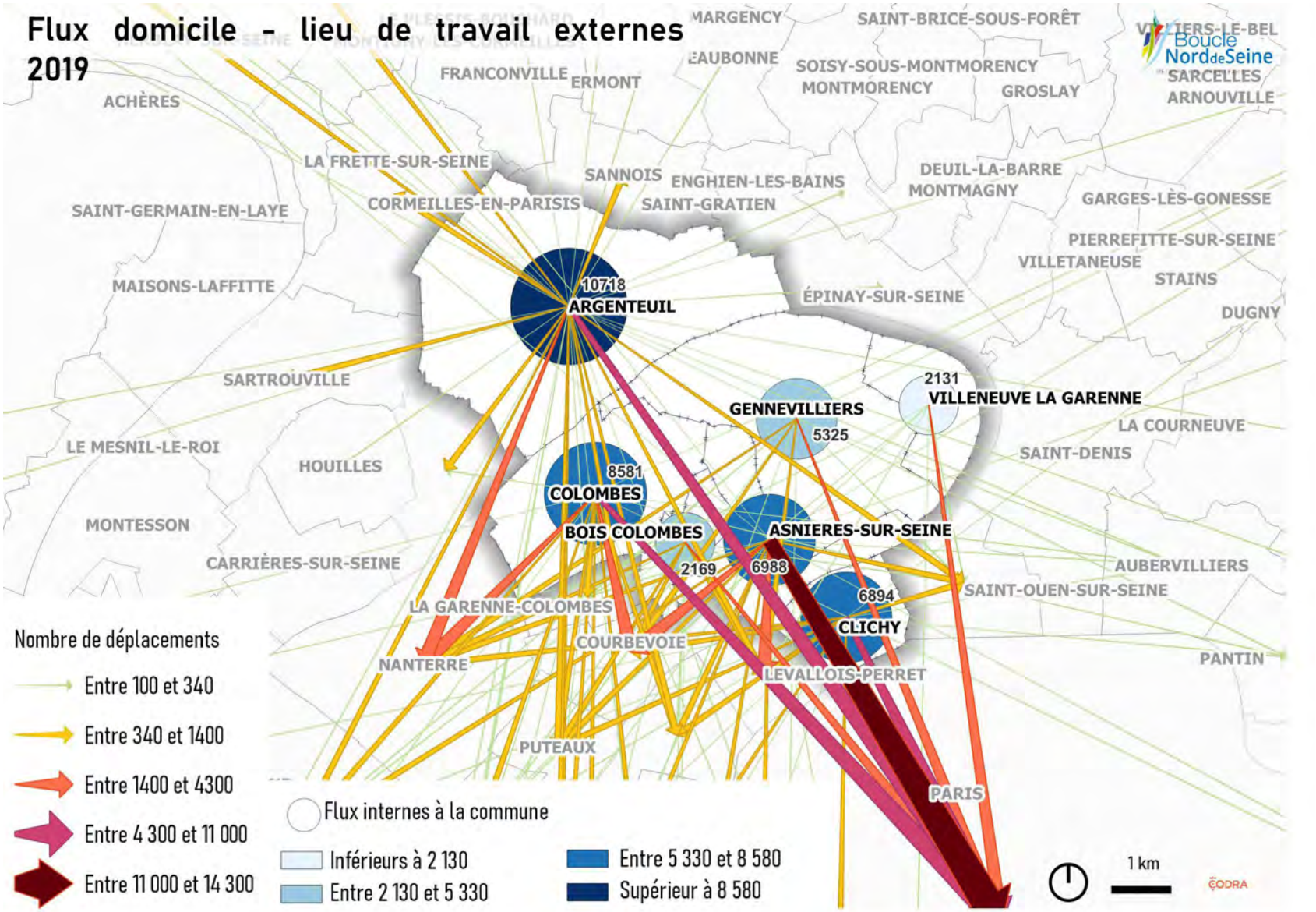
58% travaillent dans une autre commune de la Métropole du Grand Paris, principalement à Paris : 55 775 actifs (28%), et sur le territoire de Paris Ouest La Défense : 33 128 actifs (17%).

Seulement 7 986 actifs (4,1%) vont travailler sur le territoire de Plaine Commune, principalement à Saint-Ouen et à Saint-Denis.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3.3. La voiture, premier mode de déplacement domicile-travail pour les actifs non-résidents

122 669 actifs qui viennent travailler sur le territoire de Boucle Nord de Seine résident dans une commune située à l'extérieur.

50% viennent d'une autre commune de la Métropole du Grand Paris :

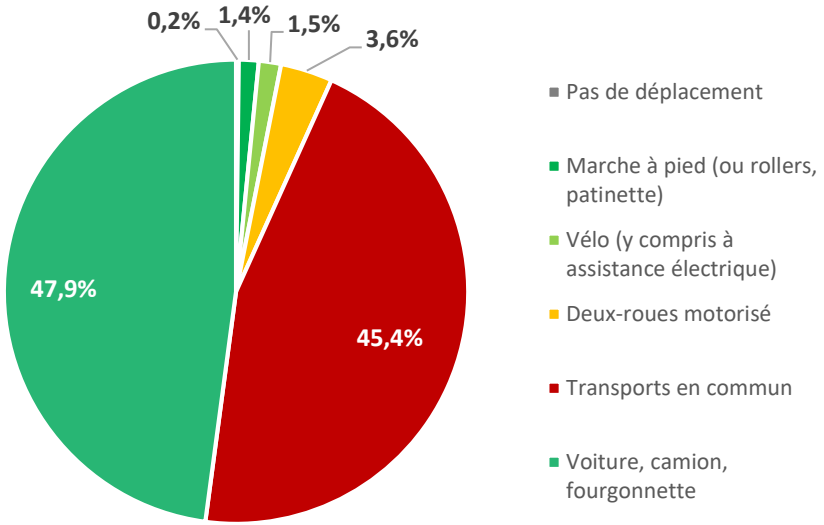
- D'abord de Paris : 19 225 actifs (16%),
- Paris Ouest La Défense : 12 457 (10%),
- Plaine Commune : 8 106 (7%).

Ceux qui résident en dehors du territoire de la Métropole viennent principalement de :

- La Communauté d'Agglomération Val Parisis : 13 590 actifs (11%),
- Et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine : 7 493 actifs (6%).

Parts modales des déplacements domicile-travail des actifs non-résidents en 2019

Insee RP 2019

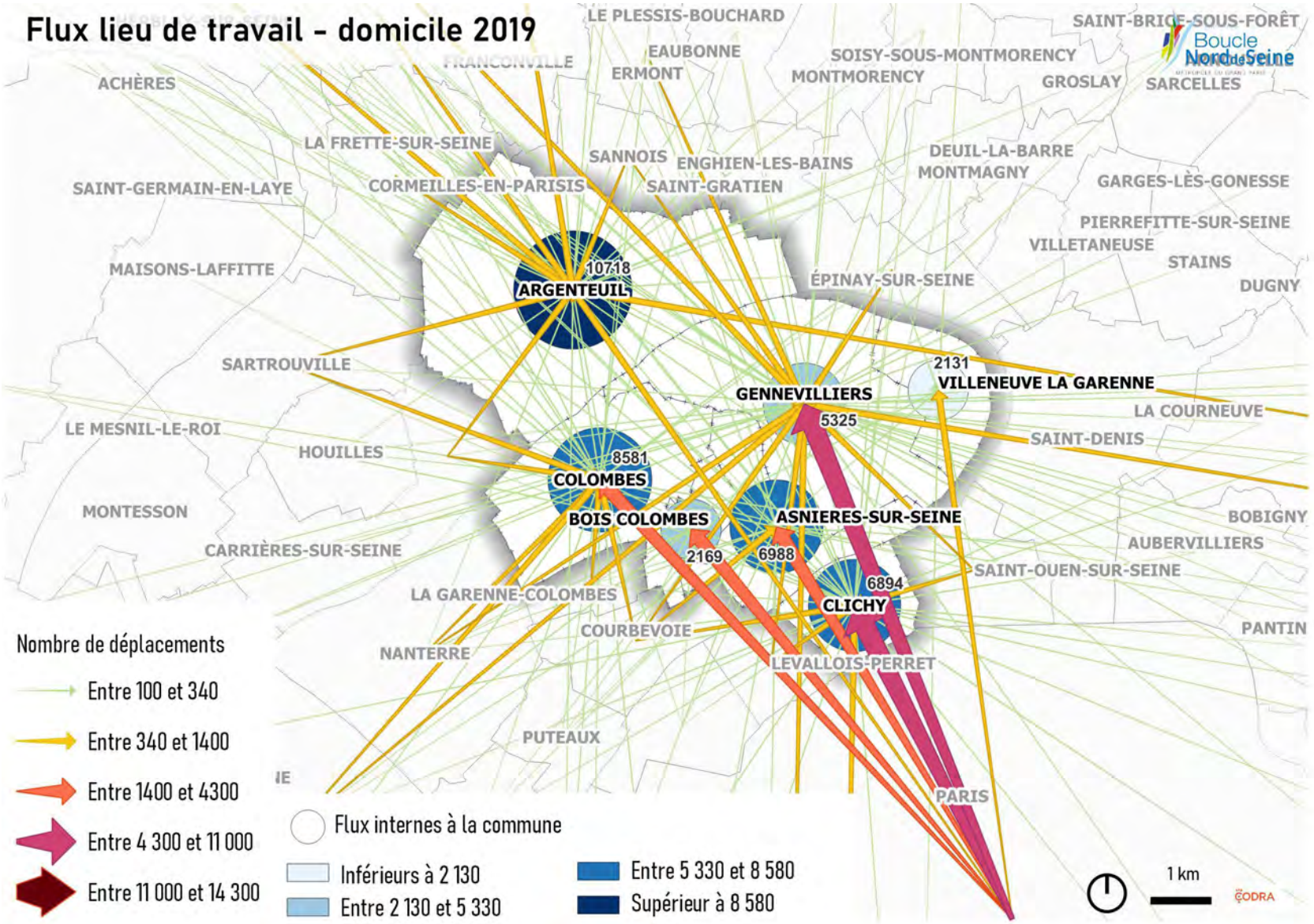


Les véhicules individuels sont le premier mode de déplacement qu'ils utilisent pour venir travailler sur le territoire de Boucle Nord de Seine, avec 47,9% des flux domicile-travail entrants.

45,4% viennent travailler en voiture ou en deux-roues motorisés. Les modes motorisés individuels représentent donc une part plus importante que les transports collectifs.

Le recours à la marche et au vélo est marginal (3%) pour les actifs qui résident dans une commune extérieure au territoire de Boucle Nord de Seine. Ceci s'explique par le fait que pour la plupart d'entre eux, la distance entre leur domicile et leur lieu de travail est trop importante pour être parcourue à pied ou à vélo.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3.4. Le nombre de voitures par ménage diminue légèrement

Parmi l'ensemble des ménages de Boucle Nord de Seine, 60,2% sont motorisés (au moins une voiture), soit une baisse de 2,4 points depuis 2008.

La part des ménages disposant d'une voiture a baissé de 1,3 point et celle des ménages multi-motorisés de 1,1 point.

Entre 2008 et 2019, une part non négligeable des ménages de Boucle Nord de Seine s'est donc séparée de sa voiture ou de sa deuxième voiture, sans pour autant la remplacer.

Ainsi, en 2019, plus de 73 900 ménages résidant sur le territoire n'ont pas de voiture.

	2008	2013	2019
Nombre total de ménages	173 100	177 908	185 694
Part des ménages non motorisés	37,5%	38,1%	39,8%
Part des ménages avec 1 voiture	48,9%	49,1%	47,6%
Part des ménages avec 2 voitures ou plus	13,7%	12,8%	12,6%
Taux de motorisation moyen	**0,78**	**0,76**	**0,74**

INSEE recensement de la population 2019

Nota : La méthode de calcul présentée dans le guide de prise en compte du PDUIF dans les PLU (STIF, 2014) permet de calculer le taux de motorisation dans chaque commune de Boucle Nord de Seine (nombre moyen de véhicules par ménage).

Le taux de motorisation est de 0,74 véhicule par ménage à l'échelle de Boucle Nord de Seine en 2019. Il était de 0,78 en 2008, soit une diminution de 4,6% en 11 ans.

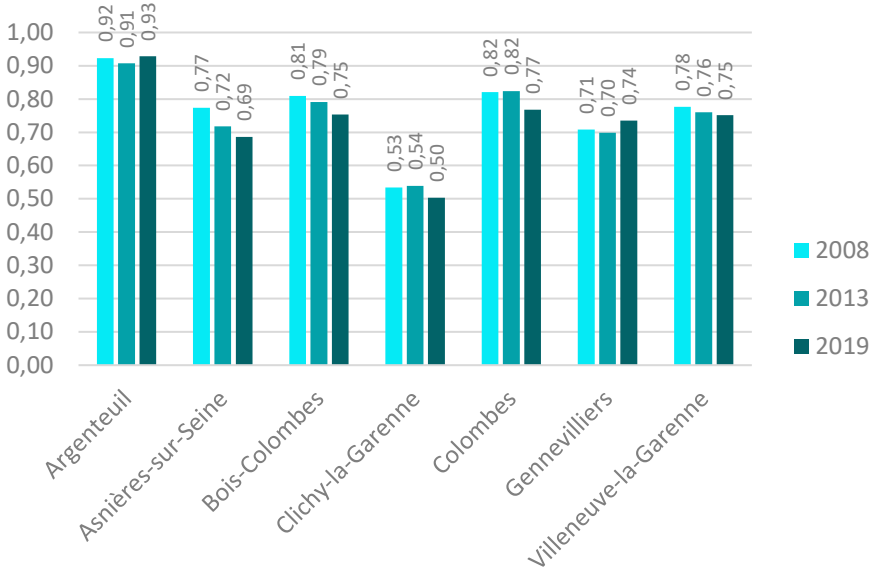
Sur cette période 2008-2019, bien que le nombre de voiture par ménage ait diminué, le nombre de véhicules a, malgré tout, augmenté de 134 340 en 2008 à 137 537 en 2019, soit une hausse de 2,4%, le nombre de ménages ayant lui-même augmenté de 7,3%.

La baisse du taux de motorisation a permis de limiter l'augmentation du nombre de voitures, donc des besoins en stationnement résidentiel. Elle n'a pas permis de le faire diminuer.

Si le nombre de voiture par ménage s'était maintenu entre 2008 et 2019, les ménages de Boucle Nord de Seine posséderaient plus de 144 000 véhicules en 2019. Ils en possèdent « seulement » 137 537 en 2019. Donc les ménages sont plus nombreux aujourd'hui mais moins motorisés.

Evolution du taux de motorisation de 2008 à 2019

Insee RP 2019



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Le taux de motorisation est inférieur à 1 véhicule par ménage dans toutes les communes mais il présente cependant des variations.

Il est le plus bas à Clichy-la-Garenne (0,50), caractérisée par une contiguïté avec Paris, une forte densité et une très bonne desserte en transports collectifs. Dans cette commune, plus de 55% des ménages n'ont pas de voiture.

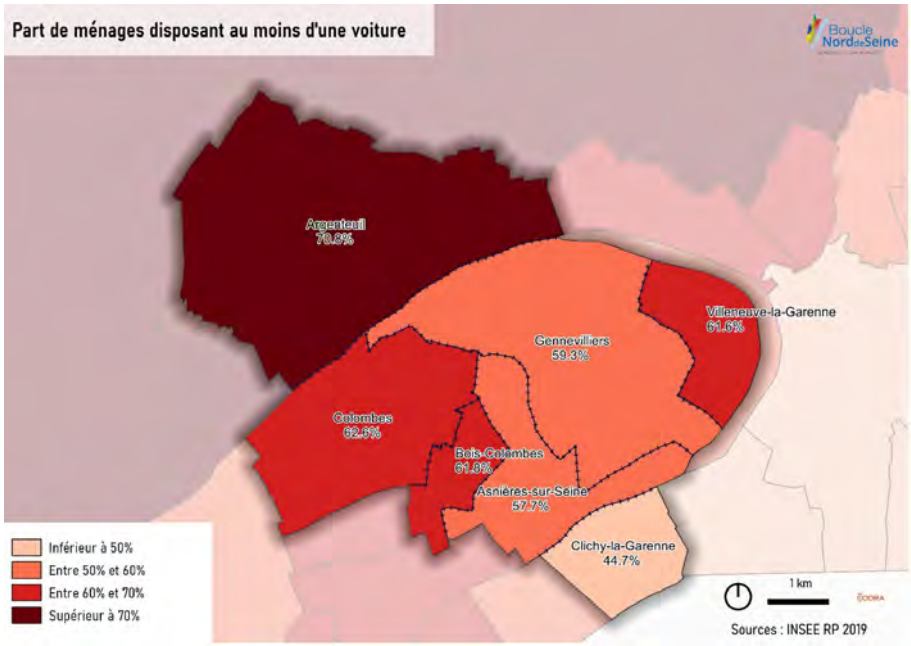
Deux autres communes ont un taux de motorisation inférieur ou égal à la moyenne du territoire : Asnières-sur-Seine (0,69) et Gennevilliers (0,74), qui se caractérisent également par une densité relativement élevée et une bonne desserte en transports collectifs (notamment par le métro) mais qui sont plus éloignées de Paris. Des facteurs sociologiques et de revenus des ménages (en particulier à Gennevilliers) peuvent aussi expliquer ces taux de motorisation intermédiaires.

Bois-Colombes, Colombes et Villeneuve-la-Garenne se situent juste au-dessus de la moyenne du territoire.

Argenteuil présente le taux de motorisation le plus élevé avec 0,93 véhicule par ménage. Cette particularité s'explique à la fois par une densité plus réduite et une couverture moins complète du territoire par les transports collectifs.

Entre 2008 et 2019, le taux de motorisation a évolué de façon variable selon les communes du territoire :

- Il a augmenté à Argenteuil (+0,5%) et surtout à Gennevilliers (+3,9%),
- Il a fortement diminué à Asnières-sur-Seine (-11,9%),
- Il a diminué de manière moins importante mais néanmoins marquée à Bois-Colombes (-6,9%), à Clichy-la-Garenne (-5,8%), à Colombes (-6,3%) et à Villeneuve-la-Garenne (-5,9%).



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3.5. Evolutions récentes

Le diagnostic du PLUi de Boucle Nord de Seine est basé sur les dernières données connues au moment de sa réalisation en 2022. Compte tenu du délai inhérent à la procédure d'élaboration d'un PLUi, des données plus récentes ont été publiées avant l'approbation de celui-ci. Les évolutions récentes des données seront appréciées à partir de la période de référence 2015-2021.

3.5.1. Les transports collectifs toujours en tête pour les déplacements domicile-travail des actifs résidents

Les transports en commun représentent toujours plus de 50% des flux domicile-travail.

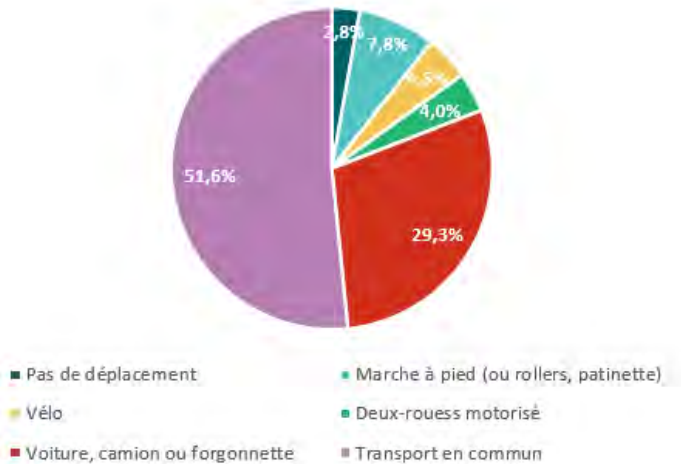
Aucun changement significatif n'est observé en 2021 par rapport à 2019 si ce n'est une augmentation de 1,5 point de la part du vélo et une diminution de 1 point de celle de la voiture.

A l'échelle des communes

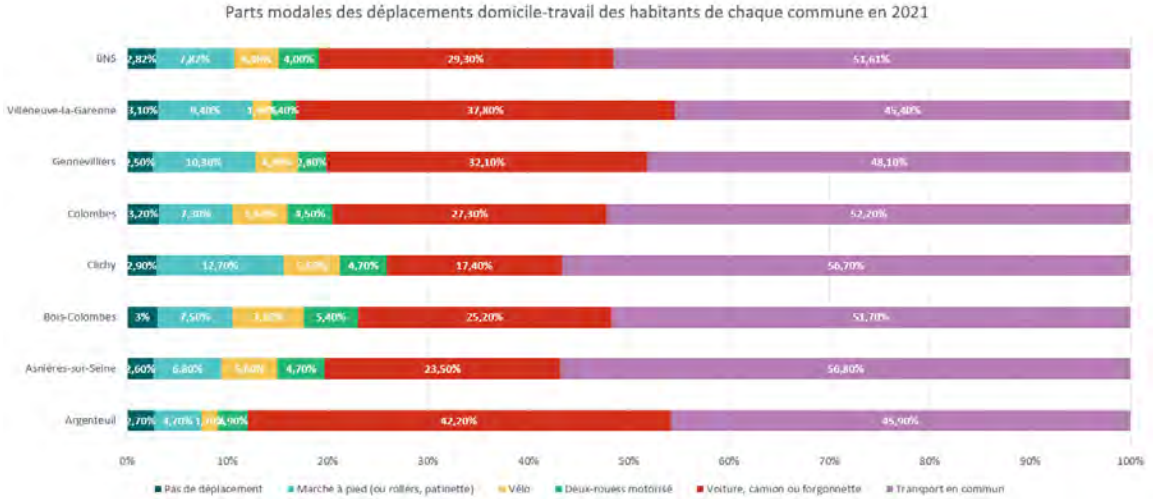
Par rapport à 2019, la part des transports en commun à diminué très légèrement dans l'ensemble des communes, à l'exception d'Argenteuil où elle a un peu progressé.

La part de la voiture a quant à elle diminué partout, à l'exception de Villeneuve-la-Garenne où elle a progressé de plus de 2 points.

La part des modes actifs est restée stable dans l'ensemble des communes.



Parts modales des déplacements domicile-travail des habitants de BNS en 2021 *– INSEE RP 2021*



Parts modales des déplacements domicile-travail des habitants de chaque commune en 2021 – INSEE RP 2021

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

3.5.2. Une baisse du taux de motorisation qui se poursuit

Parmi l'ensemble des ménages de Boucle Nord de Seine, 59% sont motorisés (au moins une voiture), soit une baisse de 2,5 points depuis 2019. La part des ménages disposant d'une voiture a baissé de 1,8 point et celle des ménages multi-motorisés de 1 point. Les communes de Clichy-la-Garenne, Asnières-sur-Seine et Gennevilliers ont toujours un taux de motorisation inférieur à la moyenne régionale.

La tendance à la baisse du taux de motorisation observée dans toutes les communes entre 2013 et 2019 semble donc se confirmer et s'intensifier.

	2015				2021			
	Nombre de ménages avec une voiture	Nombre de ménages avec deux voitures ou plus	Nombre de ménages	Taux de motorisation	Nombre de ménages avec une voiture	Nombre de ménages avec deux voitures ou plus	Nombre de ménages	Taux de motorisation
Argenteuil	21197	7951	41916	0,92	21397	8117	42958	0,91
Asnières-sur-Seine	18637	3739	38017	0,71	19072	3958	39799	0,70
Bois-Colombes	6238	1691	12506	0,80	6556	1636	13538	0,75
Clichy	11519	1504	27443	0,54	11466	1533	30226	0,49
Colombes	17489	4905	34250	0,83	17881	4569	36451	0,77
Gennevilliers	8322	2115	17445	0,74	9012	2221	19599	0,71
Villeneuve-la-Garenne	4530	1132	8973	0,78	4743	1105	9425	0,76

Taux de motorisation en 2015 et en 2021 – INSEE RP 2021

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À retenir…

Atouts	Faiblesses	Enjeux
• Des éléments favorables à la ville des proximités (ex. : densité, maillage de pôles générateurs, relief globalement peu marqué) qui font que la marche est le premier mode de déplacement, tous modes confondus • Les transports collectifs sont ancrés dans les pratiques : ils sont le mode de déplacement le plus utilisé pour aller travailler • Près d'un tiers (32%) des actifs habitant le territoire y travaille aussi • Le taux de motorisation (nombre de voiture par ménage) diminue globalement	• Hausse du taux de motorisation et recours à la voiture pour les déplacements domicile-travail supérieurs à la moyenne à Gennevilliers malgré la desserte en transports collectifs de la commune • Malgré la baisse du taux de motorisation, le nombre de véhicules possédés par les ménages habitant sur le territoire continue d'augmenter, du fait de la croissance démographique.	• Conforter la ville des proximités pour augmenter la part des modes alternatifs à la voiture • Interroger la place de la voiture sur l'espace public et sur les parcelles • Anticiper l'évolution du nombre de voitures par ménage, afin de dimensionner en conséquence l'offre en stationnement publique et privée • Renforcer l'intermodalité pour faciliter encore l'usage des transports collectifs
Opportunités	**Menaces**	
• Des politiques nationales et régionales qui accompagnent et accélèrent les mutations des mobilités déjà engagées sur le territoire (ex. : développement de l'offre en transports collectifs avec Grand Paris Express, Plan Mobilités Ile de France)	• Saturation des transports collectifs	

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4. Un réseau routier dense et sollicité par un trafic élevé

4.1. Un maillage dense de voiries magistrales et structurantes

4.1.1. Trois voiries magistrales : A15, A86 et RN315

Le PDUIF définit les axes magistraux comme permettant les trajets de moyenne à longue distance. En plus des véhicules légers, ce type de route supporte la circulation des poids lourds et des véhicules utilitaires légers. Les trafics de transit empruntent nécessairement ces axes.

Certaines lignes de bus peuvent circuler sur les voies magistrales. Sur le territoire de Boucle Nord de Seine, la ligne de bus 45 (ligne classée comme « principale ») emprunte une partie de l'A86 à Colombes.

Les axes routiers magistraux du territoire sont donc les autoroutes A15 et A86, pouvant aller respectivement jusqu'à 2x4 voies et 2x3 voies de circulation.

L'autoroute A15 dessert Gennevilliers et Argenteuil, et se poursuit jusqu'à Cergy dans le Val-d'Oise. L'A86 dessert quant à elle plusieurs communes de la petite couronne autour de Paris. Elle permet entre-autre de rejoindre Saint-Denis et de se diriger vers La Défense.

La RN135 fait également partie des voies magistrales avec un profil allant de 2x1 voies à 2x2 voies à l'approche de l'autoroute. La RN135 s'inscrit dans le prolongement de l'A15 et permet de relier cette autoroute à la RD7.

Enfin, le boulevard périphérique de Paris (en limite de Clichy-la-Garenne) est également classé comme voie magistrale.

4.1.2. Une densité globalement élevée de voiries structurantes

Identifiés également par le PDUIF, les axes structurants permettent quant à eux des déplacements de moyenne distance et permettent notamment des trajets intercommunaux. Les lignes de transport collectif structurantes de surfaces peuvent circuler sur ce type de voies.

Par exemple, la RD986 est le support de la ligne de tramway T1. Les voies structurantes peuvent supporter un trafic de poids-lourds pour les maillons terminaux du transport de marchandises. Par ailleurs, les piétons et les cyclistes peuvent circuler sur les axes structurants en milieu urbain. Cependant, ces axes ne disposent pas tous d'aménagements cyclables. Les aménagements mis en place permettent le plus souvent une circulation des cyclistes sur des voies dédiées (bandes ou pistes cyclables) ou partagée avec des bus.

La RD986 ou la RD19 sont des exemples de voies structurantes disposant de tels aménagements. Cependant, les aménagements cyclables sur la RD986 ne sont pas continus sur l'ensemble du territoire de Boucle Nord de Seine. Ainsi, en l'absence d'aménagement cyclable en milieu urbain, les cyclistes sont contraints de s'insérer dans la circulation générale.

Hors agglomération et sans aménagement sécurisé, les axes structurants ne sont pas adaptés à la circulation des modes actifs, à l'exemple de la RD311 à Argenteuil.

Sur le territoire de Boucle Nord de Seine, les voies structurantes longeant la Seine peuvent adopter un profil particulièrement routier. Par exemple, les RD1, RD7 et RD311 longeant la Seine ont des profils allant de 2x2 voies à 2x3 voies. D'autres axes, ne longeant pas la Seine mais desservant des secteurs

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

urbains, peuvent également avoir un profil comportant plus d'une voie de circulation par sens comme la RD19 ou la RD911.

La densité du maillage des axes structurants est assez élevée sur le territoire, hormis pour la commune d'Argenteuil ne comptant que la RD311 (longeant la Seine) et la RD909 (seul axe structurant en milieu urbain).

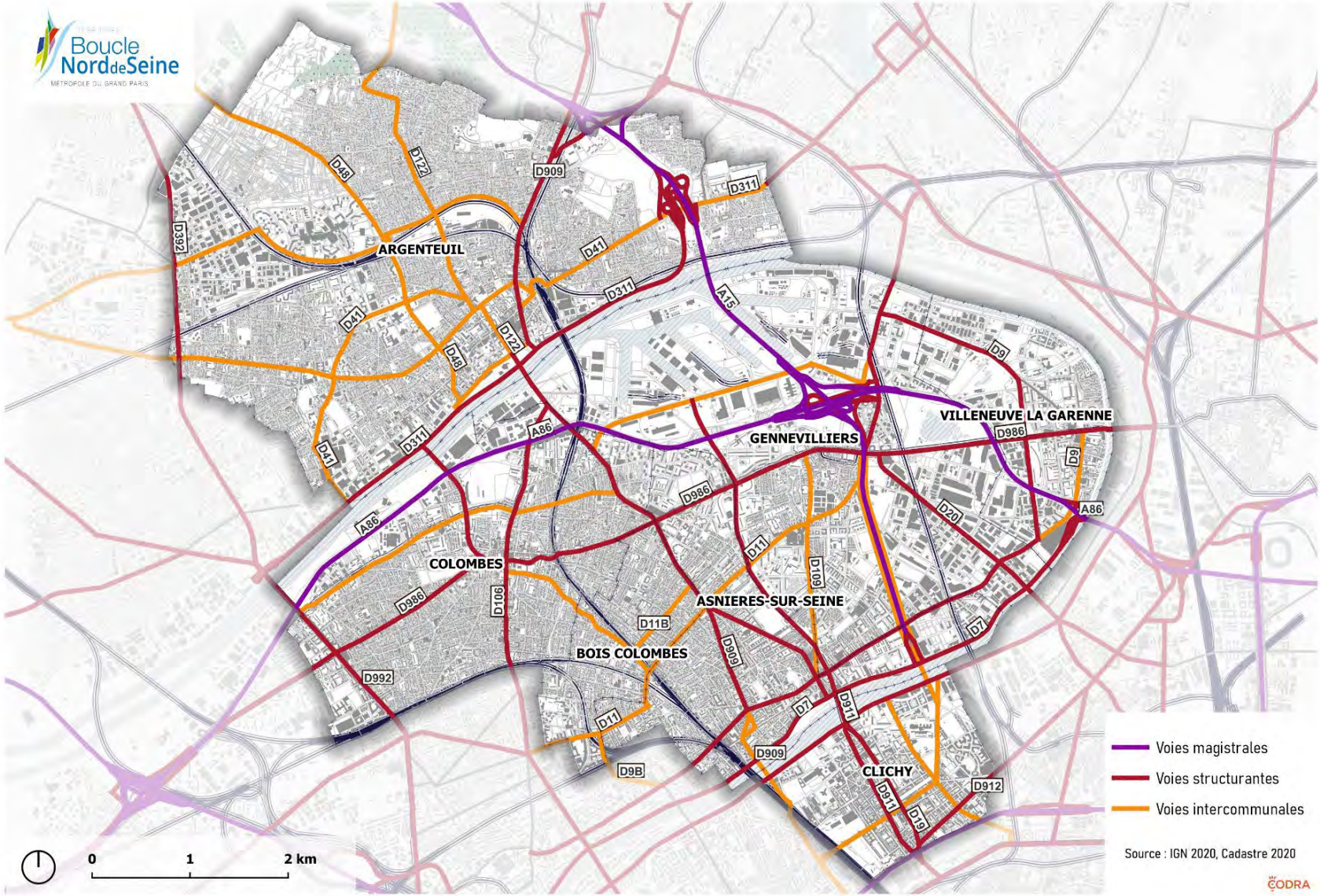
4.1.3. Les voies intercommunales, pour des trajets de courte à moyenne distance

Ces axes permettent également de desservir les secteurs commerçant des communes comme la rue des Bourguignons (RD11) à Bois-Colombes et Asnières-sur-Seine, ou encore l'avenue Gabriel Péri (RD122) à Argenteuil. Les voies intercommunales permettent par ailleurs un rabattement vers le réseau structurant.

Ce type d'axe est également le support de nombreuses lignes de bus. Ces voies intercommunales, de la même manière que les axes structurants, permettent le déplacement des modes actifs en milieu urbain. Cependant, la présence d'aménagement cyclable n'y est pas systématique, à l'exemple de la RD122 à Argenteuil.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Hiérarchie de la voirie



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4.2. Des niveaux de trafics très élevés sur le réseau magistral et structurant

Nota : Les résultats exploités sont incomplets. En effet, des données de trafic sont manquantes au niveau de certains tronçons de RD et également sur une partie de l'A86. A noter également que les comptages ont été réalisés sur différentes années.

Les axes routiers supportant un très fort trafic sont :

- L'A15 : jusqu'à 198 400 véhicules/jour
- L'A86 : 92 091 véh. /jour
- La RD7 : jusqu'à 71 042 véhicules/jour entre le Pont de Clichy et le Pont de Gennevilliers
- Pont de Bezons : 70 844 véh. /jour

Les très hauts niveaux de trafic sur ces axes s'expliquent notamment par le fait que l'A86 mène vers le port de Gennevilliers et vers La Défense, via le tunnel de Nanterre-La Défense, et que l'A15 converge vers Paris.

Par ailleurs la RD7, dont le profil est du type 2x2 voies, permet également d'accéder au secteur de la Défense.

Le Pont de Bezons fait le lien entre l'A86 (axe magistral) et la RD311 (axe structurant), et permet un accès à La Défense depuis le Val d'Oise.

Il est à noter que le trafic sur le boulevard périphérique en limite de Clichy-la-Garenne est supérieur à 100 000 véh/j (source : Étude de circulation, Clichy-la-Garenne, novembre 2020).

D'autres axes routiers supportent un trafic élevé, entre 25 000 véh. /j et 50 000 véh. /j :

- La RN315 : 46 680 véh. /j
- La RD311 : entre 29 762 véh. /j et 37 450 véh. /j
- La RD19 (au nord de la RD986) : 28 251 véh. /j
- Le Pont de Colombes : 27 889 véh. /j
- La RD992 : 26 651 véh. /j

Certains axes routiers desservant les centres-villes peuvent supporter un trafic encore relativement élevé :

- La RD19 (rue des Bas à Asnières-sur-Seine) : 24 357 véh. /j
- La RD106 (rue Paul Bert à Colombes) : 19 895 véh. /j
- La RD48 (avenue du Général de Gaulle à Argenteuil) : 14 160 véh. /j

Cependant, d'autres axes au niveau des centres-villes supportent un trafic plus léger (moins de 10 000 véh. /j) :

- La RD986 (avenue de Verdun à Villeneuve-la-Garenne) : 9 741 véh. /j
- La RD9 (rue Pierre Brossolette à Asnières-sur-Seine) : 8 538 véh. /j
- La RD986 (rue du Bournard à Colombes) : 6 064 véh. /j

Enfin certains axes ont un trafic faible (moins de 6 000 véh. /j) :

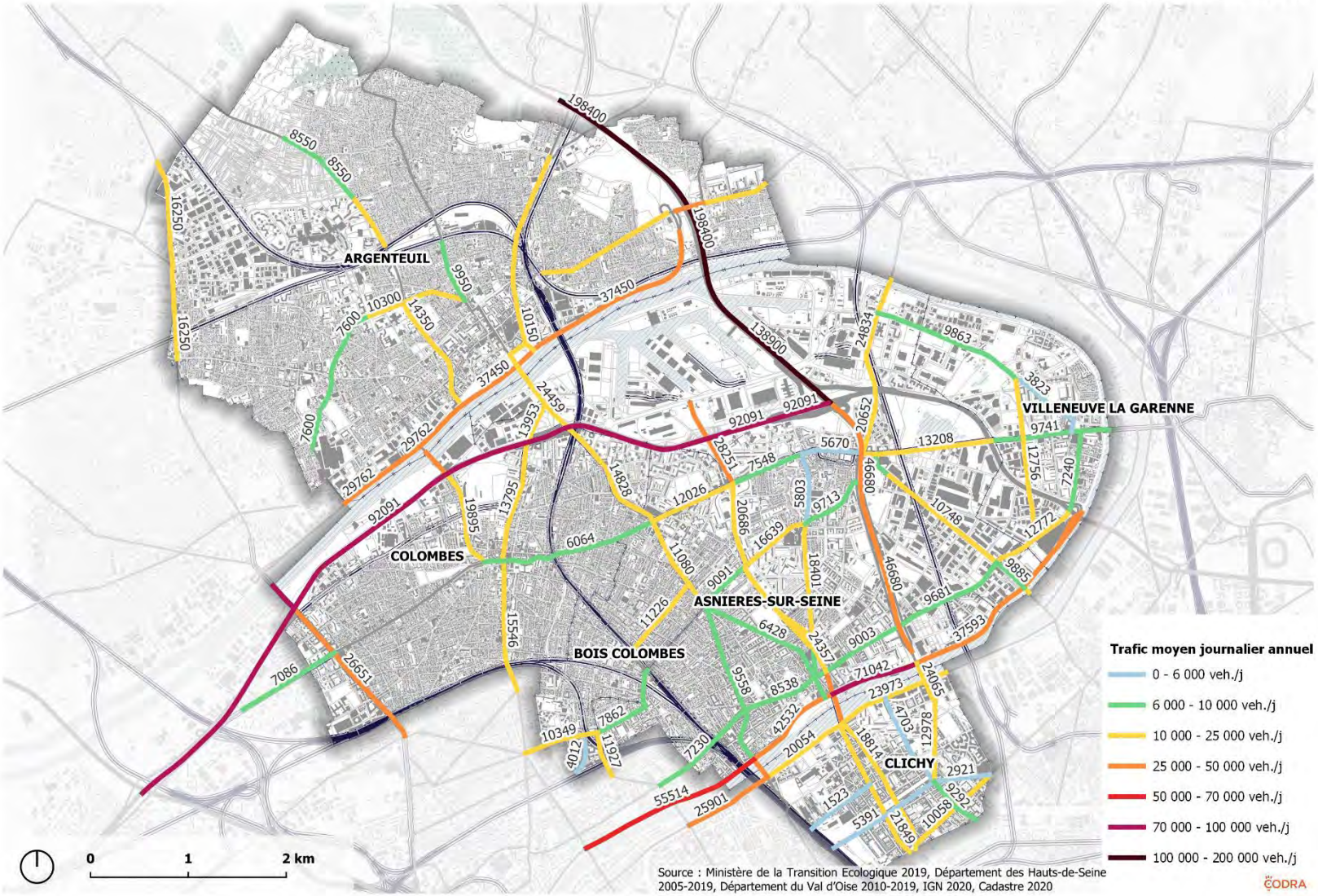
- La RD11 (rue Jean Jaurès à Gennevilliers) : 5 803 véh. /j
- La RD986 (rue Pierre Timbaud à Gennevilliers) : 5 670 véh. /j
- La RD9 (boulevard Charles de Gaulle à Villeneuve-La Garenne) : 3 823 véh. /j

Le territoire de Boucle Nord de Seine est confronté à un phénomène de trafic de transit important. Par exemple, Clichy-la-Garenne supporte 50 à 60% de trafic de transit à l'heure de pointe du matin et 60% à 70% à l'heure de pointe du soir.

Ces niveaux de trafic très élevés génèrent des nuisances qui affectent la population exerçant des activités à leurs abords, quelles que soient ces activités, d'autant plus qu'ils sont associés à une circulation de poids lourds soutenue elle aussi dans certains secteurs (ex. : Clichy-la-Garenne, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne) : insécurité routière, bruit, dégradation de la qualité de l'air. Les cartes de bruit et d'émissions de polluants montrent que les voiries des réseaux magistral et structurant sont les plus concernées, en particulier l'A15, l'A86, la RD7 et la RD311. On peut citer également la RD992 (boulevard Charles de Gaulle) qui traverse le secteur du Petit-Colombes dont les habitants sont exposés au bruit et à une qualité de l'air dégradée.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Trafic routier



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4.3. Projets de voirie : vers une meilleure prise en compte des différents modes de déplacement

4.3.1. Avenue de la Liberté à Clichy-la-Garenne

Ce projet, porté par le Département des Hauts-de-Seine, consiste à créer une voie structurante entre le rond-point du Général Roguet à Clichy-la-Garenne et le boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen-sur-Seine.

La création de cet axe permettra :

- La desserte des nouveaux quartiers attenants et l'absorption du trafic qui sera généré par les nouvelles infrastructures,
- Un accès à la gare de Saint-Ouen (RER C et métro 14),
- Une circulation sécurisée des piétons et des cyclistes par l'aménagement de trottoirs PMR et d'une piste cyclable bidirectionnelle,
- Une amélioration du cadre de vie avec l'implantation d'espaces végétalisés et d'arbres d'alignement.

Le calendrier prévoit l'appel d'offres travaux en 2024 pour une ouverture en 2026.

4.3.2. La RD106 à Colombes

De septembre 2022 à décembre 2023, ont lieu les travaux de requalification de la RD106 (boulevard Edgar Quinet et rue Paul Bert). Ce projet, mené par le Département des Hauts-de-Seine, vise à :

- Permettre la circulation sécurisée de plusieurs modes en aménageant des voies dédiées aux piétons, aux vélos (pistes cyclables), aux bus et aux voitures,
- Intégrer une dimension paysagère sur cet axe en y plantant des arbres et en aménageant une noue rue Pierre-de-Coubertin,
- Réaménager le parvis du stade Yves-du-Manoir afin de permettre une circulation fluide du public lors des matchs. Ce stade accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Il est prévu que les travaux débutent en octobre 2022 pour une ouverture fin 2023.

4.3.3. Avenue Marcel Paul (RD911) à Gennevilliers

Ce projet, porté par le Département des Hauts-de-Seine, vise à rénover la voirie, les trottoirs, les éclairages et les feux tricolores de cet axe. Il est également prévu d'y intégrer des aménagements cyclables. Le projet concerne le tronçon de la RD911 compris entre le chemin des Petits Marais et l'allée des Pierres Mayettes.

Ce projet a pour objectifs :

- La restructuration du carrefour entre la route Principale du Port et les bretelles d'accès aux autoroutes A15 et A86 (création d'un rond-point),
- La création d'une porte d'entrée au Port de Gennevilliers,
- La circulation des vélos par l'aménagement de bandes ou pistes cyclables de part et d'autre de la route (tronçon commun avec l'itinéraire vélo de l'Avenue Verte London-Paris).

Le chantier est divisé en deux tronçons :

- Tronçon 1 : section entre le chemin des Petits Marais et la route des Champs Fourgons, travaux à partir du 2ème semestre 2022 jusqu'à fin 2022,
- Tronçon 2 : section entre la route des Champs Fourgons et l'allée des Pierres Mayettes, travaux à partir de mi-2022 jusqu'à fin 2023.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4.3.4. Extension du tramway T1

L'extension de la ligne 1 du tramway entre Asnières – Quatre Routes et Petit-Colombes, prévue à l'horizon 2025, sera l'occasion d'une requalification des axes empruntés. Ces travaux permettront de revaloriser les espaces publics en améliorant les conditions de déplacement des modes actifs au travers d'aménagements de voies cyclables, de sas à vélo ou encore d'espaces refuges pour les piétons au niveau des intersections.

4.3.5. Projet Porte Saint-Germain/Berges de Seine à Argenteuil

Ce projet, porté par Boucle Nord de Seine et la ville d'Argenteuil, a pour objectif de réaménager et développer le quartier de la porte Saint-Germain et le parc d'activités économiques Berges de Seine. A cette occasion, des travaux de voirie seront entrepris afin de :

- Rendre plus accessible le secteur,
- Renforcer la place des piétons et des transports en commun,
- Réduire le trafic de transit sur ce secteur,
- Mettre en valeur la Seine et y implanter une trame paysagère.

Plus spécifiquement, il s'agira entre autres de :

- Requalifier les quais de Seine en y intégrant les mobilités douces (piétons, trottinettes, vélos…),
- Créer une passerelle piétonne au niveau du Pont de Colombes qui permettra d'accéder au parc de l'Île Marante,
- Requalifier la place du 11 Novembre en prenant en compte les mobilités douces (horizon 2024),
- Aménager des voies dédiées aux bus au niveau de la rue Michel Carré (en lien avec le projet Bus entre Seine, horizon 2025),
- Réaménager le carrefour entre le boulevard du Général Delambre et la RD311.

4.3.6. Connexion de la RD48 et du boulevard Héloïse à la RD311 à Argenteuil

Les RD311 et RD48 sont des axes majeurs de la commune d'Argenteuil : l'un longe la Seine avec un profil de type 2x2 voies et l'autre dessert le centre-ville avec également un profil 2x2 voies. Actuellement, la RD48 ne relie pas directement la RD311, mais réalise un « coude » pour se connecter à la RD311 au niveau de la rue Verte.

L'objectif de ce projet est de fluidifier le trafic en prolongeant la RD48 pour se connecter directement à la RD311 de manière rectiligne. La RD48 adoptera un profil 2x3 voies au niveau de ce nouveau carrefour.

Par ailleurs, il est également prévu l'ouverture du boulevard Héloïse sur la RD311 au niveau de la rue Ary Scheffer.

Ce projet est porté par le Département du Val-d'Oise.

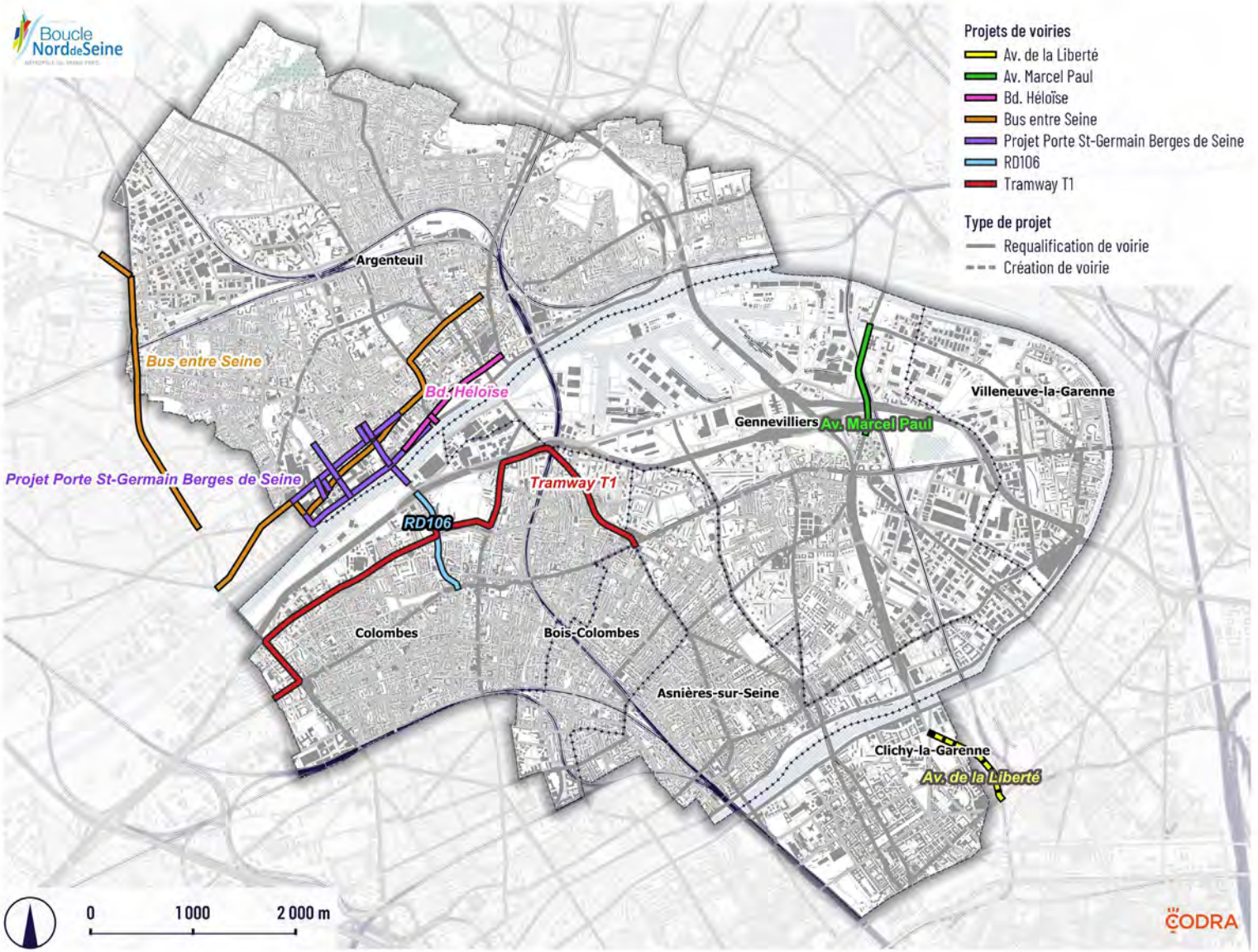
4.3.7. Bus Entre Seine

Le projet Bus Entre Seine prévoit l'aménagement de sites propres bus sur la plupart des voiries empruntées à Argenteuil : boulevard Léon Feix, boulevard Jeanne d'Arc, boulevard Gallieni, rue Henri Barbusse, rue Michel Carré et rue Danielle Casanova. La RD392, en limite ouest de la commune d'Argenteuil est également concernée.

Le démarrage des travaux est prévu en 2025, pour une mise en service en 2027.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Projets de voiries



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4.4. Une offre en stationnement publique importante

Nota : Les données relatives à l'offre de stationnements automobiles, qu'ils s'agissent des stationnements sur voirie ou des parkings, ont été recueillies sur les sites internet de chacune des communes. Le niveau d'information est très disparate d'une commune à une autre. La localisation précise des différents types de stationnement n'est pas toujours indiquée, de même pour le nombre de places disponibles.

4.4.1. Du stationnement sur voirie réglementé dans toutes les communes, payant dans 5 communes sur 7

L'ensemble des communes de Boucle Nord de Seine a mis en place des stationnements réglementés, qu'ils soient payants ou non. Cependant, l'étendue des zones de réglementation varie, notamment pour Villeneuve-la-Garenne où les stationnements en zone bleue sont localisés au niveau de certains axes du centre-ville. Par ailleurs, aucune donnée sur la localisation des zones de réglementation n'est fournie par la commune d'Argenteuil.

Plusieurs communes proposent des stationnements « résident », qui permettent aux habitants d'un secteur de pouvoir stationner leur véhicule avec des conditions plus avantageuses (durée maximale de stationnement plus longue et/ou tarif de stationnement plus avantageux). La mise en place de stationnements résidant peut avoir un impact sur l'usage de la voiture dans les déplacements. En effet, le fait d'autoriser le stationnement des résidents sur une durée plus longue avec un tarif préférentiel pourrait inciter ces usagers à se tourner plus facilement vers d'autres moyens de déplacement (les usagers ne sont pas contraints de devoir changer leurs véhicules de place aussi fréquemment que les usagers non-résidents). En plus des résidents, les communes d'Asnières-sur-Seine et de Bois-Colombes ont également mis en place une réglementation plus avantageuse pour les certaines catégories de travailleurs (artisans, commerçants ou salariés).

Argenteuil

Réglementation		Durée maximale de stationnements	Période de réglementation
Payant	Zone verte	10h	Du lundi au vendredi De 9h à 19h
	Zone rouge	2h	Du lundi au samedi De 9h à 19h

En dehors des zones vertes et rouges, les stationnements automobiles sont autorisés sur la voire, même s'ils ne sont pas matérialisés à condition de respecter les règles de stationnement alterné (stationnement du côté des numéros impairs la première quinzaine du mois et du côté pair la deuxième quinzaine).

La commune a mis en place une réglementation spécifique pour le stationnement des résidents.

Asnières-sur-Seine

Réglementation		Durée maximale de stationnements	Période de réglementation
Gratuit	Zone bleue	1h30 Illimitée pour les résidents	Du lundi au vendredi De 9h à 20h
Payant	Zone verte	10 h	Du lundi au vendredi De 9h à 19h
	Zone rouge	5h	Du lundi au samedi De 9h à 19h

Les stationnements payants réglementés en zone verte favorisent le stationnement de moyenne durée pour les artisans et commerçant au moyen d'un abonnement qui leur est réservé. Les stationnements en zone rouge sont quant à eux implantés au niveau de secteurs où la demande en stationnement est forte. Cette réglementation impose un stationnement de courte durée, permettant une rotation plus rapide qu'en zone verte.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Bois-Colombes

Réglementation		Durée maximale de stationnements	Période de réglementation
Gratuit	Zone bleue	3h 72h pour les détenteurs d'un macaron	Du lundi au samedi De 9h à 19h
Payant		5h	Non communiqué

La ville de Bois-Colombes a mis en place deux types de macarons :

- Macaron Résident : 2 maximum par foyer, valable 2 ans, coute 1€
- Macaron Salariés : 5 par entreprise, valable 1 an, coute 1€

Les limitations sur les stationnements en zone bleue ne s'appliquent pas au mois d'août.

Clichy-la-Garenne

Réglementation		Durée maximale de stationnements	Période de réglementation
Payant	Zone verte	4h 24 jours pour les résidents	Du lundi au samedi De 9h à 19h
	Zone orange	2h30	Du lundi au samedi De 9h à 19h

L'objectif des zones vertes et orange est de permettre une rotation des véhicules stationnés et éviter le phénomène des « voitures ventouses » pour les personnes ne résidant pas à Clichy-la-Garenne.

Colombes

Réglementation		Durée maximale de stationnements	Période de réglementation
Gratuit	Zone bleue	3h 7 jours pour les détenteurs d'un macaron	Du lundi au samedi De 9h à 12h et de 14h à 18h
Payant	Zone verte	10h	Du lundi au samedi De 9h à 19h
	Zone rouge	3h	Du lundi au samedi De 9h à 19h

La mise en place de stationnement payant à Colombes a pour objectifs de désengorger les secteurs du centre-ville et des quartiers pavillonnaires, dégager les trottoirs sujets au stationnement anarchique, faciliter l'accès aux commerces et services, et permettre le stationnement des résidents au plus près de chez eux.

De façon similaire à Bois-Colombes, le macaron résident coute 1€, est valable 2 ans et est limité à 2 par foyer.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Gennevilliers

Réglementation		Durée maximale de stationnements	Période de réglementation
Gratuit	Zone bleue	20 minutes	NC
	Zone verte	5h	NC
	Zone orange	2h	NC

La ville de Gennevilliers totalise :

- 180 places en zone bleue (dont 80 réservées aux livraisons entre 6h et 10h)
- 310 places en zone orange
- 7 300 places en zone verte

La localisation des différentes zones de stationnements est déterminée en fonction des types de pôles situés à proximité, ne nécessitant pas tous la même durée de stationnement. Ainsi, les stationnements réglementés en zone bleue sont implantés à proximité des crèches, écoles et commerces, tandis que les zones orange se situent essentiellement au niveau des restaurants et supermarchés. Les résidents peuvent obtenir une vignette (dans la limite de 2 par foyer), valable sur les stationnements de zone verte.

Villeneuve-la-Garenne

Réglementation		Durée maximale de stationnements	Période de réglementation
Gratuit	Zone bleue	30 min ou 2h	Du lundi au vendredi De 8h à 12h et de 14h à 20h

Les stationnements sont limités dans le temps à 30 minutes ou 2h.

Les stationnement limités à 30 minutes se situent au niveau des axes suivants :

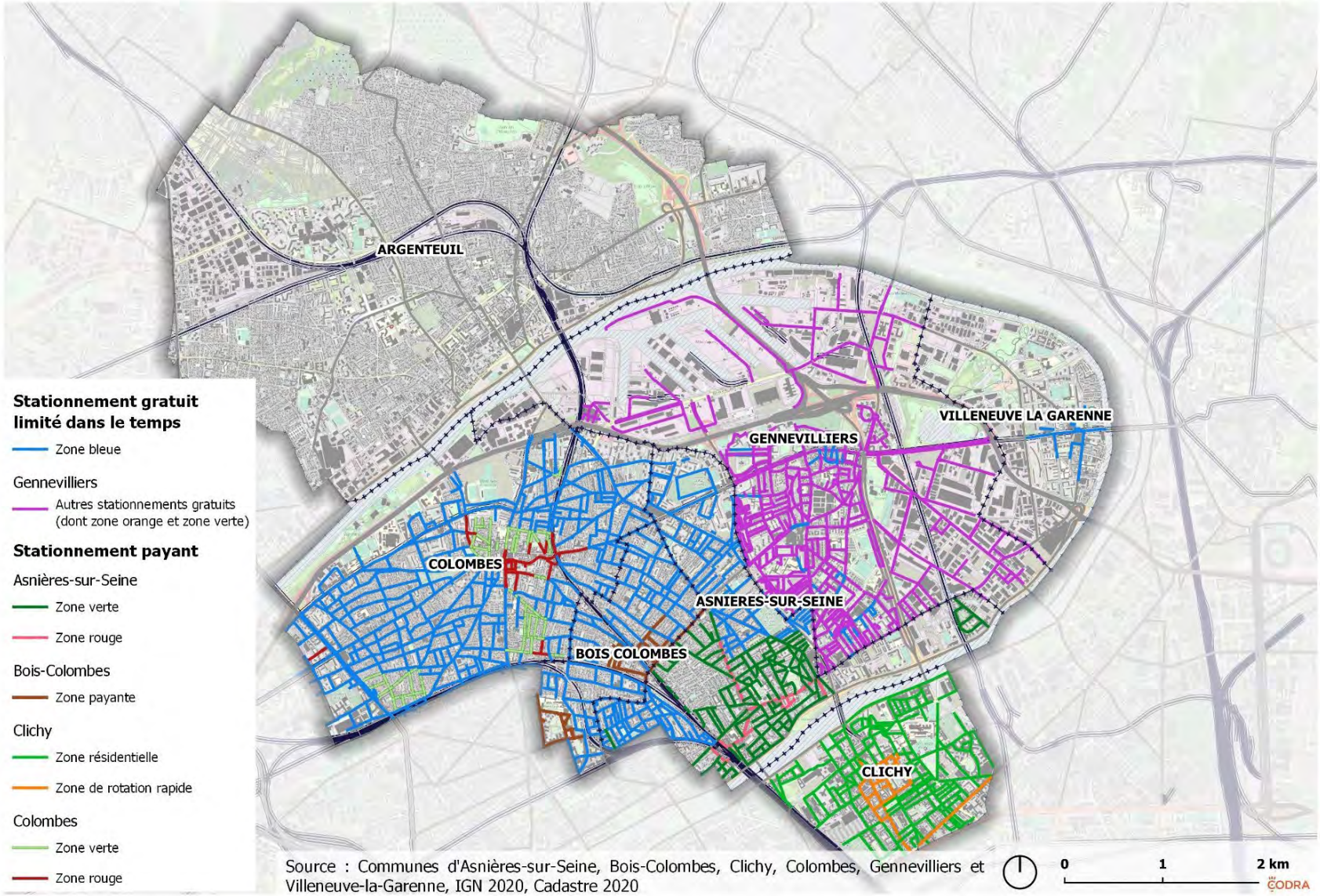
- Avenue de Verdun (entre le carrefour É. Manet et le boulevard Gallieni)
- Boulevard Gallieni (entre l'av. de Verdun et la rue des Anciennes Ecoles)
- Rue des Anciennes-Écoles
- Rue Chaillon entre la rue de l'Avenir et la rue Gérard Philippe
- Voie Promenade Nord (entre l'av. de Verdun et la rue Madeleine Brès)
- Rue Gaston Appert (devant le marché couvert)

Les stationnements limités à 2h se situent au niveau des axes suivants :

- Avenue de Verdun (entre le carrefour J. Jaurès et la rue É. Manet)
- Avenue de Verdun (entre le boulevard Gallieni et le pont de L'Ile-Saint-Denis)
- Boulevard Gallieni (entre la rue des Anciennes Ecoles et la rue du Fond de la Noue)
- Rue É.-Manet
- Parkings au niveau de l'avenue de Verdun et de la rue Dupont-du-Chambon
- Allée du Chemin Vert

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Stationnement



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

4.4.2. 83 parkings publics recensés sur le territoire, dont 43% sont payants

Nota : Les parkings considérés dans cette partie correspondent aux parkings en ouvrage ou en surface recensés par les différentes communes. Les sources d'information disponibles ne précisent pas le nombre de places de tous les parkings.

Le territoire de Boucle Nord de Seine comptabilise 83 parkings et plus de 9 900 places (total partiel, le nombre de places n'étant pas connu pour tous les parkings), répartis de façon hétérogène. Par exemple, les parkings à Argenteuil sont essentiellement concentrés au niveau de certains secteurs comme Val d'Argent-Nord ou le centre-ville.

Sur les 83 parkings recensés, 43 sont payants, 38 gratuits et 2 disposent à la fois de places gratuites et de places payantes (situés à Argenteuil et Colombes). Certains parkings payants sont uniquement accessibles au moyen d'un abonnement (parkings Marceau et Tribunal-Lamartine à Colombes et certains parkings payants à Argenteuil dans le secteur Val d'Argent-Nord).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Les tableaux suivants recensent les parkings des différentes communes du territoire. Le nombre de places n'est pas connu pour tous les parkings ; les données partielles sont indiquées en italique, les cases grisées correspondent à des données absentes.

	Nombre de places
Argenteuil	**6 525**
Gratuit	**1 266**
Ancien commissariat	21
Avenue de la Glacière	60
Chailloit	21
Champioux	64
Collège Claude Monet	32
Delambre	35
Ecole Romain Rolland	61
Fernand Léger	8
Jean Villar	253
Lurçat	32
Parking IUT	330
René Chausson	39
Résistance-Wallon	16
Rue des Allobroges	119
Sisley	175
Gratuit/Payant	**135**
Marché Heloïse	135
Payant	**5 124**
Allobroges	248
Argenteuil-Hôtel de ville	70
Aristide Briand	34
Bapaume	303
Cévennes	264
Commune de Paris	124
Côté Seine	1375
Europe	471
Gare d'Argenteuil 1	81
Gare d'Argenteuil 2	113
Gare du Val d'Argenteuil	428
La Frette	174
Montesquieu-Val d'Argent Sud	630
Paul Vaillant Couturier	487
Provence	148
Terrasse/Franprix	174

	Nombre de places
Asnières-sur-Seine	
Payant	
Asnières-sur-Seine-Hôtel de Ville	
Bruyères	
Concorde 1	
Concorde 2	
Laura Flessel	
Les Grésillons	
Magenta	
Malakoff	
Mauriceau	
Olympe de Gouges	
Sablière	
Station	
Truffaut	

	Nombre de places
Bois-Colombes	**961**
Gratuit	**100**
Gymnase Jean Jaurès	30
Rue Charles Chefson	44
Rue Pierre Joigneaux	26
Payant	**861**
Av. du Révérend Père Corentin Cloarec	51
Gare des Vallées	130
Les Bruyères	350
Parking des Aubépines	330

	Nombre de places
Clichy-la-Garenne	**330**
Payant	**330**
Clichy-Hôtel de Ville	330

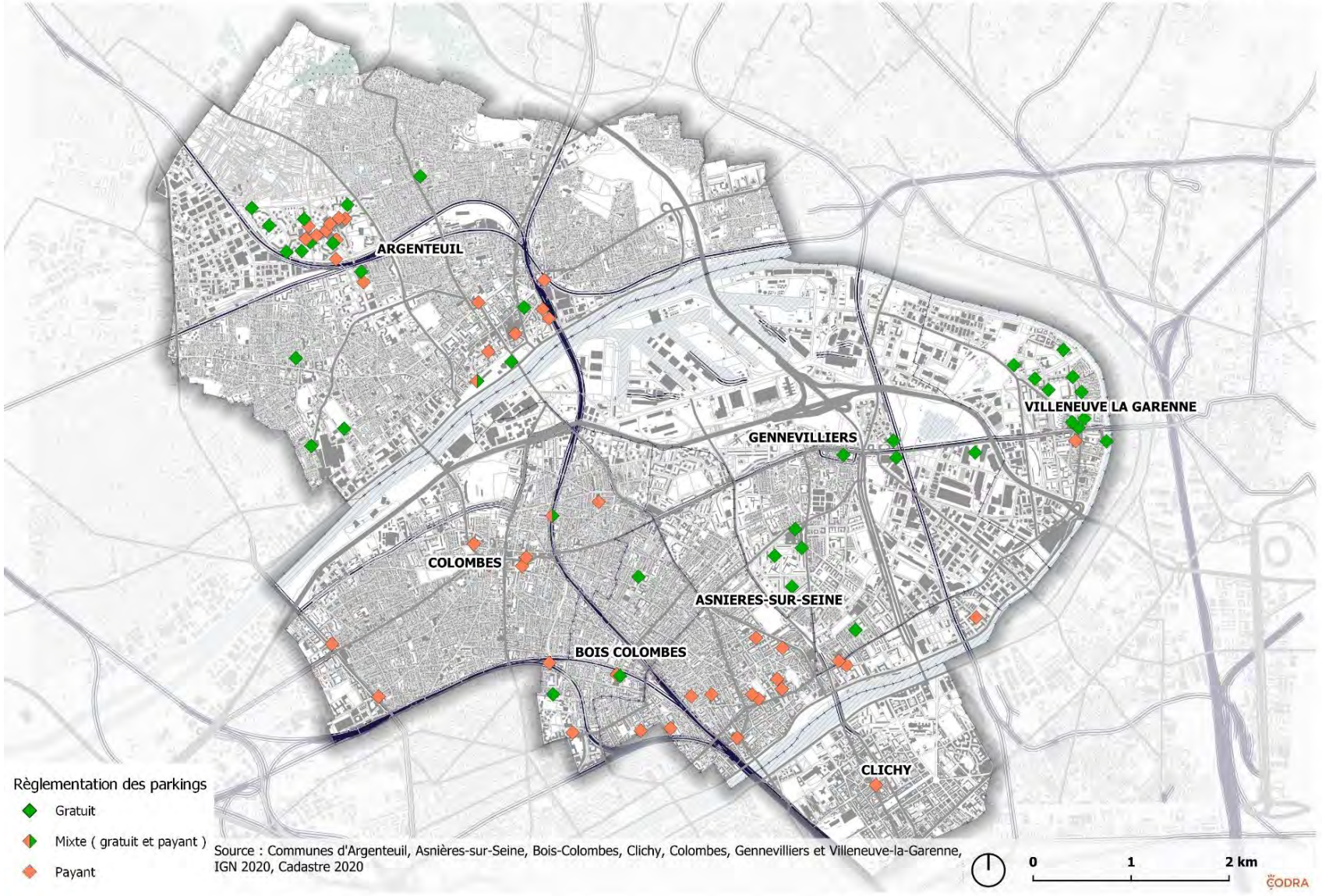
	Nombre de places
Villeneuve-la-Garenne	***66***
Gratuit	***66***
Eglise	
Hôtel de ville	
Jean Moulin/Fosse-aux-Astres	49
Jean Moulin/Mathilde Milliard	17
Madame de Nanteuil	
Marché Couvert	
Parking de la Piscine	
Paul Herbé	
Quai d'Asnières	
Stade Gaston Bouillant	
Payant	
Centre-ville	

	Nombre de places
Colombes	***1 096***
Gratuit/Payant	**125**
Viaduc de la Gare	125
Payant	***971***
Aragon	47
Charles de Gaulle	452
Colombes-Hôtel de ville	273
Le Village	97
Marceau	
Saint-Denis	102
Tribunal-Lamartine	

	Nombre de places
Gennevilliers	***978***
Gratuit	***678***
Centre commercial des Chanteraines	
E. Leclerc	290
Gare RER	200
Jaffreux	15
Libération	64
Mairie	
Résistance	54
Rue de l'Association	
Rue Julien Mocquard	
Villebois Mareuil	55
Payant	**300**
Grésillons	300

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Localisation des parkings publics



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

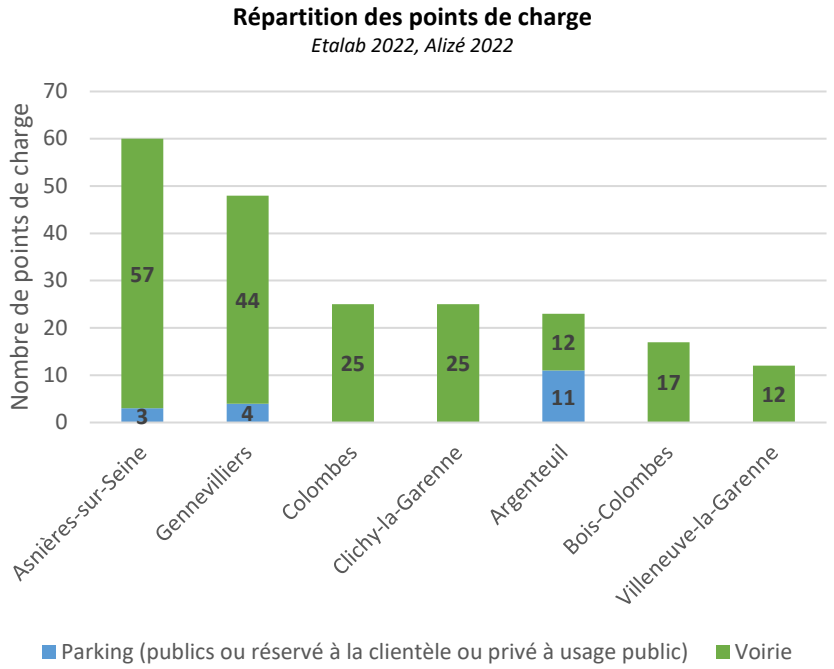
4.5. 210 bornes de recharge réparties dans toutes les communes

Nota : Les données sont issues des bases de données Etalab (département de la direction interministérielle du numérique) et Alizé (Bouygues énergie & services). Ces baes. Il est possible que certaines bornes de recharge, notamment au niveau des parkings (privés, réservés à la clientèle ou à usage public), n'aient pas été recensées dans ces bases.

L'ensemble des communes de Boucle Nord de Seine dispose de points de charge sur la voirie publique. Cependant, le nombre de points de charge est très disparate d'une commune à l'autre. En effet, Asnières-sur-Seine totalise 60 points de charge (29% de l'offre sur le territoire) dont 57 sur la voirie publique, tandis que Villeneuve-la-Garenne ne dispose que de 12 points de charge (tous sur la voirie publique).

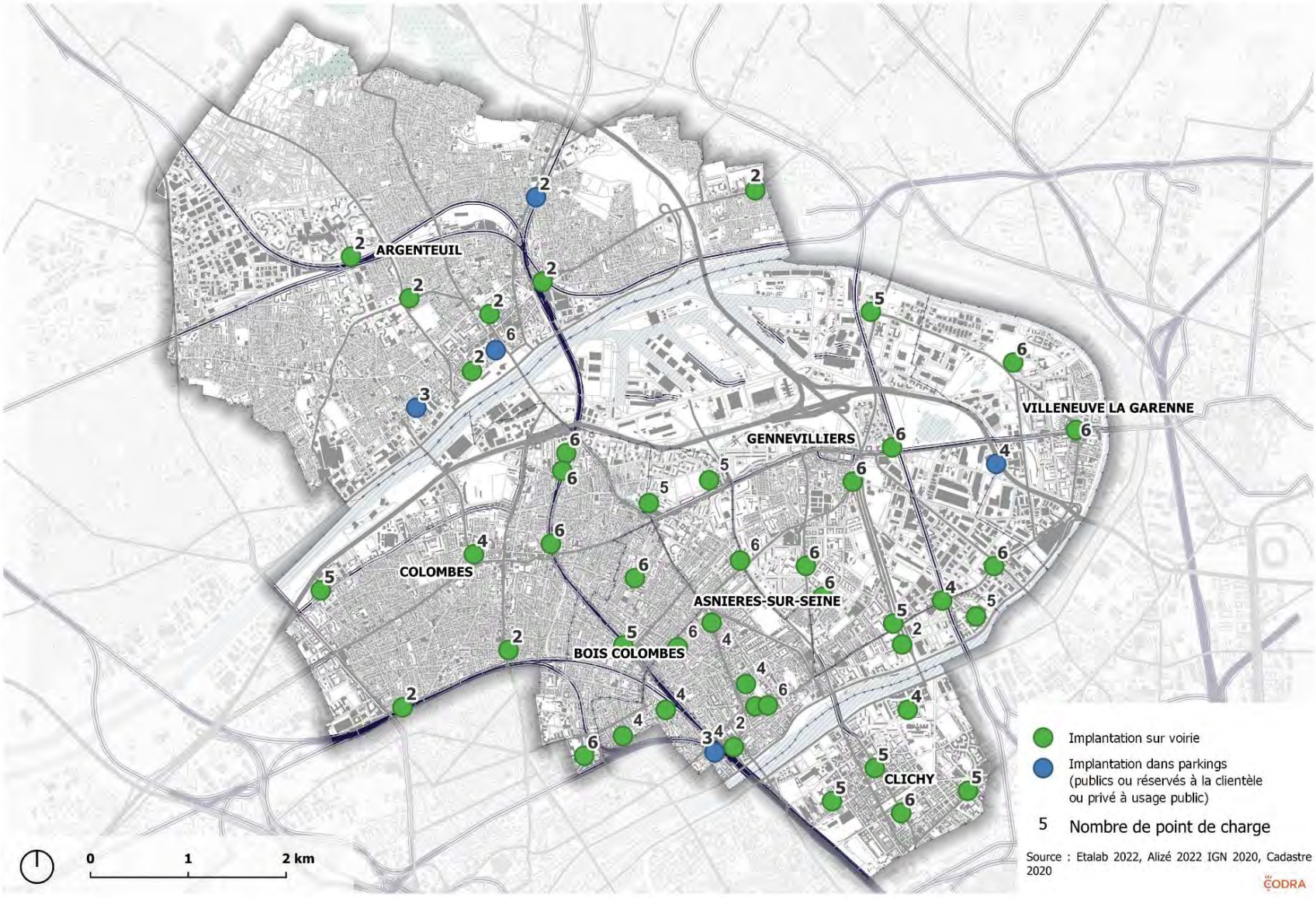
La totalité des bornes de recharge implantées sur la voirie est soit sous gestion du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France), soir sous gestion du SIPPEREC (Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication). Le SIGEIF prend en charge les études, l'installation, l'entretien et l'exploitation des bornes, pour les communes membres lui ayant transféré la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques). L'emplacement des bornes ainsi que les solutions techniques sont préalablement validés par les communes concernées. De même, le SIPPEREC peut prendre en charge l'installation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures de recharges. Asnières-sur-Seine est la seule commune de Boucle Nord de Seine à avoir adhéré au SIPPEREC, les autres communes ayant quant à elles adhéré au SIGEIF.

Toutes les gares Transilien et RER du territoire disposent à leurs abords de bornes de recharge sur voirie.



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Bornes de recharge de véhicules électriques



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À retenir…

Atouts	Faiblesses	Enjeux
• Un maillage dense de voiries magistrales et structurantes offrant au territoire une très bonne accessibilité • Du stationnement réglementé (durée limitée et / ou payant) dans toutes les communes, pour réguler la demande	• Deux secteurs plus « à l'écart » : le Port et une grande partie du territoire d'Argenteuil • Un maillage contraint par les franchissements de la Seine • Des niveaux de trafic élevés voire très élevés sur le réseau magistral et structurant. • Trafic de transit important sur le territoire : à Clichy-la-Garenne, jusqu'à 60 à 70% de trafic de transit à l'heure de pointe du soir • Nuisances induites (bruit, pollution) par les niveaux de trafic élevés et par les flux de poids lourds liés à l'activité logistique et par les flux de poids lourds et de véhicules utilitaires • Connaissance partielle de l'offre en stationnement, pas d'éléments quantitatifs sur l'usage et la demande en stationnement	• Définir la hiérarchisation future souhaitée de la voirie • Apaiser les grands axes traversant des secteurs animés • Définir la place de la voiture, en circulation ou en stationnement, sur la voirie et l'espace public, dans les secteurs de projet • Adapter l'offre en stationnement publique et privée aux évolutions des pratiques de mobilité, en tenant compte du fait que l'offre en stationnement est le premier levier pour agir sur le choix modal • Accompagner le développement des véhicules électriques par l'implantation de bornes de recharge
Opportunités	**Menaces**	
• Evolutions technologiques des véhicules et évolutions réglementaires (ex. : ZFE métropolitaine) qui vont contribuer à réduire les nuisances générées par la circulation (ex. : nuisances sonores, qualité de l'air)		

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

5. Des transports collectifs structurants favorisant l'intermodalité

5.1. Une desserte dense par le train, le métro et le tramway

Actuellement, 6 lignes de transport en commun ferré desservent le territoire de Boucle Nord de Seine. Il convient également de mentionner la ligne 14 qui dessert Saint-Ouen, à proximité du territoire.

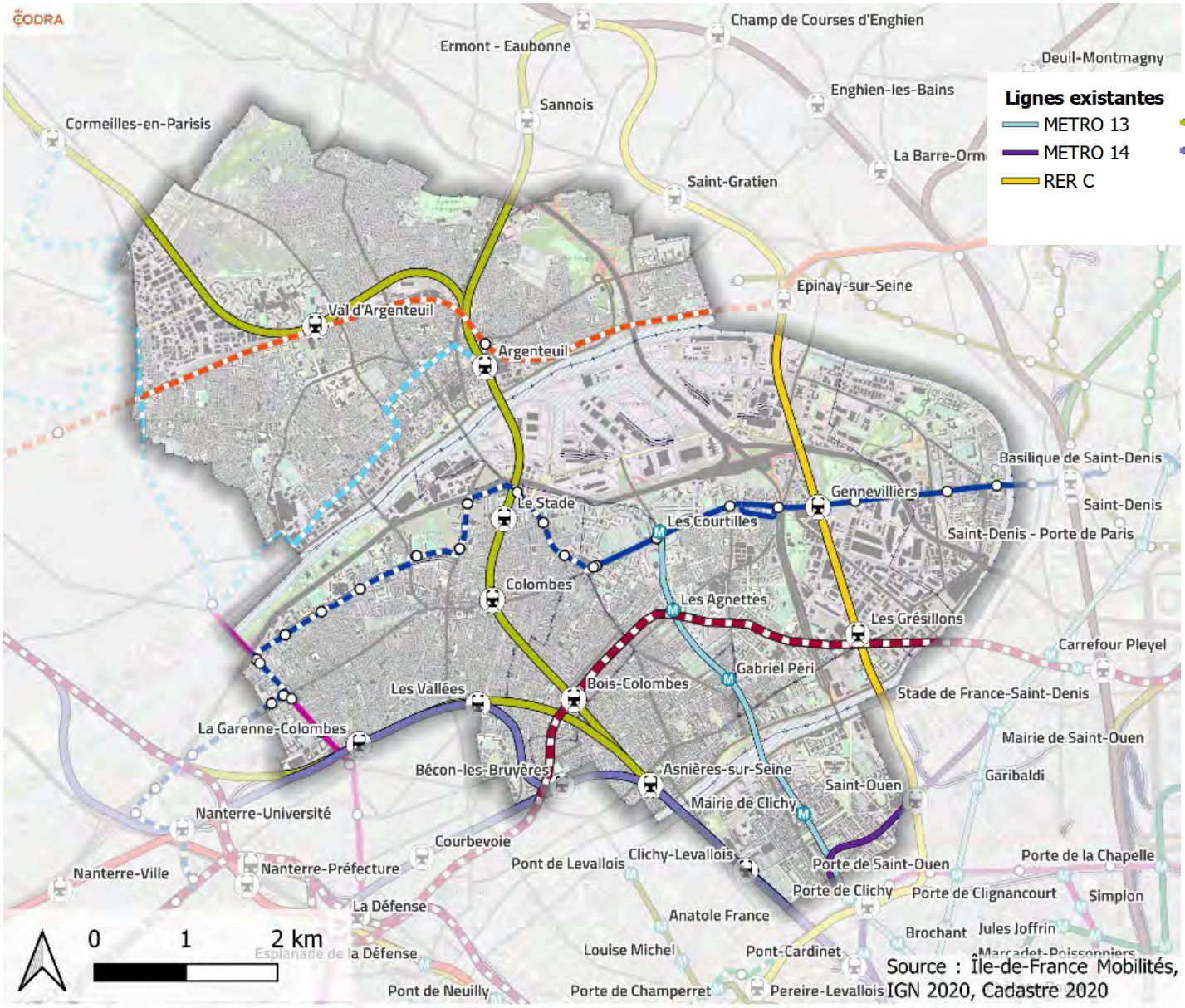
Les lignes de Transilien, RER et métro convergent vers Paris.

Les tramways T1 et T2 constituent quant à eux des lignes transversales, facilitant les déplacements de périphérie à périphérie. En effet, la ligne 1 du tramway relie Boucle Nord de Seine au Sud-Ouest de la Seine-Saint-Denis et la ligne 2 permet des déplacements vers le sud des Hauts-de-Seine.

Au sein même du territoire, la ligne J du Transilien et le métro 13 permettent un franchissement de la Seine entre Argenteuil et Gennevilliers au Nord et entre Asnières-sur-Seine et Clichy-la-Garenne au Sud.

Le franchissement de la Seine est permis par le transilien J, le RER C, ainsi que le métro 13 et les tramways 1 et 2.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

RER C

Le territoire de Boucle Nord de Seine est desservi par la branche vers Pontoise. Cette branche dessert Gennevilliers au niveau des gares suivantes :

- Gennevilliers *(connexion avec le tramway 1)*
- Les Grésillons

Elle permet entre autres de relier l'Est du Territoire de Boucle Nord de Seine à Paris (quartiers Ouest et centre).



Transilien J

La ligne J du Transilien relie les terminus de Vernon – Giverny, Mantes-la-Jolie, Ermont – Eaubonne et Gisors à la gare Saint-Lazare à Paris. Le territoire de Boucle Nord de Seine dispose de 5 gares desservies par cette ligne : 1 sur le tronçon commun, 4 sur la branche Ermont – Eaubonne / Mantes-la-Jolie / Gisors et 1 sur la branche Mantes-la-Jolie / Gisors. La ligne J dessert les communes d'Argenteuil, Colombes, Bois-Colombes et Asnières aux arrêts suivants :

- Asnières sur Seine (tronçon commun, connexion avec le Transilien L)
- Bois Colombes
- Colombes
- Le Stade
- Argenteuil
- Val d'Argenteuil

Cette ligne permet notamment de relier le Nord-Ouest du territoire au Nord-Ouest de Paris. A titre d'exemple, le temps de trajet entre Val d'Argenteuil et la gare Saint-Lazare est de 14 minutes (avec arrêt à Argenteuil). Il est à noter que la ligne J passe par les communes de Colombes et Bois-Colombes sans pour autant y desservir les gares.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Transilien L

La ligne L du Transilien relie les terminus de Versailles Rive Droite, Saint-Nom-la-Bretèche-Forêt de Marly et Cergy-le-Haut à la gare Saint-Lazare à Paris. Le territoire de Boucle Nord de Seine dispose de 4 gares desservies par cette ligne : 2 sur le tronçon commun et 2 autres sur la branche de Cergy.
La ligne L dessert les communes d'Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes et Colombes aux arrêts suivants :

- Asnières-sur-Seine *(tronçon commun, connexion avec le transilien J)*
- Bécon les Bruyères *(tronçon commun)*
- Les Vallées *(branche de Cergy)*
- La Garenne Colombes *(branche de Cergy, connexion avec le tramway 2)*

Cette ligne permet notamment de relier le Sud du territoire au Nord-Ouest de Paris. A titre d'exemple, le temps de trajet entre La Garenne-Colombes et la gare Saint-Lazare est de 16 minutes.



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Métro 13

La ligne 13 du métro relie Asnières – Gennevilliers – Les Courtilles et Saint-Denis Université à Châtillon – Montrouge via Paris. Le territoire de Boucle Nord de Seine constitue donc le terminus de la branche d'Asnières – Gennevilliers – Les Courtilles.

La ligne 13 dessert les communes de Gennevilliers, Asnières-sur-Seine et Clichy-la-Garenne aux arrêts suivants :

- Asnières Gennevilliers Les Courtilles (terminus, connexion avec la ligne 1 du tramway)
- Les Agnettes
- Gabriel Péri
- Mairie de Clichy

Elle permet notamment de relier le secteur Sud-Est du territoire au secteur Ouest de Paris. Par exemple, le temps de trajet entre Asnières – Gennevilliers – Les Courtilles et la gare Saint-Lazare est de 15 minutes.



Tramway 1

La ligne 1 du tramway relie Asnières – Quatre Routes à la gare de Noisy-le-Sec via Saint-Denis. Le territoire de Boucle Nord de Seine constitue donc le terminus de la ligne. La ligne 1 dessert actuellement les communes de Villeneuve-la-Garenne et de Gennevilliers aux arrêts suivants :

- Asnières-Quatre Routes (terminus)
- Les Courtilles (connexion avec le métro 13)
- Le Luth
- Le Village
- Timbaud
- Gare de Gennevilliers (connexion avec le RER C)
- Parc des Chanteraines
- Chemin des Reniers
- La Noue
- Mairie de Villeneuve-La Garenne

Cette ligne permet de relier le secteur Est du territoire au Sud-Est de la Seine-Saint-Denis. Contrairement à d'autres lignes de transport en commun desservant le territoire de Boucle Nord de Seine, celle-ci ne converge pas vers Paris.

Le tramway T1 permet entre autres d'accéder aux gares de Saint-Denis (RER D, Transilien H) et de Noisy-le Sec (RER E), situées en dehors du territoire de Boucle Nord de Seine. Le tramway peut être emprunté afin de rejoindre plus directement l'université de Saint-Denis, située sur l'autre branche de la ligne 13 du métro

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Tramway 2

La ligne 2 du tramway relie le Pont de Bezons à la Porte de Versailles via La Défense puis en longeant la rive gauche de la Seine. La ligne 2 dessert actuellement l'extrême Ouest du territoire de Boucle Nord de Seine au niveau de la commune de Colombes avec les arrêts suivants :

- Parc Pierre Lagravère,
- Victor Basch,
- Jacqueline Auriol.



Cette ligne relie notamment l'Ouest de Colombes au secteur de La Défense. A titre d'exemple, le temps de trajet entre la station Pierre Lagravère et La Défense est de 11 minutes. La ligne relie le Sud-Ouest de Paris en s'interconnectant avec le tramway T3a et le métro 12 au niveau du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (43 minutes de trajet depuis Pierre Lagravère).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Métro 14

La ligne 14 relie Les Olympiades à Paris à Mairie de Saint-Ouen. La gare de Saint-Ouen, également desservie par le RER C, est située à proximité de Clichy-la-Garenne et constitue une offre de mobilité accessible à pied pour les habitants de cette commune.



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

5.2. Un maillage complémentaire du territoire par les lignes de bus

Nota : Cette partie traite uniquement des lignes de bus express et principales. Ces deux catégories de lignes correspondent à la classification établie par Île-de-France Mobilités.

Le territoire de Boucle Nord de Seine est desservi par un total de 2 lignes express et 62 lignes de bus principales.

Toutes les communes du territoire sont desservies par des lignes principales. La commune de Boucle Nord de Seine desservie par le plus grand nombre de lignes principales est Argenteuil (17 lignes de bus). À l'inverse, la commune desservie par le moins de lignes principales est Villeneuve-la-Garenne (2 lignes principales), sachant qu'elle est aussi la moins peuplée.

La ligne principale desservant le plus grand nombre de communes sur le territoire de Boucle Nord de Seine est la ligne 140. Celle-ci relie la gare d'Argenteuil à Saint-Ouen, en passant par six communes de Boucle Nord de Seine. Seule Villeneuve-La-Garenne n'est pas desservie par cette ligne.

Cette desserte devrait connaître des évolutions dans les prochaines années, en accompagnement des projets de transports collectifs lourds et dans le cadre du projet Bus Entre Seine à Argenteuil.

5.3. La desserte du Port de Gennevilliers

Le Port de Gennevilliers est desservi par :

- 1 ligne principale : 238 Saint-Gratien RER – Pont de Levallois-Bécon
- 1 ligne Express : 276 Les Courtilles – La Défense
- 4 lignes complémentaires :
 - Le Bus du Port : Les Courtilles – Port Logistique (connexion avec le métro 13)
 - Le Bus du Port : Gare du Stade – Port Logistique (connexion avec le métro 13)
 - Le Bus du Port : Gare du Stade – Port Pétrolier (connexion avec le transilien J)
 - 340 Asnières-Gennevilliers-Gabriel Péri – Gare d'Argenteuil (connexion avec le métro 13)

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

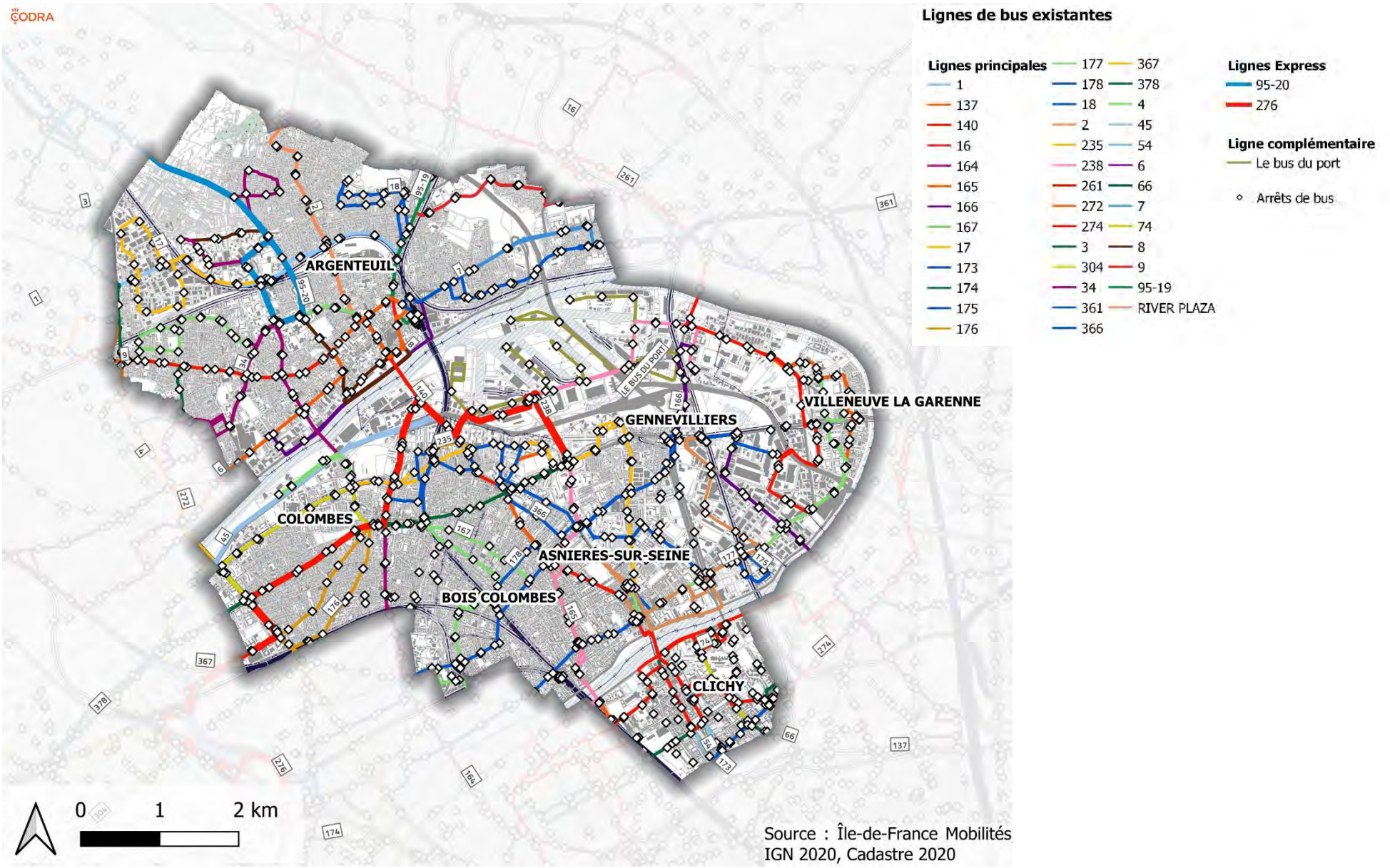
Ligne	Terminus 1	Terminus 2	Asnières-sur-Seine	Argenteuil	Bois-Colombes	Clichy-la-Garenne	Colombes	Gennevilliers	Villeneuve-la-Garenne	Nombre de communes de Boucle Nord de Seine desservies
2 lignes express										
276	Les Courtilles	La Défense					•	•		2
95-20	Cergy Préfecture	Gare du Val d'Argenteuil		•						1
62 lignes principales										
1	Gare d'Argenteuil	Gare de Sartrouville		•						1
2	Sannois le Moulin	Gare d'Argenteuil		•						1
3	Gare de Cormeilles-en-Parisis	Pont de Bezons		•						1
4	Gare d'Argenteuil	Gare de Houilles-Carrières		•						1
6	Gare d'Argenteuil	Gare de Houilles-Carrières		•						1
7	Gare d'Argenteuil	Gare d'Enghien-les-Bains		•						1
8	Gare d'Argenteuil	Argenteuil Bérionne		•						1
9	Gare d'Argenteuil	Gare de Sartrouville		•						1
16	Gare d'Argenteuil	Gare d'Enghien-les-Bains		•						1
17	Gare du Val d'Argenteuil	Gare du Val d'Argenteuil		•						1
18	Gare d'Argenteuil	Champagne-Roussillon		•						1
34	Argenteuil Marché des Coteaux	Gare de Houilles-Carrières-sur-Seine		•						1
54	Asnières-Gennevilliers-Gabriel Péri	Porte d'Aubervilliers	•			•				2
66	Saint-Ouen Les Docks	Opéra				•				1
74	Clichy-Berges de Seine	Châtelet				•				1
137	Villeneuve-la-Garenne - ZI Nord	Porte de Clignancourt						•	•	2
140	Gare d'Argenteuil	Mairie de Saint-Ouen - Dhalenne	•	•	•	•	•	•		6
164	Argenteuil Collège C. Monet	L'Yser et la Somme		•			•			2
165	Asnières-18 juin 1940	Porte de Champerret	•		•	•				3
166	Gennevilliers-ZAC des Louvresses	Porte de Clignancourt						•		1
167	Pont de Levallois-Bécon	Colombes-Audra	•		•		•			3
173	La Courneuve-8 mai 1945	Porte de Clichy RER				•				1
174	Saint-Ouen RER	La Défense				•				1
175	Asnières-Bord de Seine	Porte de Saint-Cloud	•					•		2
176	Pont de Neuilly	Colombes-Petit Gennevilliers					•			1
177	Asnières-Gennevilliers-Gabriel Péri	Villeneuve-la-Garenne - ZI Nord	•					•	•	3
178	La Défense	Gare de Gennevilliers	•		•			•		3

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Ligne	Terminus 1	Terminus 2	Asnières-sur-Seine	Argenteuil	Bois-Colombes	Clichy-la-Garenne	Colombes	Gennevilliers	Villeneuve-la-Garenne	Nombre de communes de Boucle Nord de Seine desservies
235	Colombes-Europe	Asnières-Gennevilliers-Gabriel Péri	•				•	•		3
238	Saint-Gratien RER	Pont de Levallois-Bécon	•					•		2
272	Gare de Sartrouville RER	Gare d'Argenteuil		•						1
274	Porte des Ternes	Gare de Saint-Denis RER				•				1
304	Nanterre-Place de la Boule	Asnières-Gennevilliers-Les Courtilles	•		•		•			3
361	Gare d'Argenteuil	Gare de Pierrefitte-Stains RER		•						1
366	Eglise de Colombes	Asnières-Bord de Seine	•				•	•		3
378	Les Courtilles	Nanterre-Ville RER	•		•		•			3
95-19	Gare d'Argenteuil	Cergy Préfecture		•						1
	Nombre de lignes principales par commune		**12**	**17**	**6**	**8**	**8**	**9**	**2**	

Source : Île-de-France Mobilités

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

5.4. Des pôles d'échanges très fréquentés

Nota : Les valeurs de fréquentation reposent sur les comptages réalisés par la SNCF d'une part et la RATP d'autre part.

Les valeurs indiquées au niveau des gares RER et Transilien correspondent aux comptages de la SNCF sur une journée ouvrable de base. Ces comptages ont été réalisés entre 2017 et 2019.

La fréquentation journalière au niveau des stations de métro a été estimée à partir des données de trafic annuel entrant par station du réseau ferré 2019 de la RATP.

Les gares et stations en limite de territoire ont été inclues dans l'analyse, ainsi que la station de métro « Porte de Clichy » et la « gare de Saint-Ouen » en raison de leur proximité avec le territoire de Boucle Nord de Seine.

La gare d'Asnières-sur-Seine est la gare la plus fréquentée du territoire avec 20 430 entrées par jour. Cette gare est à la fois desservie par les Transilien J (tronçon commun) et L (tronçon commun).

Les stations comptabilisant plus de 11 000 entrées par jour se situent sur la ligne 13 du métro :

- Mairie de Clichy : 17 442 entrées par jour
- Gabriel Péri : 13 747 entrées par jour
- Porte de Clichy : 12 365 entrées par jour

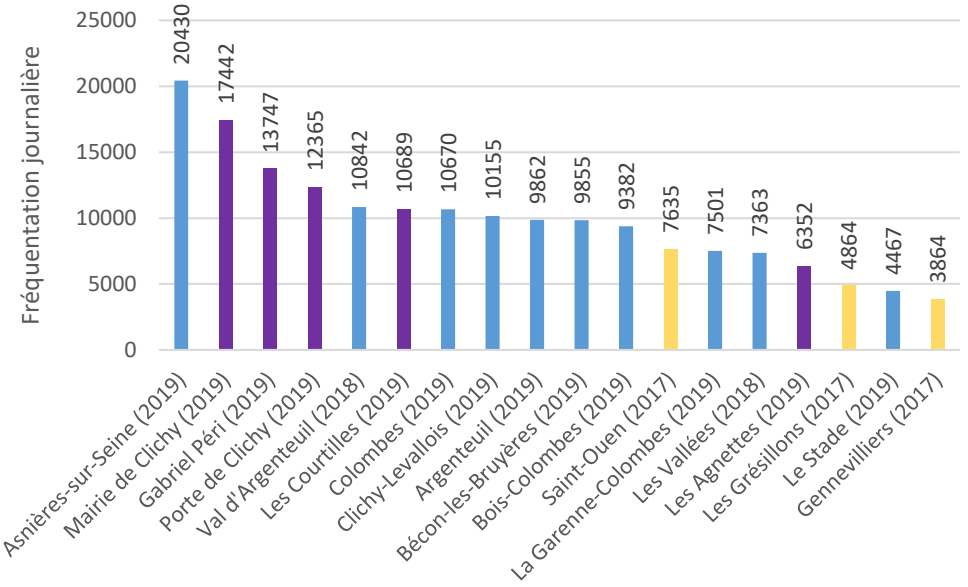
En dehors des gares d'Asnières-sur-Seine et du Stade, les gares desservies par les lignes Transilien J et L ont une fréquentation moyenne comprise entre 7 000 et 11 000 entrées par jour.

Enfin, Le Stade (transilien J), ainsi que Les Grésillons et Gennevilliers (RER C) sont les gares les moins fréquentées sur le territoire avec moins de 7 000 entrées par jour.

Ces données sont à comparer avec précaution car elles ne portent que sur les trains, les RER et les métros. Elles n'intègrent ni la fréquentation des lignes de tramway, ni celle des lignes de bus. Ainsi, la gare de Gennevilliers, par exemple, est fréquentée par plus de 3 800 voyageurs pour le RER C. Ce total n'inclut ni les usagers du T1 ni ceux des lignes de bus.

Frequentation journalière au niveau des gares (train, RER, métro)

RATP 2019, SNCF 2017-2019



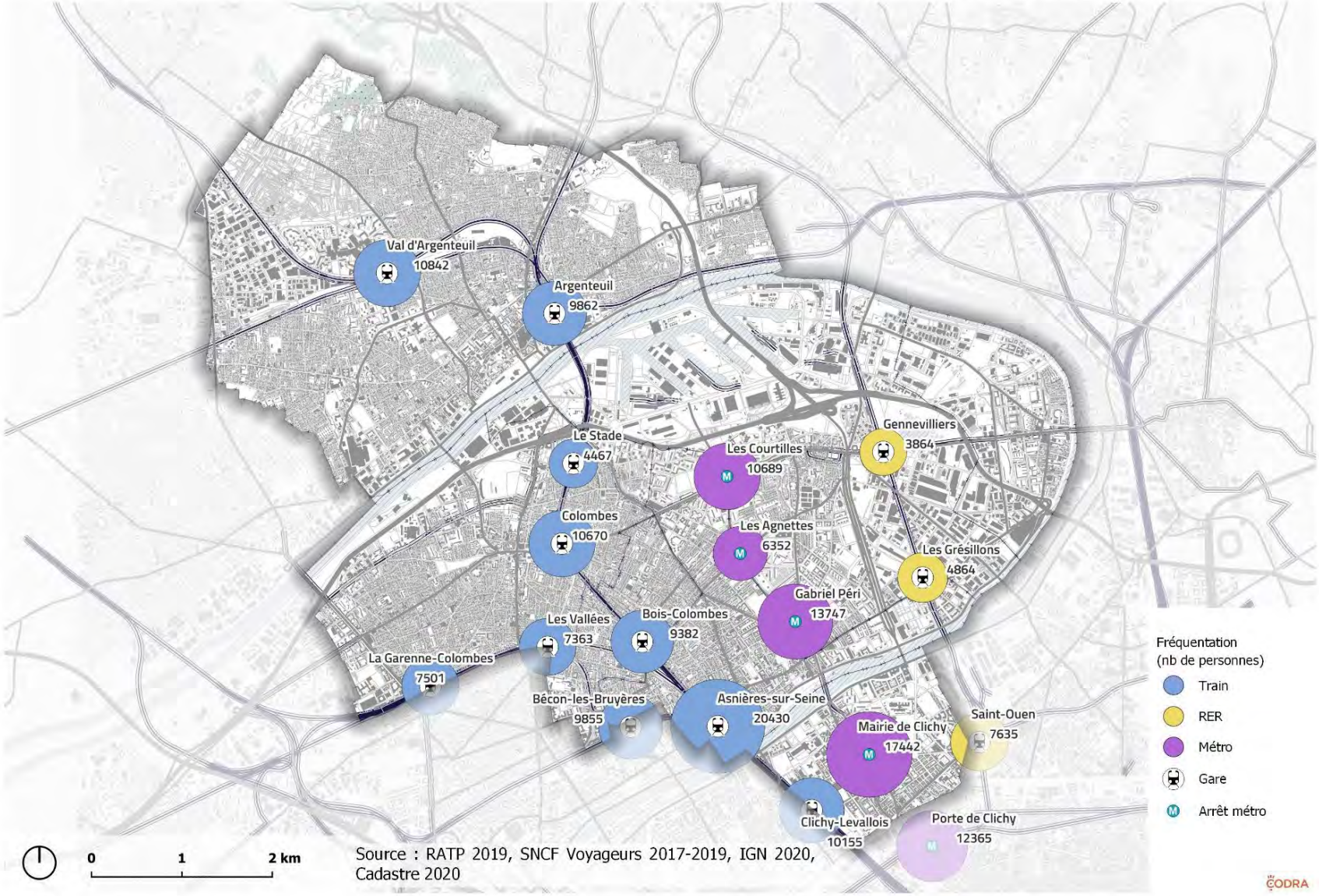
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Le niveau élevé de fréquentation des pôles d'échanges du territoire est cohérent avec la part prépondérante des transports collectifs dans les déplacements :

- Près d'un quart des déplacements tous motifs en moyenne à l'échelle de la petite couronne,
- 52% des déplacements domicile-travail des actifs résidents,
- Plus de 45% des déplacements domicile-travail des actifs non-résidents.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Fréquentation journalière des trains, RER et métros



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

5.5. Plusieurs projets structurants pour compléter la desserte

5.5.1. Ligne du métro 15 Ouest

Dans le cadre du Grand Paris Express, la future ligne 15 du métro entourera Paris en desservant les départements limitrophes ainsi que Champs-sur-Marne en Seine-et-Marne.

Le territoire de Boucle Nord de Seine est concerné par la section Ouest de cette ligne qui reliera Pont de Sèvres à la future gare Saint-Denis – Pleyel en Seine-Saint-Denis.

Sur le territoire de Boucle Nord de Seine, le métro 15 desservira les 4 stations existantes suivantes :

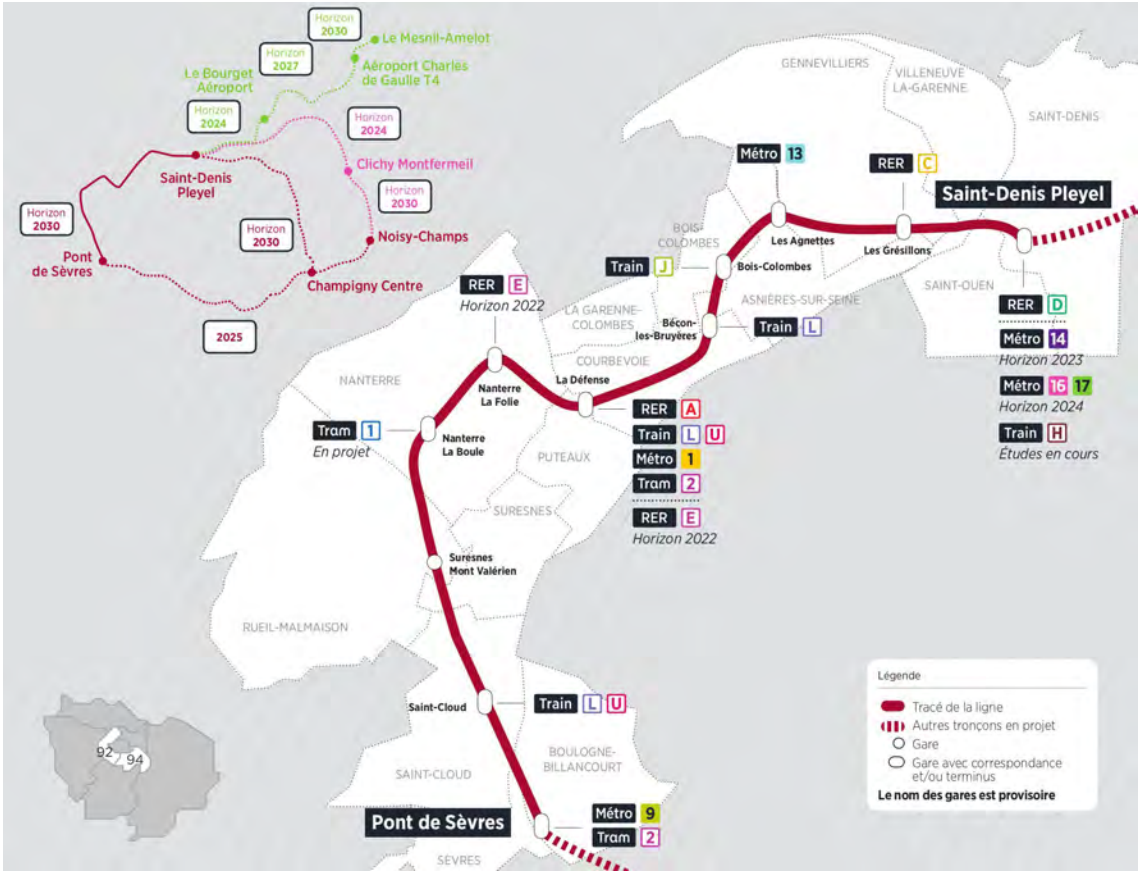
- Les Grésillons (connexion avec le RER C),
- Les Agnettes (connexion avec le métro 13),
- Bois-Colombes (connexion avec la ligne J du Transilien),
- Bécon-Les Bruyères (connexion avec la ligne L du Transilien).

Cette nouvelle ligne facilitera les déplacements de périphérie à périphérie, ainsi que vers Paris via les correspondances avec les lignes existantes.

Elle permettra également d'accéder rapidement aux pôles de Saint-Denis ainsi que de La Défense. Par exemple, le temps de trajet entre Les Grésillons et La Défense sera de 13 minutes avec la nouvelle ligne 15, contre 25 minutes sans les aménagements du Grand Paris Express. La mise en place de la ligne 15 Ouest contribuera à désengorger les lignes Transilien J et L.

La mise en service de la ligne 15 Ouest est prévue à l'horizon 2030.

Tracé de la future ligne du métro 15 Ouest
Île-de-France Mobilités



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

5.5.2. Extension de la ligne 1 du tramway

Actuellement, la ligne 1 du tramway relie les stations d'Asnières – Quatre Routes à Noisy-le-Sec. Il est prévu de la prolonger :

- À l'Ouest entre Asnières-sur-Seine et Rueil-Malmaison,
- À l'Est entre Noisy-le-Sec et Val de Fontenay.

Entre 2016 et 2019, une première phase de travaux a permis une première extension entre Les Courtilles et Asnières – Quatre Routes.

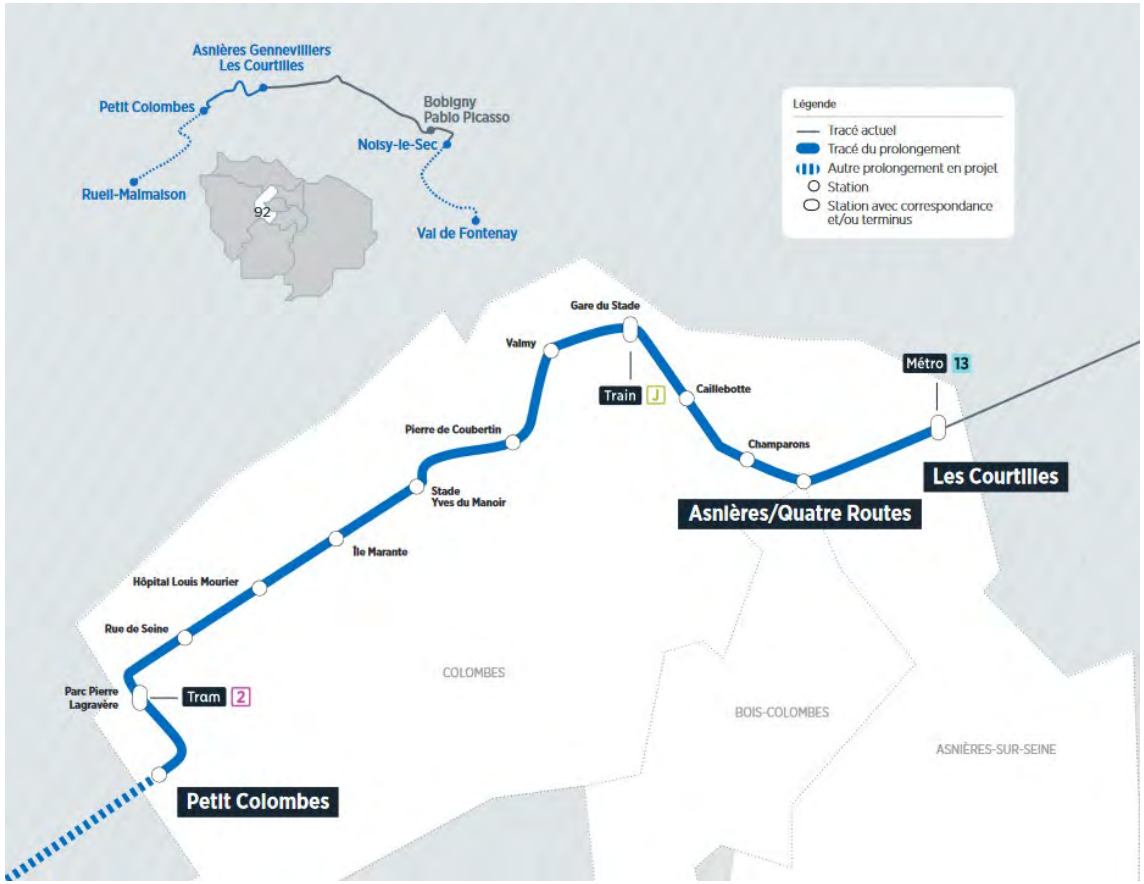
Le prolongement de la ligne T1 entre Asnières – Quatre Routes et Colombes - Le Petit-Colombes est actuellement en projet. La desserte de Colombes est prévue à l'horizon 2025 d'après le Porter à connaissance de l'Etat de juillet 2021. Cette extension permettra de :

- Relier les communes d'Asnières-sur-Seine et de Colombes,
- Faciliter l'accès vers La Défense,
- Renforcer la desserte des commerces et des logements,
- S'interconnecter avec :
 - La ligne 2 du tramway, au niveau de la station Parc Pierre Lagravère,
 - La ligne J du Transilien, au niveau de la gare du Stade.

Une fois prolongée, la ligne 1 du tramway formera à l'échelle du territoire une véritable transversale Est-Ouest entre Villeneuve-la-Garenne et Colombes, facilitant les déplacements de périphérie à périphérie.

Par ailleurs, les travaux de prolongement de la ligne tiennent compte des mobilités actives par l'aménagement de voies cyclables en parallèle du site propre, ainsi que des personnes à mobilité réduite en rendant accessible la totalité des nouvelles stations.

Prolongement Ouest de la ligne 1 du tramway
Île-de-France Mobilités



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

5.5.3. Extension de la ligne T11 Express du tramway

Actuellement, la ligne T11 Express relie la Gare d'Épinay-sur-Seine à la gare du Bourget. Deux prolongements sont à l'étude :

- À l'Ouest entre Épinay-sur-Seine et Sartrouville,
- À l'Est entre Le Bourget et Noisy-le-Sec.

Une telle extension à l'Ouest permettrait de :

- Renforcer la desserte d'Argenteuil en transport collectif ferré,
- Faciliter les déplacements de périphérie à périphérie,
- S'interconnecter avec d'autres lignes de transport :
 - RER A (gare de Sartrouville),
 - RER C (gare d'Épinay-sur-Seine),
 - Transilien J (gares d'Argenteuil et Val d'Argenteuil),
 - Transilien L (gare de Sartrouville),
 - Tramway 8 (gare d'Épinay-sur-Seine),
 - Lignes de bus dans le cadre du projet Bus Entre Seine.

De manière similaire à l'extension Ouest de la ligne 1 du tramway, le prolongement de la ligne T11 Express constituerait une seconde transversale Est-Ouest au niveau d'Argenteuil, facilitant les déplacements de périphérie à périphérie.

Actuellement, aucune date n'est définie pour la réalisation des travaux de cette extension.

Prolongement de la ligne T11 Express
Île-de-France Mobilités



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

5.5.4. Projet Bus Entre Seine

Le projet Bus Entre Seine concerne uniquement la commune d'Argenteuil au sein du territoire de Boucle Nord de Seine. Il est porté par la Région Île-de-France, le Département du Val d'Oise ainsi qu'Île-de-France Mobilités.

Il a pour objectif d'améliorer les déplacements en bus dans un secteur où les conditions de circulation sont difficiles, en aménageant des voies dédiées aux bus ou en mettant en place des mesures pour favoriser la circulation des bus dans la circulation générale.

Plus spécifiquement, ce projet porte sur les liaisons suivantes :

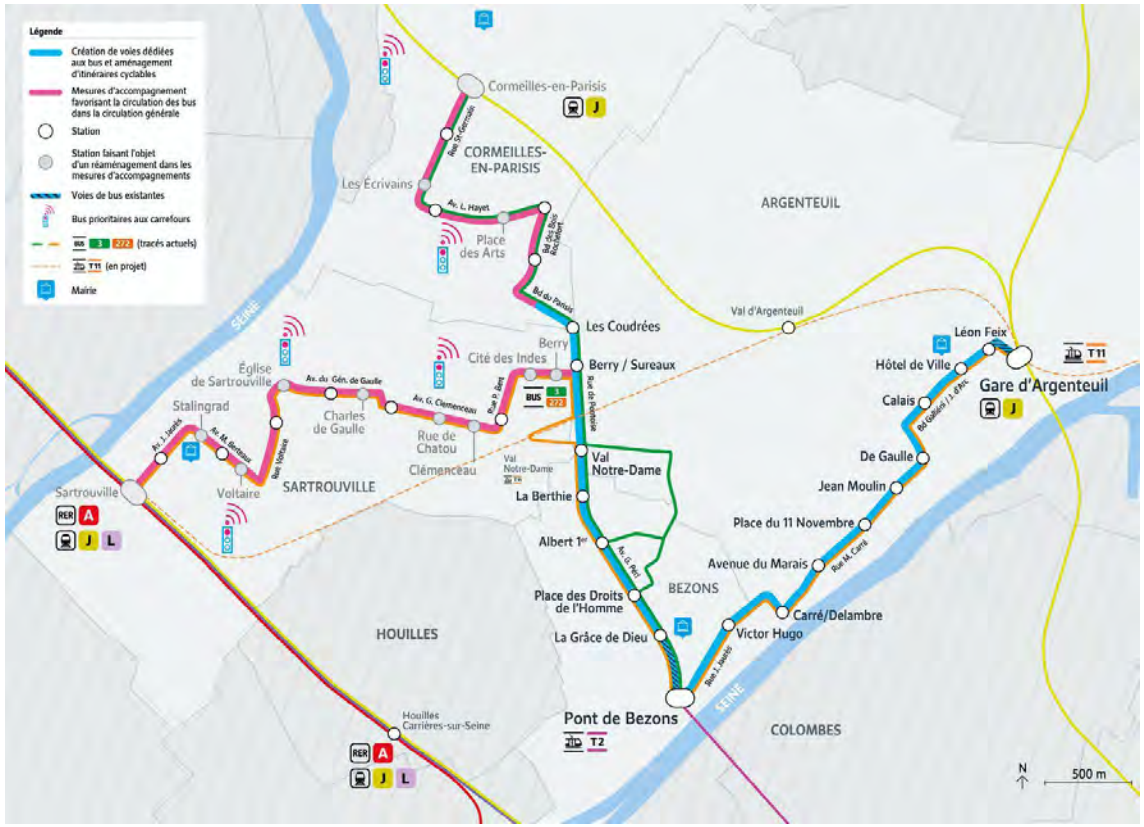
- Gare d'Argenteuil – Pont de Bezons,
- Pont de Bezons – Gare de Cormeilles-en-Parisis,
- Gare de Sartrouville – Cité des Indes (Sartrouville).

Le projet Bus Entre Seine améliorera par ailleurs l'accès au RER A, aux lignes J et L du Transilien et au T2.

Les lignes de bus principalement concernées par ces aménagements sont les lignes 3 (Gare de Cormeilles-en-Parisis – Pont de Bezons) et 272 (Gare de Sartrouville RER – Gare d'Argenteuil). D'autres lignes de bus pourront également bénéficier de ces aménagements de manière plus ponctuelle. Le tracé de certaines lignes de bus pourra d'ailleurs évoluer afin de valoriser les nouveaux dispositifs.

La mise en service est prévue à l'horizon 2027, avec le démarrage des travaux d'infrastructure à l'horizon 2025.

Projet Bus Entre Seine
Île-de-France Mobilités



5.5.5. Projet de ligne 19 : liaison Nanterre La-Folie – Argenteuil – Triangle de Gonesse

Ce projet de liaison est inscrit au SDRIF-E comme principe de liaison mais sans itinéraire validé à ce stade.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

5.7. 17 pôles d'échanges assurant des connexions entre les lignes

5.7.1. 17 pôles d'échanges, structurants pour l'offre de mobilité

Nota : L'analyse qui suit porte sur les principaux pôles d'échanges situés sur le territoire ou à proximité immédiate. Les pôles sélectionnés ici sont desservis par au moins une ligne de transport ferré (Transilien, RER, métro ou tramway).

Le territoire Boucle Nord de Seine compte ainsi 17 pôles d'échanges principaux, auxquels il convient d'ajouter 3 autres pôles situés à proximité immédiate.

En termes de desserte, trois pôles du territoire présentent la particularité d'être desservis par 2 lignes ferrées :

- Asnières-sur-Seine : lignes J et L,
- Gennevilliers : ligne C et T1,
- Les Courtilles : ligne 13 et T1.

Les pôles d'Argenteuil et de Val d'Argenteuil sont ceux qui sont desservis par le plus grand nombre de lignes de bus express ou principales. Viennent ensuite 2 stations de métro de la ligne 13 : Les Courtilles et Gabriel Péri.

En termes de fréquentation, les données disponibles à ce stade étant partielles, elles sont inférieures à la fréquentation réelle. Elles montrent qu'aucun des pôles du territoire n'a une fréquentation inférieure à 2 500 voyageurs par jour. La classification du PDUIF de 2014 n'est donc plus d'actualité.

A terme, les projets de développement de l'offre de transport collectif vont renforcer le caractère structurant de 7 de ces pôles d'échanges, qui seront desservis par une seconde ligne ferrée : Argenteuil, Bois-Colombes, Le Stade, Les Agnettes, Les Grésillons, Parc Pierre Lagravère et Val d'Argenteuil.

5.7.2. 4 parcs relais

Il n'existe pas à ce jour de parc relais labellisé par Île-de-France Mobilités sur le territoire de Boucle Nord de Seine.

Quatre pôles d'échanges sont néanmoins dotés de parkings destinés aux usagers des transports collectifs :

Pôle d'échanges	Commune	Caractéristiques	Tarification	Nombre de places
Argenteuil	Argenteuil	Ouvrage	Payant	113
		Surface	Payant	81
Val d'Argenteuil		Surface	Payant	428
Les Vallées	Bois-Colombes	Surface	Payant	130
Gennevilliers	Gennevilliers	Surface	Gratuit	NC

Sites internet des communes

Il serait intéressant de pouvoir quantifier et caractériser la fréquentation de ces parcs relais : taux de remplissage, part des automobilistes en rabattement sur les transports collectifs, commune de provenance des automobilistes.

En tenant compte également des projets de développement des transports collectifs, qui concernent les parcs relais d'Argenteuil et de Val d'Argenteuil, ces éléments éclaireraient les évolutions à prévoir pour ces parcs relais.

Le PDUiF (en cours de révision) prescrit la création ou l'extension de parcs relais : en zones 3 et 4, il cible les grands pôles de correspondance et les pôles de desserte des cœurs de territoire, à condition que la création de places de stationnement ne soit pas susceptible de concurrencer ou perturber le fonctionnement des autres modes d'accès aux gares, en premier lieu le bus. Ces principes pourront être redéfinis dans le cadre de la révision du PDUiF (plan mobîdf).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Récapitulatif des principales caractéristiques des pôles d'échanges du territoire ou situés à proximité immédiate en termes d'offre (lignes ferrées, lignes de bus express et principales), de solutions de rabattement sur le pôle et de fréquentation (rappel : données de fréquentation disponibles partielles).

Pôles d'échanges	Catégorie PDUIF	Nb total de lignes ferrées		Bus			Parc relais	Parking vélo Île-de-France Mobilités	Fréquentation
		Desserte actuelle	Desserte future	Lignes express	Lignes principales	Total			
				Total	Total				
SUR LE TERRITOIRE DE BOUCLE NORD DE SEINE									
Argenteuil	1	1	2	0	13	13	1	1	9 862
Asnières-sur-Seine	2	2	2	0	2	2		1	20 430
Bois-Colombes	2	1	2	0	2	2			9 832
Clichy-Levallois	2	1	1	0	1	1			10 155
Colombes	1	1	1	0	4	4		1	10 670
Gabriel Péri		1	1	0	5	5			13 747
Gennevilliers	1	2	2	0	2	2	1	1	3 864
La Garenne-Colombes	1	1	1	0	1	1			7 501
Le Stade	2	1	2	0	2	2			4 467
Les Agnettes		1	2	0	3	3			6 352
Les Courtilles	2	2	2	1	4	5			10 689
Les Grésillons	3	1	2	0	3	3			4 864
Les Vallées	2	1	1	0	0	0	1	1	7 363
Mairie de Clichy		1	1	0	3	3			17 442
Mairie de Villeneuve-la-Garenne		1	1	0	2	2			NR
Parc Pierre Lagravère		1	2	0	1	1			NR
Val d'Argenteuil		1	2	1	5	6	1	1	10 842
EN DEHORS DU TERRITOIRE DE BOUCLE NORD DE SEINE, A PROXIMITE IMMEDIATE									
Bécon-les-Bruyères	2	1	2	0	1	1			9 855
Porte de Clichy	2	3	3	0	3	3			12 365
Saint-Ouen		2	2	0	4	4			NR

Ile-de-France Mobilités, PDUIF 2014, RATP 2019, SNCF 2017-2019

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Catégories de pôles d'échanges du PDUIF :

1	Grand pôle de correspondance
2	Pôle de desserte des secteurs denses
3	Pôles d'accès au réseau ferré depuis les bassins de vie

Desserte actuelle et future par des lignes ferrées

1	1 ligne ferrée
2	2 lignes ferrées
3	3 lignes ferrées

Desserte actuelle par des lignes express et lignes principales de bus

	Pas de ligne express / principale
	De 1 à 5 lignes express / principales
	De 6 à 10 lignes express / principales
	Plus de 10 lignes express / principales

Fréquentation

	Moins de 2 500 voyageurs par jour
	De 2 500 à 15 000 voyageurs par jour
	Plus de 15 000 voyageurs par jour

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À retenir…

Atouts	Faiblesses	Enjeux
• Une desserte dense par le train, le métro et le tramway • Un maillage complémentaire du territoire par les lignes de bus • 17 pôles d'échanges assurant des connexions entre les lignes	• Forte fréquentation voire saturation de certaines lignes de transports collectifs • Certains secteurs existants et certains périmètres de projet à l'écart des dessertes structurantes en transports collectifs.	• Articuler développement urbain et desserte en transports collectifs (ex. : faut-il densifier le long de la ligne 13 ?) • Réinterroger les projets à moyen et long termes au regard de leur desserte en transports collectifs
Opportunités	**Menaces**	
• Plusieurs projets pour compléter la desserte (ligne 15 Grand Paris Express, extension du T1, tangentielle T 11 à Argenteuil) et la ligne 19 qui devraient décharger les lignes existantes	• Des projets de transports collectifs avec des échéances à long terme ou inconnues	

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

6. Un potentiel pour le développement des modes actifs

6.1. La marche, un mode de déplacement déjà très utilisé

La marche est le premier mode utilisé pour les déplacements tous motifs en petite couronne avec une part modale de 43,7%.

Elle descend à 8,4% pour les déplacements domicile-travail des actifs résidant sur le territoire de Boucle Nord Seine. Mais elle atteint 20,4% pour les déplacements domicile-travail internes au territoire. Pour les déplacements domicile-travail internes à une même commune, elle s'élève à 27,3%.

6.1.1. Des aménagements en faveur des piétons essentiellement composés de zones 30

Les zones 30 sont généralisées à l'échelle de secteurs étendus comme à Asnières-sur-Seine, Argenteuil et Gennevilliers, ou à des secteurs plus restreints comme à Colombes.

Les aménagements en faveur des piétons sont beaucoup plus ponctuels sur les communes de Clichy-la-Garenne et de Villeneuve-la-Garenne.

Ces aménagements peuvent être implantés :

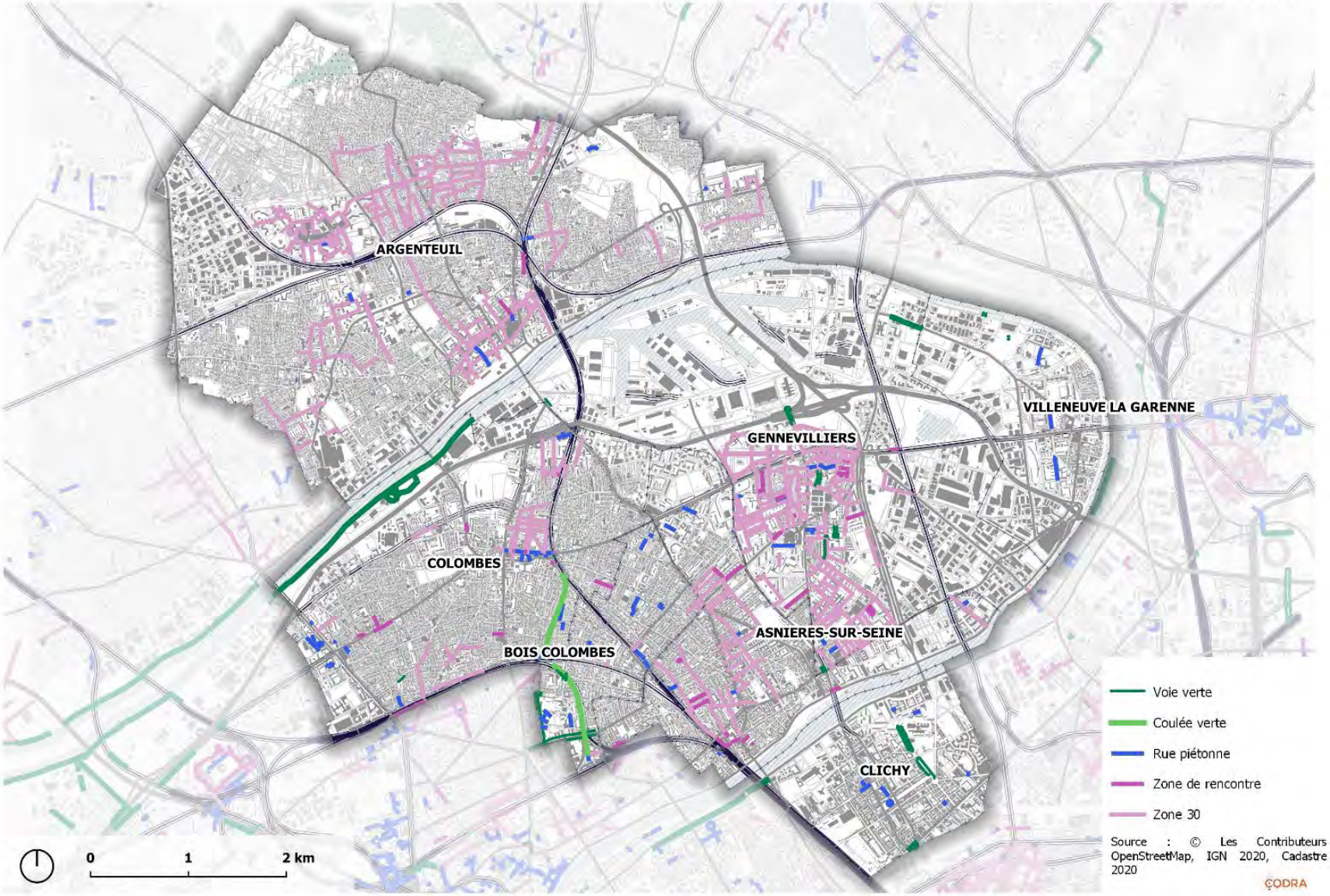
- Au niveau de quartiers résidentiels (secteurs au niveau des Coteaux d'Argenteuil par exemple),
- A proximité d'établissements scolaires (l'aménagement d'une rue piétonne devant le groupe scolaire Jules Verne à Villeneuve-la-Garenne en est un exemple),
- Au niveau des centres-villes et rues commerçantes (comme, entre autres, la rue Saint-Denis à Colombes).

Des zones piétonnes sont aménagées dans la plupart des communes (sauf à Clichy-la-Garenne et Villeneuve-la-Garenne) mais sur des linéaires plus restreints.

La Coulée Verte, aménagée au droit d'une ancienne voie ferrée, est un cheminement fermé à la circulation automobile. Cet axe relie le centre de Colombes au Sud de Bois-Colombes en desservant notamment la gare Les Vallées. Malgré une coupure au niveau du pont franchissant la voie ferrée du Transilien L, la Coulée Verte permet le déplacement des modes actifs de façon continue et sécurisée.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Aménagements en faveur des piétons



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

6.1.2. Une grande partie des habitants et des actifs à moins de 10 minutes à pied d'une gare ou d'une polarité urbaine

Nota : Il s'agit dans cette partie de caractériser l'accessibilité piétonne en considérant des aires isochrones (à 5 min, 10 min et 15 min) autour des gares de métro, RER et Transiliens, ainsi que de l'arrêt de tramway « Mairie de Villeneuve-la-Garenne » et autour des principales polarités.

Le réseau de transports collectifs convergeant vers Paris, il en résulte une plus grande densité de gares et stations de métro au niveau des communes limitrophes de Paris. Ainsi, la majeure partie des habitants de Clichy-la-Garenne se trouvent à moins de 10 minutes à pied d'une gare ou d'une station de métro, en considérant les arrêts à proximité immédiate de la commune (gares de Clichy-Levallois, Porte de Clichy et Saint-Ouen).

Au-delà de Clichy-la-Garenne, les gares sont un peu plus espacées. Cependant, la totalité des habitants des communes d'Asnières-sur-Seine et de Bois-Colombes peut accéder à pied à un arrêt en 15 minutes ou moins.

Bien que les communes de Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne bénéficient d'une bonne couverture en termes de gares et stations, certains secteurs se situent à plus 15 minutes à pied d'un arrêt du réseau ferré. Ces secteurs correspondent à des quartiers d'habitation (Colombes) ou plus généralement à des zones d'activités des communes dont le port de Gennevilliers.

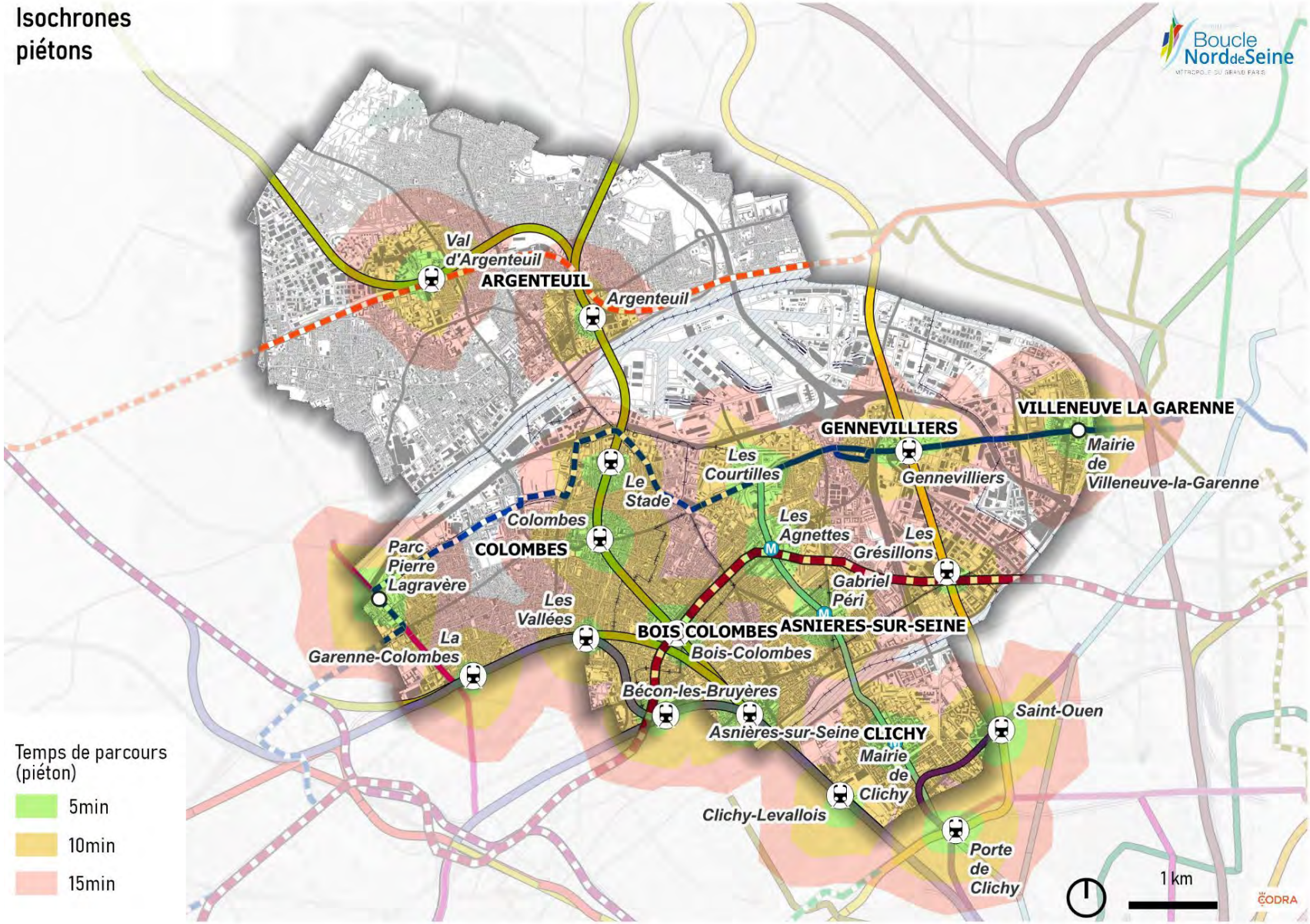
Contrairement aux autres communes de Boucle Nord de Seine, Argenteuil est la commune disposant de la moins bonne accessibilité aux gares du point de vue du temps de parcours à pied.

Concernant l'accessibilité des polarités urbaines, la majeure partie des habitants de Clichy-la-Garenne, d'Asnières-sur-Seine, de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne a accès aux polarités urbaines en 10 minutes ou moins. Par ailleurs, la quasi-totalité des habitants de Colombes peut accéder aux polarités urbaines en 15 minutes ou moins. Le port de Gennevilliers et certaines zones d'activités à Colombes, Gennevilliers et Asnières-sur-Seine sont plus éloignés de ces polarités.

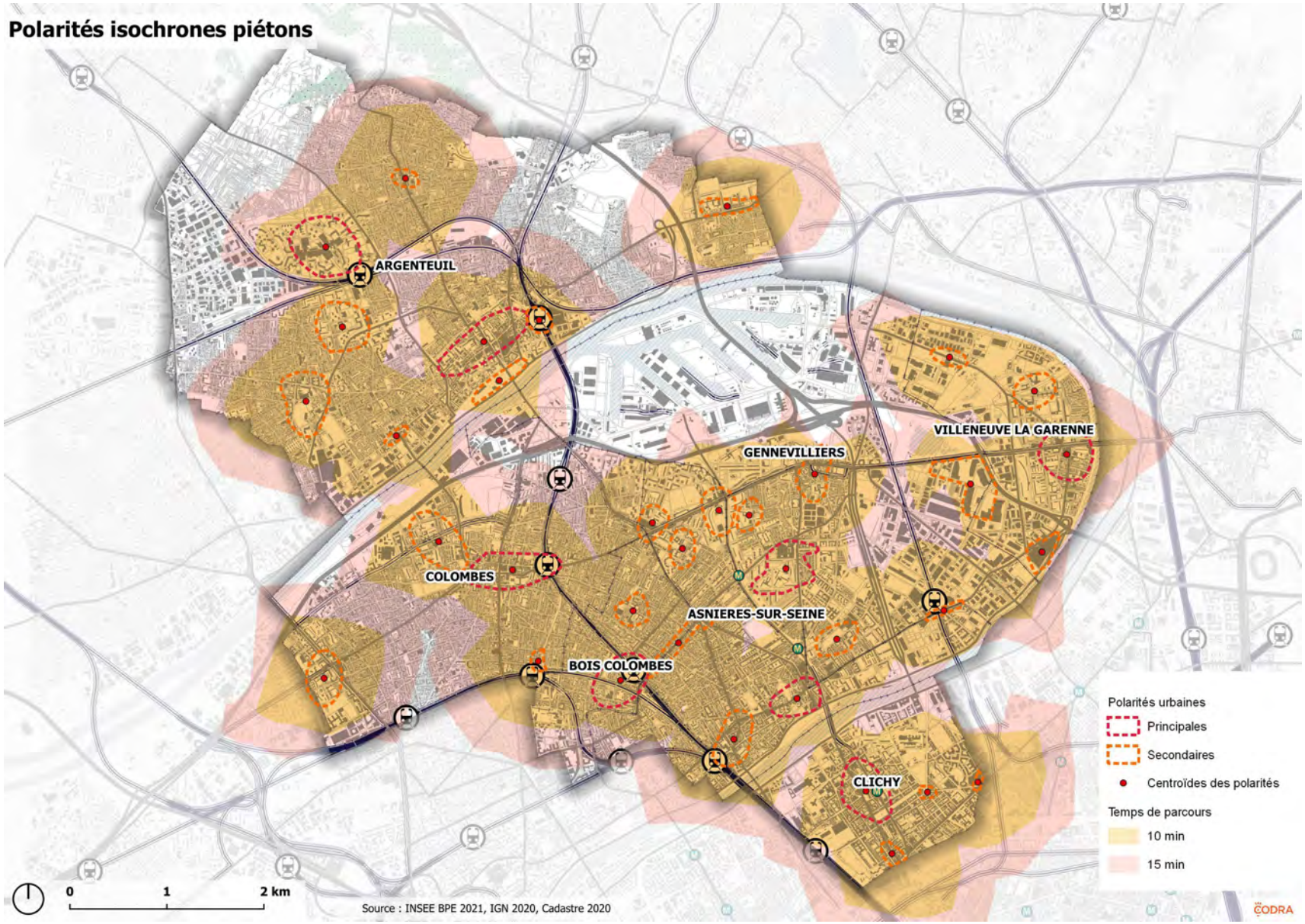
Bien qu'une majeure partie des habitants d'Argenteuil se situent à 15 minutes au plus d'une polarité urbaine, les zones d'activités (parc d'activités du Val d'Argent) et certains secteurs d'habitations (au niveau d'Orgemont-le-Moulin) sont plus éloignés.

De manière générale, la typologie d'habitat a un impact sur l'accessibilité, que ce soit celle des gares ou des polarités urbaines. En effet, les zones pavillonnaires engendrent un étalement urbain plus conséquent, entraînant ainsi un éloignement des services.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

6.2. Le vélo, un usage encore marginal, freiné par le manque d'infrastructures

6.2.1. Une utilisation encore marginale

En petite couronne, 2,4% des déplacements tous motifs sont réalisés à vélo.

La part du vélo est plus importante pour aller travailler puisqu'elle atteint 3% de l'ensemble des déplacements domicile-travail. Elle s'élève même à 3,8% pour les déplacements domicile-travail internes à une même commune et 4,2% pour les déplacements domicile-travail internes au territoire de Boucle Nord de Seine.

Comme pour la marche, et malgré un relief globalement peu contraignant, la présence de nombreuses coupures et les niveaux de trafic élevés constituent un frein au développement du vélo.

La Seine est une coupure majeure puisque seul le pont de Clichy-la-Garenne permet un franchissement cyclable du fleuve. Actuellement, le pont d'Argenteuil ne dispose pas de réelle voie cyclable dans la mesure où un trottoir mixte piéton/vélo n'est pas un aménagement réglementaire. Il est à noter que le pont d'Argenteuil est en cours de rénovation depuis janvier 2022.

6.2.2. Un maillage hétérogène du territoire par le réseau cyclable

En effet, les communes d'Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne, Colombes et Gennevilliers bénéficient d'un maillage plutôt dense sur la majeure partie de leur territoire, tandis que la commune de Bois-Colombes ne dispose que d'aménagements très ponctuels, créant ainsi une zone de discontinuités avec les itinéraires cyclables des communes limitrophes.

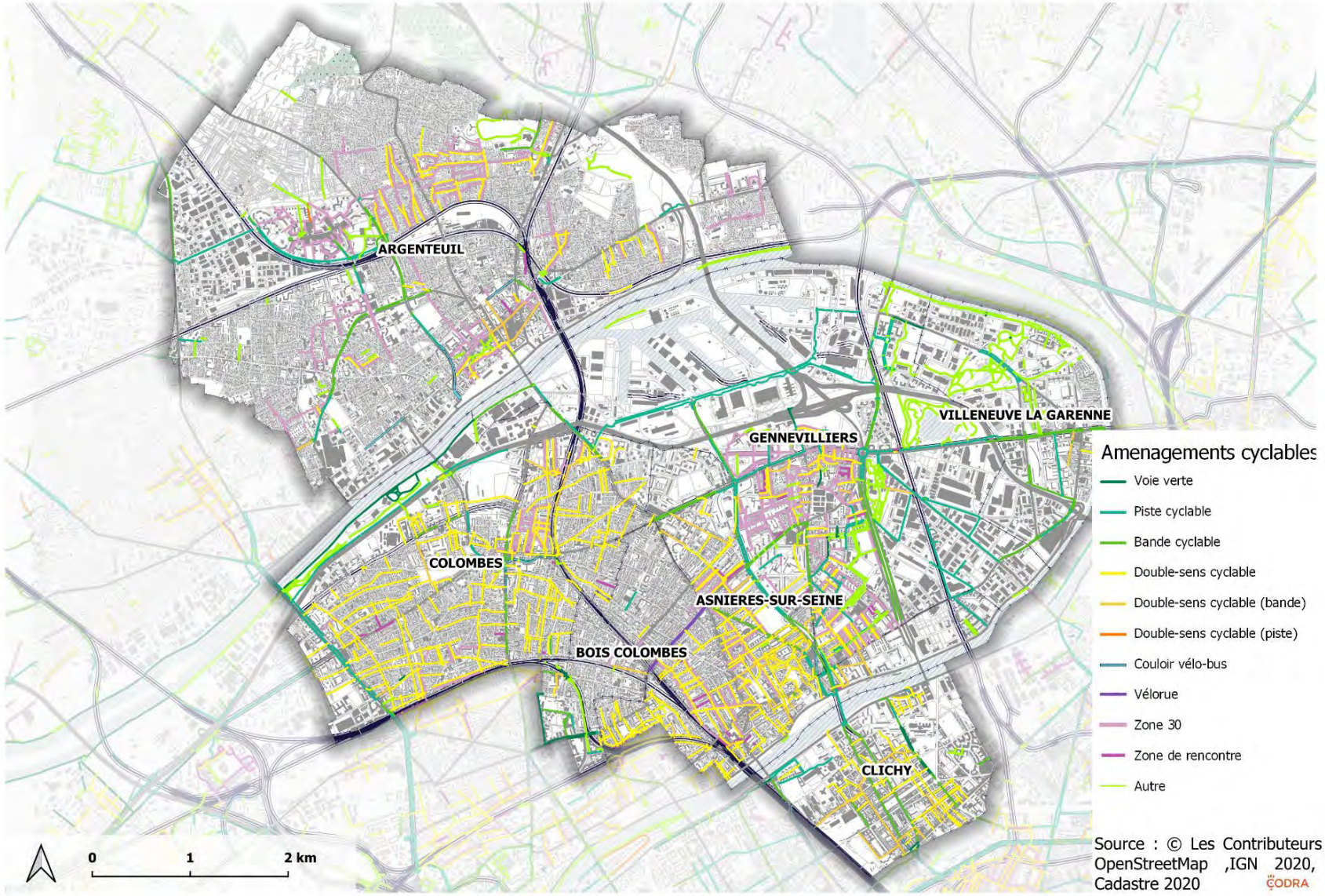
Par ailleurs, les communes d'Argenteuil, et Villeneuve-la-Garenne ne bénéficient que d'une couverture partielle par le réseau cyclable. Les voies cyclables classées comme « Autre » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne correspondent en grande partie aux allées du Parc Départemental des Chanteraines. En dehors de ces cheminements, peu de voies cyclables desservent la commune.

Le réseau cyclable aménagé sur le territoire de Boucle Nord de Seine est constitué de :

- Doubles-sens cyclables :
 - Majoritairement non-matérialisés par des bandes ou pistes
 - Étendus à la quasi-totalité des rues à sens unique d'Asnières-sur-Seine, Colombes et Clichy-la-Garenne
- Bandes cyclables (voies dédiées aux cycle séparée des flux motorisés par un marquage au sol) :
 - Aménagées essentiellement en continuité des pistes cyclables
 - Implantées en majorité le long de routes départementales
- Couloirs vélo-bus :
 - Aménagés ponctuellement sur des axes départementaux à Argenteuil, Colombes, Gennevilliers et Asnières-sur-Seine
- Pistes cyclables (voies dédiées au vélo séparées physiquement des flux motorisés) :
 - Aménagées le long d'axes routiers structurants ou de certaines voies ferrées, ainsi qu'en parallèle de l'A86
 - Permet dans certains cas le franchissement de coupures comme la Seine (pont de Clichy) ou l'A86
- Voies vertes (voies ou chemins dédiés aux modes actifs et interdits aux véhicules motorisés) :
 - Une voie aménagée en bord de Seine à Colombes
 - Aménagements ponctuels sur le reste du territoire
- Zones apaisées (zones 30 et zones de rencontre) :
 - Implantées sur des voiries de desserte locales
- Une vélorue (rue limitée à 30km/h où les cyclistes roulent au milieu de la chaussée) au niveau de la rue des Bourguignons entre Asnières-sur-Seine et Bois-Colombes (réglementée en zone 30).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Aménagements cyclables



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

6.2.3. Une offre en stationnements vélos inégalement répartie

Toutes les communes de Boucle Nord de Seine disposent de points de stationnements vélo, mais ceux-ci sont répartis différemment en fonction des communes considérées. En effet, à Argenteuil, Asnières-sur-Seine et Colombes, les points de stationnements sont essentiellement implantés au niveau des centres-villes et des pôles gares. Il est également à noter que des stationnements vélos se répartissent le long de la ligne de tramway 2 à Colombes.

Les points de stationnements vélos sont répartis de manière plus homogène à Clichy-la-Garenne et à Bois-Colombes.

Gennevilliers bénéficie également d'une répartition plus homogène des points de stationnements vélo, mais seulement au niveau du centre-ville et des quartiers d'habitation. En effet, certains des secteurs du port et de la zone d'activités à l'Est de la RN315 ne bénéficient d'aucun point de stationnements sur l'espace public. Des points de stationnement sont, par ailleurs, implantés le long de la ligne de tramway 1.

A Villeneuve-la-Garenne, les stationnements vélo sont plutôt implantés le long de la ligne de tramway et au niveau du parc des Chanteraines.

L'implantation de stationnements vélo au niveau des gares et plus généralement aux abords des arrêts de transports en commun contribue à favoriser l'intermodalité entre le vélo et les transports collectifs.

Plus spécifiquement, plusieurs gares du territoire disposent de parkings vélo Île-de-France Mobilités (anciens parkings Véligo). Ces parkings se divisent en deux types : les abris vélos (arceaux abrités en lire accès) d'une part, et les consignes (abris vélo sécurisés accessibles via un abonnement) d'autre part. Le tableau ci-dessous répertorie les parkings vélo Île-de-France Mobilités avec leurs capacités :

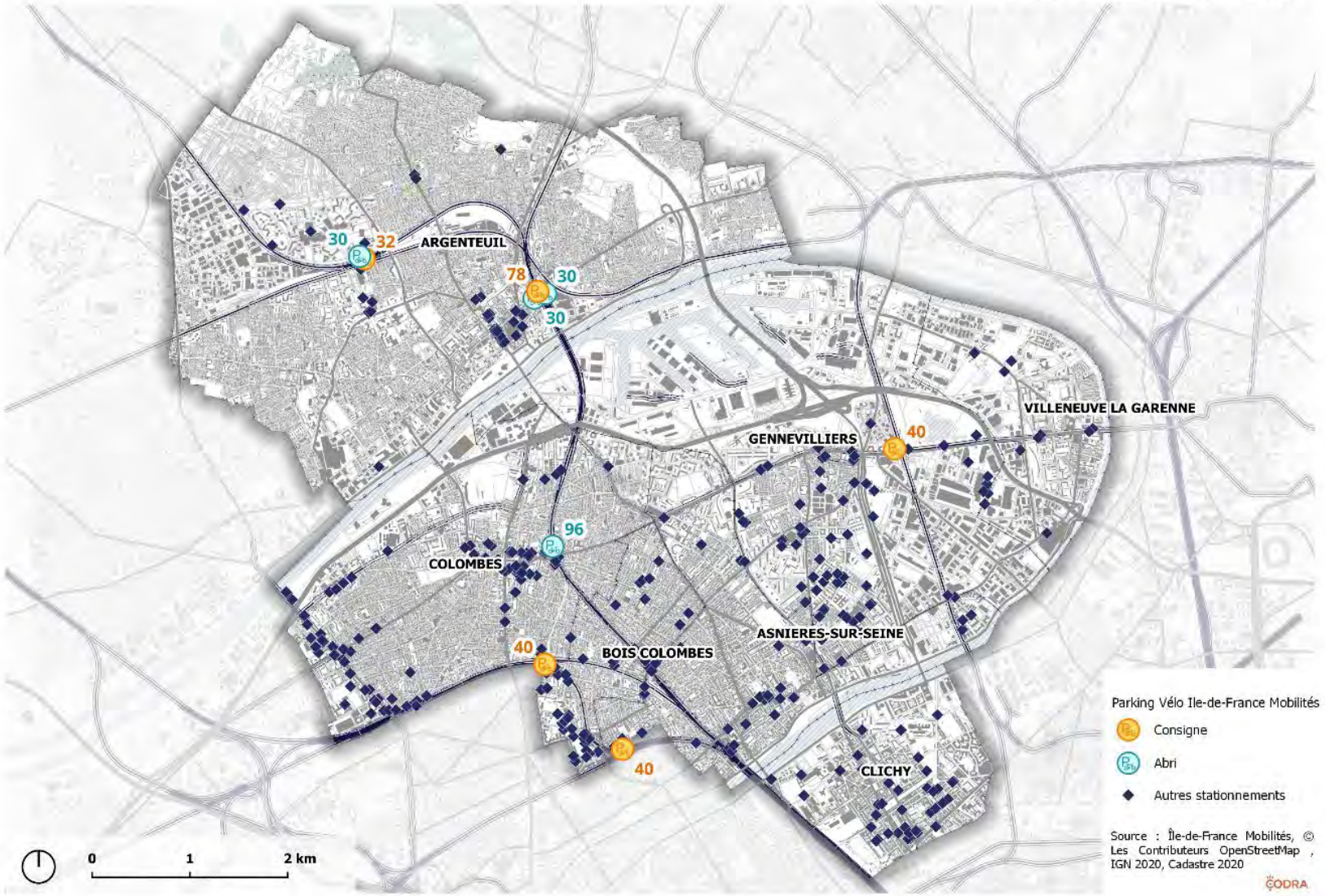
Commune	Gare	Nb de place sous abri	Nb de places en consigne	Nb total de places	% de stationnements sécurisés
Argenteuil	Argenteuil	60	78	138	57%
	Val d'Argenteuil	30	32	62	52%
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	0	0	0	
Bois-Colombes	Bois-Colombes	0	0	0	
	Les Vallées	0	40	40	100%
Colombes	Colombes	0	96	96	100%
	La Garenne-Colombes	0	0	0	
	Le Stade	0	0	0	
Gennevilliers	Gennevilliers	0	40	40	100%
	Les Grésillons	0	0	0	

Source : Île-de-France Mobilités 2022

L'accès aux consignes Île-de-France Mobilités est gratuit pour les détenteurs d'un abonnement Navigo annuel. Les autres usagers doivent souscrire à un abonnement journalier (4€/jour) ou mensuel (10€/mois) ou annuel (30€/an).

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Stationnements vélo



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

6.2.4. 38 stations Vélib' réparties dans toutes les communes

Les communes de Boucle Nord de Seine sont équipées de stations Vélib', à l'exception de Villeneuve-La Garenne.

Toutes les gares RER du territoire disposent de stations Vélib' à leurs abords. Par ailleurs, trois stations Vélib' sont implantées au niveau d'arrêts de la ligne 13 du métro (Redoute-Les Courtilles à Asnières-sur-Seine, Bas-Gabriel Péri à Asnières-sur-Seine et Mairie de Clichy à Clichy-la-Garenne).

Enfin, trois stations Vélib' sont aménagées à proximité de la ligne T1 (stations Redoute-Les Courtilles à Asnières-sur-Seine, Le Luth à Gennevilliers, Gare RER-Général de Gaulle à Gennevilliers), et une autre à proximité de la ligne T2 (station Square Victor Basch à Colombes).

Commune	Nombre total de places	Nombre de stations Vélib	Nombre moyen de places par station
Argenteuil	161	5	32,2
Asnières-sur-Seine	236	9	26,2
Bois-Colombes	60	2	30,0
Clichy-la-Garenne	422	13	32,5
Colombes	120	5	24,0
Gennevilliers	145	5	29,0
Total général	**1 114**	**38**	**29,3**

Source : Autolib Vélib Métropole

6.2.5. 6 points de location Véligo

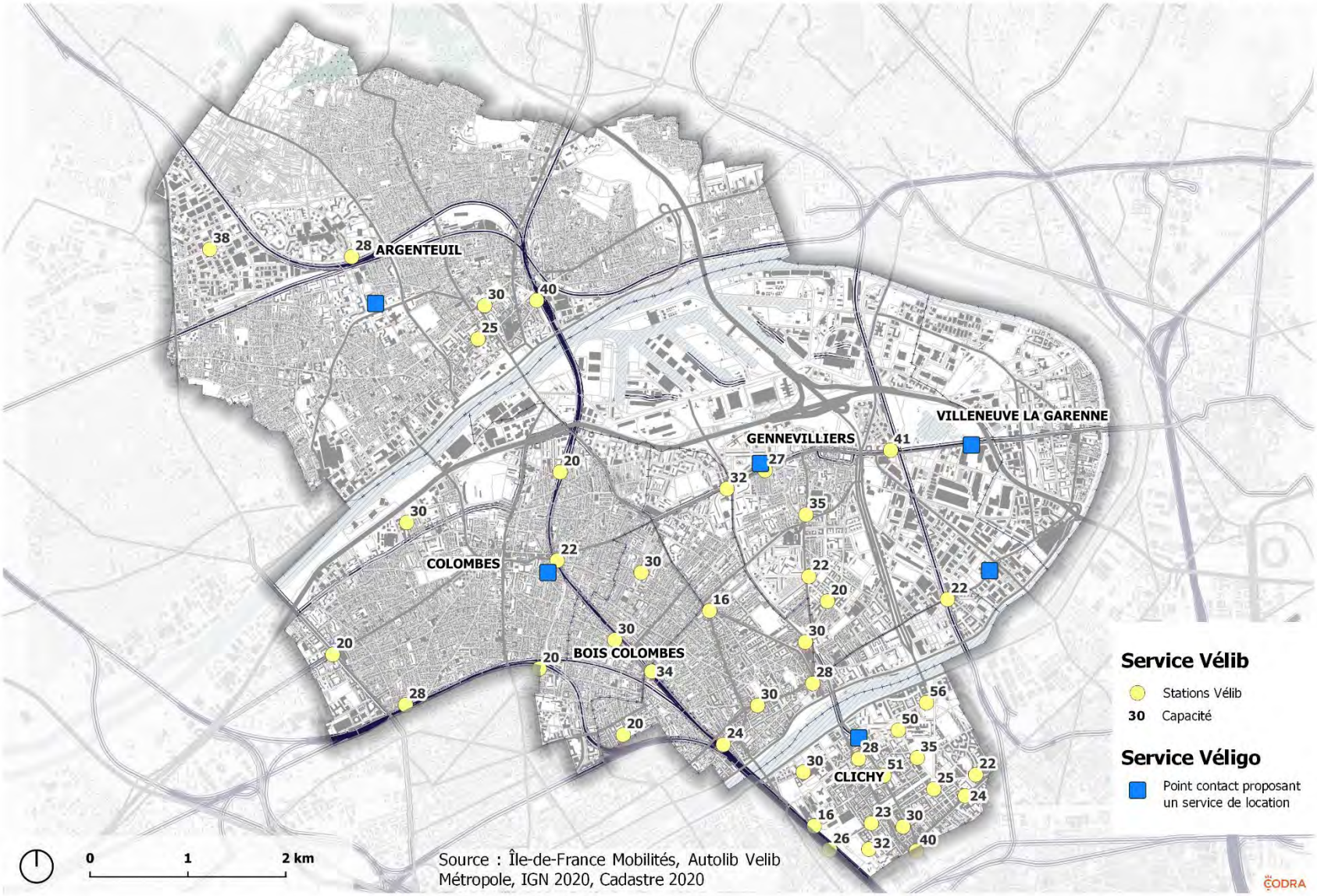
Au travers du service Véligo, Île-de-France Mobilités propose un service de location de vélos à assistance électrique. Différents types de vélos sont disponibles à la location : vélo classique, vélo allongé ou vélo cargo. L'abonnement peut également comprendre l'entretien du vélo après 3 mois d'utilisation (ce service de maintenance est obligatoire pour les usagers à partir de 1 500 km parcourus).

Le territoire de Boucle Nord de Seine compte 6 points de location Véligo, dans les 4 communes suivantes :

- Gennevilliers : 3 points de location
- Argenteuil : 1 point de location
- Clichy-la-Garenne : 1 point de location
- Colombes : 1 point de location

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Services Vélib et Véligo



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

6.3. De nombreux projets en faveur des modes actifs

6.3.1. Projets d'infrastructures

Passerelle des Louvresses à Gennevilliers

Le Département des Hauts-de-Seine projette de construire une passerelle franchissant l'A86 à Gennevilliers, entre la ZAC Les Louvresses et le parc des Chanteraines.

Cette passerelle, accessible aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes, permettra de relier la zone d'activités à la gare de Gennevilliers (RER C) de manière directe et sécurisée. Cet aménagement représentera ainsi un gain de temps pour les déplacements des salariés de la zone d'activités qui ne seront plus contraints d'emprunter le bus (passage toutes les 30 minutes) mis à disposition par les gestionnaires de la ZAC.

Les travaux ont débuté en 2022. La fin du chantier est prévue à l'horizon 2023.

Passerelle piétonne de la Zone d'activités Kléber à Colombes

Il s'agit ici d'une passerelle piétonne franchissant l'A86 et permettant ainsi un accès à la zone d'activités Kléber depuis un secteur résidentiel de Colombes.

La passerelle est en cours de rénovation afin de la rendre accessible aux cyclistes. Jusqu'à présent, cette passerelle n'était accessible que par des escaliers.

Passerelle de L'Île-Saint-Denis

A proximité du territoire de Boucle Nord de Seine, une passerelle accessible uniquement aux piétons, cyclistes et bus en franchissement de la Seine sera aménagée pour les Jeux Olympiques de 2024 entre L'Île-Saint-Denis et Saint-Denis. Elle permettra un accès vers le pôle d'échanges de Pleyel. Cependant, ce projet n'assure que le franchissement du bras de Seine entre Saint-Denis et l'Ile-Saint-Denis et ne permet donc pas un accès vers le territoire de Boucle Nord de Seine.

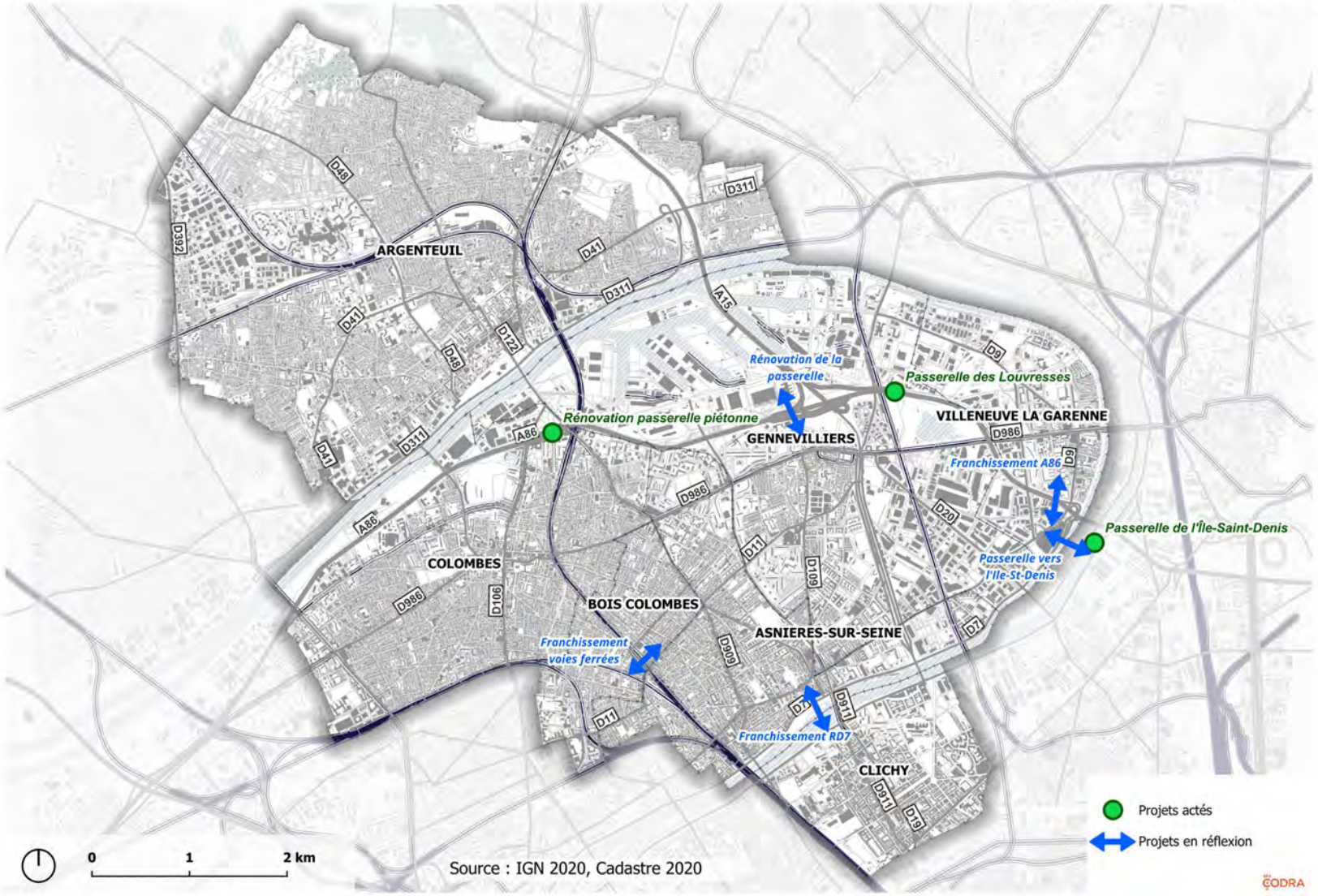
Autres projets en réflexion

D'autres projets de création ou de rénovation de passerelles permettant le franchissement de coupures sont en réflexion sur le territoire. Ces réflexions concernent :

- Une rénovation de la passerelle franchissant l'A86 et permettant d'accéder au port de Gennevilliers,
- Une création de passerelle franchissant l'A86 à Villeneuve-la-Garenne,
- Une création de passerelle franchissant la RD7 à Asnières-sur-Seine afin de relier le parc Voyer d'Argenson à celui de Robinson (absence de financement),
- Une passerelle entre Villeneuve-la-Garenne et l'Ile Saint Denis,
- Une passerelle franchissant les voies ferrées en centre-ville de Bois-Colombes

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Projets de passerelles



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

6.3.2. Plan vélo de la Région Île-de-France

L'objectif principal de ce Plan Vélo régional, élaboré en 2018, est de tripler le nombre de déplacements quotidiens à vélo en 2021 par rapport à 2010 (soit près de 2 millions de déplacements à vélo), en privilégiant l'intermodalité et le rabattement vers les gares, les déplacements domicile-travail, ainsi que la pratique scolaire et des étudiants.

Le Plan Vélo s'appuie en priorité sur les initiatives des territoires, à l'aide d'un nouveau dispositif de soutien aux politiques cyclables du quotidien et d'un cadre pour des appels à projets sur des territoires à fort enjeu régional.

Il ne propose pas d'itinéraires cyclables mais s'appuie sur les stratégies locales et les coordonne afin d'apporter une continuité au réseau cyclable et une cohérence en termes de stationnement, de jalonnement et de services, à l'échelle régionale.

La plupart des aides financières de la Région aux collectivités sont conditionnées à l'existence d'un schéma cyclable. Les aides de la Région peuvent atteindre jusqu'à 50% du coût pour les aménagements cyclables et 30% pour les actions d'apaisement de la circulation.

Depuis mai 2020, la Région propose un dispositif de soutien au RER V et aux pistes cyclables provisoires. Les bénéficiaires sont les collectivités locales qui participent au développement du RER V ou de pistes cyclables provisoires.

6.3.3. Projet RER Vélo

Le Collectif Vélo Île-de-France, regroupant plus de 30 associations cyclistes franciliennes, a imaginé un réseau RER Vélo, composé de liaisons cyclables continues, sécurisées et confortables entre les principales polarités urbaines du territoire.

En mai 2020, dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, la Région Île-de-France s'est engagée à accélérer et renforcer son soutien à la mise en œuvre de ce réseau. Elle mobilise ainsi 300 millions d'euros pour financer, à hauteur de 60%, ce réseau régional. L'aide régionale passera de 50% à 60% pour les itinéraires du RER Vélo, avec un plafond de subvention relevé à 600 000 euros par kilomètre, contre 275 000 euros à l'origine.

Le projet comportera, à terme, 12 itinéraires de 680 km. Les axes les plus stratégiques, représentant deux tiers du réseau proposé par les associations, pourraient être réalisés d'ici 2025. La deuxième phase d'aménagement est prévue d'ici 2030. Ces aménagements répondront aux principes fondamentaux de la circulation cyclable francilienne : sécurité, confort, continuité, efficacité, lisibilité, capacité.
Le territoire de Boucle Nord de Seine est concerné par deux liaisons du RER V :

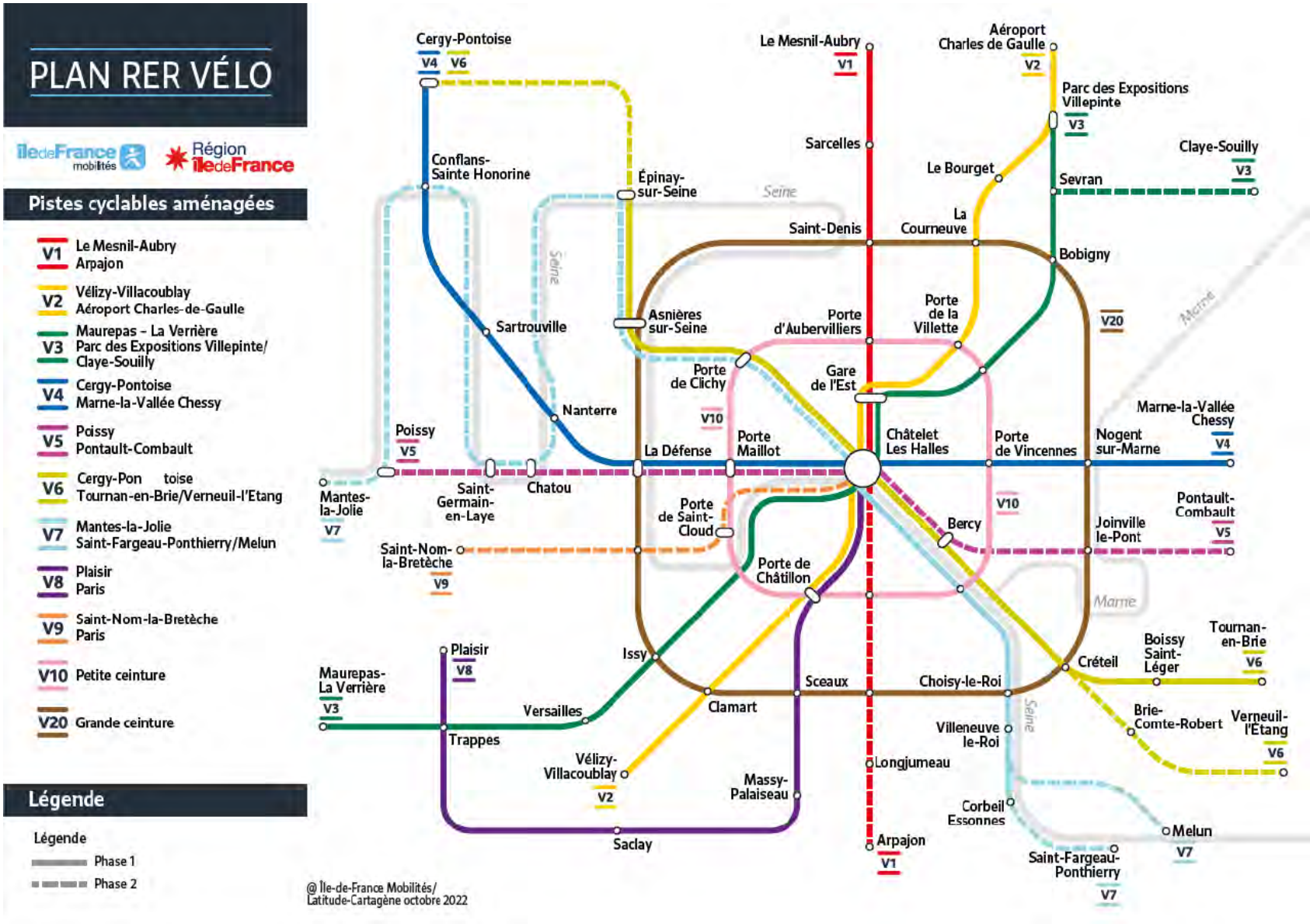
- Liaison V6, entre Cergy-Pontoise et Tournan-en-Brie / Verneuil-l'Etang,
- Liaison V7, entre Mantes-la-Jolie et Saint-Fargeau-Ponthierry / Melun.

La liaison V6 fait partie de la phase 1 du projet de RER V, dont la réalisation est prévue d'ici 2025. La liaison V7 fait partie de la phase 2, prévue à l'horizon 2030.

Un comité de pilotage a été constitué pour chacune de ces lignes, associant notamment la Région Île-de-France, Boucle Nord de Seine et les autres collectivités concernées. Courant 2022, cette instance a défini le tracé précis de la liaison V6 sur le territoire de Boucle Nord de Seine. Son horizon de mise en service en revanche n'est pas encore défini. Le tracé de la liaison V7 reste à définir.

Ces projets seront à prendre en compte dans la réalisation du PLUI.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Région Île-de-France, octobre 2022

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

6.3.4. Plan vélo de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris a également élaboré son Plan Vélo, dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAEM.

Les grands objectifs de ce plan sont les suivants :

- Atteindre 10% des déplacements à vélo à l'horizon 2024,
- Multiplier par 3 le nombre de déplacements à vélo à l'horizon 2030,
- Atteindre la moitié des déplacements en modes actifs à l'horizon 2050.

Le déploiement de ce Plan vélo doit rendre possible le déplacement quotidien à vélo, notamment pour des trajets jusqu'alors réalisés en voiture, et ce, grâce au développement du maillage qui résultera de la complémentarité entre les différents aménagements cyclables proposés.

Ce Plan vise notamment à définir un réseau cyclable structurant à l'échelle métropolitaine, en complémentarité du RER V, en partenariat avec les gestionnaires de voirie, ainsi qu'à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement (jalonnement, apprentissage, remise en selle…).

Le Plan Vélo identifie plusieurs types d'axes cyclables à développer :

- Axes structurants d'échelle métropolitaine en carence d'aménagements cyclables, par des voies assurant une liaison de Paris vers sa banlieue et des rocades,
- Axes répondant à une demande des Métropolitains déjà affirmée,
- Axes en phase avec la programmation et la planification des communes métropolitaines en matière d'aménagements cyclables,
- Axes en complément de la démarche RER V,
- Axes assurant la liaison de polarités urbaines et de centralités importantes (gares, pôles d'emploi, équipements, parcs…).

La mise en œuvre de ce Plan Vélo représente 200 km d'itinéraires, répartis en 8 lignes, traversant 65 communes. Il est doté d'un budget annuel de 10 millions d'euros d'ici 2030.

L'une des 8 lignes cyclables traverse le territoire de Boucle Nord de Seine : la ligne 2, reliant Argenteuil et Gennevilliers à Issy-les-Moulineaux.



Plan vélo métropolitain, Métropole du Grand Paris, 2022

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

6.3.5. Plan vélo du Département des Hauts-de-Seine

Approuvé en février 2022, il vise à développer la pratique du vélo sur ce territoire, notamment pour les déplacements du quotidien. Il se traduit notamment par l'aménagement de pistes cyclables sécurisées, le développement d'emplacements de stationnement vélo et la mise en place de services associés.

A l'horizon 2028, ce plan vélo prévoit la création de 120 km d'itinéraires cyclables, à travers un investissement de 150 millions d'euros.

En termes d'itinéraires cyclables, il prévoit notamment la création de 5 grands itinéraires interdépartementaux et 3 véloroutes touristiques entièrement jalonnées.

A cet horizon, 70 % de la voirie départementale serait ainsi aménagée de pistes cyclables sécurisées et reliées entre elles. Ce maillage sera cohérent avec le réseau cyclable existant et projeté (RER V, itinéraires communaux). Il desservira les gares, les équipements structurants et les itinéraires touristiques.

Sur le territoire de Boucle Nord de Seine, les **itinéraires cyclables structurants** du plan vélo départemental s'articulent avec les liaisons du RER V et concernent deux axes :

- La RD106 et la RD13,
- La RD19 et la RD909.

Ces deux axes se rejoignent au pont d'Argenteuil et sont complétés par un maillage plus fin, identifié dans le plan vélo comme « desserte urbaine principale ».

A terme, ces liaisons formeront le réseau cyclable armature de Boucle Nord de Seine, accueillant une grande partie des déplacements cyclables, aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle francilienne. Cela devrait fortement contribuer au développement du vélo, notamment pour les déplacements internes au territoire, ainsi que pour les déplacements vers les principales polarités à proximité.



Plan vélo, Département des Hauts-de-Seine, 2022

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

6.3.6. Plan vélo du Département du Val-d'Oise

Depuis 2019, le Département du Val-d'Oise a investi près de 6 millions d'euros à la réalisation d'études et d'aménagements cyclables sur son territoire. Il y consacrera 22 millions d'euros sur la période 2022-2024. Ses objectifs sont les suivants :

- Créer un maillage d'itinéraires cyclables sur le territoire du Département,
- Développer les services à destination des cyclistes, avec des aires de stationnement, des ateliers de réparation, des services de location,
- Faire la promotion de l'usage du vélo auprès des agents du Département,
- Faire du vélo un moyen de déplacement du quotidien.

Le détail des aménagements qui seront réalisés n'est pas connu à ce jour.

6.3.7. Schéma des mobilités actives de Boucle Nord de Seine

En 2022, Boucle Nord de Seine a lancé l'élaboration de son schéma des mobilités actives, en intégrant les évènements liés aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Le schéma des mobilités actives du territoire (SMAT) a été adopté en 2024.

Le SMAT repose sur un diagnostic qui a permis de définir des enjeux auxquels répond une stratégie puis un plan d'actions qui s'articule en 3 axes et se décline en 10 actions :

Axe n°1 : Accroître la place donnée aux mobilités actives :

- Action 1 : Les boucles du sport, hommage aux JOP Paris 2024, à valoriser Action 2 : Des boucles de Seine à concrétiser,
- Action 3 : Un réseau d'itinéraires structurants cyclables à conforter Action 4 : Des grandes liaisons continues marchables à déployer.

Axe n°2 : Densifier le territoire de services favorisant les modes actifs :

- Action 5 : Accroître et valoriser les services aux cyclistes avec l'ensemble des acteurs du vélo sur le territoire,
- Action 6 : Organiser et planifier la mise en place d'une signalétique et d'un jalonnement sur les itinéraires cyclables et piétons du SMAT,
- Action 7 : Expérimenter des aménagements et dispositifs en faveur des modes actifs.

Axe n°3 : Renforcer la synergie entre les différents acteurs pour accroître la pratique des modes actifs :

- Action 8 : Communiquer et développer des animations pour accroître la pratique des mobilités actives,
- Action 9 : Partager un référentiel des aménagements et solutions en faveur de modes actifs,
- Action 10 : Animer les instances d'échange multipartenariales.

6.3.8. Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Les départements ont en charge d'élaborer les plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée après avis des communes concernées. Par délibération du 15 avril 2019, l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine a voté favorablement la mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), conformément à la procédure prévue par la loi.

La révision des itinéraires inscrits dans ce document a été menée en concertation avec les Communes du département – qui ont chacune délibéré dans le courant de l'année 2018, et avec le Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP 92).

Le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des Hauts-de-Seine s'articule autour de quatre objectifs principaux :

- Faire connaître et valoriser le patrimoine naturel du département, facteur d'équilibre urbain.
- Promouvoir le tourisme et les loisirs verts sur le territoire départemental en tant qu'élément d'attractivité.
- Conforter les itinéraires identifiés et y intégrer les tronçons récemment créés par le Département.
- Permettre de concilier la découverte des sites naturels par le plus grand-nombre et la protection de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À retenir…

Atouts	Faiblesses	Enjeux
• Une pratique importante de la marche en première couronne : premier mode de déplacement tous motifs confondus • Des caractéristiques favorables à la marche et vélo : relief, tissus urbains, densités, maillage de polarités, distances • Schéma des mobilités actives de Boucle Nord de Seine en cours d'élaboration	• Une part du vélo encore modeste malgré une hausse marquée depuis quelques années • Des itinéraires encore discontinus, un maillage cyclable hétérogène du territoire, une forte disparité dans les politiques menées par les communes • Des coupures et des niveaux de trafic élevés qui constituent un frein au développement de la marche et du vélo.	• S'appuyer sur le potentiel de développement des modes actifs pour mettre en œuvre la ville des proximités • Faciliter l'intermodalité vélo / transports collectifs
Opportunités	**Menaces**	
• Mesures nationales, régionales (cf. Plan des mobilités en Ile-de-France) et départementales pour accompagner le développement du vélo et de la marche	• Trafic de transit sur les axes structurants • Difficulté d'articulation des projets favorisant les mobilités actives aux différentes échelles territoriales	

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

7. Des mouvements de marchandises générés par l'activité économique

7.1. De nombreux générateurs de flux de marchandises

Nota : « Les échanges de biens et les flux de marchandises sont nécessaires au bon fonctionnement de la région et de natures diverses :

- *Flux relatifs aux établissements commerciaux, industriels ou tertiaires du secteur privé,*
- *Déplacements effectués par les particuliers (les déplacements d'achats),*
- *Flux liés au transport de déchets, aux besoins propres des services publics, (services postaux, hôpitaux…).*

Cependant, le transport de marchandises et les livraisons en ville, assurés à 90 % par la route, sont aussi source de pollution, de bruit et d'encombrements. »

Source : Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France, 2014

7.1.1. Plusieurs sites identifiés dans le PDUIF comme appartenant à l'armature logistique régionale

Les sites logistiques multimodaux sont à la fois des infrastructures et des générateurs de flux de marchandises majeurs.

Le PDUiF en identifie plusieurs sur le territoire de Boucle Nord de Seine :

- Un site d'enjeux nationaux : le Port de Gennevilliers,
- Deux sites d'enjeux territoriaux : le Port de Clichy - bas et haut à Clichy-la-Garenne et le Port d'Asnières – haut à Asnières-sur-Seine.

Il prescrit de les maintenir, les conforter et les développer (action 7.1) ainsi que d'améliorer leur desserte routière (action 7.4).

Le Port de Gennevilliers, première plateforme multimodale d'Île-de-France

Le Port de Gennevilliers est desservi par cinq modes de transport et un centre de transport combiné :

- **Desserte fluviale :** par automoteurs ou par barges, en convois jusqu'à 5 000 tonnes sur la Seine aval et 3 000 tonnes sur l'amont de Paris et sur l'Oise ;
- **Desserte maritime :** par navire de 2 500 tonnes de port en lourd maximum ;
- **Desserte ferroviaire :** par le réseau de Paris-Nord en trains complets (matériaux de BTP, charbon...) ou en diffus ;
- **Oléoducs :** le port de Gennevilliers est un point d'arrivée d'oléoducs de la Basse Seine et un point de connexion avec les réseaux en rocade autour de Paris ;
- **Desserte routière :** accès direct aux autoroutes A86 et A15,
- **Paris Terminal S.A.** : un « hub » qui connecte tous les modes de transport sur plus de 14 hectares, pivot du transport combiné et de la logistique en Île-de-France.

Le principal projet en cours d'étude, le projet Green Dock de la société Goodman, est un projet de plate-forme logistique multimodale de plus de 90 000 m², directement reliée à la Seine.

Le port de Clichy

Le port de Clichy est occupé par une entreprise industrielle de type centrale à béton dont l'acheminement des matières premières se fait via la Seine. Les camions à toupie acheminent ensuite le béton localement en fonction des besoins.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Le Port à sables d'Argenteuil

Le port à sables d'Argenteuil est situé en face du port de Gennevilliers. Il occupe une superficie d'environ 4 hectares au sud d'Argenteuil, à l'Est de l'A15 et en partie situé en dessous de la RD311.

Le site accueille des barges et permet le transbordement, le stockage, la distribution des marchandises ainsi que la transformation des matériaux et produits minéraux.

Il constitue à ce jour un obstacle pour les déplacements à pied et à vélo le long de la Seine.

Le port d'Asnières-haut à Asnières-sur-Seine

Identifié dans le PDUiF de 2014 comme site d'enjeux territoriaux, il semblerait que ce site ait aujourd'hui une vocation de plaisance principalement.



Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France, 2014

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

7.1.2. Au-delà des sites multimodaux, une activité logistique importante

Depuis la crise sanitaire de 2020, le territoire de Boucle Nord de Seine voit affluer, comme l'ensemble de la région francilienne, une forte demande de la part du secteur de la logistique, tant pour une implantation en zone urbaine dense que pour des super-entrepôts à rayonnement international.

Le territoire accueille toutes les activités liées à la logistique : industrielle, messagerie, BTP, grande distribution, e-commerce… tandis que les entreprises y bénéficient de vastes entrepôts, souvent de plus de 20 000 m².

7.1.3. Activités industrielles et assimilées

Sur le territoire de Boucle Nord de Seine, 475 hectares (hors ports) sont consacrés à l'industrie ou activités assimilées (y compris la logistique), soit 6,2% de la superficie industrielle de la Métropole du Grand Paris.

Gennevilliers, Argenteuil et Villeneuve-la-Garenne totalisent à elles trois 86% de cette superficie.

Ces zones se caractérisent par de vastes emprises foncières à proximité des grandes voies de communication.

7.1.4. Activité tertiaire et bureaux

L'activité tertiaire se situe préférentiellement au sud du territoire, principalement à Clichy-la-Garenne et Asnières-sur-Seine. Les principaux pôles tertiaires sont les suivants : Clichy-Saint-Ouen, Les Bruyères, Asnières Front de Seine, Gennevilliers Barbanniers, ZAC des Louvresses, Argenteuil Val d'Argent.

7.1.5. Commerces

L'animation commerciale se décline sous deux formes sur le territoire de Boucle Nord de Seine : linéaires commerciaux et centres commerciaux.

Les linéaires commerciaux les plus significatifs se situent pour la plupart sur des axes urbains continus et sur de longues distances. A titre d'exemples, la rue des Bourguignons entre Asnières-sur-Seine et Bois-Colombes présente un linéaire commercial dense de plus de 800 mètres et l'avenue Jean Jaurès à Argenteuil sur environ 1 kilomètre.

L'activité commerciale est présente également sous la forme de supermarchés et d'hypermarchés, en général au sein d'un centre commercial. 67 supermarchés et 9 hypermarchés sont répartis sur l'ensemble du territoire de Boucle Nord de Seine.

7.1.6. Les prescriptions du PDUiF pour optimiser les conditions de livraison pour les commerces, bureaux et activités

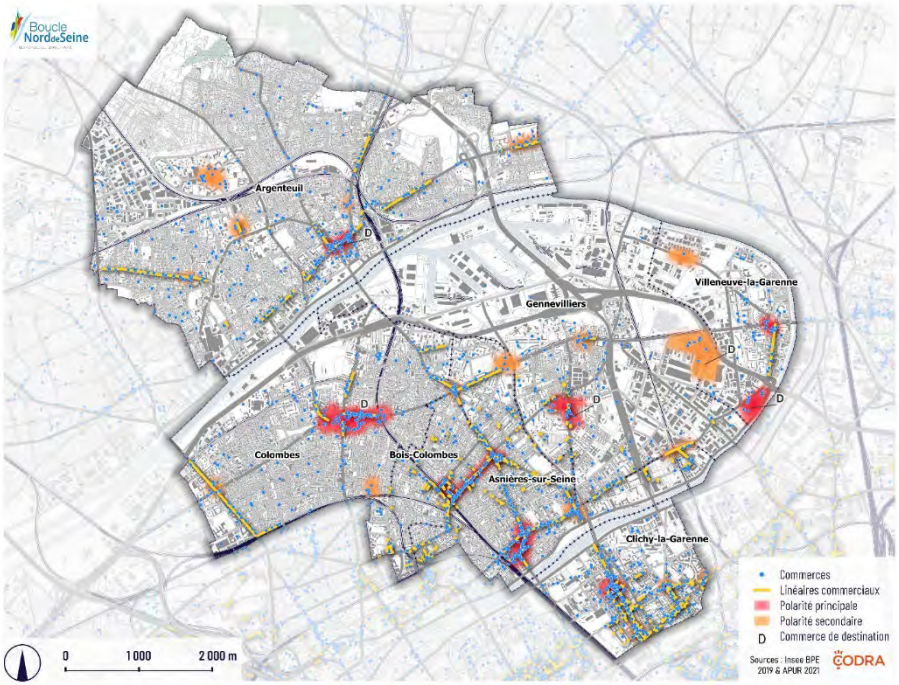
Le PDUiF recommande d'inscrire dans les PLU et PLUi des normes de création d'aires de livraison au sein des espaces privés des constructions nouvelles.

Ces normes doivent tenir compte de la nature et de la destination des bâtiments. Il est recommandé de retenir a minima les normes suivantes :

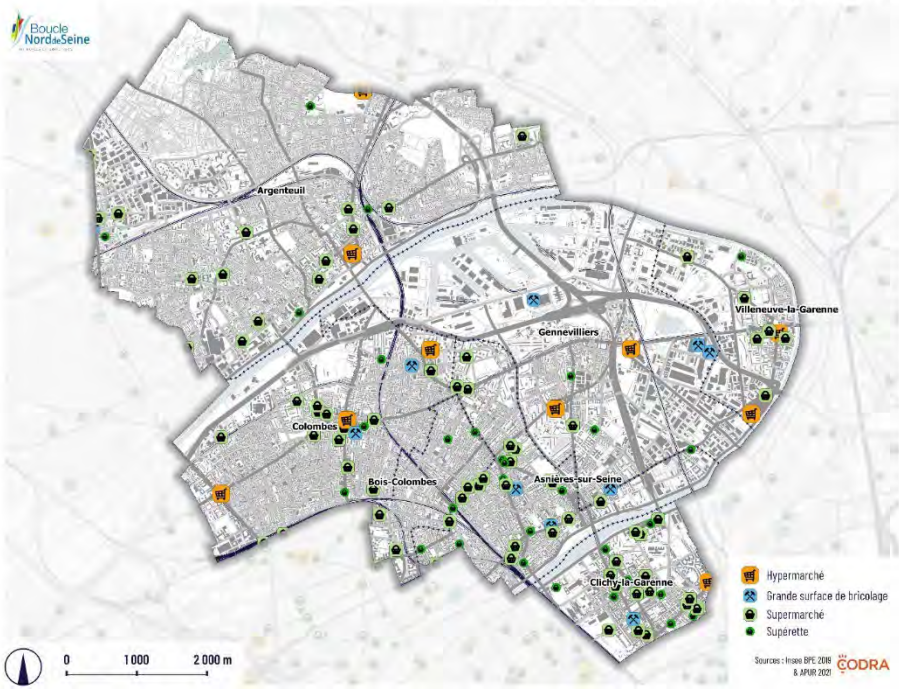
- **Commerces :** une aire de livraison pour 1 000 m² de surface de vente. Cette aire doit permettre l'accueil d'un véhicule de 2,60 m de large, d'au moins 6 m de long et 4,20 m de haut, y compris le débattement de ses portes et d'un hayon élévateur. En outre, elle doit disposer d'une zone de manutention (de l'ordre de 10 m²). Ces dimensions pourraient être diminuées sur justification ;
- **Bureaux et activités :** une aire de livraison de 100 m² pour 6 000 m² de surface de plancher.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Linéaires et polarités commerciales



Localisation des supermarchés et hypermarchés



Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

7.2. Des mouvements de marchandises répartis de façon hétérogène sur le territoire

L'Atlas des Grandes Fonctions Métropolitaines de l'APUR fournit des chiffres clés :

- Environ 200 M de tonnes de marchandises par an (le pas de temps n'est pas précisé dans le document source) sont transportées depuis et vers l'Île-de-France, dont près de 90% par la route ;
- Environ 4,4 M de mouvements de marchandises sont effectués chaque semaine, soit environ 765 000 par jour ouvrable, dont 65% dans le périmètre de la MGP ;
- Environ 0,66 livraison est réalisée par emploi et par semaine sur le périmètre de la MGP. Ce ratio permet d'estimer un ordre de grandeur de 122 295 livraisons effectuées chaque semaine sur le territoire de Boucle Nord de Seine.

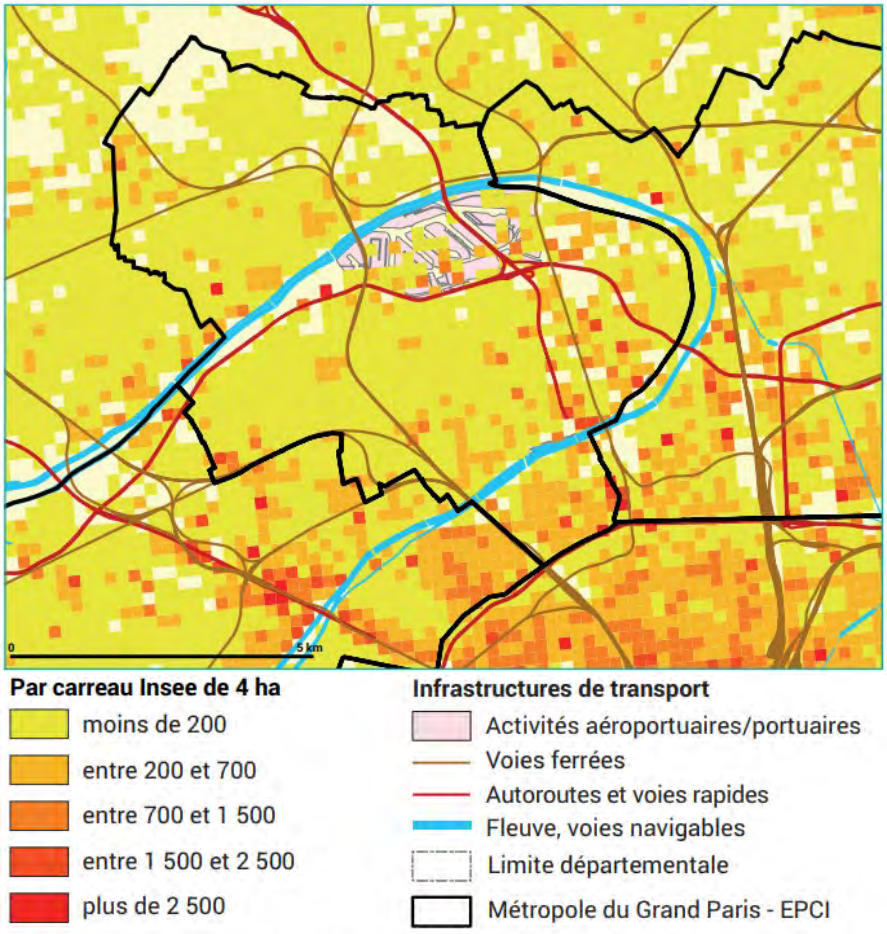
54% des mouvements de marchandises sont effectués en véhicules de moins de 3,5 t.

La carte suivante montre que sur le territoire de Boucle Nord de Seine, les mouvements de marchandises sont répartis de façon hétérogène : leur intensité est particulièrement marquée à Clichy-la-Garenne, dans la partie est du territoire (Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne), au niveau du Port de Gennevilliers et sur les franges ouest.

Ces mouvements de marchandises ne se traduisent pas par des volumes de poids lourds très élevés, globalement, sur le territoire : d'après le PDUiF de 2014, le trafic des poids lourds et des véhicules utilitaires représente 6% du trafic routier.

En revanche, toujours d'après le PDUiF, il était responsable, en 2010, d'environ un tiers des émissions de gaz à effet de serre des transports, soit 9 % des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de la région. Il est également source de nuisances sonores : le passage d'un poids lourd émet en moyenne 10 dB de plus que le passage d'un véhicule léger, sans oublier le fret ferroviaire. Enfin, il accentue l'usure des infrastructures routières empruntées.

Mouvements de marchandises sur le territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine



Source : Atlas des Grandes Fonctions Métropolitaines, Logistique, APUR, juin 2017

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

À retenir…

Atouts	Faiblesses	Enjeux
• Des sites logistiques multimodaux majeurs, en particulier le Port de Gennevilliers • Des infrastructures routières, fluviales et ferroviaires	• Nuisances induites par l'activité logistique et par les flux de poids lourds et de véhicules utilitaires • Perte de la fonction logistique du port d'Asnières-sur-Seine, malgré l'enjeu de préservation identifié dans le SDRIF et le PDUiF	• Préserver les infrastructures et les sites logistiques multimodaux identifiés dans le PDUIF (prescription du PDUIF) • Prendre en compte la logistique du dernier kilomètre.
Opportunités	**Menaces**	
• Essor du e-commerce qui conforte le tissu économique local (activités de logistique implantées sur le territoire)	• Accroissement des implantations logistiques sur le territoire, en particulier du fait du développement du e-commerce	

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

BOUCLE NORD DE SEINE
Métropole du Grand Paris



Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine
1 bis rue de la Paix - 92230 Gennevilliers
plui@bouclenorddeseine.fr
www.bouclenorddeseine.fr/plui

Argenteuil | Mairie Asnières-sur-Seine | BC Bois Colombes | Ville de Clichy la Garenne | Colombes | Gennevilliers Ville populaire | Villeneuve la Garenne

Crédits - Conception : juliaguinet.fr - Réalisation : www.grouperougevif.fr